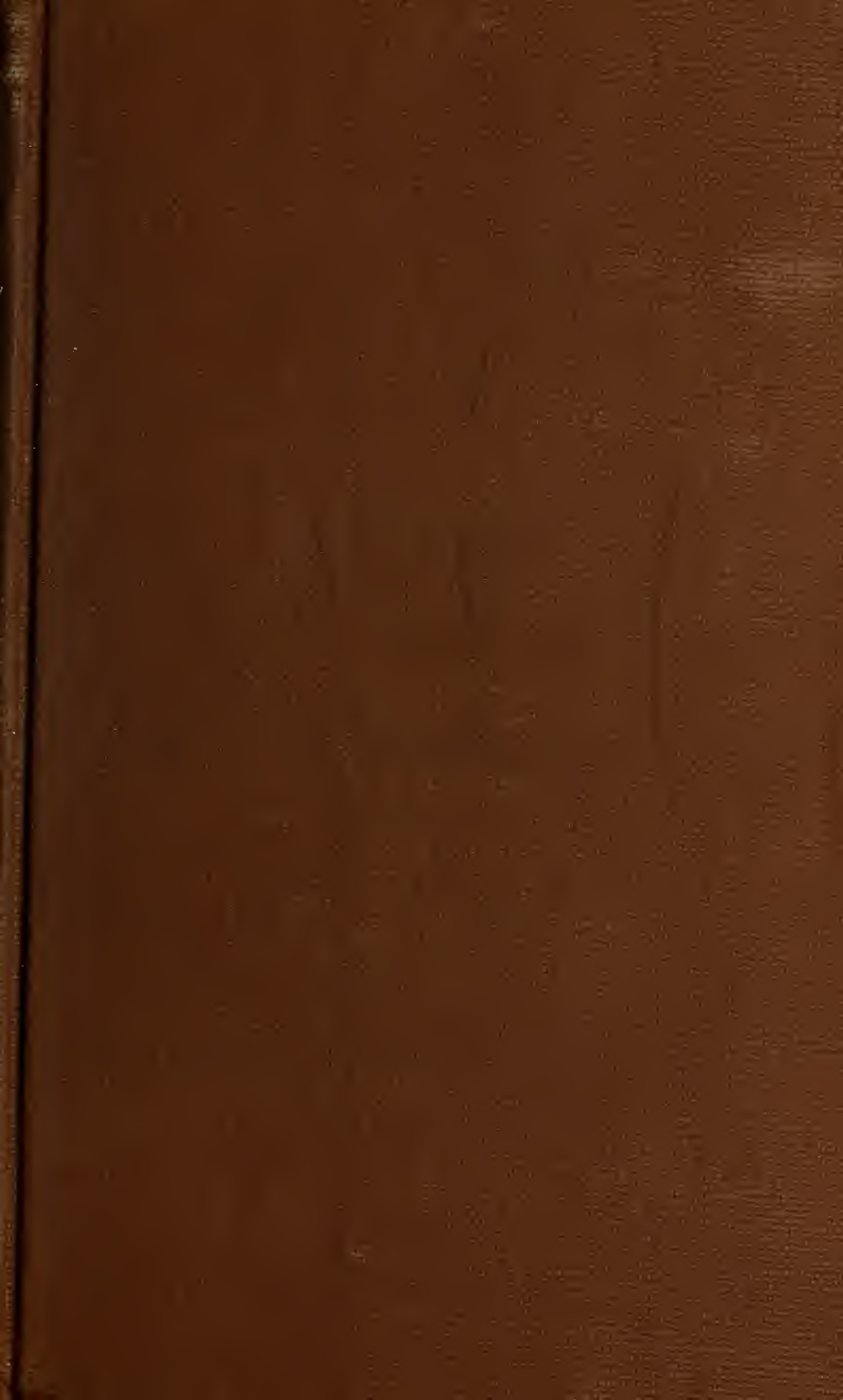



THE LIBRARY OF CONGRESS
1800

HISTOIRE
CIVILE ET COMMERCIALE
DE LA JAMAÏQUE.

IMPRIMERIE DE MIGNERET,
RUE DU DRAGON, F. S.-G., N.o 20.

HISTOIRE
CIVILE ET COMMERCIALE
DE LA JAMAÏQUE;

SUIVIE

Du Tableau général des Possessions Anglaises et Françaises dans les Deux-Mondes, et de Réflexions commerciales et politiques relatives à la France et à l'Angleterre.

PAR M. DROUIN-DE-BERCY,

Créole et Propriétaire à Saint-Domingue, ex-Lieutenant-Colonel d'Etat-Major provisoire, lors de l'expédition de Saint-Domingue sous le Général Leclerc.



A PARIS,

Chez ROSA, Libraire, Grande cour du Palais-Royal, N.° 9.

1818.

HISTOIRE

CIVILE ET COMMERCIALE

DE LA JAMAÏQUE.

Conquête de cette Ile par les Espagnols et les Anglais.

CHRISTOPHE COLOMB, natif de Gênes, au service de l'Espagne, ayant observé la grande disproportion qu'il y avait entre la terre alors connue, et les eaux que l'on supposait couvrir le reste de la surface du globe, en conclut qu'il devait y avoir un autre continent au-delà de l'Océan Atlantique, ou plutôt que le continent de l'Asie s'étendait à travers cet Océan, jusqu'à 1666 lieues $\frac{2}{3}$ du continent d'Europe.

Il trouva que Marin avait placé la Chine quinze heures Est du Portugal, et conséquemment qu'il ne devait pas rester plus de neuf heures entre l'Europe et la Chine, en faisant voile à l'Ouest, dans le cas que cet espace fût totalement de

l'eau, mais il espérait qu'une grande partie appartiendrait à la terre. Il conclut donc que le voyage aux Indes-Orientales, par l'ouest, ne pourrait être fort long.

Quoique Christophe se fût trompé des deux tiers dans le calcul de la distance entre l'Europe et l'Asie, par l'ouest, le hasard cependant le fit rencontrer juste, relativement à un autre continent qui se trouvait à quinze ou seize cents lieues à l'ouest de celui de l'Europe. Les rapports de quelques marins qui avaient été poussés à quelques centaines de lieues à l'ouest, et qui assuraient avoir vu des terres dans quelques-uns de leurs voyages, l'avaient confirmé, disait-il, dans cette idée.

Tourmenté par l'espoir de faire une découverte nouvelle et importante, Colomb résolut à tout risque de traverser cet Océan inconnu, et qu'on croyait alors n'avoir point de bornes. Il s'adressa pour cet effet à diverses cours : elles traitèrent sa proposition de projet romanesque. Enfin, après plusieurs années de négociations, la cour d'Espagne consentit à sa demande. Elle autorisa Christophe Colomb à équiper trois petits bâtimens dans le port de Palos dans l'Andalousie, et le nomma Amiral des mers de l'Ouest. Le roi mit à sa disposition les gouvernemens à établir et les emplois à donner sur le continent qu'il se proposait de découvrir, et il ajouta aux revenus de la place d'amiral et de vice-roi, le dixième de

tous les profits que la conquête de ces pays pourrait produire.

Colomb appareilla de Palos, le 3 août 1492; il arriva aux îles Canaries, le 12 du même mois; et le 1.er septembre, il fit voile vers l'ouest. Après quatorze jours de navigation, ses équipages commencèrent à murmurer, s'imaginant qu'il les menait à une mort certaine. Christophe leur persuada, avec beaucoup de peine, de continuer leur route jusqu'au 16 octobre. Au moment qu'ils se consultaient entre eux pour jeter leur amiral à la mer et s'en retourner en Europe, il eut le bonheur, le même soir à dix heures, d'apercevoir une lumière et la terre, et le lendemain il y jeta l'ancre. Cet évènement lui reconcilia l'esprit de ses gens. Pénétré de reconnaissance pour la protection du Très-Haut, Christophe nomma cette île St. Salvador (St. Sauveur.) C'était une des îles Bahama.

Colomb visita la partie N.-E. de Cuba, en se rendant à Hispaniola (St.-Domingue), où il érigea un fort dans lequel il laissa quarante hommes. Le 16 janvier 1493, il retourna en Europe, incertain de savoir si Cuba était une île, ou si cette terre faisait partie d'un grand continent, dont les naturels du pays lui avaient donné quelques notions obscures. Le 15 février, il longea les Açores. Le 24, une tempête le jeta dans Lisbonne; et le 13 mars, il se rendit à Palos, après un voyage de sept mois et onze jours. La cour

d'Espagne le reçut avec tous les honneurs dus à un homme qui venait de découvrir un nouveau continent.

Le roi lui confirma la vice-royauté de ce nouveau monde, et de toutes les îles à l'ouest des Açores et du Cap-Verd. Il ordonna de lui fournir une flotte de quinze bâtimens, avec lesquels il commença son second voyage le 25 septembre 1493. Christophe relâcha aux Canaries. Le 7 octobre, il mit à la voile, et le 2 novembre il arriva à la Dominique, une des îles Caraïbes. Il passa ensuite devant Marie-Galande, la Guadeloupe, Mont-Serrat, Porto-Rico, et vint jeter l'ancre le 12 novembre à St.-Domingue, où les Indiens lui apprirent que la mauvaise conduite des gens qu'il avait laissés, les avait forcés à recourir aux armes et à les détruire.

Christophe, dans ce voyage, découvrit de la poudre d'or à St.-Domingue. Il bâtit dans cette île, un fort et une ville sur la côte nord de la ville de Santo-Domingo, qu'il appela Isabella; et desirant éclaircir tous ses doutes sur Cuba, et savoir définitivement si c'était une île ou une portion d'un grand continent, il se détermina à y faire un autre voyage par le sud-ouest.

Pour accomplir sa résolution, Christophe partit du fort Isabelle, le 24 avril 1494, avec un navire et deux bricks. Le mardi 29 du même mois,

il mouilla dans la rade de St.-Nicolas ; delà il fit le tour de Cuba. En longeant la côte sud de cette île, il fut environné de plusieurs milliers de canots remplis d'Indiens, que la curiosité et l'admiration avaient attirés sur son passage. Dans sa navigation, il aperçut sur sa gauche, pour la première fois, le samedi 3 mai 1494, les terres élevées de la Jamaïque, dont il apprit probablement le nom des Indiens qui le suivaient.

Erreur des Auteurs anglais à ce sujet.

P. Martyr et F. Colomb sont les premiers historiens espagnols qui aient parlé du nom de cette île. Ils l'ont écrit Xaymàca ; il signifiait suivant eux, dans le langage des naturels, pays abondant en sources. Colomb l'ayant nommé d'abord St.-Iago, Oldmixon, et quelques autres auteurs, ont supposé mal-à-propos que le mot de Jamaïca était une augmentation de celui de James (Jacques).

Cette île a conservé jusqu'à ce jour le nom de Jamaïca. Comme cette découverte était nouvelle, beaucoup de matelots penchaient à croire que c'était le pays que les Indiens des îles de Bahama leur avaient désigné comme très-abondant en or. Colomb se laissa aisément persuader ; il dirigea sa route vers cette terre. Le jour suivant il se trouva sur les côtes. Après un léger différend qu'il eut avec les Indiens, mais qui

se termina par une réconciliation cordiale, il prit possession du pays, *avec les formalités usitées en pareil cas*. Christophe retourna ensuite à Saint-Domingue, où il trouva les naturels en insurrection. Il les soumit, leur imposa un tribut, et construisit plusieurs forteresses dans l'île.

Le 10 juillet 1494, Colomb partit pour l'Europe, et le 9 septembre il arriva en Espagne. La cour, qui s'attendait à le voir revenir avec des monts d'or, fut surprise de n'en recevoir que quelques sacs; elle lui fit un accueil froid, et le laissa pendant trois ans dans l'oubli, avant de lui confier une autre expédition.

Le 3 mai 1498, Christophe s'embarqua pour son troisième voyage. Il toucha aux îles de Madère et du Cap-Verd. Il se dirigea vers le continent du sud de l'Amérique, découvrit l'île de la Trinité et le continent de la Terre-Ferme, et partit pour St.-Domingue. Le 30 août 1498, à son arrivée à Sto-Domingo, capitale de cette île, il y trouva les Espagnols révoltés; ils refusèrent de le reconnaître pour leur gouverneur. Christophe réussit cependant à recouvrer son autorité, mais les mécontens firent un rapport si désavantageux de lui, que la Cour d'Espagne nomma Bovadilla pour le remplacer. Ce nouveau gouverneur chargea Colomb de fers, et l'envoya en Espagne dans cet état.

Le roi, quelque temps après, ayant été convaincu de l'injustice qu'il avait commise envers l'amiral, le rétablit dans son premier emploi, et lui fit fournir une nouvelle flotte. Christophe commença son quatrième voyage le 4 mai 1502; il arriva à la Martinique, le 13 juin, et vers la fin du même mois, à S.to-Domingo, où il éprouva de nouvelles tracasseries.

Ce fut dans ce quatrième et dernier voyage de Colomb, entrepris par ce célèbre navigateur, après les preuves non-équivoques de l'indigne ingratitude de son pays et de son prince pour lequel il se sacrifiait, et qui lui avaient été plus sensibles que ses peines, ses dangers et ses inquiétudes, qu'il reçut des lumières plus positives sur la Jamaïque. Cette île avait été découverte par lui, huit ans auparavant; elle eut cette fois, si je puis m'exprimer ainsi, l'honneur d'offrir à ce grand homme un asyle dans son naufrage.

Le 24 juillet 1503, en retournant de Veragua à Saint-Domingue, il fut accueilli par une mer si orageuse, qu'elle l'obligea, après avoir perdu deux de ses bâtimens, de gagner la Jamaïque dans la plus grande détresse. Ce ne fut qu'avec une peine infinie, qu'il parvint à atteindre un petit mouillage sur la côte-nord, appelé aujourd'hui *Don Christopher's Cove*, où il fut forcé d'échouer les deux bâtimens qui lui restaient, pour ne pas les voir couler. Ce désastre

endommagea ses vaisseaux au point de n'être plus susceptibles de réparation. Il ne lui resta plus, dans son malheur, que la cruelle espérance de voir probablement terminer à-la-fois ses revers et sa vie.

Durant l'espace de douze mois et quatre jours qu'il resta dans cette cruelle situation, il eut de nouveaux dangers à surmonter, et des crises inattendues qui mirent son courage aux plus rudes épreuves. Les fatigues qu'il éprouva, les ressources qu'il eut à développer, montrèrent toute l'élévation, toute la grandeur de son ame, mais elles firent aussi mieux ressortir l'ingratitude de son souverain.

On voit encore dans les registres de l'honorable conseil de la Jamaïque, un vieux volume manuscrit qui renferme les papiers et les rapports des gouverneurs. Il contient purement les progrès de l'armée, et tout ce qui s'est fait dans le commencement de l'établissement de cette colonie. On y trouve la traduction d'une lettre écrite au roi d'Espagne par Colomb, durant sa détention dans cette île. (Ayant inséré cette lettre dans mon ouvrage intitulé : l'*Europe* et l'*Amérique comparées*, il est inutile de la répéter ici ; le lecteur peut la lire dans cet ouvrage.)

Les naturels du pays qui ne se livraient aux travaux de la culture que pour leurs besoins, se lassèrent de nourrir des étrangers qui les expo-

saient à mourir de disette ; ils s'éloignèrent insensiblement de leur voisinage, et abandonnèrent totalement les Espagnols. Pour surcroît d'infortune, le gouverneur de Saint-Domingue refusa à Colomb les secours dus à sa situation. Par un raffinement d'une barbarie sans exemple, il poussa même l'infâmie jusqu'à ajouter les outrages et les insultes aux revers dont ce grand homme était accablé.

Les Espagnols, qui avaient effarouché les Indiens par des actes de violence, ne les voyant plus revenir avec des provisions, s'emportèrent et prirent les armes contre leur chef, pour le punir de n'avoir pas approuvé leur férocité. Une circonstance heureuse néanmoins lui fournit encore l'occasion de se tirer d'embarras.

Les connaissances que Colomb avait en astronomie, lui ayant appris qu'il y aurait bientôt une éclipse de lune, il fit avertir tous les caciques voisins de s'assembler pour entendre de lui des choses importantes à leur conservation. Quand il fut au milieu d'eux : « Indiens, leur dit-il d'un » air inspiré, vous ne vous êtes pas contentés » de nous abandonner à notre malheureux sort ; » vous nous avez refusé des vivres, et vous persistez à ne pas nous en apporter ; eh bien ! » ajouta-t-il en leur montrant le ciel, apprenez, » par mon organe, que le Dieu que j'adore, » pour vous punir, va vous frapper de ses coups

» les plus terribles. Dès ce soir, vous verrez la
» lune rougir, puis s'obscurcir, et vous refuser
» sa lumière. Ce ne sera que le prélude de vos
» malheurs, si vous persistez à me refuser des
» vivres »

L'amiral avait à peine cessé de parler, que sa prophétie s'accomplit. Les sauvages se crurent perdus; ils demandèrent grace, et promirent de lui donner tout ce qu'il desirerait. Colomb, après s'être fait prier un instant, leur annonce que le ciel, touché de leur repentir, va permettre à la nature de reprendre son cours. Il se tourne vers l'astre de la nuit, remercie la Providence de cet heureux incident, et la lune sur-le-champ reparaît toute rayonnante de gloire.

Les caciques, à l'apparition de l'astre, baisent les mains de celui qu'ils regardent comme leur libérateur, courent de toutes parts chercher des subsistances, et Christophe, dès ce moment, ne manqua plus de vivres jusqu'à son départ. Diego Mendez ayant réussi à lui envoyer un bâtiment, il s'embarqua pour Santo-Domingo, où l'on ne voulut pas lui permettre de descendre. Il fut obligé de retourner à la Jamaïque; delà il se rendit à Honduras, sur la côte du Mexique, et finalement en Europe.

Ce grand homme, à son retour en Espagne, voyant qu'on ne lui tenait aucun compte de ses services, se retira à Valladolid, où il succomba

sous le poids de ses adversités, laissant après lui un nom immortel, et la gloire d'avoir ajouté un nouveau monde à l'ancien. Il mourut le 20 mai 1506. La cour, par honneur pour sa mémoire, le fit enterrer avec magnificence dans la cathédrale de Séville, où elle lui érigea un tombeau sur lequel on grava cette inscription : « Colomb a » donné un nouveau monde aux royaumes de » Castille et de Léon. »

Après la mort de cet illustre navigateur, les Espagnols, pendant un siècle et demi, ne firent rien qui fut digne de l'histoire. Il serait à souhaiter pour l'honneur du caractère espagnol, durant cette même période, que quantité de leurs vastes entreprises fussent couvertes d'un voile aussi obscur, ou du moins qu'elles eussent été ensevelies dans le plus profond oubli.

Je vais présenter à mes lecteurs les faibles particularités de leurs progrès. Je les ai choisies avec un soin exact, à l'aide des Mémoires qui m'ont été confiés.

Environ dix-sept ans s'étaient écoulés depuis le premier établissement des Espagnols à Saint-Domingue, avant que ceux-ci eussent songé à envoyer une peuplade prendre possession de la Jamaïque pour en faire une colonie. Cette île ne produisant ni or, ni argent, les Espagnols la négligèrent comme une acquisition de peu de valeur, et sans la noire ingratitude du roi Ferdi-

nand envers la famille de Colomb, peut-être eût-elle continué quelques années de plus, à jouir de son obscurité, mais de son repos.

Christophe Colomb, après son retour en Espagne en décembre 1504, avait été obligé d'employer le reste de ses jours en démarches pénibles et infructueuses, à la cour d'un monarque ingrat et insensible, qui le dépouilla inhumainement des droits et des privilèges qu'il lui avait accordés primitivement, et qu'il avait gagnés d'une manière si noble, au prix de tant de traverses et de tant de périls. Don Diègue son fils, l'héritier de sa fortune, éprouva la même ingratitude, jusqu'à ce que, lassé des excuses frivoles et indignes d'un prince, il intenta contre son souverain un procès mémorable au conseil de la Compagnie des Indes à Séville. Cette cour reconnut la justice de ses prétentions, avec une impartialité qu'on ne saurait trop admirer. Après une sévère et solennelle perquisition des droits de don Duègue, le conseil le déclara vice-roi héréditaire et grand-amiral de toutes les îles et contrées découvertes par son père. Il le décréta en outre investi d'une jurisdiction semblable à celle de grand-amiral de Castille, ayant droit au dixième de tout l'or et l'argent qu'on trouverait par la suite dans ces pays; le conseil lui donna encore d'autres privilèges et immunités d'une grande étendue.

Ses droits furent ainsi reconnus d'une manière distinguée et compétente. Le roi cependant ne lui confirma que le titre et l'autorité de gouverneur et d'amiral de Saint-Domingue ; peut-être encore eût-il perdu ce faible commandement, s'il n'eut pas eu le bonheur d'épouser Marie de Tolède, fille de Ferdinand de Tolède, grand-commandeur de Léon, frère de Frédéric duc d'Alva. Cet illustre mariage le consolida dans sa place. Ce brave jeune homme persista néanmoins à réclamer courageusement la totalité de ses droits et de ses pouvoirs. Peu de temps après il partit pour son gouvernement, suivi d'un cortège nombreux et magnifique, et déterminé à raffermir ses prétentions.

Il arriva à Saint-Domingue dans le mois de juillet 1508. Il eut bientôt la mortification d'apprendre que le roi avait réellement investi Alonzo de Ojeda et Diégo de Nicuessa, non-seulement de deux gouvernemens distincts et séparés, qui comprenaient tout le continent découvert par Christophe Colomb, mais qu'il y avait aussi annexé la Jamaïque.

Diégo Colomb regarda ces commissions comme une violation manifeste de ses propres droits. Il prétendit avec fermeté avoir le privilége exclusif de nommer aux gouvernemens des pays découverts par son père. En conséquence, pour assurer ses prétentions sur la Jamaïque, il y en-

voya, au mois de novembre 1509, Juan de Esquivel, avec environ 70 hommes. D'autres ne tardèrent pas à les suivre. Esquivel s'était acquis la réputation d'un brave militaire ; et ce qui lui faisait encore plus d'honneur, il était du petit nombre de ces Castillans, qui, au milieu de ces horreurs sanglantes et de la contagion de la rapine, s'étaient distingués par leur humanité et par leur générosité ; Herrera rapporte le trait suivant, comme une preuve non équivoque de la grandeur de son ame.

Au moment qu'il mettait à la voile de Saint-Domingue, pour aller prendre possession de son nouveau gouvernement, Ojéda, son compétiteur était sur son départ pour le Continent. Ojéda s'opposa violemment à l'expédition d'Esquivel, et menaça publiquement de le faire pendre comme un rebelle, si à son retour du Continent il le retrouvait dans la Jamaïque. Le hasard voulut que le voyage d'Ojéda eût l'issue la plus malheureuse. Après des désastres sans nombre et inouis, il fit naufrage sur la côte de Cuba, et fut sur le point de périr misérablement de faim. Dans cette détresse il se rappela qu'Esquivel était à la Jamaïque ; la nécessité triompha de sa fierté, et Ojéda eut recours aux bontés de celui dont il avait juré la mort. Le généreux Esquivel, en apprenant les revers de son ennemi, oublia son ressentiment. Il envoya à

Cuba Pétro de Narvez, officier de marque, chercher Ojéda. Esquivel, à son arrivée lui fit un accueil flatteur, le traita, durant son séjour, avec toutes les marques possibles de distinction et de respect, et le pourvut de tout ce qui était nécessaire pour le conduire à Saint-Domingue d'une manière prompte et sûre. J'ajouterai qu'Ojéda fut reconnaissant des bontés de son libérateur et de son bienfaiteur.

On s'imagine sans peine que sous les ordres d'un tel homme, les naturels de la Jamaïque n'eurent point à gémir de leur sujétion, et que les ravages de la conquête furent contenus dans les strictes bornes de l'humanité. Aussi les historiens espagnols rendent-ils le témoignage le plus honorable de sa douce et vertueuse administration.

« La conquête de la Jamaïque, dit Herrera, » ne se termina si heureusement, que parce que » Juhan de Esquivel soumit les naturels sans ef- » fusion de sang, qu'il leur permit de cultiver » leur coton et les autres productions qui rap- » portèrent de grands bénéfices. » Cet éloge est d'autant plus flatteur, qu'il paraît même s'adresser particulièrement à Esquivel, qui était le seul qui semblât voir avec horreur la monstruosité de la conduite de ceux qui ne visitaient les pays nouvellement découverts, que pour les dévaster, et couper le cou aux Indiens pour les

forcer à embrasser le Christianisme. Dans quelques-uns de ses contemporains, que de belles qualités furent ternies par la cruauté et par la rapine, ou furent malheureusement confondues avec un zèle aveugle et fanatique pour la cause de la religion, qui les rendait encore plus sauvages, et incapables de pitié et de remords.

Esquivel ne conserva sa place que quelques années; il mourut dans son gouvernement, et fut enterré à Sevilla-Nueva, ville qu'il avait fondée. Il eut pour successeurs des gouverneurs d'un caractère bien différent du sien. Ils commencèrent, dès leur arrivée, à détruire les malheureux indigènes par un carnage pareil à celui qui désolait alors Saint-Domingue. D'après les journaux de ces temps, il paraît que François de Garay, en 1523, commandait en chef à la Jamaïque; qu'il en fit partir dans la même année une expédition pour faire la conquête de Panuco, territoire que Cortez avait déja réuni à la domination espagnole, à l'insçu de Garay. Le gouverneur employa dans cette expédition neuf vaisseaux et deux brigantins, à bord desquels il embarqua 850 Espagnols, un nombre plus considérable d'Indiens de la Jamaïque et 144 chevaux.

Une force semblable ramassée uniquement dans cette île, prouve quels grands progrès les Espagnols avaient faits dans son établissement

comme dans sa population, depuis treize ans qu'ils en étaient en possession. Esquivel ayant établi le siége de son gouvernement près du lieu qui avait eu l'honneur de servir de résidence à Colomb, lors de son naufrage en 1503, il est à présumer que Sévilla Nueva (la nouvelle Séville) commençait dès-lors à être d'une certaine importance. Cette ville, suivant Herrera, avait été fondée sur le site d'un ancien village indien, appelé Maimai ou Maimi, près du port nommé par Colomb *Santa Gloria* (maintenant Saint-Ann's Harbour, le port de Sainte-Anne.) Un peu à l'est, il existe une baie qu'on appelle encore aujourd'hui *Maimi-Bay*.

L'augmentation journalière des nouveaux habitans aurait naturellement étendu les limites de la capitale, jusqu'à ce que ce rustique village indien, formé dans le principe de quelques huttes passagères, fût devenu une place d'importance, si la guerre et d'autres fléaux n'eussent mis fin à ses progrès. La religion, de son côté, demanda bientôt des édifices pour son service, dans les territoires qui appartenaient aux Espagnols; par une contradiction de l'esprit humain, dont on ne peut rendre compte, ces assassins de leurs semblables étaient en même temps des rigides observateurs de toutes les cérémonies extérieures du culte divin. De leurs mains encore teintes du sang des innocens qu'ils avaient impitoyablement

massacrés, ils élevaient des temples à l'Éternel, imploraient de lui cette même miséricorde qu'ils venaient de refuser aux malheureuses victimes de leur cruauté et de leurs rapines.

Parmi les somptueux édifices qui décoraient la *Sevilla Nueva*, on remarquait une cathédrale et un monastère dont les fondemens existaient encore y a quelque temps; beaucoup d'autres ruines sont encore visibles de nos jours. Pierre Martyr d'Angleria fut nommé abbé et missionnaire en chef de la Jamaïque. On y construisit un fort, dont Sloane, en 1688, visita les débris, ainsi que ceux de la cathédrale. Il rapporte qu'on découvrit un ancien pavé jusqu'à la distance de deux milles de l'église, circonstance qui peut nous donner une idée de l'étendue de cette ville dans les jours de sa prospérité. La porte ouest de la cathédrale était encore intacte; c'était, à son jugement, un excellent ouvrage. Au-dessus de cette grande porte, on voyait sculptée, entre deux anges, la tête du Sauveur couronnée d'épines; sur la droite, une petite figure ronde de quelque saint, ayant un poignard enfoncé dans la tête; sur la gauche, la Vierge Marie, ou une Madone, dont le bras était attaché en trois endroits, à la façon espagnole. Au-dessus de la porte, et au bas d'un écusson, on lisait cette inscription :

» *Petrus. Martyr. ab angleira. italus. civis* » *mediolanen. Prothon. apos. hujus. abbas. se-*

» *natus. indici. consiliarius. ligneam. Primus.*
» *OEdem. hanc. Bis. igne. consumptam. lateri-*
» *cio. et. quadrato. lapide. Primus. a. funda-*
» *mentis. extruxit.* »

Sloane croit que la cathédrale n'a jamais été achevée, parce qu'il remarqua plusieurs arches en pierre destinées à faire partie de l'édifice, et qui, suivant toutes les apparences, n'avaient pas été mises en place. Il vit aussi dans le même état les matériaux d'un vaste bâtiment, destiné vraisemblablement à servir de palais au gouverneur.

L'opinion générale de l'île est, peut-être avec fondement, que les Espagnols qui habitaient Séville furent détruits tout d'un coup, et entièrement, dans les guerres qu'ils eurent avec les Indiens à une certaine époque. Sloane rapporte que quelques-uns des habitans espagnols qui s'étaient retirés à Cuba, donnaient différentes raisons sur leur expulsion de cette partie de l'île. Ils disaient entr'autres choses, qu'une multitude innombrable de fourmis avait détruit leurs grains et leurs provisions, et que d'ailleurs le site de cette ville ne convenait pas au commerce.

Il est possible que ces raisons aient empêché de la rétablir; cependant il me semble qu'elles n'étaient pas suffisantes pour engager un peuple entier, les habitans d'une capitale naissante, à déplacer subitement leurs familles, leurs ef-

fets, et à se soumettre volontairement à construire une ville entièrement neuve, dans un autre endroit du pays, très-éloigné et entièrement inculte. Il est certain qu'on ne donna pas le temps à la ville de Séville de tomber en décadence, mais qu'elle fut dépeuplée avant d'être finie, et bien des années avant la conquête de l'île par les Anglais.

On voit dans les papiers d'état de Thurloe, vol. III, p. 145, le rapport que le général Venables fit à Cromwell, de Séville, comme d'une ville qui avait existé jadis. Sloane, dans son Hist. de la Jamaïque, vol. I, p. 66, dit que les ruines de cette ville étaient couvertes d'arbres qui étaient noirs de vétusté, lorsque les Anglais s'emparèrent de l'île; qu'il vit des bois de charpente de plus de soixante pieds de haut, qui avaient poussé en dedans des murs de la cathédrale.

Si la tradition de cette catastrophe est vraie, peut-on s'attendre à des rapports fidèles de la part des descendans de ces hommes qui avaient justement attiré la destruction sur leurs têtes, lorsque sur-tout, le récit de leur sort rappellerait encore les actes atroces de leurs ancêtres! Actes de noirceur, trop lugubres à contempler, et trop affreux à rapporter.

L'ancienne tradition, ainsi que les découvertes modernes, ne nous donnent que trop lieu de croire qu'après la mort d'Esquivel, le massacre

des Indiens s'exécuta dans cette île au moins avec autant de rapidité qu'à Saint-Domingue. L'on trouve fréquemment de nos jours, dans les montagnes, des cavités dont la terre est presqu'entièrement couverte d'ossemens humains, malheureux restes sans doute de quelques-uns de ces infortunés insulaires, que les Espagnols avaient claquemurés dans ces retraites, et qui furent probablement réduits à l'alternative de périr de faim, ou de tomber sous les poignards de leurs impitoyables conquérans. On reconnaît à la forme des crânes, que ce sont les ossemens des Indiens.

Quand on lit le récit du sort des Espagnols habitans de Séville, on ne peut résister à un mouvement d'indignation, ni s'empêcher de desirer en même temps que cette histoire fût plus authentique, et que le ciel dans sa justice eût permis aux pauvres Indiens de venger les mânes de leurs pères, par la destruction de leurs cruels oppresseurs! Mais hélas! de quoi leur servit cette faible satisfaction d'une vengeance passagère? L'Être Suprême, par des raisons impénétrables à nos faibles lumières, permit bientôt que ce peuple soumis et paisible, qui formait alors une population de 60,000 individus, d'après une estimation très-modérée, fût à la fin exterminé et détruit jusqu'au dernier homme, par les Espagnols. Pas un seul descendant de l'un et de l'autre sexe n'existait dans cette île, lorsque

les Anglais en firent la conquête en 1655, ni même, je crois, un siècle avant cette époque.

On dit qu'il y a encore de nos jours, dans le sud de Cuba, quelques familles, faibles restes des anciens Indiens. Elles habitent une petite ville proche de Saint-Yago de Cuba, appelée Iwanée. Elles ont adopté les usages et la langue des Espagnols.

Le site de l'ancienne Sévilla Nueva appartient maintenant à M. Heming. Il l'a converti en une grande sucrerie. On l'appelle la plantation de Séville, et l'on voit encore dans les pièces de cannes, les ruines de cette ancienne ville. M. Heming en a hérité d'un de ses ancêtres, le capitaine Heming, officier dans l'armée de Cromwell.

La perte de Séville fut suivie de celle de Mélilla, petit village situé à environ onze lieues à l'est, et dans un mouillage appelé Port Marie. L'on présume que la catastrophe qui eut lieu dans ces deux places, détermina les Espagnols à établir la ville capitale de Saint-Iago de la Vega (Saint-Jacques de la Plaine), ou, comme on l'appelle à cette heure, Spanish-Town (la Ville Espagnole).

Il est peut-être inutile de chercher maintenant l'époque précise de ces évènemens; mais d'après les conjectures, on peut la fixer à l'année 1523, immédiatement après le départ de l'armée sous les ordres de Garay; et si, conformément à la

tradition qu'on ne saurait contredire, la nouvelle capitale fut fondée par Diègue Colomb, la conjecture devient alors plus positive, puisqu'il partit mécontent pour l'Espagne en 1517, qu'il retourna dans son gouvernement en 1520 avec de pleins pouvoirs, et qu'il mourut dans sa patrie à la fin de l'année 1525, ou au commencement de 1526. Ce ne fut certainement qu'après son arrivée à Saint-Domingue pour la seconde fois, qu'il jeta ou qu'il fit jeter les fondemens de Saint-Iago de la Vega.

Par une nouvelle lecture du manuscrit d'Oviédo, j'ai découvert que les Indiens de Saint-Domingue s'étaient généralement révoltés en décembre 1522; que Diègue Colomb les avait réduits, et après son expédition finie, qu'il avait passé à la Jamaïque pour prendre lui-même, des mains de Garay, les rênes du gouvernement. On peut conjecturer, avec quelque raison, que la révolte s'était étendue aux deux îles.

Saint-Iago de la Vega s'accrut rapidement. En 1545, vingt ans après la mort de son fondateur, elle donna le titre de marquis à son fils, qui reçut, dans le même temps de l'empereur Charles V, la concession de toute l'île en souveraineté perpétuelle, comme un fief héréditaire de la couronne de Castille. Ces circonstances étant importantes dans l'histoire de cette île, et les historiens anglais, qui ont traité des affaires de la

Jamaïque, paraissant ne les avoir pas parfaitement bien saisies, je pense que l'explication plus détaillée et plus précise que je vais en donner, ne sera pas désagréable au lecteur.

Diègue Colomb laissa à sa mort trois fils et deux filles. Don Louis, l'aîné de ses fils, succéda aux honneurs et aux droits de son père. Isabelle, l'aînée de ses filles, se maria par la suite au comte de Gelvez, gentilhomme portugais de la maison de Bragance. Louis Colomb, quoique âgé de six ans lors de la mort de son père, était généralement considéré comme vice-roi héréditaire, et grand-amiral des Indes-Occidentales. Cependant, quoique l'empereur le traitât, suivant lui, avec une distinction particulière, et qu'il augmentât considérablement ses revenus, il refusa absolument, au moment de sa virilité, de reconnaître ses prétentions à une autorité aussi étendue. Louis, à la fin de sa minorité, intenta, à l'exemple de son père, un procès en règle pour le recouvrement de son droit d'aînesse. Rien ne prouve que son procès ait été terminé légalement; car dans l'année 1545 il trouva plus prudent d'adhérer à un compromis, par lequel il transportait à la couronne d'Espagne tous ses droits héréditaires, moyennant la concession de la province de la Véragua dans la nouvelle Espagne et l'île de la Jamaïque, avec le titre de duc de Véragua, marquis de la

Véga. On manque de renseignemens pour bien juger de l'étendue précise, et de la nature de cette concession. Quoi qu'il en soit, Louis ne laissa aucun héritier ; son frère mourut aussi sans enfant mâle. Sa sœur Isabelle, épouse du comte de Gelvez, devint alors l'unique héritière de la famille de Colomb. Par son mariage, elle transporta tous ses droits à la maison de Bragance, qui les a conservés, je crois, jusqu'en 1640, époque à laquelle ils furent confisqués au profit de la couronne d'Espagne, à cause de la révolution qui plaça Jean, duc de Bragance, sur le trône de Portugal.

Erreur d'un Auteur anglais à ce sujet.

Sir Hans Sloane est donc mal informé quand il avance que le duc de la Veragua reçut une année de revenu de la Jamaïque, à l'époque où cette île se rendit aux Anglais, puisqu'il suppose par son assertion, que la famille de Colomb se trouvait encore propriétaire de l'île, et que depuis le règne de Ferdinand et d'Isabelle, elle avait continué d'en jouir sans interruption jusqu'en 1655.

Blome parle d'une circonstance qui se trouve confirmée dans les papiers d'état de Thurloe, et qui s'accorde fort bien avec ma relation ; c'est l'établissement d'une quantité de familles portugaises dans l'île de la Jamaïque. Le transport du patri-

moine d'Isabelle dans la maison de Bragance doit indubitablement avoir encouragé beaucoup de Portugais à fixer leurs fortunes dans cette nouvelle colonie qu'ils venaient d'acquérir, et il est probable aussi que ce même évènement aura excité la jalousie des anciens planteurs Espagnols contre ces nouveaux venus. Blome va plus loin, il assure que les Portugais étaient détestés dans cette île.

La méfiance mutuelle et la haine irréconciliable des habitans de ces deux nations, furent peut-être cause de la faible résistance que sir Antoine Shirley éprouva en 1596, lorsqu'il envahit cette île et qu'il en saccagea la capitale. Environ quarante ans après, le colonel Jackson l'envahit de nouveau avec une armée qu'il avait formée aux Iles du Vent. Les habitans, au rapport des Anglais, déployèrent beaucoup de fermeté dans la bataille rangée qui eut lieu devant le *Fort Passage*, mais où ils furent vaincus. Jackson, après avoir perdu quarante hommes, entra l'épée à la main dans *S. Iago de la Vega*, pilla ce qu'il y avait de plus précieux, et reçut une rançon considérable pour ne pas mettre le feu aux maisons. Les Anglais s'éloignèrent, et emportèrent leur butin sans être inquiétés dans leur retraite.

Depuis cette époque jusqu'à la prise de l'île par les Anglais en 1655, et durant l'usurpation de Cromwel, je ne connais aucune particularité in-

téressante concernant cette île; peut-être n'y est-il rien arrivé qui fût digne d'être transmis à la postérité. Néanmoins, je crois qu'il est à propos de faire remarquer quels furent les motifs qui engagèrent le Protecteur à attaquer les territoires de l'Espagne, dans le temps même que les traités de paix subsistaient entre ces deux puissances : motifs que (suivant moi) les historiens, en général, ont, jusqu'à cette heure, mal compris, ou affecté opiniâtrément de nous représenter sous un faux jour.

Il n'existe pas dans les annales d'Angleterre, de chapitre qui demande à être lu et médité avec plus de réflexion que celui qui traite de l'administration du Protecteur Cromwel. Les préjugés de parti qui, dans les causes communes, se perdent avec le laps des temps, nous sont parvenus dans toute leur force contre cet heureux usurpateur; et ses actions, jusqu'au moment où il se revêtit du pouvoir suprême, sont scrutées avec une malignité recherchée, comme s'il eût été impossible de rendre la justice sous une autorité usurpée.

Il n'est cependant pas étonnant qu'on ait critiqué ou regardé comme criminelles les mesures vigoureuses que le Protecteur employa contre l'Espagne en 1655, ni que les écrivains dont les opinions politiques différaient, aient mal peint sa conduite en cette occasion. Une célèbre Répu-

blicaine (*voyez* l'Histoire d'Angleterre par M.me Macauley), appelait cette conduite « infâme et digne d'un pirate », et David Hume, ce galant et élégant apologiste de la famille des Stuarts, « une violation des plus insoutenables du traité. »

La publication des papiers d'État du sécretaire Thurloe, doit, malgré tout, avoir adouci la force de ces censures. Dans le fait, Cromwel avait gardé long-temps un silence dissimulé sur les procédés hostiles que les Espagnols employaient envers les Anglais. Leur conduite était trop monstrueuse pour qu'il fût possible de l'excuser; et d'après cette conduite il n'y avait pas même le plus léger pretexte à l'accusation faite contre le Protecteur, d'avoir commencé, contre un ami et un allié, une guerre injuste et ruineuse, contraire aux intérêts de la nation, et qui était une infraction manifeste à la foi des traités. Quel que soit le nom que l'on donne à l'autorité dont on revêt un chef suprême, si on ne la lui donne que pour maintenir et assurer la religion, les privilèges et les propriétés du peuple qu'il gouverne, en le faisant jouir de la paix, la conduite du Protecteur en cette occasion n'était pas exempte de blâme; mais si cette autorité s'étend jusqu'à faire la guerre quand elle est commandée par une nécessite impérieuse, c'était alors le cas de la faire, puisque la conduite de l'Espagne, particulièrement en Amérique, était une déclaration de guerre positive qu'elle fai-

sait au genre humain. J'ajouterai, à l'appui de cette assertion, quelques faits remarquables. Le sujet, par lui-même, est curieux, et il sera peut-être nouveau pour le lecteur.

Le dernier traité qui fut fait entre l'Espagne et l'Angleterre, précéda l'élévation de Cromwel au protectorat, et fut conclu en 1630. Par le premier article, on stipula qu'il y aurait paix et amitié entre les deux couronnes, pour leurs sujets respectifs, dans l'étendue du Monde entier. Avant cette époque, les souverains d'Espagne n'encourageaient pas seulement, ils avouaient, même ouvertement, les hostilités perpétuelles que leurs officiers exerçaient sur les bâtimens et sur les sujets de toutes les nations de l'Europe, qui se trouvaient n'importe dans quelle partie du nouvel hémisphère. Non-seulement ils s'arrogeaient insolemment le droit de propriété sur tous les territoires découverts par eux, mais encore ils réclamaient le privilège exclusif de naviguer dans les mers de l'Amérique.

Windwood (vol. II, p. 143) rapporte que, sous le règne de Jacques premier, dans le cours des deux années qui suivirent la conclusion de la paix entre l'Espagne et l'Angleterre, et qui sauva la monarchie espagnole de sa ruine totale, sir Charles Cornwallis, dans une lettre qu'il écrivait de Madrid en mai 1606, apprend au comte de Salisbury, que l'amiral espagnol don Louis

Firardo ayant rencontré un bâtiment anglais chargé de maïs et expédié pour Séville, « en » avait pris les maîtres et les avait fait exposer » au pilori ; qu'il avait ordonné ensuite de les » transporter à son bord, où il leur avait fait » essuyer lui-même un traitement pareil ; qu'il » leur avait dit des injures, les avait traités » d'hérétiques, de chiens de luthériens, d'en- » nemis du Christ, qu'il avait menacé de les faire » pendre, et qu'il avait fini par leur prendre tout » ce qu'il avait jugé pouvoir lui convenir. »

Par d'autres lettres postérieures à celles-ci, et qui se trouvent conservées dans la même collection, on voit que Cornwallis s'étant plaint au duc de Lerma, ministre d'Espagne, que Firardo avait envoyé aux galères quelques matelots anglais faits prisonniers en Amérique, il reçut pour toute réponse, » qu'on rappellerait Firardo » pour lui faire rendre compte de sa conduite, » non pas (ajoute le Duc), pour les avoir en- » voyés aux galères, mais pour ne les avoir pas » pendus comme il aurait dû le faire. »

Birch (Vol II, p. 376) dit que sir Walter Raleigh, dans une lettre qu'il écrivit quelque temps après au Roi Jacques, rapporte comme un fait bien connu, que les Espagnols, dans une autre circonstance, après avoir trafiqué pendant un mois entier avec vingt-six Anglais qui se trouvaient à terre sans méfiance, et n'ayant pas même

une épée entr'eux tous, ils les avaient attachés par le dos les uns aux autres, et avaient fini par les massacrer tous.

La conduite barbare des Espagnols, leur arrogance à s'approprier le Nouveau-Monde et à réclamer le privilège exclusif de naviguer dans les mers de l'Amérique, revoltèrent toutes les puissances maritimes qui se trouvaient intéressées à la découverte d'un nouveau monde; elles s'opposèrent à des prétentions aussi exorbitantes, et qui violaient également les lois de la nature et celles des nations. Les Français et les Anglais, sur-tout, qui avaient établi des colonies à la Virginie, aux Bermudes, à Saint-Christophe et aux Barbades, territoires dont une partie peut-être n'avait pas même été découverte, ni jamais occupée par l'Espagne, s'empressèrent de défendre leurs nouvelles acquisitions. Les prétentions iniques de cette puissance occasionnèrent dans le Nouveau-Monde une guerre active et horrible entre les sujets Espagnols et ceux des autres nations qui s'aventuraient à y venir; tandis que dans le même temps la paix subsistait en apparence entre les alliés de l'Europe.

L'article du traité de 1630, qui assurait aux Anglais la continuation non-interrompue de leurs relations commerciales avec leurs colonies, fut pour eux un des principaux objets qu'ils eurent en vue dans ce traité.

Cette idée est d'autant mieux fondée, que peu de temps auparavant ils avaient eu dans l'île de Saint-Christophe, une preuve non-équivoque de la perfidie espagnole. La cour de Madrid, vers la fin de l'année 1629, avait fait partir une flotte de 24 vaisseaux de ligne et de 13 frégates, sous les ordres de Don Fréderic de Tolède, pour attaquer ostensiblement les établissemens hollandais dans le Brésil. Elle avait donné l'ordre secret à son amiral, de se porter avant tout sur les îles dont j'ai parlé plus haut (îles que les Espagnols, à la vérité, avaient découvertes les premiers, 130 ans auparavant, mais qu'ils n'avaient jamais occupées), et d'en chasser les Français et les Anglais qui, dans ce temps-là, en avaient conjointement la paisible possession.

Don Frédéric de Tolède tomba d'abord sur Saint-Christophe : les Français et les Anglais séparément, ni même réunis, ne se trouvèrent pas assez forts pour résister à un ennemi aussi formidable. Les habitans Français et la moitié des Anglais se retirèrent en 1629 dans l'île d'Antigues. Les autres Anglais au lieu de quitter Saint-Christophe, se réfugièrent dans les montagnes, d'où ils envoyèrent des députés demander à capituler. Les Espagnols leur ordonnèrent de se rendre à discrétion. Ils choisirent six cents des plus vigoureux planteurs anglais, qu'ils con-

damnèrent aux mines; et ils signifièrent aux autres, qui ne consistaient qu'en femmes et en enfans, d'avoir à quitter l'île sur-le-champ, et de s'embarquer sous peine de mort, sur quelques navires anglais qu'ils avaient pris à Nevis. Les Espagnols, après avoir ravagé tous les établissemens qui se trouvaient sur leur passage, et converti ces pays en un désert affreux, continuèrent leur route pour le Brésil.

On doit bien penser que le traité de 1630 avait pour but de prévenir désormais de pareilles atrocités. Huit ans s'étaient à peine écoulés depuis l'affaire de Saint-Christophe, lorsque les Espagnols, au mépris de ce qu'il y a de plus solennel et de plus sacré dans les Etats chrétiens, et à la honte même de la nature humaine, attaquèrent et passèrent au fil de l'épée les Français et les Anglais qui, à leur départ de Saint-Christophe, étaient venus prendre possession de l'île de la Tortue, qui n'était pas cultivée, mais que vingt-cinq soldats espagnols gardaient. Ceux-ci avaient évacué la Tortue à la première sommation des Français. La modération n'entrait pas dans les vues de la cour de Madrid. Le général des galions, après avoir exterminé les hommes, les femmes et les enfans qu'il trouva épars sur leurs habitations, poussa la cruauté jusqu'à faire pendre ceux qui, dès la première attaque, s'é-

taient rendus à lui, sur la promesse du pardon qu'il leur avait faite.

A cette époque, le malheureux monarque anglais était lui-même engagé au sein de ses états, dans de trop grands différends avec ses sujets, pour être à même de protéger ses colonies extérieures et lointaines. Ces débats se terminèrent à la fin par une guerre civile, et les Espagnols continuèrent leurs vexations avec impunité, traitant d'avanturiers et de pirates tous les Anglais qu'ils trouvaient dans les Indes-Occidentales.

Dans l'année 1635, les Anglais et les Hollandais avaient conjointement pris possession de l'île de Sainte-Croix, qui se trouvait entièrement dépeuplée et déserte. Des disputes s'étant élevées parmi ces nouveaux colons, les Anglais volèrent aux armes, et se rendirent maîtres absolus de l'île. En 1650, les Espagnols débarquèrent des troupes à Sainte-Croix; ils exterminèrent sans aucun sujet tous les habitans qui eurent le malheur de tomber entre leurs mains, et massacrèrent, comme à la Tortue, jusqu'aux femmes et aux enfans. Il semble que cette nation vindicative n'avait pas d'autre dessein que celui de conquérir, pour dévaster et ruiner; car après avoir tué tous ceux qu'ils purent attraper, ils ravagèrent Sainte-Croix et l'abandonnèrent. Quelques temps après, des Hollandais, voyant que cette île n'était point occupée, en prirent possession

pour la seconde fois; mais les Espagnols y retournèrent, et leur firent subir le même traitement qu'aux Anglais.

Les preuves de leurs cruautés envers les sujets des nations étrangères, même à l'égard des malheureux que la détresse forçait à aborder sur leurs côtes, sont trop multipliées pour pouvoir les rapporter toutes. Les traitemens qu'ils faisaient essuyer aux matelots étaient aussi barbares et inhumains, que leurs prétentions à les saisir étaient injustes et mal fondées. Le pardon même des Espagnols portait l'empreinte de la cruauté, car si parfois ils ne livraient pas de suite leurs prisonniers à une mort cruelle, ils leurs infligeaient des châtimens pires que la mort même, en les condamnant pour le reste de leurs jours à travailler aux mines du Mexique.

Il n'y a pas de doute, d'après les plans et les propositions que l'on fit pour attaquer les Espagnols, et qui furent présentées à Cromwell lorsqu'il se revêtit du protectorat, que les Anglais ne sentissent profondément et avec raison, toutes les injustices qu'ils avaient souffertes de la superstition, de l'avarice et de la cruauté de la nation espagnole. « On peut inférer delà, dit Bryan » Edouard, que toutes les requêtes de cette na- » ture qui furent présentées à ce chef suprême, » n'eurent lieu que d'après les injustices sans » nombre que les Anglais avaient éprouvées. Car

» de supposer que la masse entière des sujets
» d'un état civilisé, ou même que des hommes
» d'une esprit éclairé eussent voulu s'ingérer
» dans les conseils de la nation, et présumer assez
» avantageusement d'eux pour solliciter de man-
» quer, sans raison, à la foi publique, au droit
» des gens, et de commencer les hostilités contre
» un pays puissant et allié, serait supposer un
» cas dont l'histoire n'offre point d'exemple, et
» qui serait hors de vraisemblance, pour ne pas
» dire impossible. »

J'avoue que cette assertion n'est pas sans réplique; car enfin si les Anglais n'avaient pas cherché, suivant leur habitude, à s'emparer des pays qui ne leur appartenaient, ni par le droit de découverte, ni par celui de conquête; si la cupidité ne les avait pas poussés à faire un commerce clandestin avec les possessions espagnoles, et à courir sur leurs bâtimens marchands, ils auraient été plus fondés dans leurs plaintes. Il est vrai que si les Espagnols avaient des griefs contre certains flibustiers anglais, la vengeance et la barbarie qu'ils exercèrent sur les habitans paisibles, sur les femmes, les enfans et les vieillards de cette nation, est trop atroce pour ne pas révolter ceux qui en lisent les détails. Cette conduite était plutôt celle d'une horde d'antropophages, que d'un peuple civilisé, qui prétendait sanctionner ses conquêtes sanglantes avec les

mots de paix et de religion à la bouche.

Parmi les personnes qui présentèrent des mémoires à ce sujet, on distingue les noms du colonel Modyfort et de Thomas Gage. Le premier fut un des plus anciens et des plus entreprenans planteurs de la Barbade. Le second avait vécu douze ans dans les ordres sacrés de la prêtrise, à la Nouvelle-Espagne. Il était frère de sir Henri Gage, un des généraux de Charles I.er, et paraissait être un homme habile et d'une sagacité profonde.

Dans son mémoire, qui se trouve parmi les papiers d'état de Thurloe, il justifie pleinement les mesures qu'il recommande. « On ne pourrait » en conscience, observe-t-il, faire une attaque » plus juste que celle d'expulser les Espagnols » des pays que les Anglais occupaient, et qu'ils » leur ont souvent forcé d'abandonner, tels que » Saint-Christophe, Saint-Martin, la Providence » et la Tortue, où les Anglais ont été traités avec » toute la barbarie et l'inhumanité possibles; ces » mêmes hommes qui ne cherchent que leur plus » grand avantage, qui épient avec soin l'occasion » favorable de nous chasser de toutes nos pro- » priétés, pour se dire les maîtres de toutes ces » îles et de toutes ces mers. Je crois qu'il est de » toute justice d'évincer de ses propriétés, un » ennemi ou un voisin inquiétant qui voudrait » ou qui attenterait à nous en chasser. »

Je laisse aux lecteurs à juger si l'Angleterre maintenant n'est pas dans le cas de s'entendre faire les mêmes reproches.

Gage continue ensuite à démontrer combien il serait aisé de déloger les Espagnols de leurs principales possessions. Il recommande sur-tout de diriger la première attaque sur Saint-Domingue ou Cube. « Saint-Domingue étant, suivant lui, » le premier établissement des Espagnols, cette » tentative serait d'un mauvais augure pour eux » s'ils venaient à perdre cette île après l'avoir » possédé les premiers pendant tant d'années. » D'ailleurs, ajoute-t-il, le quart de cette île est » à peine habité, et par conséquent plus facile » à prendre. »

Gage, quelques années auparavant, avait publié un livre intitulé : *Nouvelle Description des Indes-Occidentales* ; il renferme beaucoup de renseignemens instructifs sur la situation de l'Amérique Espagnole, au moment qu'il y résidait. Dans l'épître dédicatoire à Fairfax, général des forces du Parlement, il combat, par des argumens péremptoires, les prétentions de la couronne d'Espagne, sur le droit exclusif des contrées du Nouveau-Monde. « Je ne leur connais » aucun droit, dit-il (excepté celui que les Espagnols ont obtenu du Pape), et que, par la » même raison, nous pouvons rejeter. Quant à » celui acquis par le droit de découverte, il me

» semble aussi insuffisant, parce qu'enfin un bâ-
» timent espagnol qui naviguerait le long des
» côtes de l'Inde, ne pourrait pas plus donner le
» droit de propriété de ces pays au roi d'Espa-
» gne, qu'un canot indien ou un navire anglais
» qui naviguerait sur les côtes de l'Espagne, ne
» pourrait, par la même raison, se les appro-
» prier. Il n'y a point de doute que le titre et le
» droit de propriété de ces contrées appartien-
» nent en propre aux naturels eux-mêmes; que
» s'il leur plaît de se mettre sous la protection
» des Anglais, quel que soit leur titre, ils peu-
» vent légalement le transporter à d'autres.
» Bref, pour terminer toutes les disputes de cette
» nature, si Dieu a donné ce monde aux enfans
» des hommes pour l'habiter, et que dans une
» de ses parties il existe de vastes territoires qui
» ne soient habités ni par les Espagnols, ni par
» les Indiens, je ne vois pas pourquoi les Anglais
» mes compatriotes, seraient exclus de jouir de
» ce que Dieu, de toute éternité, a créé pour le
» bénefice de l'espèce humaine. »

Ces argumens, joints à d'autres semblables, et à une longue liste des déprédations que les Espagnols avaient exercées sur les sujets de la Grande-Bretagne, firent une impression vive et profonde sur l'esprit de Cromwell. Il paraît en outre que la cour d'Espagne craignait, avec raison, la vengeance terrible qui allait tomber sur

elle. Prévoyant l'orage prêt à éclater, elle s'efforça de l'éloigner. Thurloe nous apprend que l'ambassadeur espagnol Cardenas, dans une audience, félicita le Protecteur sur son élévation au trône : « Il lui assura, que son maître lui » avait voué une amitié sincère et constante; » qu'il était prêt à exposer pour lui les intérêts » de la couronne d'Espagne, soit qu'il voulût se » contenter de sa situation présente, soit qu'il » voulût entreprendre de se faire couronner. » A ces grands mots, à ces vaines promesses, succédèrent des propositions particulières : Cromwell les reçut avec une froideur qui alarma l'ambassadeur. Cardenas, parut alors témoigner le vif desir de voir renouveller les anciens traités d'alliance qui existaient entre les deux nations, afin de resserrer davantage les liens d'une nouvelle union. Cromwell ne montra aucun éloignement pour cette proposition. Son but était de chercher à engager l'Angleterre dans une guerre inutile et sans motif avec l'Espagne; ou, comme dit Ludlow, « son intention était d'y » plonger ceux qui servaient dans des pays éloi» gnés, pour les empêcher, par ce moyen, de » venir se rallier aux différens partis de l'inté» rieur qui lui étaient opposés. »

Ces idées, qui étaient sans fondement, lui avaient été suggerées par de vils flatteurs. Il demanda, en effet, satisfaction pour le passé, et des sûretés

pour l'avenir. Il chargea des commissaires de traiter de cet objet avec l'ambassadeur espagnol. Ils eurent plusieurs conférences avec lui, uniquement, dit Thurloe, pour discuter sur la véritable interprétation du traité de 1630.

Le résultat de ces conférences, que je vais rapporter d'après les propres expressions de Thurloe, ne laissent rien à desirer pour l'entière justification de la conduite ultérieure du Protecteur, ni aucune excuse à ces historiens qui ont opiniâtrement supprimé cette preuve évidente. Voici, observe Thurloe, quelles étaient les principales difficultés :

« La première avait rapport aux Indes-Occi-
» dentales; elle s'ouvrit par le premier article
» dudit traité de 1630. Il portait qu'il y aurait
» paix et amitié entre les deux rois et leurs su-
» jets respectifs, dans toutes les parties du monde,
» soit en Europe, soit ailleurs. »

« On démontra que cet article avait été en-
» freint; que les Espagnols avaient traité les An-
» glais en ennemis, dans tous les endroits où ils
» les avaient rencontrés en Amérique, soit lors-
» qu'ils se rendaient sur leurs propriétés, soit
» lorsqu'ils les quittaient; en conséquence, on
» insista pour avoir justice de cette persécution,
» comme étant le seul moyen, dans ces pays
» éloignés, de conserver à l'avenir sur une base
» plus solide, l'amitié et l'harmonie entre leurs

» sujets respectifs. On signifia à l'ambassadeur, » que la sûreté des Anglais, qui étaient déja » nombreux dans les îles, et l'intérêt du gou- » vernement, exigeaient une mesure semblable; » et que si la cour d'Espagne n'y acquiesçait » pas, il n'y aurait point en Europe de paix so- » lide et durable entre les deux nations.

» La seconde difficulté concernait l'inquisi- » tion et la navigation. A ces deux observations, » don Alonzo voulut bien répondre : *Que de- » mander à se soustraire à l'inquisition, et à » naviguer librement en Amérique, c'était de- » mander à son maître les deux yeux de la tête; » qu'il ne pouvait rien arrêter sur ces deux » points, mais qu'on continuerait d'agir comme » par le passé.*

» On discuta ensuite devant Olivier et son » conseil, sur l'alliance qu'on devait préférer » entre la France et l'Espagne. Olivier penchait » pour faire la guerre à l'Espagne, si *définitive- » ment on ne lui donnait pas satisfaction de » toutes les pertes antérieures qu'il avait éprou- » vées en Amérique, et si tout n'était pas réglé » au mieux pour l'avenir.* La majeure partie du » conseil fut de son avis. »

D'après ces faits et le rapport que je viens d'exposer, il paraît que les Espagnols furent non-seulement les aggresseurs, mais qu'ils continuèrent leur conduite hostile envers les

sujets de l'Angleterre ; conduite qu'on ne peut justifier, même dans un état de guerre : et quoique les outrages dont on se plaignait fussent tels, que le plus faible état ne se serait certainement pas soumis lâchement à les recevoir de la puissance la plus formidable, Cromwell cependant, par sa modération et par son caractère, prouva, tout en exigeant des réformes, qu'il n'avait pour but que la justice. Il demanda, il est vrai, réparation pour les injures passées, et des sûretés pour l'avenir ; mais il ordonna de n'user de représailles qu'après que sa demande aurait été rejetée, et qu'on lui aurait signifié clairement que les Espagnols continueraient, comme par le passé, d'exercer en Amérique les mêmes hostilités sur les Anglais : et comme l'observe judicieusement Blome, « on ne saurait blâmer » une nation de faire la guerre, lorsqu'elle ne » peut pas obtenir la paix. »

Les bornes étroites de cet ouvrage ne me permettent pas de m'étendre trop au long sur les motifs qui déterminèrent le Protecteur à recourir à la force, et à équiper une flotte ; sur la mauvaise conduite qu'il tint à Saint-Domingue, ni sur les succès qu'il eut à la Jamaïque, parce que tous ces faits ont déja été circonstanciés, et rapportés avec un soin particulier par M. Long, dans son Histoire de la Jamaïque, à laquelle je ne pourrais ajouter ni plus de

clarté, ni plus de sagacité. Les personnes qui desirent avoir de plus amples informations, peuvent recourir à cet ouvrage. Je vais présenter maintenant l'état de la Jamaïque, des habitans et des productions de cette île au moment où elle fut prise par les Anglais en 1655 : je ferai observer seulement que ce Gage, qui projeta cette expédition, dans laquelle il s'embarqua, eut le malheur d'y succomber.

La totalité des habitans de la Jamaïque, y compris les femmes et les enfans, n'excédait pas le nombre de quinze cents. Penn, dans l'examen qu'il fit le 12 septembre 1655, devant le conseil du Protecteur, ne les porte qu'à douze ou quatorze cents; et il assure qu'il n'y en avait qu'environ cinq cents sous les armes, lorsque les Anglais débarquèrent dans cette île. Cependant Blome, dans son Mémoire sur la Jamaïque, dont la date remonte jusqu'à 1672, c'est-à-dire, dix-sept ans après la conquête de l'île, certifie que la ville de St.-Iago de la Vega, consistait en deux mille maisons, deux églises, deux chapelles et une abbaye. Il faut par conséquent qu'il soit arrivé à une de ces époques reculées, une diminution terrible dans la population blanche, ce qui rend alors plus probable l'expulsion des Portugais dont parle cet auteur. Peut-être a-t-il exagéré le nombre des maisons? Cependant, pour le peu d'années qui se sont écoulées entre la prise et la rela-

tion de Blome, nous avons une preuve irrévocable de sa grandeur, dans les édifices consacrés au culte divin, sur-tout dans les deux églises et dans l'abbaye.

Quant aux autres établissemens de conséquence, le principal paraît avoir été *Puerto de Caguaya*, que les Anglais depuis ont nommé Port-Royal. Quoiqu'il fût le premier après St.-Iago, ce n'était qu'un bourg immense établi pour servir d'entrepôt au faible trafic des bâtimens de St.-Domingue, chargés pour le continent.

A l'ouest de *Caguaya* était le port d'Esquivel (*Puerta de Esquivella*), ainsi appelé, je présume, en l'honneur de ce gouverneur Les Espagnols, en donnant la préférence à Caguaya, paraissaient à la vérité l'avoir presque entièrement abandonné lorsque les Anglais s'emparèrent de l'île. Cependant il était toujours fréquenté par les galions, comme un abri sûr dans les ouragans. Les Anglais, d'après son ancienne réputation, l'ont appelé le Vieux Port. (*Old Harbour.*)

Du vieux port à *Punto Negrillo*, sur la côte ouest de cette île, les bords de la mer ne consistaient qu'en savannes ou prairies naturelles, remplies de bêtes à cornes. Il ne paraît pas qu'il ait existé dans cette vaste étendue de pays, d'autre établissement qu'un petit village appelé Oris-

tan, sur lequel nous n'avons que des détails obscurs et contradictoires.

En retournant de l'ouest au nord du port de Caguaya, on trouvait la hatte de Liguany (lieu couvert de broussailles et de bois, et rempli de bétail.) Cette hatte offrait au port de Caguaya, une plaine ou savanne, d'une étendue immense, couverte de cèdres, et d'excellens bois de construction. Cette partie était abondamment pourvue de bêtes à cornes et de chevaux qui paissaient en liberté par troupeaux nombreux. La première occupation des troupes anglaises fut de chasser et de tuer les bœufs, pour en avoir les cuirs et le suif, ce qui devint bientôt un article d'exportation. Sedgewicke suppose que les soldats en tuèrent *vingt mille* dans les quatre premiers mois de leur arrivée. Quant aux *chevaux*, » *ils étaient si nombreux* (dit Goodson), *que* » *nous les regardions comme une des vermines* » *du pays.* »

Sloane rapporte (vol. I, introd., p. 73), que lorsque les Espagnols possédaient l'île, il n'y avait dans *Liguany* qu'un seul endroit habité où se trouvait une maison avec une galerie tournante (qu'on appelle actuellement cavalier.) « Une riche veuve y avait un moulin à sucre, et » dans les savannes une multitude prodigieuse de » bêtes à cornes, montant à près de 40,000. » On disait aussi que les montagnes renfermaient des mines d'or et de cuivre.

A l'est de *Liguany*, on trouvait la hatte appelée par quelques-uns, *Ayala*; par d'autres, *Jalos*, qu'on écrit maintenant *Jallahs*. Cet endroit, dit Venables, était très-propice pour des jardins ou des sucreries, à cause de deux rivières qui l'arrosaient d'un bout à l'autre, et que la nature semblait avoir destinées à cet usage.

Après *Ayala* venait la hatte *Morante*. C'était, au rapport de Venables, une hatte vaste et abondante, de quatre lieues de long. Elle consistait en plusieurs petites savannes, fourmillant de bêtes à cornes et de porcs; elle finissait à la mine qui se trouve au cap ou à la pointe Morand même, au nord de laquelle est le port *Antonio*.

Tel est le rapport que le général Venables a fait sur la Jamaïque, et qu'il a transmis au secrétaire d'état Thurloe, dans une de ses lettres en date du 12 juin 1655. Le lecteur doit voir qu'il n'y est point question du nord de cette île; ce qui me donne lieu de conclure, comme d'un fait péremptoire, que de l'est à l'ouest, ce n'était qu'un désert immense entièrement inculte et inhabité. Au dire de Sloane, il paraît que dans l'intérieur, *Guanaboa* était renommé pour ses cacaoyers, et les terres basses de *Clarendon* pour le tabac.

Quoique les Espagnols eussent possédé cette île pendant près d'un siècle et demi, ils n'avaient cependant pas défriché la centième partie des

terres propres à la culture, lorsque les Anglais s'emparèrent de cette colonie. Les Espagnols, comme je l'ai déja rapporté, n'eurent pas plutôt exterminé les indigènes de cette île, qu'ils eurent recours, ainsi que leurs voisins de St.-Domingue, à l'introduction des esclaves d'Afrique. Le nombre des nègres à la Jamaïque égalait presque celui des blancs. Il serait difficile de savoir de quelle utilité le travail de ces noirs pouvait être. Tous les établissemens que les Espagnols avaient élevés sur les cendres des naturels du pays, étaient tombés à mesure que le travail et le désespoir avaient achevé d'épuiser le reste des sauvages échappés aux fureurs des premiers conquérans. L'oisiveté et la misère des habitans espagnols étaient à leur comble, lorsque les Anglais debarquèrent. Plusieurs de ces productions qu'on a tirées depuis avec tant d'abondance de la Jamaïque, leur étaient tout-à-fait inconnues, et les autres n'étaient cultivées que pour suffire à leurs besoins momentanés. Le cacao, la mantègue et les cuirs formaient leur principale exportation. Tout leur commerce consistait dans la vente de ces articles, joints à quelques provisons fraîches qu'ils fournissaient aux vaisseaux qui mouillaient dans leurs ports, en échange de ce qu'ils recevaient d'Europe; commerce que les sauvages de Madagascar font avec autant d'habileté que de succès.

Etrangers aux douceurs de la vie, ils ne cou-

naissaient même pas ces plaisirs que l'on regarde dans les états civilisés, comme les liens et le bonheur de la société. Leur esprit était aussi grossier que leur éducation. Leurs jours se consumaient dans une langueur insignifiante, affaiblis par la paresse, et accablés par la misère. Ayant alors peu ou point de rapports avec l'Europe, ni les moyens d'y envoyer faire instruire leurs enfans (circonstance qui eût peut-être répandu parmi eux quelques lueurs de civilisation et de sciences), ils restèrent fort long-temps dans un état de dégénération progressive, et vraisemblablement ils auraient fini avant peu par succomber sous les coups de la vengeance de leurs esclaves, et par expier ainsi les crimes de leurs ancêtres. Le temps, il est vrai, produisit un changement étonnant dans les manières et dans les dispositions des Américains-espagnols; s'ils ne possédaient pas les talens de leurs ancêtres européens, on ne peut nier du moins qu'ils n'avaient pas à rougir de leurs crimes. Si l'on ne trouvait pas parmi eux aucune trace de ce génie entreprenant, de cette constance inébranlable, de ce mépris des revers, des dangers, de la mort même, qui distinguaient tant les illustres aventuriers qui visitèrent et annexèrent les premiers, par des ravages, un nouvel hémisphère à la domination espagnole; ils avaient, en revanche, le bonheur d'être exempts de leur cruelle ambi-

tion, de leur fanatisme impitoyable et de leur cruauté frénétique.

Quel que fut leur caractère, on ne peut excuser les conditions dures que les commandans anglais imposèrent aux malheureux habitans de la Jamaïque, en leur enjoignant de leur remettre sur-le-champ leurs esclaves, leurs effets, et de quitter le pays sans plus de formalité. Ils représentèrent aux vainqueurs qu'ils étaient nés dans l'île; qu'ils n'avaient ni parens, ni amis, et qu'ils ne connaissaient point d'autre patrie où se réfugier. Quand ils virent qu'on n'écoutait pas leurs représentations, ils signifièrent à leurs usurpateurs, qu'ils étaient tous résolus de périr dans les bois jusqu'au dernier, plutôt que d'aller mendier leur pain dans un pays étranger. Telle fut la dernière réponse qu'ils firent aux propositions du général anglais Venables. Rien ensuite ne put les engager à entrer de nouveau en accommodement. La résistance opiniâtre qu'ils opposèrent aux efforts que firent les troupes anglaises pour les chasser de l'île, doit apprendre aux conquérans, que la victoire elle-même a ses bornes, et que l'injustice et la tyrannie ont souvent déjoué les projets les mieux concertés.

Burcher, dans son Histoire navale, cherche à faire croire que dans les articles de la première capitulation, on avait laissé à tous les habitans, à l'exception de quelques-uns, leurs effets, la vie

et la permission de rester dans le pays. Cependant, Venables, dans sa lettre du 4 juin 1655, informe le lord Protecteur, que les habitans ayant violé leurs promesses et leurs engagemens, il s'était saisi de la personne du gouverneur, de celles de plusieurs autres chefs, et qu'il les avait forcés à souscrire aux nouveaux articles. Venables s'est bien gardé de parler de leur contenu. Il paraît, malgré tout, qu'il fut stipulé par un de ces articles, que tous les habitans espagnols sans aucune exception, quitteraient de suite le pays; et il est à presumer que les intrigues des Portugais donnèrent lieu à ces mesures rigoureuses; car Venables, dans une autre lettre, s'exprime ainsi: « J'espère des Portugais en faire de fidèles » sujets; mais pour les Espagnols, il faudra les » chasser tous. »

C'est d'après l'autorité d'un écrit du 3 juin, de la Jamaïque, signé J. Daniel, et qui se trouve parmi les papiers d'état de Thurloe, vol. III, pag. 504, que je vais soumettre ici les particularités relatives aux effets que cette détermination produisit sur l'esprit de ces malheureux.

Depuis la prise de l'île jusqu'au rétablissement de Charles II, les Anglais vécurent à la Jamaïque sous un gouvernement purement militaire. Cromwell avait nommé Winslow, Serle et Butler pour remplir les fonctions de commissaires, de concert avec Penn et Venables, dans l'intention, je pré-

sume, d'établir par ce moyen un conseil d'état, dont l'autorité pût mitiger la rigueur de la loi martiale. Les deux généraux et le commissaire Butler étant partis sans congé pour l'Angleterre, le commandement en chef de l'armée échut au major-général Fortescue, et celui de la flotte à l'amiral Goodson. Comme Cromwell avait sans doute en vue d'établir dans cette île un gouvernement civil et militaire, aussitôt qu'il reçut les détails de la prise de ce pays, il rendit à cet effet une proclamation publique, et au retour du commissaire Butler, il fit partir immédiatement le major Sedgewicke pour le remplacer.

Sedgewicke arriva à la Jamaïque le 1.er octobre 1655; apprenant que Winslow et Serle avaient péri victimes du climat, il ne voulut pas prendre sur lui d'agir sans assistant, quoiqu'il fût muni de la commission du Protecteur. Le 8 du même mois, on établit une forme de gouvernement, à laquelle Sedgewicke et les principaux officiers souscrivirent. Ils se formèrent en un conseil suprême, destiné à régler généralement toutes les affaires de l'île, et Fortescue en fut déclaré président. Etant mort peu de temps après son élection, le colonel Edouard d'Oyley, qui lui succédait dans le commandement, fut choisi pour présider à sa place.

La situation des troupes nécessitait une attitude martiale et une discipline sévère; car après avoir

chassé les Espagnols de leurs propriétés, ceux-ci s'étaient joints à leurs nègres marrons (fugitifs), et continuaient de harasser les soldats par des alarmes continuelles. Ils en tuaient tous les jours dans des embuscades. Les nègres espagnols se séparèrent ensuite de leurs maîtres; ils massacrèrent sans pitié ceux des Anglais qui, en voyageant dans l'intérieur, avaient le malheur de tomber entre leurs mains. Ils étaient si entreprenans, qu'ils attaquaient de nuit les troupes anglaises jusques dans leurs quartiers, et qu'ils mirent le feu à quelques maisons de la capitale (Saint-Iago de la Véga), où les soldats étaient cantonnés.

Le Protecteur était déterminé à maintenir sa conquête, et paraissait avoir à cœur de peupler l'île. Tandis qu'on levait des recrues en Angleterre, il insinua aux gouverneurs des Barbades et des autres colonies anglaises du Vent, (qui, à cette époque, étaient très-peuplées), d'encourager quelques-uns de leurs habitans à aller se fixer à la Jamaïque, et de les assurer qu'ils y trouveraient des terres désignées pour eux. Il expédia pour la Nouvelle-Angleterre, un agent chargé d'une commission semblable, avec ordre d'engager les habitans des provinces du nord à fournir des provisions, en hommes et en comestibles, à sa nouvelle conquête. Cromwell donna pour instruction à son fils, major-général de

l'armée en Irlande, de persuader à deux ou trois mille jeunes personnes des deux sexes, d'aller se fixer à la Jamaïque. Il conseilla aussi au lord Broghill, commandant d'Edimbourg, d'employer tous les moyens propres à porter un grand nombre d'Ecossais à s'émigrer pour aller s'y établir.

Sur ces entrefaites, les vieux soldats qui se trouvaient dans l'île, étant fatigués de leur situation, et jugeant par les préparatifs de la métropole, que l'intention du Protecteur était de les confiner à la Jamaïque pour le reste de leurs jours, commencèrent à se dégoûter et à se révolter. D'autres circonstances semblaient encore concourir à réveiller en eux cet esprit de mécontentement, qui tenait presque de la mutinerie. Ils avaient trouvé à leur arrivée dans l'île une quantité prodigieuse de bêtes à cornes et de porcs; ils les avaient détruits avec tant de profusion et d'inconséquence, qu'ils se voyaient alors réduits à manquer de viande fraîche, dans un lieu qui en était auparavant abondamment pourvu.

Les principaux chefs craignant la disette, parce que le biscuit et la farine qui arrivaient d'Angleterre se trouvaient souvent gâtés par la longueur du voyage et par la chaleur du climat, avaient vivement pressé les soldats de cultiver la terre et de planter du maïs, des légumes et du manioc pour leur subsistance. Ils s'efforcèrent de

nouveau de leur faire entrevoir que les secours qui venaient d'Europe étaient précaires, et ils auraient réussi à leur faire ensemencer la terre, si les sous-officiers, d'accord avec les soldats, n'avaient pas refusé positivement d'acquiescer aux moyens qui leur étaient proposés pour leur conservation.

Les soldats ne soupiraient tous qu'après leur retour en Angleterre; ils s'imaginèrent que les dépenses énormes que le Protecteur serait obligé de faire, pour maintenir tant de troupes et à de si grandes distances, le forceraient à renoncer à sa conquête. Ils arrachèrent donc les végétaux que les Espagnols avaient plantés, et qu'ils avaient laissés à leur départ. « Nos soldats (écri-
» vait Sedgewicke) ont détruit les bestiaux et
» les provisions de tout genre. Ils portent la
» destruction par-tout où ils vont. Ils ne veu-
» lent et ils ne peuvent ni fouiller, ni planter.
» Ils préfèrent mourir de faim plutôt que de tra-
» vailler. »

Une disette, approchant de la famine, fut enfin le résultat d'une telle conduite. Elle fut suivie de tous les malheurs qui accompagnent ordinairement ce fléau; les maladies et la contagion exercèrent leurs ravages. Il existe peu de descriptions historiques qui offrent autant d'horreurs que celles qui se trouvent accumulées dans les lettres que Sedgewicke et les principaux of-

ficiers adressèrent à ce sujet au gouvernement de leur métropole. On peut en voir le détail dans les papiers d'état de Thurloe. La disette était telle, que les Anglais furent réduits à la dure nécessité de manger, avec avidité, tout ce qui s'offrait à eux. Ils dévorèrent les serpens, les lésards, les autres vermines, ainsi que les fruits verds et les plantes nuisibles. Cette nourriture mal-saine, jointe à d'autres circonstances, occasionna une dyssenterie épidemique, qui exerça des ravages non moins terribles que la peste. Pendant plusieurs mois, il mourait cent quarante hommes par semaine; Sedgewicke lui-même périt dans cette épidémie générale.

Aussitôt que le Protecteur eut été informé de l'état désastreux et piteux de cette colonie, il s'efforça, avec son activité ordinaire, d'y porter remède. Il fit embarquer au plus vîte les provisions et tout ce qui était nécessaire. Cromwell dès-lors conçut des doutes sur l'attachement de d'Oyley; il le fit remplacer par une de ses créatures, le colonel Brayne, gouverneur de Lochabar en Ecosse, à qui il donna le commandement en chef de la Jamaïque. Cet officier appareilla du fort Saint-Patrick au commencement d'octobre 1656. Il arriva à la Jamaïque au mois de décembre avec un convoi considérable, et un renfort de mille recrues. Le colonel Humphreys était parti d'Angleterre avec son régiment, composé de

850 hommes, et avait débarqué à la Jamaïque quelque temps auparavant. Stokes, gouverneur de Nevis, s'était déja rendu à la Jamaïque avec 1500 hommes qu'il avait ramassés dans les Iles du Vent, et il avait déja commencé un établissement près du port Morant, ou quelques-uns de ses descendans qui portent encore son nom, possèdent aujourd'hui de vastes propriétés. Un autre régiment parti d'Irlande, sous les ordres du colonel Moore, débarqua à la Jamaïque au commencement de l'année 1657. Ils furent bientôt suivis par d'autres planteurs industrieux venus des Etats-Unis et des Bermudes.

Les premiers rapports que Brayne envoya au Protecteur ne furent nullement satisfaisans. Il se plaignait d'avoir trouvé tout dans le plus grand désordre ; un violent esprit d'animosité parmi les soldats, et par dessus tout, *pas un seul homme sincèrement attaché aux intérêts de la chose publique ;* telles sont les expressions de sa lettre. Il demanda donc une remise de 5000 pounds sterling (120,000 fr. de notre monnaie), pour le mettre à même de faire construire des fortifications, et de se procurer un surcroît de provisions pour six mois. Il recommanda fortement la liberté du commerce entre cette île et toutes les nations en paix avec l'Angleterre, comme un moyen propre à encourager les planteurs à s'y fixer promptement, et à cultiver de suite ce pays.

Brayne, quoique doué d'esprit et de pénétration, manquait de fermeté et de courage. Les troupes continuaient à jouir d'une mauvaise santé. La maladie, en se répandant rapidement parmi les nouveaux venus, fit trembler Brayne pour ses propres jours. Elle le rendit aussi indifférent que les autres aux intérêts de la colonie. Il sollicita avec empressement la permission de retourner en Angleterre. Pendant ce temps-là (comme il l'écrivait au Protecteur), il avait jugé à propos, pour se prémunir contre la fièvre, d'affaiblir son tempérament par de copieuses saignées. Cette précaution lui fut fatale; il mourut dix mois après son arrivée. Peu de jours avant sa mort, se trouvant fort mal, il envoya chercher d'Oyley, et lui délégua son autorité.

D'Oyley heureusement possédait toutes les qualités qui manquaient à Brayne. Il ne se revêtit qu'avec peine de sa nouvelle charge, parce qu'il se rappelait la manière dure avec laquelle le Protecteur l'avait remercié, pour lui substituer de ses partisans, et qu'il craignait encore un traitement semblable. Dans les lettres qu'il adressa à Cromwell et à Fleedwood pour leur annoncer la mort de Brayne, il s'exprime avec autant d'esprit que de dignité. « Votre Altesse » (observe-t-il à Cromwell), ignore peut-être » combien il est difficile de commander une ar- » mée sans paie; je tremble à l'idée seule de son-

» ger que de mécontens je vais avoir à appaiser
» jusqu'à l'arrivée de vos nouveaux ordres. Ce-
» pendant, je remercie Dieu d'avoir mérité plus
» qu'aucun de ceux qui ont commandé ici, l'es-
» time de tous les habitans en général, et de me
» sentir assez de force pour ne pas me laisser
» abattre, par les clameurs vaines et injustes des
» mécontens. » — Il écrivit à Fleetwood : « J'eusse
» refusé ce commandement, si mon honneur et
» mon dévouement pour ma patrie ne m'en
» avaient pas fait une loi impérieuse. Je suis dé-
» terminé à tout entreprendre, jusqu'à ce que
» Votre Altesse m'ait honoré de ses nouveaux
» ordres, ou daigné m'envoyer ma démission,
» que je supplie Votre Seigneurie de m'accorder.
» Je n'ambitionne ni les honneurs, ni les ri-
» chesses. Je remercie le ciel de m'avoir donné
» un esprit supérieur à toutes ces misères. De
» grace, Monseigneur, daignez ordonner à votre
» secrétaire de me favoriser d'une réponse. Car
» quoiqu'on m'ait ôté tous mes titres honorables,
» et le grand commandement que j'avais, vous
» n'ignorez cependant pas que je suis un homme
» d'honneur et un ami fidèle de ma patrie. »

Heureusement pour ce pays, le Protecteur rendit justice au mérite et à la capacité de ce brave officier; il le confirma dans son commandement, au lieu de recevoir sa démission. C'est aux efforts de d'Oyley et à l'attachement invio-

lable que les soldats lui témoignèrent au milieu de toutes les adversités, que les Anglais doivent aujourd'hui la possession de la Jamaïque, dont la reprise par les Espagnols, vers la fin de l'année 1657, devint un objet d'importance pour ce peuple. Sa nullité en moyens de défense, le mécontentement des troupes anglaises, les efforts sans nombre faits par Cromwell pour les soutenir et augmenter leur nombre, firent croire au gouverneur de Cuba que le moment était venu de réparer l'honneur de son pays, en faisant rentrer cette île sous sa domination. Il communiqua le projet qu'il avait formé au gouverneur du Mexique. Celui-ci le sanctionna et lui accorda sa protection. Le commandant de Cuba fit en conséquence des préparatifs formidables pour l'invasion qu'il avait en vue. Il chargea de cette entreprise don Christophe Sasi Arnoldo, qui était le gouverneur de la Jamaïque lorsque les Anglais s'en emparèrent.

Le 8 mai 1658, trente compagnies d'infanterie espagnole débarquèrent à *Rio-Nuevo*, petit mouillage sur la côte nord de l'île. Les Espagnols étaient pourvus de provisions pour huit mois ; ils avaient de l'artillerie et des munitions de toute espèce, des ingénieurs, et les ouvriers nécessaires pour construire de grandes fortifications. Douze jours s'étaient écoulés avant que d'Oyley eût reçu la nouvelle de leur des-

cente; et il se passa encore six autres semaines avant qu'il fût en état d'aller les attaquer par mer. Les Espagnols avaient profité de ce temps pour se retrancher. D'Oyley enfin débarqua à Rio-Nuevo, avec 1750 de ses meilleurs soldats. Il attaqua les Espagnols dans leurs retranchemens, prit d'assaut un fort important, qu'ils avaient construit sur une hauteur qui dominait le mouillage, et força don Arnoldo à abandonner encore une fois la Jamaïque, et à se sauver à Cuba dans une frêle embarcation, laissant au pouvoir des Anglais, ses magasins, son artillerie, ses provisions de bouche et de guerre, ses drapeaux et la moitié des troupes qu'il avait amenées.

Après une défaite aussi signalée, les Espagnols ne firent plus d'autre effort de conséquence pour reprendre la Jamaïque. Un parti des anciens habitans espagnols se retira dans les bois. Sasi revint encore se joindre à eux pour partager leur fortune. Un corps de leurs nègres s'étant rendu à d'Oyley, sur la promesse qu'il leur avait faite de les reconnaître libres, ils lui découvrirent l'endroit où leurs anciens maîtres s'étaient retirés. D'Oyley les envoya à leur poursuite, avec un corps de troupes anglaises. Ils massacrèrent un nombre considérable de ces malheureux espagnols. Ceux qui survécurent à cette destruction, dûrent leur salut à la fuite. Au moment de s'embarquer pour

Cuba, ces infortunés habitans arrosèrent de leurs larmes le sol qui les avait vus naître; ils firent leurs derniers adieux à cette île trop chérie, et emportèrent avec eux le regret de n'y pouvoir finir leurs jours.

Quand on réfléchit sur l'attachement sincère qu'ils montrèrent pour leur pays natal, on ne peut se refuser de répandre quelques larmes sur leur fin aussi triste que terrible.

Cette expulsion attira sur les Anglais des maux incalculables. Les Espagnols, après la mort de Cromwell, renouvelèrent leurs anciennes tentatives, et ils les ont continuées jusqu'à nos jours. Vers l'an 1680, ils debarquèrent dans l'île de la Providence, une de l'Archipel de Bahama; ils détruisirent de fond en comble tous les établissemens anglais qu'ils y trouvèrent. Ils amenèrent avec eux à Cuba le gouverneur Clarke, les fers aux pieds et aux mains, et le firent périr au milieu des tortures. Oldmixon qui a écrit « sur la puissance des Anglais en Amérique, » apprit de M. Trott, un des successeurs du gouverneur Clarke, que les Espagnols avaient fait rôtir à la broche ce malheureux officier.

On lit dans les débats du parlement, par Torbuck, vol. IX, pag. 414, qu'un commandant espagnol arrêta le bâtiment du capitaine Jenkins, et bouleversa toute la cargaison pour voir s'il n'avait pas des marchandises de contrebande.

Ne le trouvant point en défaut, il mit Jenkins à la torture, et lui coupa une oreille. En le renvoyant, le commandant espagnol lui rendit son oreille, le chassa de devant lui, et lui dit : « va la por-» ter au roi d'Angleterre ton maître ». Jenkins la conserva dans une bouteille. A son arrivée en Angleterre, il l'exposa aux yeux des membres de la chambre des Communes. Un d'eux lui ayant demandé ce qu'il pensait et ce qu'il redoutait, lorsqu'il était au pouvoir de ces barbares ? « Je » recommandais (dit-il) mon ame à Dieu et ma » cause à mon pays. »

Les affaires de la Jamaïque, par l'administration sage, constante et prévoyante de d'Oyley, commencèrent enfin à prendre une tournure plus avantageuse, et à promettre davantage pour l'avenir. L'état sanitaire de l'armée commençait à être satisfaisant. La réussite du maïs, du manioc, du tabac et du cacao encouragea tout le monde à se livrer à la culture : l'arrivée de plusieurs bâtimens marchands qui étaient venus pour trafiquer, enflamma encore davantage cette industrie ; en un mot, l'aurore de la prospérité commençait à luire.

Mais rien ne contribua plus à l'établissement et à l'opulence de cette île encore dans l'enfance, que le mouvement qui lui fut imprimé par le séjour des Boucaniers. Les fortunes qu'ils faisaient, étaient aussi promptement dissipées qu'acquises,

et retournaient à ces mêmes hommes dont l'industrie était employée à la culture et au commerce. Il serait à souhaiter que l'histoire nous fournît des détails plus circonstanciés que ceux que nous avons eus jusqu'aujourd'hui sur l'association singulière de ces avanturiers. Je ferai observer ici, en passant, que quelques-uns de ceux qui appartenaient à la Jamaïque, n'avaient pas ce caractère de pirates et de voleurs publics avec lequel on nous les représente ordinairement. Les Anglais avaient commencé la guerre contre l'Espagne pour des motifs assez fondés; et tandis qu'elle durait encore en Amérique, ces Boucaniers reçurent des lettres de marque pour user de représailles. Après le rétablissement de Charles II, ce prince ordonna de leur fournir tous les moyens possibles d'encouragement et de protection; et s'il faut en croire le manuscrit de sir William Beeston, il ne dédaigna pas de s'associer à eux. On rapporte même que ce Monarque continua de demander et de recevoir sa part des prises, après qu'il eut ordonné la fin de ce genre d'hostilités.

Les bontés dont le roi combla Henri Morgan, le plus célèbre des flibustiers anglais, donnèrent lieu à beaucoup de conjectures sur la bonne intelligence qui regna entr'eux, dans la société dont je viens de parler. Quand le comte de Carlisle quitta la Jamaïque, Morgan fut nommé en son absence, député gouverneur et lieutenant-général

de cette Colonie. Quelque temps après, il se rendit en Angleterre, où il fut accueilli très-gracieusement par son Souverain qui le fit chevalier.

Il serait à souhaiter, pour l'honneur de Morgan, que toutes les inculpations graves qui furent faites contre ce brave commandant, relativement à la cruauté outrageante qu'il exerça sur les prisonniers espagnols, fussent fausses et entièrement dénuées de fondement.

Aussitôt que Charles eut été rétabli sur le trône, des gens de tous les états et de toutes les parties de l'Angleterre passèrent à la Jamaïque. Les désordres que la mort de Cromwel occasionna dans le royaume, forcèrent beaucoup de personnes à chercher leur sûreté et leur repos dans les habitations de cette île. Quelques-uns de ces hommes qui s'étaient fait un nom par l'essor qu'ils avaient donné à leur activité, et qui avaient conduit leur malheureux monarque à l'échafaud, regardèrent cette île comme un refuge assuré. S'apercevant par l'esprit qui commençait à régner dans toutes les classes du peuple anglais, sur-tout au commencement de l'année 1660, que les vœux de la nation étaient pour le rétablissement de l'ancienne monarchie, ils espérèrent jouir, dans une colonie remplie des partisans de Cromwel, de cette sûreté qu'ils ne pourraient plus trouver avant peu dans leur propre patrie.

Waite et Blagrove, qui avaient été juges dans

le procès de Charles I.er, devinrent à la Jamaïque de paisibles habitans. Ils y vécurent ignorés et sans inquiétude, après le rétablissement de Charles II. L'on avait vivement pressé le général Harrison de suivre leur exemple ; mais il fut inflexible dans sa résolution, et il se fit gloire de subir la mort ignominieuse qui l'attendait. Après son exécution, ses enfans allèrent avec leur fortune se fixer à la Jamaïque, où quelques-uns de leurs descendans, du côté des femmes, y sont encore existans, et jouissent d'une bonne réputation dans la paroisse de Saint-André. Un fils de Scott le régicide, se fixa dans cette île; et établit à S.te-Elisabeth l'habitation appelée Ys. Le dernier échevin, Beckford, descendait de sa fille. On prétend que le corps du président Bradshaw fut enterré à la Jamaïque. J'ai remarqué dans un grand livre intitulé Mémoires de Thomas Hollis, une épitaphe qu'on dit avoir été gravée sur un canon que l'on plaça sur sa tombe. Je crois qu'elle est supposée, et qu'elle a été faite tout récemment, puisque l'on sait que le Président Bradshaw mourut à Londres en novembre 1659, et qu'il fut enterré avec pompe dans l'abbaye de Westminster. Quoique l'on fermât les yeux sur la résidence des hommes de cette trempe, la majorité du peuple et de l'armée se pénétra du feu sacré de la loyauté, et participa sincèrement à l'éclat que le retour de la royauté faisait reluire sur la nation. Charles II,

après avoir repris les rênes du gouvernement, ne se contenta pas d'oublier le manque de fidélité de ses partisans ; il eut encore la prudence de ne pas réveiller leur jalousie, en s'informant de ceux qui avaient accordé protection à ces esprits nuisibles. Pour se concilier l'affection des colons, dont la valeur avait joint à sa domination un apanage aussi important, il confirma leur général dans son commandement. Il nomma le 30 février 1661, d'Oyley, gouverneur en chef de l'île, et lui envoya en même temps l'ordre de congédier l'armée, d'établir des tribunaux, et de faire, à l'aide d'un Conseil choisi parmi les habitans, les lois convenables au besoin urgent de la Colonie.

On doit regarder la commission de d'Oyley, jointe à ce Conseil du choix des habitans, comme le premier établissement d'un gouvernement civil et régulier à la Jamaïque, depuis que les Anglais en étaient devenus maîtres. Le Roi s'empressa d'adopter encore d'autres mesures très-nécessaires pour rassurer l'esprit des Colons : il établit dans cette île un gouvernement civil modelé, comme dans les autres colonies anglaises, sur celui de la métropole. Le commandant représenta le roi, le conseil les pairs, et trois députés de chaque ville, avec deux de chaque paroisse, représentèrent les communes. Cette assemblée borna ses premiers efforts à combiner sans ordre

quelques règlemens provisoires de police, de justice et de finance.

Sur ces entrefaites, d'Oyley ayant sollicité son rappel, Charles nomma le lord Windsor à sa place; il lui ordonna de publier à son arrivée une proclamation qui avait pour but d'encourager l'établissement de ce pays, d'offrir des lots de terre aux mêmes conditions que dans les autres colonies, avec des privilèges et des immunités aussi convenables que les concessions pouvaient raisonnablement le permettre. La proclamation portait ce qui suit :

» Nous publions et déclarons que tous les en-
» fans qui naîtront à la Jamaïque, de nos sujets
» nés en Angleterre, seront réputés et seront ci-
» toyens anglais, du moment de leur naissance;
» qu'ils jouiront à tous égards des mêmes privi-
» lèges que tous nos véritables sujets nés en An-
» gleterre; et que toutes les personnes libres
» pourront, sans inquiétude, avoir la liberté
» de transporter de toutes les parties de nos états
» et dépendances dans l'île de la Jamaïque, eux,
» leurs familles et leurs biens, excepté l'argent
» monnoyé et en lingot. »

Comme certains lecteurs seraient peut-être bien aises d'avoir le contenu de cette proclamation, je vais la leur donner mot pour mot :

Decima septima pars patentium, de anno regni Regis Caroli Secundi tertio decimo. Car. 2. 13.

» Proclamation pour l'encouragement des plan-
» teurs de l'île de Sa Majesté, la Jamaïque, située
» en Amérique. »

» Ayant appris avec beaucoup de satisfaction,
» que notre île de la Jamaïque était non-seulement
» un séjour agréable et des plus fertiles, mais
» même avantageusement située pour le com-
» merce et pour la navigation, et en outre,
» grâces à Dieu, d'une grande utilité pour ce
» royaume et ses dépendances; nous avons jugé
» à propos, tant pour l'encouragement de nos
» sujets d'Europe, de ceux qui sont déja dans
» ladite île, que pour ceux qui s'y transporte-
» raient, s'y fixeraient, et y feraient des plan-
» tations, de déclarer et de publier, comme
» nous déclarons et publions par ces présentes,
» qu'il sera alloué et donné trente acres de terres
» propres à la culture, à chaque personne mâle
» ou femelle, âgée de 12 ans ou plus, qui y ré-
» sident maintenant, ou qui y résideront dans
» le cours des deux années qui suivront la publi-
» cation de la présente proclamation; lesquelles
» personnes seront mises en possession par le
» gouverneur et le conseil; voulons aussi que six
» semaines après, l'habitant ou les habitans, ou
» quelqu'un au nom des autres, fasse connaître
» au Gouverneur, ou tel officier qui sera nommé
» à cet effet, dans un écrit signé d'eux, la ré-
» solution qu'ils ont prise d'y planter, et le

Stamp VI pence.

» temps où ils prétendent s'y fixer; dans le cas
» qu'ils n'y seraient pas établis dans les six pre-
» miers mois, que ladite concession soit nulle,
» et puisse être de nouveau concédée à un autre;
» que ceux ou celles qui auront obtenu ce trans-
» port, jouissent de ces mêmes terres, de toutes
» les maisons, édifices, bâtisses et clôtures qui
» s'y trouveront, et qu'eux et leurs héritiers les
» conservent pour toujours, aux mêmes termes et
» conditions adoptés dans les autres plantations
» qui relèvent de notre dépendance. Entendons
» cependant qu'ils prennent les armes dans les cas
» d'insurrection, de mutinerie ou d'invasion de
» la part de l'ennemi; que ces mêmes lots et par-
» tages soient faits et portent l'empreinte du ca-
» chet public de l'île; leur permettons d'établir
» tel ou tels fiefs, conformes aux priviléges et im-
» munités accordés par ces présentes; que le mo-
» dèle de ces concessions soit fait par nos avocats
» les plus instruits, et délivré ensuite au gou-
» verneur; de jouir de toutes les pêches, pois-
» sonneries, cuivre, plomb, étain, fer, char-
» bon, et de toutes les autres mines (l'or et l'ar-
» gent exceptés), qui se trouveront dans les
» différentes concessions qui leur auront été
» faites, ne nous réservant, pour notre usage,
» que le douzième du produit desdites mines.
» Nous publions et déclarons en outre, que tous
» les enfans qui naîtront à la Jamaïque, de tous

» nos sujets nés en Angleterre, seront réputés et
» seront citoyens anglais du moment de leur nais-
» sance, et qu'ils jouiront à tous égards des mêmes
» privilèges comme tous nos sujets nés en Angle-
» terre; et que toutes les personnes libres pourront
» sans être inquiétées, transporter de toutes les
» parties de nos Etats et dépendances, dans cette île,
» eux, leurs familles et leurs fortunes (excepté l'ar-
» gent monnoyé ou en lingot.) Nous chargeons et
» enjoignons à tous les planteurs, soldats et au-
» tres, d'obéir ponctuellement à tous les ordres
» légitimes qui viendront de notre vrai, amé
» et féal lord Thomas Windsor, maintenant
» gouverneur de notre dite île, ou de tous autres
» gouverneurs qui pourront, par la suite, y être
» envoyés, sous peine d'encourir notre disgrace,
» et de payer les amendes auxquelles ils seront
» taxés. Donné en notre cour de Whitehall, le
» 14 de décembre.

« P'. Imp. Regem. — *Ceci est la copie fidèle*
» *de l'acte original enregistre et déposé*
» *dans Chapple of the Rolls, et vu par*
» *moi.* »

Pour copie conforme,

HENRI ROOKE, *Cl' of the Rolls.*

Les habitans de la Jamaïque ont toujours regardé, et avec raison, ces déclarations importantes, comme une reconnaissance et une confirma-

tion solennelle de la part de la cour, des droits qui font partie de la constitution de cette île, dont le Gouvernement ne peut dépouiller un sujet anglais, tant qu'il reste fidèle, et que l'Etat ne peut ni n'a le droit de lui ravir, lorsqu'il émigre, surtout pour l'intérêt de la nation. D'après l'esprit de la proclamation, le Gouvernement, conformément à ses instructions, avait le droit de former une assemblée choisie indistinctement parmi les habitans, et assez nombreuse pour faire les lois qui devaient servir à les gouverner; privilège dont jouissaient leurs concitoyens qui résidaient dans le royaume, avec cette restriction, je pense, que les lois qu'ils feraient ne nuiraient en rien à leur dépendance de la mère-patrie.

Sa Majesté favorisa l'île de la Jamaïque, d'un cachet pareil au sien, avec les armes suivantes: Une croix rouge chargée de trois ananas, sur un fonds d'argent, supportée par deux Indiens chamarrés de plumes, le tout surmonté d'un crocodile vivant, et pour devise l'inscription suivante:

Ecce alium ramos porrexit in orbem;
Nec sterilis est crux.

A toutes ces différentes preuves de justice et de bonté de la part du roi, envers les nouveaux colons, on peut ajouter le surcroît d'assurance que leur valut le traité fait avec les Américains, signé et conclu à Madrid, au mois de juin de l'année

1670 ; car quelque temps après le rétablissement de Charles, l'élévation de Cromwell ayant été regardée comme une usurpation, les partisans de la royauté mirent en question de savoir si les conquêtes faites et revêtues de la sanction du Protecteur, pouvaient être légitimement maintenues sous un gouvernement monarchique. Quoique ces sortes d'insinuations fussent vaines, la cour jugea cependant prudent de se prémunir contre les conclusions que l'Espagne pourrait en déduire, ce qui donna lieu au septième article qui était conçu ainsi qu'il suit :

« Le roi de la Grande-Bretagne, ses héritiers » et successeurs, conserveront et posséderont » pour toujours, et avec plein droit de souverai» neté et de propriété, toutes les terres, con» trées, îles, colonies et possessions quelconques, » situées dans les Indes-Occidentales, ou dans » telle partie de l'Amérique que le roi d'Angle» terre et sés sujets ont et possèdent actuellement: » sous aucun prétexte ou apparence quelconque, » il ne sera ni ne pourra être fait aucune récla» mation à cet égard; ni aucunes questions ou » débats à ce sujet, ne pourront à l'avenir être » remis sur le tapis. »

D'après cet exposé, on sent le vide de l'opinion générale sur les prétentions que les souverains d'Espagne, ou leurs sujets, peuvent conserver sur la Jamaïque, ou sur le droit de propriété

qu'ils voudraient réclamer sur cette île, comme n'ayant pas été formellement cédée à la couronne d'Angleterre.

Jusqu'ici l'on voit que le monarque anglais avait défendu avec vigueur les droits légitimes de la couronne, et assuré à ses sujets éloignés la jouissance de leurs propriétés. Malheureusement Charles II manquait de fermeté et de probité. Vers l'époque du traité américain, le roi ou son ministre conçut le projet d'annuller les libertés dont son peuple jouissait en Angleterre. Ce qu'il y a de plus surprenant, c'est que le roi vit d'un œil d'envie les privilèges qu'il avait accordés à ses colonies étrangères. Cette jalousie s'accrut davantage à raison de leur nombre; elle se termina enfin par des actes d'hostilités et de violence qu'il exerça envers elles.

L'orage éclata sur la Jamaïque, au commencement de l'année 1678. On adopta pour cette île un nouveau système de législation, presque calqué sur le modèle de la constitution d'Irlande, faite par Poynings; et l'on nomma le comte de Carlisle gouverneur en chef, pour y tenir la main. Le conseil privé d'Angleterre prépara un nouveau code de lois, parmi lesquelles se trouve un acte qui fixe le revenu annuel de la couronne, et que sa Seigneurie avait ordre de présenter à l'assemblée, en lui enjoignant d'accepter le Code en entier, sans aucun amendement ni change-

ment quelconque. Les bills (excepté ceux des lettres-de-change), devaient d'abord être présentés au Gouvernement et au conseil, ensuite transmis au roi pour être rejetés ou approuvés. Quand ils avaient obtenu la sanction du roi, et qu'ils étaient revêtus du cachet royal, ils avaient force de loi, et passaient à l'assemblée générale qui ne devait être convoquée que pour cet objet, ou pour ordonner les subsides nécessaires; et même, dans un cas imprévu, ces subsides devaient se percevoir d'après les ordres particuliers de l'Angleterre.

L'assemblée coloniale fit des représentations, mais la métropole n'y eut aucun égard. La discorde parut bientôt dans l'île, et avec elle la méfiance, le mécontentement, la crainte, la vengeance et la destruction. En 1682, la sagesse vint calmer la douleur des colons, en formant un corps de lois qui fait aujourd'hui la force de la Jamaïque. Parmi tous les sages statuts qui distinguent ce code de lois, trois articles méritent l'attention des lecteurs politiques.

Le premier article ordonne que tout dommage fait par l'ennemi soit payé sur-le-champ par l'Etat, et aux dépens de tous les sujets, si le fisc n'y suffit pas.

Le second veut que tout maître de vaisseau qui aura porté dans la colonie un homme hors d'état de payer son passage, reçoive une gratification générale de 22 liv. 10 s. La gratification particu-

lière est de 168 liv. 15 s. pour chaque personne portée d'Angleterre ou d'Ecosse ; de 135 liv. pour chaque personne portée d'Irlande ; de 78 liv. 15 s. pour chaque personne portée du continent de l'Amérique ; et de 45 liv. pour chaque personne portée des autres îles.

Le troisième ordonne, lorsqu'un propriétaire de terres n'a pas la faculté de payer l'intérêt ou le capital de ses emprunts, que sa plantation soit estimée par douze propriétaires qui sont alors censés ses pairs. Le créancier est obligé de recevoir ce fonds en paiement du total, au prix de l'estimation, quand même elle ne monterait pas à la valeur de la créance. Si l'habitation excède la dette, il est obligé de restituer le surplus.

Par ce moyen, le créancier est sur ses gardes, et le débiteur plus circonspect dans ses emprunts. L'acte du revenu qui fut décrété en 1728, concilia tous les esprits, et consolida les intérêts divers de la colonie et de la métropole.

Avant l'établissement de ces lois, la Jamaïque, par son interlope et par ses corsaires, s'était enrichie en 1659, des dépouilles du Mexique et du Pérou, qu'on avait évaluées alors à quinze cents millions. Des Portugais, avec un capital de trois millions, dont le souverain avait avancé les deux tiers, s'engagèrent à fournir aux sujets de la cour de Madrid, cinq mille noirs, chaque année, pendant cinq ans que le traité devait durer. Cette

compagnie tira de la Jamaïque la majeure partie de ses nègres.

La cour de Madrid, pour arrêter l'interlope que la Jamaïque faisait sur les côtes du Nouveau-Monde, défendit sous quelque prétexte que ce pût être, de recevoir les bâtimens étrangers dans ses ports. Les Jamaïcains appelèrent alors la force au secours de l'artifice : ils offrirent cinq pour cent aux capitaines des vaisseaux de guerre anglais, pour protéger la fraude entre les sujets des deux couronnes. Ce commerce clandestin continua comme par le passé, dans les rades les moins fréquentées, sur-tout dans le port de Brew, à cinq milles de Carthagène ; et dans celui de Grout, à quatre milles de Porto-Bello.

La substitution des vaisseaux de registre aux Galions, ralentit, comme l'Espagne se l'était proposé, la marche de ce commerce. Les habitans et les marchands de la Jamaïque, représentèrent à la cour d'Angleterre qu'ils n'avaient plus d'encouragement pour le commerce. Ils se plaignirent, 1.° de la diminution de leur population ; 2.° d'être privés depuis peu de la branche la plus lucrative de leur commerce, qui était celle de porter des nègres et des marchandises sèches à la côte Espagnole ; 3.° de voir saisir leurs bâtimens par les Espagnols ; 4.° de ne pouvoir plus couper du bois de teinture dans la baie de Campêche et d'Honduras, quoique ces territoires appartinssent

à Sa Majesté; 5.° du bas prix de leurs productions, ce qu'ils attribuaient aux progrès que les Français avaient faits dans la culture du sucre, à Saint-Domingue, et à la modération de leurs impôts, qui les mettaient à même de donner les productions de cette colonie à meilleur marché que les leurs; 6.° du commerce que l'Irlande et les colonies du nord de l'Amérique faisaient avec les îles françaises et hollandaises, où elles ne payaient aucun droit, et recevaient des marchandises à un prix plus modéré.

Les Jamaïcains se plaignirent aussi de ce que les colonies septentrionales qui importaient beaucoup de provisions et de marchandises à la Jamaïque, et dans les autres îles à sucre, insistaient pour être payées en argent; qu'elles allaient à Saint-Domingue et dans les autres îles françaises, pour y acheter du sucre, du rhum et du tabac, avec les espèces qu'ils avaient reçues de la Jamaïque.

7.° Ils firent observer que le cacao qui avait été jusqu'alors une des principales productions de leur colonie, était perdu par les fortes taxes qu'on avait imposées sur cette production; et que leur sucre, leur rhum et leur gingembre éprouveraient sous peu le même sort, si le Gouvernement n'y portait pas un prompt remède. Ils représentèrent qu'ils avaient commencé à planter du café, et qu'ils espéraient que la métropole

encouragerait cette culture, ainsi que son envoi en Angleterre, et qu'elle ne l'assujettirait à aucun impôt.

Depuis cette représentation, le Parlement passa un acte pour imposer de fortes taxes sur toutes les productions des établissemens français et hollandais qui entreraient dans les colonies du nord. Cette mesure n'ayant pas été efficace, les colonies à sucre s'adressèrent de nouveau au Parlement, pour qu'il fût remédié aux abus dont elles se plaignaient. Les Septentrionaux, de leur côté, répondirent que si cette porte de commerce leur était fermée, ils ne pourraient ni pousser leurs défrichemens, ni faire la traite des pelleteries, ni continuer leurs pêches, ni consommer les produits des manufactures nationales, ni rien ajouter aux richesses, à la considération, et aux forces militaires de la métropole.

En 1766, le Parlement supprima le droit de quatre et demi pour cent que les sucres payaient à leur sortie, et les droits imposés sur toutes les autres denrées. Cette exemption s'étendit aux productions que les îles étrangères introduiraient dans les siennes. Le Gouvernement a fait plus encore; il s'est chargé de la dépense des garnisons qui devaient garder les nouvelles conquêtes; dépenses qui montaient alors à 219,427 liv.

Le Parlement, pour concilier les vues de tous les colons d'Amérique, maintint ceux du conti-

nent dans la liberté de continuer leur commerce avec les Français ; mais en faveur des îles, il assujettit les mélasses étrangères à un droit de cinq sous sept deniers et demi par galon. Depuis on a réduit l'impôt à un sol dix deniers et demi, qui est également levé sur les sirops de la nation et sur ceux de l'étranger. Heureusement pour les îles anglaises, la consommation des mélasses s'est si fort étendue dans le nord de l'Amérique, et celle de l'eau-de-vie de sucre s'est tellement accrue en Angleterre et sur-tout en Irlande, qu'on n'a jamais manqué de débouché pour ces productions.

Le ministère de Londres, pour ranimer le commerce de la Jamaïque, imagina en 1766 de faire de cette île un port franc. Les Espagnols s'y rendirent de tous les côtés ; ils y échangèrent leur or, leur argent, leur vanille, leur indigo, leur cochenille, pour les esclaves, le vif-argent et les produits des manufactures des Anglais.

Les négocians de la Jamaïque avaient rétabli au commencement de l'année 1766, les comptoirs qu'ils avaient abandonnés dans la baie d'Honduras, sur la rivière Noire, tout près des Mousquites, dans l'espoir d'approvisionner par là les provinces de l'intérieur du Mexique. Le succès, dit-on, surpassa de beaucoup leurs espérances.

Pour encourager les efforts du commerce, et donner plus d'importance à la Jamaïque, la cour

d'Angleterre honora le gouverneur de cette île, du titre de capitaine-général de la Jamaïque, et des territoires qui en dépendaient, en Amérique. Cet officier conserve encore ce titre dans sa commission. Par les dépendances, on entend les établissemens des Anglais sur le rivage des Mousquites et de la baie d'Honduras. Cette jurisdiction ayant été imparfaitement définie, elle se trouvait souvent contestée par les habitans, excepté lorsqu'ils voulaient faire reconnaître leurs droits par leurs surintendans respectifs. Dans ces occasions seulement, ils reconnaissaient la jurisdiction supérieure du gouverneur de la Jamaïque, et s'adressaient à lui pour les commissions civiles et militaires. Comme ces deux établissemens ont été rendus à la couronne d'Espagne, d'après la convention qui fut signée à Londres par les deux cours, le 14 juillet 1786, je n'entreprendrai pas de décrire leur état passé ni présent. On peut voir dans *Almen's Parliamentary register, vol. V*, le mémoire que le gouverneur Johnstone a soumis à la Chambre des communes, en 1777, concernant l'établissement du Mousquite. Ce mémoire donne des détails sur ce pays, ses habitans, ses productions, et sur la question entre la Grande-Bretagne et l'Espagne, au sujet de leurs droits respectifs sur ce territoire, qui ont été assez bien discutés.

Les avantages du commerce frauduleux et pré-

caire que la Jamaïque faisait avec le Vieux et le Nouveau Mexique, n'approchent pas des richesses immenses que cette colonie a retirées de ses cultures. Les Anglais, à leur arrivée, avaient trouvé dans cette île la culture du cacao bien établie par les Espagnols. Elle prospéra tant que durèrent les plantations de ce peuple, qui en faisait sa principale nourriture et son négoce unique.

On substitua à cette culture, celle de l'indigo. Le Parlement fit tomber les indigoteries dans toutes les îles anglaises, et plus rapidement encore à la Jamaïque, par une augmentation de droit de 3 liv. 18 sols 8 deniers, sur la livre d'indigo qui se vendait 11 liv. 5 sols. Le Gouvernement sentit la faute qu'il avait sanctionnée; il leva les fardeaux dont il avait chargé cette branche d'industrie, et l'étaya par un encouragement de un sou 3 deniers, pour chaque livre d'indigo que ses établissemens fourniraient. Cette générosité vint trop tard, le mal était fait. Les Jamaïcains, pour obtenir cette gratification, tirèrent cette teinture de Saint-Domingue, et l'introduisirent dans la Grande-Bretagne, comme sortant de leurs plantations.

La culture de l'indigo n'était pas encore abandonnée à la Jamaïque, lorsqu'on y entreprit celle du coton. Le Parlement voyant que le coton de ses colonies ne suffisait pas pour occuper ses ma-

nufactures, supprima en 1766 les droits imposés jusqu'alors sur les cotons étrangers. Une administration prévoyante aurait fait plus encore, en accordant une gratification passagère aux cotons qui venaient des possessions nationales, afin d'obvier au découragement que le bas prix et la concurrence de l'étranger pouvaient faire naître.

L'Angleterre n'avait pas à craindre les mêmes résultats pour la culture du gingembre. Cette production occidentale, après avoir eu une valeur assez considérable, tomba vers la fin du dernier siècle, au point qu'elle fut à-peu-près généralement abandonnée dans toutes les colonies, excepté dans la Jamaïque.

Cette île fournit encore à l'Europe une assez grande quantité de piment. L'arbre qui produit l'espèce de piment connu sous le nom de poivre de la Jamaïque, croît ordinairement sur les montagnes, et s'élève à plus de trente pieds. Ses feuilles ressemblent à celles du laurier; à l'extrémité de ses branches naissent des fleurs auxquelles succèdent des grappes un peu plus grosses que celles du genièvre. On les met sécher au soleil; elles brunissent et prennent une odeur d'épicerie, qui fait qu'en Angleterre ce piment s'appelle *allspice* (aromate universel.) L'usage en est excellent pour fortifier les estomacs froids et sujets aux crudités. C'est à tort qu'on a avancé que c'est à l'Asie qu'il faut laisser la culture des

épiceries, et que l'Amérique doit se contenter de cultiver le sucre; car ce pays fournit des arbres à épices qui lui sont propres, et ceux de l'Asie, qu'on y a transplantés, y ont très-bien réussi.

Ce fut Thomas Moddifort, et quelques autres habitans de la Barbade, qui enseignèrent à la Jamaïque, en 1668, l'art de faire le sucre. Des colons entreprenans étaient allés, vingt ans auparavant, chercher des cannes à sucre au Brésil. Une suite de voyages à Fernambouc, avait appris à cultiver à la Barbade, ce trésor que les Portugais avaient seuls fourni jusqu'alors. En 1650, ils eurent dans les autres colonies d'Angleterre, des alliées dont l'industrie leur semblait précaire, et dans l'Anglais un rival qui devait un jour s'approprier leurs richesses. Douze cents malheureux, sortis de Surinam, et que la Grande-Bretagne venait de céder aux Hollandais, arrivèrent à la Jamaïque en 1670, et secondèrent les efforts de Moddifort. Les capitaux, l'activité et l'intelligence de ce zélé planteur, le mirent en état de défricher le terrain immense de cette île, et l'élevèrent avec le temps au gouvernement de cette colonie. L'exemple des nouveaux venus excita l'émulation, et les succès continuels des flibustiers donnèrent un nouveau mouvement à ces germes de travail, par l'abondance d'argent qu'ils faisaient entrer chaque jour dans les ports de la Jamaïque.

L'île changea de face tout-à-coup. Des édifices

élégans s'élevèrent ; des routes s'ouvrirent de toutes parts, et les ports s'empressèrent d'offrir leurs vaisseaux pour transporter les productions, et sur-tout le sucre de la Jamaïque, qui est supérieur à celui des autres îles anglaises. Sa culture n'a jamais diminué, pas même lorsqu'on lui a associé celle du café. La métropole, pour encourager cette nouvelle branche d'industrie, ordonna que les cafés étrangers paieraient, en entrant dans ses domaines, six livres par quintal, de plus que le café provenant du crù de ses colonies.

Dans le rapport fait à la Chambre des pairs, en 1734, les productions de la Jamaïque importées l'année précédente en Angleterre, ne montaient qu'à 12,138,748 liv. 1 sou 6 deniers. Leur valeur s'est élevée depuis à 40 millions. Entre les mains des Français, cette île serait susceptible de produire le double. Des malheurs, un luxe immodéré, la facilité du crédit, un sol sablonneux médiocrement fertile, dont un tiers n'est pas cultivé à cause de sa mauvaise qualité, ont fait contracter aux Jamaïcains des dettes prodigieuses envers les négocians établis dans leur île, et surtout avec les Juifs. Les deux tiers de leurs biens-fonds se trouvent, pour ainsi dire, engagés par l'immensité des créances qu'on a sur eux.

Description de la Jamaïque, de ses villes et de ses productions.

La Jamaïque est à 28 lieues sud de l'île de Cuba, à 32 lieues ouest de Saint-Domingue; longitude occid., 78, 19-80, 48; latitude, 17, 39-18, 35. Cette île est d'une forme ovale; sa longueur est de 60 lieues de l'ouest à l'est, et sa largeur moyenne dans le centre, est de 16 lieues un tiers, et sa plus grande de 20. Elle va en diminuant jusqu'aux extrémités, dans la forme d'un œuf. Cette île contient quatre millions d'acres, chacun de 720 pieds de roi de long, sur 72 de large, et elle est divisée par une chaîne de montagnes qui s'étend de l'est à l'ouest. Ces montagnes sont couvertes d'une verdure perpétuelle que forme la grande quantité de bois de fer, de cèdre, de gayac, d'acajou, et d'arbres analogues aux pays chauds, qui naissent entre leurs crevasses (quoiqu'il n'y ait point de sol sur leur superficie), et dont la pluie et les brouillards entretiennent la végétation. Elles servent de repaire à quelques serpens et à d'autres animaux malfaisans. Il descend de ces rochers un grand nombre de ruisseaux et de rivières, dont aucune n'est navigable, mais elles abondent en poissons : on y rencontre des crocodiles; et dans les marécages, des lézards et des insectes dangereux. La brise de mer rend la chaleur du jour plus supportable; les nuits sont assez

fraîches par l'effet des fortes rosées qui sont très-nuisibles aux Européens nouvellement débarqués. Les saisons, comme à Saint-Domingue, se divisent en sèches et en pluvieuses. Les pluies y sont plus rares, depuis que l'on a coupé un grand nombre d'arbres sur la crête des montagnes. Les mois de juillet, d'août et de septembre sont remarquables par les torrens d'eaux qui entraînent tout devant eux, et quelquefois par les ouragans qui balaient ce qui a échappé à la fureur des débordemens. Le tonnerre y gronde presque toutes les nuits dans la saison pluvieuse. Les habitations sont toutes situées le long des bords de la mer. Les nègres habitent dans des maisons plus propres que celles des paysans d'Europe; mais dans les montagnes ils vivent en général sous des huttes faites de roseaux, qui ne contiennent que deux ou trois personnes. La majeure partie des propriétaires, pour n'être pas exposés aux ouragans, demeurent dans des maisons basses qui n'ont qu'un étage: dans les villes elles en ont plusieurs.

Le produit de cette île consiste en sucre, dont on exporte annuellement de 68 à 70,000 tonneaux; en rhum, qu'on regarde comme le meilleur des Antilles, et dont on fait le plus d'usage en Angleterre; en une grande quantite de poivre, de gingembre, piment, cacao, coton, indigo, café et tabac; en bois d'acajou, de mancenillier, et plantes propres à la teinture et à la médecine; en confi-

tures, en maïs, en petit mil, en diverses sortes de pois, en patates, en ignames, et en fruits particuliers aux Antilles. On y a naturalisé le canellier, le cotonnier chinois dont on fait le nankin; le *camphrier*, l'arbre à pain, les mangues ou mangos de plusieurs espèces. La viande y est en abondance et bonne. On nourrit les domestiques avec du bœuf salé d'Irlande, et les nègres avec du hareng, de la morue salée, quelque peu de viande salée, du riz et des vivres du pays.

En février 1793, le Roi fit présent à cette Colonie d'une grande quantité d'arbres à pain, que Sa Majesté envoya chercher à Otahity, par le capitaine Bligh, commandant de la frégate la Providence. La population de la Jamaïque consiste en 160,000 noirs, 22,000 blancs et 12,000 mulâtres. Les principales villes sont:

Saint-Iago de la Vega, que les Anglais appellent maintenant *Spanish-Town* (ville espagnole), est encore la capitale de l'île, malgré les progrès de la ville de Kingston, et les efforts que l'amiral Knowles fit en 1756 pour que le siège du gouvernement fût placé dans cette dernière ville. Spanish-Town est située à quelques lieues de la mer, dans une plaine sablonneuse et sur la rivière Cobre, qui, sans être navigable, est la plus belle du pays. C'est le siège de l'assemblée générale, du gouverneur et des tribunaux. Les principaux officiers et les plus riches

colons y font leur résidence. Cette ville a beaucoup perdu de son ancienne splendeur, de sa population et de son étendue primitives. On y remarque encore une assez belle église et une chapelle antique. Le gouvernement et l'édifice élevé en l'honneur de l'amiral Rodney sont deux morceaux assez élégans : du reste, le commerce de cette ville se réduit à peu de chose ; il est totalement entre les mains des Juifs. On y compte près de 2,500 maisons, dont beaucoup ont un ou deux étages, avec des jardins à l'angiaise.

Port-Passage, est une bourgade située au bord de la mer, à l'embouchure de la rivière Cobre, à deux lieues un tiers au sud-est de Spanish-Town. On l'a nommé ainsi, parce que c'est l'endroit de l'île où il se fait le plus d'affaires.

Port-Royal, avant d'être détruit par le fameux tremblement de terre de 1692, était situé dans la partie sud-est de l'île, à l'extrémité d'une longue pointe de terre qui s'avançait à l'ouest d'environ quatre lieues, ayant l'Océan au sud, et une superbe baie qui formait le port au nord ; il était défendu par plusieurs forts et plate-formes garnies de canons. Le port, dans beaucoup d'endroits, avait environ trois lieues de large ; il était si profond, que les bâtimens de sept cents tonneaux mouillaient à quai pour y charger et décharger, et le fond par-tout était bon pour le mouillage.

La pointe de terre sur laquelle la ville se trouvait, était extrêmement étroite et sablonneuse. Elle ne possédait ni herbe, ni pierres, ni eau douce, ni arbres, ni rien qui pût encourager à y bâtir une ville. Malgré ces inconvéniens, la bonté de la rade qui pouvait contenir mille vaisseaux de ligne, détermina les Anglais à s'établir sur cette langue de terre. Port-Royal, en moins de trente ans, vit s'élever 2,500 maisons élégantes, commodes et spacieuses. Cette ville dut son éclat à un mouvement rapide et continuel d'affaires, formé et entretenu par le commerce des denrées de l'île, par les prises des flibustiers, et par le trafic interlope qu'on avait ouvert avec Saint-Domingue et le Continent espagnol. Elle était si peuplée, et si fréquentée par les négocians et par les habitans, que les maisons s'y louaient aussi cher que dans les rues de Londres les plus propres au commerce. Il y avait peut-être peu de villes dans le monde, où la soif des richesses et des plaisirs, eût réuni plus d'opulence et de corruption.

L'Être Suprême avait fixé le 17 juin 1692, pour l'époque de sa destruction. Le matin de ce jour terrible fut annoncé par un calme et un silence effrayans. La nature resta un moment comme privée de ses fonctions. Les oiseaux éperdus abandonnèrent le séjour des bois, pour chercher un asyle dans les demeures des hommes.

Dans leur vertige ils venaient se tuer contre les murs des maisons ; quelques-uns tombaient à terre à moitié suffoqués ; d'autres trouvèrent leur salut dans le sein des habitans. Un vent léger commença enfin à agiter graduellement le feuillage des forêts , et son souffle redoubla bientôt ; les hurlemens des chiens qui couraient dans tous les sens , en se mordant la queue, le hennissement des chevaux qui écartaient les jambes pour ne pas tomber , les mugissemens des taureaux , qui enfonçaient avec furie leurs cornes dans la terre, le bêlement des moutons, les cris plaintifs et la confusion des autres animaux, convainquirent les hommes stupéfaits et tremblans que la nature approchait d'un crise convulsive. Au même instant, le ciel s'obscurcit, un bruit sourd se fit entendre sous terre, passa des montagnes dans la plaine, et un tremblement affreux détruisit en deux minutes le spectacle brillant qu'offrait la ville de Kingston. Les rochers se fendirent, l'air fut infecté d'une odeur minérale. La terre s'entrouvrit, et reçut dans ses entrailles un nombre considérable de maisons et d'individus qui appelaient à leur secours le ciel et les hommes. Des plantations entières furent transportées à plusieurs milles de leur ancienne situation ; quelques-unes disparurent dans les goufres de la terre, et d'autres s'affaissèrent sur leurs fondemens. La mer s'élança à travers d'énormes ou-

vertures; elle fut couverte d'arbres que la terre y jeta et que les vents poussèrent. Ceux des habitans qui eurent le bonheur de s'accrocher aux arbres et aux poutres des maisons, furent sauvés par les canots. Presque tous les bâtimens furent arrachés de leur mouillage, et fracassés les uns contre les autres. La frégate le Swan (le Cigne), qui était en carène, fut emportée sur les sommets des maisons de Port-Royal, qui s'écroulaient dans le sein des ondes en convulsion. Elle eut le bonheur cependant de ne pas chavirer, d'offrir une retraite momentanée à une centaine d'individus, et de leur sauver la vie. 13,000 Personnes trouvèrent la mort dans ce désastre, et 3,000 autres périrent de la contagion qui le suivit.

Le major Kelly, qui était alors à Port-Royal, rapporte que la terre s'ouvrait et se refermait presqu'aussitôt dans diverses places. Il vit quantité de personnes englouties à moitié corps, et d'autres jusqu'au cou, expirer par la pression de la terre: le ciel, qui était serein avant le tremblement, s'était obscurci en une minute, et était devenu aussi rouge et aussi chaud qu'un four. A *Yellow*, la chute des montagnes produisit un craquement terrible, qui fut suivi de gémissemens sourds, et les rues de Port-Royal, qui étaient adjacentes au quai, disparurent sous l'eau. Par une singularité qui confond les efforts et les raisonnemens des hommes, la partie de cette ville qui

s'avance de plusieurs milles dans la mer, échappa à la destruction générale, et le château, qui se trouvait sur cette pointe de terre, ne fut que lésardé.

A *Savannah*, au nord de l'île, sur la côte méridionale de la province de Cornouailles, à 40 li. ouest de Kingston, plus de mille âcres de terre disparurent avec les maisons et les personnes qui s'y trouvèrent. Cet endroit offrit, pendant quelques mois, l'image d'un lac immense. Lorsqu'il se dessécha, on n'y retrouva plus aucune trace des maisons. Le 3 octobre 1680, le débordement des eaux pluviales engloutit quatre cents maisons et quinze cents individus ; depuis ce fatal événement, Savannah a eu peine à retrouver son ancienne splendeur.

La leçon terrible que Port-Royal avait reçue, ne fut pas capable d'empêcher les Anglais de rebâtir cette ville proche de ses anciennes ruines. Le 9 janvier 1702, cette ville fut entièrement consumée, à l'exception de deux forts et des magasins du Roi. Le gouvernement ordonna aux habitans d'abandonner un séjour que le ciel semblait réprouver, et de se rendre à Kingston, située sur la rive opposée, à 1 lieue et demie sud p. ouest. Les tribunaux et les officiers s'y transportèrent, et depuis cette époque ils ont exercé dans cette ville les fonctions qu'ils remplissaient jadis au Port-Royal.

Comme cette ville offrait de grandes ressources

par la position de son port, on entreprit encore une fois de la rebâtir sur son terrein primitif. Le ciel sans doute avait condamné Port-Royal, comme Jérusalem, à ne plus être rétabli. En effet, la terre sur cette presqu'île ne se laissa fouiller que pour engloutir les édifices que l'orgueil des téméraires humains voudrait y élever. Le 20 août 1722, la nouvelle ville fut détruite par un orage et par l'inondation de la mer. Les vagues franchirent les bornes que la nature leur avait fixées, et inondèrent une vaste étendue de terre; hommes, bestiaux, maisons, tout fut entraîné dans leur cours.

Un convoi considérable qui n'attendait que le moment favorable pour retourner en Europe, fut dispersé, brisé et jeté au loin dans les terres. Il ne resta dans le port qu'un navire marchand et quatre bâtimens de guerre. Ce qu'il y a de plus surprenant, c'est qu'après l'ouragan on fut obligé d'employer cent nègres pendant six semaines à jeter dans la mer les pierres que le vent avait fait voler par-dessus le mur de la ville.

En 1744 un autre ouragan convainquit enfin les Anglais que cette terre rejetterait de son sein des édifices trop exposés à l'inconstance de l'Océan. Port-Royal consiste aujourd'hui en trois grandes rues et en quelques autres plus étroites. Il y a de superbes magasins, une belle église, 1200 maisons, la plupart à deux étages; on y voit un

beau bassin pour caréner et construire des vaisseaux de ligne. Cette langue de terre, qui s'avance plusieurs milles dans la mer, est défendue par une ligne de cent pièces de canon. Elle contient des casernes casematées, vastes et belles.

On voit sur une tombe à Green-Bay (la Baie-Verte), près de la batterie des Apôtres, l'inscription suivante, que j'offre au lecteur, à cause de sa singularité. « Dieu sur tout. Ici repose le » corps de Louis Galdy, écuyer. Il mourut à » Port-Royal le 22 décembre 1736, âgé de » 80 ans. Il naquit à Montpellier en France. » Forcé d'abandonner sa patrie pour cause de » religion, il vint se fixer dans cette île, où il » fut englouti dans le grand tremblement de » terre de 1692. Par un effet de la Providence » divine, une autre secousse le revomit dans » la mer. Il nagea et se débattit miraculeusement » contre les vagues, jusqu'à ce qu'il fut ramassé » par un canot. Après cet évènement, il vécut » encore plusieurs années, jouissant d'une grande » réputation, aimé de tous ceux qui le connais» saient. A sa mort, il emporta les regrets d'un » chacun. »

Lors du tremblement de terre de 1692, Kingston n'était qu'un faible bourg, à cinq lieues est p. sud de Spanish-Town. L'industrie et l'activité des habitans de Port-Royal en firent bientôt une ville agréable et florissante. Elle est devenue le

centre des affaires et la résidence de l'amiral. Kingston a une demi-lieue de long sur un tiers de lieue de large. Cette ville est divisée par des îlets de cinq cents pas quarrés. Il y a une église, deux synagogues et une chapelle pour les quakers. Ce nouvel entrepôt s'est élevé sur les ruines de celui de Port-Royal. Les bâtimens marchands y chargent et déchargent leurs cargaisons; mais les vaisseaux de guerre mouillent encore à Port-Royal. Elle renferme aujourd'hui plus de mille maisons très-belles, n'ayant qu'un seul étage, au moins cinq cents autres à plusieurs étages, et environ un millier de maisons formant de vastes magasins ou demeures particulières. Il y a beaucoup de jolis jardins, un port très-étendu, et un beau bassin pour caréner et construire des navires marchands.

Tel était l'état des choses, lorsque l'amiral Knowles, en 1756, jugea qu'il convenait au bien de la Colonie que le Gouvernement, au lieu d'être à Spanish-Town, fût établi à Kingston, dans le centre des affaires. Le Corps législatif de l'île adopta ses mesures. Mais une foule d'intérêts particuliers, que le changement ne pouvait manquer de blesser, l'attachement que l'on prend pour les lieux comme pour les choses, des haines personnelles contre l'auteur du projet, et contre la dureté des moyens qu'il employait pour le mettre en exécution, inspirèrent à beaucoup de

gens un éloignement invincible pour un plan qui pouvait bien avoir quelques inconvéniens, mais qui était appuyé sur des raisons décisives et qui présentaient de grands avantages. Du choc de ces sentimens opposés, il s'est élevé un foyer de divisions capable d'embrâser toute la Colonie. Cependant elle a plus à craindre encore de la férocité de ceux de ses nègres qui se sont réfugiés au centre de l'île dans les montagnes Bleues.

Lorsque les Espagnols, en 1658, furent obligés d'abandonner la Jamaïque à l'Angleterre, ils y laissèrent un assez grand nombre de nègres et de mulâtres esclaves. Ceux-ci profitèrent du départ de leurs maîtres, pour se retirer dans les lieux les plus inaccessibles, où ils plantèrent du maïs et du cacao. La faim les ayant contraints, avant la récolte, de descendre dans les plaines pour y dérober des vivres, les Anglais les poursuivirent avec acharnement et en massacrèrent un grand nombre. Plusieurs se soumirent à l'esclavage ; soixante seulement trouvèrent encore des rochers, pour y vivre ou mourir libres.

Ils dûrent leur salut au refus que les troupes avaient fait de marcher pour achever de les réduire ou de les exterminer, et à la faiblesse des officiers, qui avaient renoncé à ce projet dans la crainte de soulever leurs soldats. Cette condescendance eut des suites funestes. Les esclaves commencèrent peu-à-peu à s'esquiver furtivement. Ils

trouvèrent dans les bois un asile et des compagnons prêts à les assister. On les vit ensuite déserter par essaims, en dépit des partisans actifs qu'on employait contre eux, et auxquels on donnait 90 livres pour chaque noir dont ils présentaient la tête.

Le nombre des rebelles accrut leur audace : jusqu'en 1690 ils s'étaient bornés à fuir. Se croyant enfin assez forts, ils descendirent par bandes, massacrèrent ceux de leurs maîtres qui tombèrent entre leurs mains, pillèrent et brûlèrent diverses habitations; les Anglais parvinrent à les repousser avec perte jusque dans leurs montagnes, où ils construisirent des forts de distance en distance, avec des corps de garde. Ces précautions n'empêchèrent pas les revoltés de recommencer leurs ravages à diverses reprises.

En 1735, les blancs prirent la résolution d'employer toutes les forces de la colonie, pour anéantir entièrement un ennemi qui ne mettait plus de bornes à sa fureur. Les colons marchèrent aux rebelles par différentes routes; ils détruisirent la ville de Nauny, que les Noirs avaient bâtie eux-mêmes dans les montagnes Bleues. Les réfugiés furent réduits à se cacher dans des lieux inaccessibles. Après neuf mois de combats, de courses et de massacres, on abandonna enfin le projet de les soumettre.

Les Anglais ne tardèrent pas à tomber dans un

découragement universel. La frayeur s'empara d'eux ; ils abandonnèrent les terreins voisins des montagnes, et bientôt après les établissemens qui se trouvaient proche des bois ou des broussailles vives dont la nature avait hérissé ces endroits.

Telle était la situation de la Jamaïque, lorsque Trelaunay fut chargé de l'administration de cette colonie. Ce gouverneur, pour mettre fin aux maux qui désolaient cette île, offrit aux rebelles, de concert avec l'assemblée générale, de leur abandonner des terres à cultiver en propriété, de les reconnaître affranchis du joug de leurs anciens maîtres, de les laisser libres de se choisir des chefs, à condition qu'ils recevraient leur commission du Gouverneur de l'île, qu'ils n'agiraient que d'après sa direction ; qu'ils s'obligeraient à ne plus donner de retraite aux esclaves fugitifs, et qu'ils dénonceraient ou ramèneraient eux-mêmes les déserteurs, pour lesquels on leur payerait une somme fixe. Le traité fut conclu en 1738, à la satisfaction des deux partis.

Malgré cette stipulation, les nègres indépendans recommencèrent leurs ravages. Il y eut des pourparlers ; on s'accusa mutuellement d'infidélité, et les choses en restèrent là. Les esclaves, à leur tour, résolurent d'être libres aussi ; ils convinrent en 1760 de s'armer tous le même jour, de massacrer leurs maîtres, et de s'emparer

du Gouvernement. L'impatience ne leur permit pas d'attendre l'époque dont ils étaient convenus. Quelques-uns des conspirateurs mirent le feu aux habitations avant le jour fixé, et en poignardèrent les propriétaires. L'alarme se répandit sur-le-champ ; toutes les forces de l'île furent réunies en un instant ; les esclaves se virent contraints de se réfugier dans les montagnes. Les Anglais promirent alors aux nègres sauvages, une somme fixe pour chaque tête d'esclave qu'ils apporteraient. Ces Africains ne tinrent pas à l'appât du gain ; ils poursuivirent leurs frères, et en tuèrent un grand nombre par surprise. Les conjurés affaiblis et trahis par leur propre race, se cachèrent dans des endroits inhabités où ils restèrent quelque temps dans l'inaction, se contentant de se procurer furtivement leur nourriture, à la faveur de l'obscurité et du silence de la nuit.

Les révoltés ayant été renforcés pendant plusieurs mois, par les déserteurs qui s'étaient échappés de diverses habitations, ils recommencèrent leurs ravages avec une nouvelle fureur. On fit marcher contre eux les troupes réglées, les milices, et un corps nombreux de matelots. Les esclaves furent vaincus. On en tua ou on en prit un grand nombre ; le reste se dispersa dans les bois et au milieu des rochers. Tous les prisonniers furent fusillés, pendus ou brûlés. On plaça les auteurs

de la conspiration, vivans dans des cages de fer, où ils périrent lentement, exposés au soleil ardent de la zône torride ; supplice plus cuisant, plus affreux que celui du bûcher.

C'est ainsi qu'en 1803, les Anglais ont puni à la Jamaïque, les quatre derniers matelots de la frégate anglaise, qui s'étaient rendus aux Espagnols de la Côte-Ferme, où le capitaine Hamilton alla reprendre le bâtiment de son roi. Ces quatre matelots faisaient partie de l'équipage qui avait jeté son état-major à la mer. Ils furent pris à bord d'un américain, après avoir échappé pendant treize ans au châtiment qu'ils avaient encouru, et enfermés dans des cages de fer, où ils moururent d'inanition et de chaleur.

Pour prévenir de nouveaux soulèvemens, et empêcher les esclaves de pouvoir exister dans leur retraite, le gouvernement défendit aux habitans d'avoir chez eux des vivres et des provisions pour plus d'un mois. Il les obligea de nourrir les nègres à la main ; de sorte que l'existence de la population blanche, noire et jaune, dépend aujourd'hui de l'arrivée d'un de ces convois que la métropole envoie régulièrement tous les trois mois, et des bâtimens américains qui arrivent de temps à autre dans cette île.

Le gouvernement fit afficher une proclamation qui ordonnait de fustiger, dans les places publiques, un esclave qui joue à quelque

jeu que ce soit, qui ose aller à la chasse, ou qui vend autre chose que du lait, des légumes et du poisson. Il ne peut sortir de l'habitation où il sert, sans être accompagné d'un blanc, ou sans une permission par écrit, bien circonstanciée. S'il bat du tambour, ou s'il fait usage de quelque instrument bruyant, son maître est condamné à 225 livres d'amende. Chaque faute est punie sur-le-champ avec cette sévérité qui caractérise la discipline anglaise.

Le nègre esclave reçoit chaque jour pour sa nourriture, une poignée de maïs et un hareng, ou bien un peu de riz et un morceau de lard rance. Ce malheureux est obligé pour satisfaire sa faim, de manger des *agoutis* (rats de cannes), des serpens, des *cossi* (espèce de ver), des *guanoes* (sorte de lézards), et des *manates* (vaches marines), que l'on prend souvent dans les baies de ce pays, lorsqu'il fait calme. Il n'a pas, comme à Saint-Domingue, un coin de terre à lui, avec des heures fixes pour le cultiver. Il ne reçoit pas non plus du propriétaire, des vivres du pays, ni des grains pour élever ses volailles et ses cochons. Son habillement consiste en une couverture, un bonnet, une chemise de grosse toile, une culotte et une veste qu'on lui donne à Noël pour ses étrennes, et pour porter les jours de fête. Le reste de l'année, il n'a qu'un morceau de toile autour des reins. Les esclaves des îles anglaises,

sont certainement plus malheureux que n'ont jamais été les nègres dans aucune colonie française.

Ce n'est pas seulement à la Jamaïque, aux îles anglaises de l'Amérique, et au continent d'Asie, que l'Anglais exerce sa barbarie : les tribunaux de sa capitale ont retenti plus d'une fois des plaintes élevées contre l'inhumanité de ses marchands d'esclaves. Dans un procès qui eut lieu à Guidhall, pour cause d'assurance, au mois de mars 1783, un capitaine négrier qui avait manqué le port de la Jamaïque, pour lequel il était destiné, feignit de craindre, au milieu des Antilles, de manquer d'eau avant de ratrapper la Jamaïque. Etant tombé malade, il ordonna à son second de jeter par dessus bord quarante-six nègres qui avaient les menottes. Ce misérable exécuta son ordre sur-le-champ. Deux jours après, il lui commanda d'en jeter trente-six autres, et deux jours après quarante autres. Dix noirs qui avaient la permission de prendre l'air sur le pont, sans avoir les menottes, ne voulurent point survivre à leurs malheureux compatriotes, ils se précipitèrent d'eux-mêmes dans la mer. Le bâtiment rentra dans le port avec 480 galons d'eau. Croirait-on, après une conduite semblable, que le dénonciateur qui avait été le brutal instrument de ce vil marchand, ait pu se vanter de son obéissance, en plein tribunal, et avec impunité ?

En 1811, nous avons vu des jugemens de cette nature, tant envers les nègres que les matelots blancs. Tout le monde se rappelle l'aventure de Jeffery, délaissé sur l'île de Sombrero.

Pour faire encore mieux sentir de quel avantage est la possession de la Jamaïque, je vais parler succinctement de sa position, et donner un aperçu des colonies que l'Angleterre possède dans les îles du Vent, dans celles sous le Vent, sur la côte d'Amérique, en Asie, en Afrique et en Europe, et terminer cet ouvrage par des réflexions commerciales et politiques relatives à la France et à l'Angleterre; j'y joindrai un projet d'échange perpétuel avec cette puissance ou toute autre du continent d'Europe.

Avantages de la Jamaïque tant pour la guerre que pour la paix; désavantage actuel de la navigation de cette île. Détail des possessions anglaises dans les Deux-Mondes, et Réflexions commerciales et politiques relatives à la France et à l'Angleterre.

La prise de la Jamaïque serait une perte funeste pour l'Angleterre; elle lui ôterait la suprématie qu'elle a usurpée sur l'Océan Caraïbe. La nature, en plaçant cette île à l'entrée du golfe du Mexique, l'a rendue en quelque façon la clef et l'entrepôt de ce riche pays. L'argent espagnol est le seul qu'on y voie, et l'on ne montre celui

de l'Angleterre que comme une curiosité. Les vaisseaux qui vont de Carthagène à la Havane, sont obligés de passer sur ses côtes. Elle est plus à portée qu'aucune autre île, des différentes échelles du continent d'Amérique, ce qui facilite singulièrement l'interlope immense qu'elle fait avec ce vaste continent, les îles de Cuba et de Saint-Domingue. La multitude et l'excellence de ses rades lui donnent la facilité de lancer des vaisseaux de guerre, de tous les points de sa circonférence; d'attaquer les vaisseaux qui vont à Cuba et à Saint-Domingue, ou qui s'en retournent en Europe; de fournir des armes et des provisions; les noirs de ces deux colonies, et dans un combat au vent de ces deux îles, de pouvoir gagner la Jamaïque, pour ramener dans cet entrepôt les dépouilles du Mexique, du Pérou et des colonies de ses voisins, ses prises ou ses vaisseaux délâbrés, et de les remettre en état de reprendre la mer.

Le ministère de Londres a tellement senti l'importance de la situation de cette colonie, qu'il a honoré le gouverneur de l'île du titre de capitaine-général; il l'autorise, dans sa commission, à s'appeler le gouverneur des Mousquites et de la baie d'Honduras, quoique ces territoires aient été rendus à l'Espagne, le 14 juillet 1786. Il a fait de cette île un port franc, et l'entrepôt général du commerce et des expédi-

tions maritimes de la Grande-Bretagne, dans le Nouveau-Monde. C'est delà que l'Anglais peut s'élancer sur tout ce qui peut tenter sa cupidité, effaroucher son orgueil, ou porter ombrage à son ambition.

Si l'on arrive aisément à la Jamaïque, par les vents alisés, en allant reconnaître les Antilles du Vent qui appartiennent à l'Angleterre, on pourrait aussi, en partant de l'île de Cuba, intercepter le retour des bâtimens de la Jamaïque en Europe, soit qu'ils prennent par le détroit de Bahama, soit qu'ils se déterminent pour le passage sous le vent, par le détroit qui se trouve entre Saint-Domingue et Cuba.

La première de ces deux routes a toute la faveur du vent, durant 200 lieues, le long des côtes de Cuba; car dès qu'on a doublé le cap Saint-Antoine, pour se diriger au nord-est, on éprouve alors les vents contraires; mais ce débouquement se trouve favorisé par l'effet des courans qui portent avec force au nord-est. Dans une guerre avec l'Espagne, les bâtimens de la Jamaïque trouveraient ce passage dangereux, par le risque qu'ils courraient d'être enlevés par les gardes-côtes de la Havane. De ce péril, ils tomberaient dans les divers écueils de la Floride, où les vents et les courans portent avec une violence extrême : aussi en 1746, le capitaine *Edouard*, pour éviter de faire naufrage avec le vaisseau

l'*Elisabeth*, qu'il commandait, aima mieux entrer dans le port de la Havane, quoique son pays fût en guerre avec l'Espagne. Le gouverneur espagnol eut la générosité de lui laisser réparer son bâtiment, et continuer son voyage. L'Anglais en eût-il fait autant ?

La seconde route n'offre pas moins de difficulté et de périls. Elle aboutit à une petite île que les Anglais nomment *Crooked*, située à 80 lieues de la Jamaïque. Les bâtimens de cette île sont communément obligés de lutter pendant tout ce trajet, contre le vent d'est ; de ranger de fort près les côtes de Saint-Domingue, de peur d'être poussés sur les *Basses* de Cuba, et de passer par le détroit que forment les deux pointes de ces deux grandes îles, où il leur serait difficile en temps de guerre d'échapper à nos corsaires ou à nos vaisseaux, si la métropole encourageait la marine auxiliaire, et tenait un escadre à Saint-Domingue.

Comme les navigateurs qui faisaient voile des *Lucayes*, n'éprouvaient pas les mêmes difficultés, Georges I.er, en 1719, fit partir des forces suffisantes pour réduire ces îles. La plupart d'elles acceptèrent l'amnistie qui leur était offerte, et grossirent la colonie que Wooder Rogers amenait d'Europe.

Ces îles sont au nombre de quatre à cinq cents; elles ne sont pour la plupart que des rochers à fleur d'eau, et couverts de *mangles*, de *raisi-*

niers, de *raquettes*, de *torches*, entremêlés de verdure, de sable et d'un peu de terre végétale. Il y en a quinze assez considérables; savoir, *Bahama*, qui a donné son nom au canal qui sépare la Floride de l'île de Cuba; *Abaco*, *Lucayo*, qui a servi de dénomination générale à ces îles; la *Providence*, ainsi nommée pour avoir sauvé un corsaire; *Andros*, du nom d'un flibustier; *Eleuthera-Guanahani*, surnommé *San-Salvador* par Christophe Colomb; *Exuma*, l'île *Longue*, *Rum-Key*, *Watling*, *Samana*, *Crooked*, la *Fortune*, *Aklin* ou l'île du Château, dont les noms ont été donnés par les premiers flibustiers, suivant la position où ils se trouvaient. Elles sont séparées de la Floride par le canal de Bahama, et forment une longue chaîne au nord-est, qui cerne la côte nord de Cuba, et qui se termine à-peu-près à la hauteur du cap Maizi, à la pointe de cette dernière île. Là commencent d'autres îles appelées *Caïques* et *Turques*; elles comprennent les îles *Plates*, les *Hogsties*, *Mogane*, la grande et la petite *Inague*, la petite *Caïque*, la Caïque des Providenciers, l'anse de l'*Aiguade*, le Caïque du Nord, la grande *Caïque*, la grande et la petite *Saline*, le *Mouchoir* carré, les *Cayes* d'argent, et plusieurs ilots. L'Angleterre s'est emparée de ces différentes îles au moment de la révolution française. Elles prolongent la chaîne jusques vers le milieu de la côte septen-

trionale de Saint-Domingue, et laissent entre elles cinq passages aux plus grands bâtimens.

Les fortifications que la Grande-Bretagne a fait élever sur la Turque et la grande Caïque, offrent à ses corsaires de la Providence et de la Jamaïque, un mouillage tranquille, une retraite assurée, avec l'empire d'un canal étroit, qui les sépare l'une et l'autre de Saint-Domingue, et qui conséquemment assurent aux corsaires de la Jamaïque la prise des navires français qui partent chargés des riches productions de Saint-Domingue. Si les Anglais n'ont point construit de forts sur les autres îles du débouquement, c'est qu'ils comptent sur la supériorité de leurs manœuvres, pour intercepter ce passage à la navigation de leurs rivaux.

Depuis 1770, les corsaires de la Providence et ceux de la Jamaïque ont poussé l'insolence jusqu'à mouiller dans les ports du nord-est de l'île de Saint-Domingue, qui appartenaient aux Espagnols. C'est delà qu'ils interceptaient tous les bâtimens qui arrivaient d'Europe pour le Cap-Français, ou l'ouest de l'île, ainsi que tous les navires de la partie française de Saint-Domingue, qui s'en retournaient en France ou dans d'autres ports de l'Europe. J'ignore si le cabinet de Versailles a jugé à propos d'en demander satisfaction à la cour de Madrid, dont la tolérance était une infraction tacite des conventions faites avec la France.

Quoique les Anglais ne se fussent pas promis

d'aussi grands avantages des *Bermudes*, leur avidité n'avait pu leur permettre de laisser échapper ce groupe d'îles qui se trouvent à 230 lieues Est de *Charles-Town*, dans la Caroline du Sud. Ils y reconnurent un avantage bien précieux ; celui de leur offrir outre une relâche assurée, un point important pour observer les mouvemens des Etats-Unis. Indépendamment du café, du sucre, du coton, du tabac, des limons, des oranges et des bois de construction que l'Angleterre tire des Bermudes, elle a réussi à transplanter dans ces îles les productions d'Europe et du nord de l'Amérique. Elle y fait deux récoltes par an. Les bois de construction, sur-tout les cèdres, dont les Anglais construisent leurs brigantins, sont aussi remarquables par leur dureté et leur durée, que par la vîtesse de ces bâtimens. L'Angleterre a trouvé le moyen d'enrichir son commerce de quelques branches d'exportation, en étendant son domaine dans le Nouveau-Monde, et sur-tout de garantir des invasions de l'Europe, la *Jamaïque*, qui se trouve placée de manière à tenir en échec Saint-Domingue et Cuba.

A la tête de ses nouvelles acquisitions, est l'île de *Tabago* qui a douze lieues de long sur quatre de large et trente de circuit. La Cour de Versailles n'a pas su apprécier son importance, si elle l'a cédée sans condition aux Anglais, par le traité de paix de Fontainebleau qui eut lieu en

1763, puisque Tabago joint à un climat tempéré des plaines fécondes qui s'étendent sans aucune inégalité, et qui sont couronnées par des collines dont la pente douce et facile est presque par-tout susceptible de culture. Cette île abonde en sucre, coton, indigo, tabac, végétaux de toute espèce; en arbres les plus utiles, en sassafras de première qualité, en copal, muscade et canelle. On y voit des sources capables de faire tourner des moulins à sucre. Les forêts sont remplies de gibier et de sangliers. Des hâvres sûrs et commodes bornent l'est et le couchant de l'île, qui n'est pas exposée à ces terribles ouragans, qui causent ailleurs de si grands ravages.

La fertilité de la *Grenade*, si l'on en croit Raynal, ne fut pas capable de fixer l'incertitude du cabinet de Versailles, qui n'avait que des forces sans vues, et des moyens sans conduite. Cette île a onze lieues de long sur cinq de large. Elle fut abandonnée aux Anglais par le traité de Fontainebleau. Son sol est extrêmement propre à la culture du sucre, du café, du tabac, de l'indigo. Un lac sur le sommet d'une montagne au milieu de l'île, lui fournit une multitude de rivières qui servent à-la-fois à l'orner et à la féconder. Port-Royal en est la capitale.

Parmi les douze autres îles connues sous le nom de *Grenadines*, qui sont dans le voisinage de la Grenade, et qui dépendent de cette Colo-

nie, les Français occupent, par grace, *Coriacou*. Cette île fait un revenu de onze cent mille francs.

La *Barbade* se divise en onze paroisses ; Bridge-Town en est la capitale. Située au vent de toutes les autres Antilles, la Barbade était la seule île commerçante que l'Angleterre possédait aux Iles du Vent. La nature et l'art se sont réunis pour la fortifier : des écueils dangereux rendent inaccessibles les deux tiers de sa circonférence. Et sur la partie de la côte où l'on peut aborder, les Anglais ont tiré des lignes, qui sont défendues de distance en distance, par des forts munis d'une artillerie redoutable. La Barbade a sept lieues de long sur près de cinq de large. Elle fournit du sucre, de l'indigo, du coton, du tabac, des bois de construction excellens, et des bois de marquèterie recherchés. Les Anglais en retirent annuellement plus de quinze mille bariques de sucre, et un nombre considérable de veltes de *rhum* fort estimé. Cette île, indépendamment d'un revenu de plus de 20 millions, sert d'entrepôt commode pour le trafic des nègres, et offre sur-tout les moyens de se faire respecter de ses voisins en temps de guerre, et de s'en faire rechercher en temps de paix.

Les Français, après s'être établis à *Saint-Vincent*, dont la longueur est de neuf lieues et la largeur de sept, le sol fertile, extrêmement propre à la culture des cannes à sucre, de l'in-

digo, du tabac qui est renommé; après avoir utilisé les courans d'eau pure, et une très-faible partie des bois de charpente que cette île produit, sans parler d'un nombre considérable d'arbres fruitiers, dont plusieurs sont particuliers à Saint-Vincent, virent passer leurs fortunes et toutes les douceurs de la vie dont ils jouissaient, entre les mains des Anglais, par le traité de paix du 10 février 1763. Ceux-ci y ont introduit plusieurs arbres fruitiers des Grandes-Indes, entr'autres l'*arbre à pain*, qui a parfaitement réussi. On trouve au nord-ouest et au sud-ouest de l'île des baies et des anses très-commodes. Les Français reprirent Saint-Vincent en 1769, et la rendirent en 1783 aux Anglais, qui en ont chassé les Caraïbes pour pour s'être soulevés contre eux en 1794.

Dès la fin du 17.e siècle, la Grande-Bretagne qui marchait à l'empire des mers, tout en accusant la France d'aspirer à la monarchie du Continent, avait tourné ses vues sur la *Dominique*, non-seulement pour le sucre, le café et le coton qu'elle en attendait, mais encore pour attirer dans cette île les denrées de la *Guadeloupe*, de la *Martinique* et des autres Colonies françaises, afin d'en faire elle-même le commerce interlope, et d'intercepter en outre la navigation de la France dans ses îles du Vent et sous le Vent, et la communication même entre celles-ci et les deux premières. La Dominique, ainsi nommée par les

Espagnols pour avoir été découverte un dimanche, a dix lieues de long sur cinq de large: sa forme est presque ovale. Cet ancien séjour des Caraïbes ayant été conquis sur l'Espagne par l'Angleterre, la possession lui en fut maintenue par la paix de 1763, et confirmée en 1783. L'Angleterre, toujours persévérante dans son but, a déclaré cette île *Port libre*. Par sa situation entre la Martinique et la Guadeloupe, à environ neuf lieues de l'une et de l'autre, elle forme un gouvernement à part. Le sol des plaines de la Dominique, quoiqu'un peu maigre, paraît plus favorable au coton qu'à l'indigo; mais les collines produisent les plus beaux arbres des Indes occidentales. Les Anglais en tirent un peu de sucre et de café, de coton, de maïs, du cacao, de l'anis et du tabac.

Les Anglais, après avoir possédé *Antigues* en 1629, en commun avec les Français, parvinrent à s'emparer de cette île, qu'ils ont gardée en dépit des droits et des prétentions des Espagnols et des Français. Antigues est d'une forme circulaire, d'environ 7 lieues de long sur 25 de large. C'est le siège ordinaire du gouverneur des Iles du Vent, anglaises. Son port, quoiqu'environné d'écueils, est un des meilleurs des Antilles. C'est le chantier le plus sûr et le plus commode pour le radoub de la marine royale. Saint-Jean en est la capitale. Sucre, tabac, coton, fruits de toute

espèce, s'offrent au spéculateur anglais dans cette île, où l'on ne fait pas d'autre eau que celle de pluie, que les habitans recueillent avec le plus grand soin, dans de vastes citernes en tôle, bien conditionnées.

Mont-Serrat, nommée ainsi par les Espagnols à cause de sa ressemblance avec le Mont-Serrado, ou Mont-Coupé en Espagne, lequel a près de deux milles de hauteur perpendiculaire, est une petite île d'environ trois lieues de large sur dix de circonférence; elle est remplie de vallées que les eaux rendent fertiles; elle produit du sucre, de l'indigo, du gingembre et du coton. Les Anglais s'en sont emparés en 1632, et l'ont toujours gardée depuis cette époque.

Dès l'année 1628, les Anglais avaient tourné leurs vues sur *Névis* ou *Nièves*, quoiqu'elle n'offre, comme Mont-Serrat, qu'une rade difficile pour les chargemens et les déchargemens; mais cet inconvénient est bien compensé par la fécondité que de nombreux ruisseaux y entretiennent. Névis a peu d'étendue; son terroir est bon et fertile, et produit beaucoup de sucre, de tabac, de fruits et un peu de coton. Elle fut cédée aux Anglais à la paix de 1783.

Les *Vierges* forment un groupe d'une soixantaine de petites îles et rochers. Ces derniers n'offrent pour la plupart qu'un sol montueux et peu fertile. Les habitans de ces diverses îles cultivent

quelques denrées comestibles, et élèvent des bestiaux qu'ils vendent aux vaisseaux de leur nation. Le chef de ces îles qui appartiennent à l'Angleterre, n'était que le député d'un capitaine général qui résidait à Saint-Christophe, avant qu'Antigues fût devenue le chef-lieu de ces îles.

L'*Anguille*, dont la forme repliée lui a fait donner ce nom, a près de onze lieues de long sur trois et demie de large. C'est un rocher poreux et friable qui produit du maïs, des végétaux et quelques fruits. On y trouve des troupeaux de chèvres, des moutons, des porcs et des bœufs.

L'île de la *Barboude* a sept lieues de long sur quatre de large; elle est entourée de bancs de sable et de rochers sous l'eau, qui en rendent l'abord dangereux de trois côtés. Celui de l'ouest seul est praticable. La Barboude produit un peu d'indigo, beaucoup de fruits, du tabac, du coton, du poivre, du gingembre, d'excellens cocos, de nombreux bestiaux pour l'approvisionnement des îles voisines. On y trouve aussi une espèce de sensitive, appelée *herbe honteuse*, parce qu'elle se flétrit dès qu'on la touche.

Les Vierges, l'Anguille et la Barboude servent principalement de lieu de rafraîchissement aux escadres anglaises, qui viennent s'y approvisionner, ainsi que les îles voisines, en bestiaux, en provisions de bouche, en eau douce et en bois à brûler.

Saint-Christophe, qui avait été le berceau de toutes les Colonies françaises et anglaises dans le Nouveau-Monde, après avoir appartenu en commun aux deux nations depuis 1625, et avoir été un théâtre de carnage jusqu'en 1666, demeura au pouvoir des Français. Elle passa au pouvoir des Anglais en 1713, en vertu du traité d'Utrecht, qui ôta aux Français tout espoir de retour. Cette île, dont la longueur est de huit lieues et la largeur de deux, est coupée dans toute son étendue par des montagnes couvertes de verdure. Le reste forme une belle plaine parsemée d'habitations charmantes. L'on y trouve une belle saline. Après la Jamaïque et la Barbade, Saint-Christophe fournit la plus grande quantité de sucre : elle produit aussi du coton, du gingembre et tous les fruits des Tropiques.

Les Anglais ont profité de la révolution française pour enlever à l'Espagne la riche île de la *Trinité*, qui n'est séparée de la terre ferme que par un détroit d'environ une lieue de largeur. L'île de la Trinité a environ cent dix lieues de circuit. Son sol est fertile; il abonde en sucre, tabac, indigo, palmiers, cocotiers, fruits divers, coton, cacao, auquel les vents du nord causent quelquefois le plus grand dommage. Le traité d'Amiens de 1802 en a confirmé la propriété à l'Angleterre.

Un rocher de quatre lieues de long sur une

et demie de large, qui s'élève de l'Océan en une pyramide de verdure, ayant fixé l'attention des navigateurs hollandais, ils entreprirent de le cultiver, et lui conservèrent le nom de Saint-Eustache qu'il avait reçu des Espagnols. On trouve sur le sommet de la montagne une plaine très-étendue qui sert de retraite au gibier. Des étangs et des citernes fournissent de l'eau dans toutes les parties de l'île, et y entretiennent la fraîcheur et la verdure où paissent de nombreux bestiaux. Des plantations de sucre et de tabac servent de ceinture à cette Colonie hollandaise, où les Anglais se sont arrangés de manière à y avoir des magasins qui, joints à ceux des Hollandais, se trouvent répandus dans la majeure partie de l'île, dont ils sont aujourd'hui plutôt les maîtres que les hôtes.

Quand on examine le soin avec lequel les Anglais se sont attachés à établir leurs différentes stations depuis la nouvelle Andalousie dans la côte ferme, jusques sur la côte nord-est de la Floride, ainsi que l'opiniâtreté qu'ils ont mise à se maintenir à la Jamaïque, on reconnaît clairement que l'Angleterre s'est emparée soit par la force, soit par la paix, de tous les défilés et de tous les postes les plus essentiels, pour faire la guerre avec avantage dans les Antilles, et pour nuire de tout son pouvoir, pendant la paix, à la prospérité des Colonies françaises, espagnoles, portugaises, hollandaises et danoises.

La soif de l'or chez un peuple commerçant etant un effet de l'imagination bien plus que du besoin, l'Angleterre ne s'est pas rassasiée de trésors. L'habitude d'augmenter ses ressources et ses richesses, l'a poussée à étendre ses posessions sur le Continent d'Amérique. Les Français y possédaient autrefois tout le terrein qui se trouve compris depuis l'embouchure de la Baie d'Hudson dans celle de Baffin, jusqu'au Cap sud de la Floride et de la province de Léon, dans une étendue de 25 à 70 degrés de latitude nord (900 lieues), et de 60 à 100 degrés de longitude ouest (666 lieues deux tiers).

A la paix d'Utrecht, en 1713, le Cabinet de Versailles abandonna aux Anglais la baie et les détroits d'Hudson, avec toutes les terres, les mers, les côtes, les rivières et les places comprises dans le Labrador, dans ce qu'ils appellent aujourd'hui le nord et le sud de Galles; enfin, le *Banc de Terre-Neuve*. Cette île a 117 lieues de long sur 66 de large. Son sol est d'un médiocre rapport, quoique arrosé par plusieurs belles rivières. Cet inconvénient est compensé par une si grande quantité de mines de charbon-de-terre, que si on les exploitait, il y aurait de quoi fournir de ce minéral l'Europe et l'Amérique. Mais ce qu'elle a de plus precieux, ce sont les bois de construction et les grandes pêches de morue qui se font sur les bas-fonds, appelés *Bancs de*

Terre-Neuve. L'Angleterre et les États-Unis emploient annuellement 3000 bâtimens et plus de 10,000 individus. Si l'on joint à ce nombre les Français que le commerce de France occupe à cette pêche, l'on aura une idée de la richesse de cette seule exploitation.

Par le douzième article du traité d'Utrecht, la France céda à l'Angleterre, la Nouvelle-Ecosse, la forteresse d'Annapolis, avec toutes les terres qui en dépendaient, et les pêcheries de toute espèce, particulièrement celles depuis l'île du Cap-Sable, jusqu'au 50.e deg. nord-est.

Par la paix de Fontainebleau, en 1763, le ministère de Versailles renonça en faveur des Anglais, à tout le continent du nord de l'Amérique, de ce côté du Mississipi, à l'exception de la ville de la Nouvelle-Orléans, et d'un peu de terre autour de cette capitale, parce que le ministère de Londres avait consenti à rendre l'île de Cuba aux Espagnols; et la Martinique, la Guadeloupe, Marie-Galante, la Désirade, et deux petites îles sur le côté du banc de Terre-Neuve, aux Français.

L'Angleterre ayant renoncé, par ce même traité, à ses prétentions sur l'île neutre de Sainte-Lucie, la France crut qu'elle ne pouvait pas faire moins que de céder à sa rivale, la *Grenade*, les *Grenadines*, les îles neutres de *Saint-Vincent*, de la *Dominique*, de *Tabago*, et de renon-

cera ses droits sur ces îles. La cour de Versailles ne s'apercevait pas que c'était acheter la paix par le sacrifice de plusieurs possessions importantes. En Europe, les Français cédèrent l'île de *Minorque* aux Anglais ; ceux-ci voulurent bien en retour leur remettre *Belle-Ile*.

Par la paix de 1783, la France arracha à l'Angleterre tout le pays qui se trouvait compris entre le 25.e et le 42.e degré de latitude septentrionale, et depuis le 78.e jusqu'au 100.e degré de longitude occidentale, ce qui donne 340 lieues nord et sud, et 440 lieues mineures de l'est à l'ouest sur ce parallèle, pour en assurer la possession aux Américains, à qui la France, dans l'année 1812, a encore cédé la Louisiane, le plus beau pays de l'Amérique, dont l'air est aussi pur que celui du midi de la France, et qui produit tout ce que l'Europe a de plus rare. Les Américains ont profité de la guerre de la France avec l'Espagne, pour occuper la Floride en 1812. Cette usurpation n'ayant pas été confirmée, ils n'y ont point fait d'établissemens, mais aujourd'hui ils s'en sont emparés.

Malgré la perte immense que les Anglais éprouvèrent par le traité de 1783, ils possèdent encore, dans la partie septentrionale de l'Amérique, 560 lieues en latitude nord et sud, et 360 lieues en longitude est et ouest. Ils ont poussé et ils étendent continuellement leurs limites. Dans tous

les environs de la baie de Baffin, où ils ont plusieurs factoreries pour les pelleteries et la pêche de la baleine.

Se serait-on attendu qu'après avoir soutenu glorieusement la guerre maritime dans l'Inde, sous le brave Suffren; dans les Antilles, sous les ordres du comte d'Estaing, de la Motte-Piquet; et dans divers combats particuliers; qu'après avoir forcé l'orgueilleuse Albion à reconnaître l'indépendance des États-Unis; qu'après avoir armé à Cadix, avec l'Espagne, 90 vaisseaux de ligne, 50 frégates et bâtimens légers; 400 transports avec les troupes nécessaires pour faire une descente en Angleterre, qu'après l'avoir contrainte à demander la paix, la France aurait cependant accédé à des cessions aussi fortes et aussi désavantageuses, et qu'à la suite de ce traité de paix, elle aurait signé un traité de commerce qui autorisait les Anglais à introduire leurs marchandises et leurs manufactures en France, à tenir ouvertement boutique dans les principales villes de France; et qui plus est, à faire inscrire sur la façade de ces boutiques, ces mots en gros caractères : MAGASIN ANGLAIS !

L'Angleterre, qui avait prévu que le mécontentement qu'elle avait causé aux États-Unis lui ferait perdre ce pays dans peu d'années, avait cherché une espèce de dédommagement dans les possessions d'Espagne. Elle s'empara, en 1763,

de l'île Pepy, éloignée d'environ 80 lieues à l'est du Cap Blanc, sur la côte des Patagons, et des îles Malouines, qu'elle nomme aujourd'hui Falkland, situées proche du détroit de Magellan. Les Anglais avaient déja formé un établissement à la baie de Saint-George, proche du Cap Blanc, sur la côte de la Pentagonie, lorsque le ministère de Londres ordonna d'établir de l'autre côté du Cap Horn, une place pour servir de relâche et de rendez-vous à ses vaisseaux en cas de guerre avec l'Espagne. Les Anglais s'emparèrent en conséquence des îles d'Yorck, entre Kings'bay (la Baie du Roi) et le Cap Victoire, à l'extrémité sud du Chili, proche du détroit de Magellan. Ils s'établirent ensuite sur la côte nord-ouest de l'Amérique, qu'ils ont nommée la Nouvelle-Albion, située au nord de la Californie; à la rivière Carmel, au port Drake, à Nootka, appelé Détroit du Roi Georges; tout le long de cette côte jusqu'au détroit de Bherrings, dans un espace de 400 lieues, ainsi qu'aux îles de la Reine Charlotte, du Prince de Galles, du Duc d'Yorck, de Georges III et de l'Amirauté. Elles forment un Archipel immense, adjacent à cette partie du Continent qu'ils appellent la Nouvelle-Géorgie, la Nouvelle-Hanôvre, le Nouveau-Cornouailles et le Nouveau-Norfolk.

Quiconque jette les yeux sur la carte de l'Amérique, et observe le nombre étonnant d'éta-

blissemens que les Anglais y possèdent, leur situation par rapport à celle des possessions de la France, de l'Espagne, de la Hollande et du Portugal, verra bientôt que le commerce de ces puissances ne peut échapper aux vaisseaux et aux corsaires que les Anglais peuvent expédier de tous les points de ce vaste pays, sans compter l'avantage que ces ports leur offrent pour envahir les Colonies de ces États.

Les trésors du Nouveau-Monde ne suffisant pas encore aux Anglais, ils portèrent leurs regards et leurs pas vers l'Asie. Ils ne craignirent pas d'abandonner momentanément l'Angleterre, parce que l'expérience leur avait appris qu'elle n'avait pas besoin de places fortes; que la mer était son rempart, qu'elle faisait sa sûreté, sa richesse, que les vents étaient à ses ordres, et que les élémens et l'aveuglement de toutes les puissances de l'Europe conspiraient à sa gloire.

Les Anglais, à l'exemple des Français, des Hollandais, des Espagnols et des Portugais, vinrent s'établir sur les côtes de l'Indostan. Ils profitèrent dans la suite de l'inactivité de ces Européens pour s'étendre dans le Bengale. Les diverses révolutions qui ont fait passer depuis Alexandre-le-Grand la presqu'île de l'Inde entre les mains de Gengis-Khan, de Tamerlan, d'Aurang-Zeb, de Kouli-Khan, d'Hyder-Aly et de Tippo-Saïb, donnèrent l'espoir aux Anglais de

pouvoir un jour s'emparer de la côte est et ouest de l'ancien Empire du Grand-Mogol. Pour ne pas échouer dans leur entreprise, ils fomentèrent des divisions parmi les divers Rajahs, levèrent des corps nombreux de Cipayes et mirent la famine dans le pays en accaparant les riz, aliment quotidien de ces peuples. Les Marattes leur déclarèrent la guerre; mais après vingt années de combats, Tippo-Saïb a perdu la vie et la couronne. Les Anglais se sont emparés de ses Etats, de ses trésors et de ses enfans.

Non contents d'avoir envahi environ 520 lieues d'étendue en latitude nord, et 560 en longitude est, de s'être assurés de l'île de Bombay, dont le port peut contenir mille vaisseaux à l'ançre, ils ont contraint les Portugais à leur céder l'île de Goa avec la riche presqu'île de Salsette. Cette île peut avoir 9 lieues de circuit; son port est un des plus beaux et des mieux fortifiés de ces contrées. La Compagnie anglaise des Indes orientales s'est établie dans l'île de Sumatra. C'est à Bencoolen et au fort Marlborough que ses vaisseaux vont prendre leurs cargaisons de poivre, d'or, d'argent, que l'on tire de la montagne d'Ophir.

La Compagnie anglaise, en 1772, força le *Sooloo de Bornéo* à lui céder le nord de cette île qui abonde en riz, coton, sucre, poivre, camphre, or et diamans. Bientôt après elle a

assujetti ce prince à ses volontés. Cette île a 266 lieues de long sur 233 de large.

Les Anglais ont encore pris possession des îles suivantes :

1.° De la Nouvelle-Guinée. C'est une île longue qui s'étend vers le nord-est jusqu'à environ 180 lieues dans l'hémisphère méridional, et jusqu'à environ 300 lieues en longitude est. Dans un endroit, elle ne paraît pas avoir plus de 17 li. de largeur. Elle est très-productive.

2.° De la Nouvelle-Bretagne. Elle a environ 30 lieues de long sur 20 de large. Cette île est très-fertile; elle abonde en plantains, en cocoyers et en vivres.

3.° De la Nouvelle-Irlande. Cette île a 90 lieues de long, mais elle est en général étroite. On y trouve une quantité prodigieuse de pigeons et d'autres oiseaux.

4.° D'un groupe d'environ 30 îles, qu'ils ont nommées îles de l'Amirauté. Elles offrent les mêmes ressources que les précédentes.

5.° Des îles Pelew, qui ont ensemble 80 lieues du nord au sud, et 120 de l'est à l'ouest.

6.° Des cinq îles Marquises, dont la plus grande a 16 lieues de circonférence.

7.° D'Othahity, qu'ils ont appelé Ile du Roi George. Elle contient environ 9 lieues de longueur du nord au sud, sur 10 de largeur de l'est à l'ouest.

8.° Des îles de la Société, au nombre de 6. Elles peuvent avoir en tout 15 à 20 lieues de circonférence.

9.° D'Oheteroa, qui a 4 lieues un quart de circonférence.

10.° Des îles des Amis, au nombre de 60. Elles peuvent avoir 45 lieues de long sur 7 de large.

Les îles Pelew, les 5 îles Marquises, Othahity, les îles de la Société, d'Oheteroa, et les îles des Amis, servent de relâche à leurs vaisseaux ; elles leur fournissent les rafraîchissemens dont ils peuvent avoir besoin.

11.° De la Nouvelle-Zélande. Cette île a environ 280 lieues de long du nord au sud, sur 60 lieues dans sa plus grande largeur, de l'est à l'ouest. Elle est susceptible de devenir une très-riche Colonie.

12.° Des Nouvelles-Hébrides, au nombre de 20. Elles peuvent avoir en tout 100 lieues du nord au sud, sur 60 de l'est à l'ouest. Elles abondent en fruits et en végétaux.

13.° De la Nouvelle-Calédonie. Elle a 87 lieues de longueur sur environ 10 lieues de largeur. Elle est très-fertile et assez bien arrosée.

14.° Des îles Sandwich, au nombre de 12. Elles peuvent avoir en tout 10 lieues de long sur 5 de large. On y trouve beaucoup d'oiseaux et de végétaux.

15.° Enfin, de la Nouvelle-Hollande, dont ils ont changé le nom en celui de Nouvelle-Galles. Cette île a environ 650 lieues du nord au sud et 850 de l'est à l'ouest. Ses ports sont vastes, bien situés et à l'abri des vents. Le poisson y abonde. L'air ne le cède en rien au plus beau climat de l'Europe. Le sol y est généralement très-fertile; les végétaux et les arbres fruitiers qu'on y a introduits, ainsi que les indigènes, sont aujourd'hui très-abondans. Le bled, les autres productions que cette île est susceptible de produire, et les établissemens que les Anglais y font journellement avec les déportés d'Angleterre, rendront avant peu cette île, dont la surface est aussi grande que celle de l'Europe, le centre de leur commerce et de leurs opérations maritimes dans ces parages, et la feront regarder comme la cinquième partie du monde. Si quelque révolution les obligeait de quitter l'Europe, c'est dans cette île vraisemblablement que le Gouvernement actuel trouverait une retraite assurée, pour maintenir sa dynastie et sa puissance.

Située au sud des Moluques, des Célèbes et des Philippines, elle soumettra tôt ou tard toutes les îles à épices, consolidera le pouvoir des Anglais dans les Indes, et fera trembler la Chine elle-même.

Sous quel point de vue la Chine doit-elle considérer l'ambassade du lord Maccarty, et la per-

mission que les Anglais ont obtenue de l'Empereur, de voyager dans ses Etats, sous prétexte de vérifier l'antiquité du monde et de la religion chrétienne, d'après les monumens, les livres et les traditions qui existent dans ce vaste Empire? Ces missionnaires ne seraient-ils pas plutôt des ingénieurs géographes qui, sous le voile de la religion, ont été chargés de prendre une connaissance exacte de l'intérieur de la Chine, de ses forces, de ses ressources, et d'en faire un relevé fidèle, pour mettre l'Angleterre à même d'étendre son influence sur la Chine au moyen de ses établissemens de l'Inde, et par des flottes et des transports armés qui sortiront de la Nouvelle-Hollande, et qui auront pour relâche dans leur cours, les Moluques, les Célèbes et les Manilles?

Eh! plût à Dieu que les Anglais fussent déja relégués sur cette île, et que l'Europe fût débarrassée de leurs intrigues; que la Chine alarmée d'un voisinage aussi dangereux, eût la sagesse et la prudence de prendre les mesures nécessaires pour résister à leurs menées sourdes, déjouer leurs projets destructeurs et leur interdire toute espèce de communication avec elle.

Quoi qu'il en soit, Londres, qui du sommet de sa tour voyait ses Colonies croître et prospérer sous ses regards, ses vaisseaux innombrables couvrir de leurs voiles un espace de trois à

quatre mille lieues, et lui former une espèce de pont sur l'Océan, pour communiquer sans relâche d'un monde à l'autre, a cru devoir s'assurer des principales îles de l'Afrique dans les mers de l'Inde, et de l'Océan atlantique, pour y mettre ses bâtimens à l'abri des vagues et des élémens, et leur assurer des rafraîchissemens dans leurs voyages aux Indes ou à leur retour.

Pour cet effet, elle se saisit de Socotra dans l'Océan indien, de Babel-Mandel à l'entrée de la Mer-Rouge, des îles Comore, Madagascar, de Sainte-Helène dans l'Océan atlantique, de l'Ascension, de Saint-Mathieu, de Saint-Thomas, d'Annabon, de l'île du Prince, et de Fernand-Po. Le Continent d'Afrique était trop voisin pour échapper à ses regards; le besoin qu'elle avait d'approvisionner ses Colonies du Nouveau-Monde de bras plus faits pour les travaux des Tropiques, la détermina à former des établissemens dans le Sénégal, à la Malaguette, à Sierra-Leone, au Cap Apollonie, à la Côte-d'Or, au Cap-Blanc, à Juda et à Ardre.

La cupidité qui s'accroît par la possession, poussa ensuite les Anglais dans la Méditerranée; Malthe, Gozo, la Sicile, les Échelles-du-Levant, la Sardaigne, Gibraltar, et depuis les îles Ioniennes, devinrent leur apanage; l'Espagne, le Portugal, leurs Colonies européennes; l'Allemagne, le Dannemarck, la Suède, la Russie, la

Prusse et la Pologne, sont les tributaires de leur industrie. Tant de ressources n'ont pu les satisfaire. Ils ont insisté et obtenu de la France et de l'Espagne de renoncer, en 1816, à la traite des nègres, afin de mettre ces puissances dans l'impossibilité de cultiver en Amérique le sucre et le café, pour pouvoir exercer un jour eux-mêmes le monopole de cette branche de commerce qui s'accroît de plus en plus dans leurs Colonies orientales. Ils ne craignent plus de mettre au grand jour le but de tous leurs désirs, l'asservissement de l'Inde. Le gouverneur Hastings, comme un autre satrape, combat ouvertement pour assurer aujourd'hui cette conquête, qui doit rendre l'Europe tributaire de l'Angleterre. La sainte alliance qui s'est formée pour s'opposer à la trop grande prépondérance de la France en Europe, verra-t-elle avec indifférence celle de l'Angleterre, qui s'étend sur le globe entier? (*Voyez le tableau à la fin du volume.*)

Comme l'on voit, les Anglais ont à eux en propre, tant en Amérique, en Asie, en Afrique, qu'en Europe, non compris leurs trois royaumes réunis et les îles qui en dépendent, 66 établissemens qui ont 4616 lieues et demie de long, et 3078 lieues de large. Les Portugais en ont 17, les Espagnols 14, les Hollandais 21, et les Français 16, qui ont 283 lieues de long et 149 et demie de large. Les 25 établissemens de la Hol-

lande et de la France sont dans ce moment, en très-grande partie, au pouvoir des Anglais, et le revenu de ceux des Espagnols et des Portugais se versent à Londres.

Quand on réfléchit sur l'étendue immense des possessions de l'Angleterre, et sur l'influence nouvelle que la paix lui a donnée dans toutes les Cours de l'Europe, sur la Belgique, la Hollande, le Hanôvre, le Portugal, l'Espagne, etc., on n'a plus de peine à croire que la Grande-Bretagne ait eu 32,000 navires de commerce, qui, à dix hommes chacun, forment un total de 320,000 marins, annuellement occupés à faire refluer les trésors des deux mondes dans sa capitale, indépendamment de 130,000 marins employés dans les douze cents bâtimens de guerre de toute dimension, qu'elle a armés pour maintenir sa domination sur l'Océan; tandis que la France qui a autant de moyens et trois fois plus d'habitans, n'a jamais eu audelà de 3,500 navires de commerce, et de 250 bâtimens de guerre de toute dimension.

On n'en sera pas surpris, si l'on examine surtout que la situation du sud de l'Angleterre, qui fait face à cette partie de la France, depuis Brest jusqu'à Calais, offre une côte saine et navigable depuis le cap *Lézard* jusqu'à Douvres; que l'intervalle de ces deux pointes oppose à la France, outre les deux principaux ports d'armemens de

la Grande-Bretagne, Plymouth et Porsmouth, plusieurs autres baies et ports secondaires de relâche, comme *Mountsbay*, *Hilford*, *Falmouth*, *Torbay*, *Exmouth*, *Folkstone* et les Dunes, en tout neuf ports ou rades sûres, où les escadres peuvent se réfugier au besoin. Il résulte de cette situation avantageuse, que toutes les forces maritimes de l'Angleterre sont en général rassemblées dans ces divers lieux, d'où elles peuvent appareiller pour attaquer dans la Manche les bâtimens français qui n'ont que très-peu de points de relâche sur la côte de France opposée à ces mouillages; et que jusqu'à ce jour, les Français n'ont pu, qu'avec désavantage, entrer dans ce canal, pour en disputer la possession aux Anglais, qui s'en sont arrogé la propriété, et l'ont même surnommé Canal Anglais. Cet avantage les a mis à même de prendre et de garder les îles de *Guernesey* et de *Jersey*, et même d'insulsulter nos côtes soit par des descentes, soit enfin en mouillant dans nos rades foraines, d'où ils interceptent impunément notre cabotage, pour y exercer ouvertement la contrebande.

Mais la nature libérale a donné à la France les moyens de balancer ces avantages; c'est à elle d'en tirer parti.

Depuis Brest jusqu'à Calais, la situation de nos ports semblait n'offrir anciennement aucun endroit commode pour l'armement et la relâche

de nos escadres, lorsque sous Louis XVI le Gouvernement décida, d'après l'examen des Ingénieurs, que l'on pouvait faire un port d'état à Cherbourg. L'entreprise était d'autant plus difficile, qu'il fallait forcer la nature, faire disparaître l'inégalité que les alentours de la rade et du port présentaient; employer ces déblais, en les jetant à soixante pieds de profondeur dans la mer, à former contre une marée formidable une digue en demi-lune, afin de maîtriser la fureur de l'Océan, et donner au port un mouillage sûr et commode.

Cette entreprise était des plus hardies et des plus difficiles. Après plusieurs délibérations, on résolut de l'exécuter. L'Océan parut s'indigner de tant d'audace. Mais il détruisit en vain les cônes qu'on avait jetés pour asseoir les premiers fondemens; en vain la révolution mit des obstacles à ces travaux; on les a continués avec plus ou moins d'activité, au milieu de nos guerres avec le Continent d'Europe. L'Océan a été subjugué: il a cédé au génie des Français, et *Cherbourg* aujourd'hui a l'honneur d'être un port d'état, qui tient celui de Portsmouth en échec. A cet avantage, Cherbourg joint celui d'une situation d'autant plus heureuse, qu'il se trouve à moitié chemin, entre *Brest* et *Calais*. Ce port cependant est trop éloigné de celui de Brest, et sa situation ne lui est d'aucun avantage, si dans cet intervalle

il n'est pas appuyé à l'*est* et à l'*ouest* par d'autres ports secondaires.

Car le golphe, depuis l'île de *Bréhat* jusqu'à *Coutances*, n'offrant à la marine aucun port sûr et commode pour ses relâches, il est impossible aux vaisseaux français, après un combat, ou dans une tempête, de se sauver, s'ils sont enfoncés dans cette partie de la côte, qui embrasse la Bretagne et la Normandie. Les marins s'accordent tous à dire, qu'un port dans l'étendue que je décris, serait de la plus grande utilité pour nos escadres.

Besoin indispensable de nouveaux ports. — En effet, lorsqu'on examine la côte depuis *Avranches* jusqu'à la pointe de la Hogue, l'on voit qu'elle gît nord et sud; que depuis Avranches jusqu'à l'Ile de *Bréhat*, la côte s'étend de l'est à l'ouest, ce qui forme un angle ouvert d'environ 90 degrés, et d'un enfoncement d'environ un degré (ou 20 lieues).

D'après les renseignemens que j'ai pu me procurer, il paraît qu'il serait possible de faire un port d'état dans l'ancien marais de *Dól*, qui se trouve entre la ville de ce nom, Cancale et Châteauneuf, à trois lieues Est de Saint-Malo. La mer submergeait autrefois ce marais, qui occasionne des fièvres pestilentielles endémiques. Il en est séparé maintenant par une digue, sur laquelle se trouve la route qui porte le nom de

Dôl. Elle vient de Saint-Malo, passe devant Cancale pour se rendre à Dôl, et delà en Normandie.

Cette opération aurait trois buts d'utilité publique. Le premier, de procurer un port d'état indispensable; le second, d'assainir le séjour de cette ville et de ses environs; le troisième, de donner une nouvelle existence à Dôl et à Cancale, dont la rade défendue par le fort des *Rimens*, qui est sur l'île des *Landes*, serait la rade d'avant-garde. Le marais de Dôl a assez d'étendue pour former une rade vaste, et un port aussi spacieux que commode, proche du Mont de Dôl, sur lequel on pourrait établir une citadelle formidable pour le défendre, indépendamment des autres forts qui seraient en avant, de chaque côté et au fond de l'entrée de la rade.

La route de Cancale à Dôl passerait alors derrière le port de cette ville, sur la digue que l'on ferait pour garantir les terres basses de l'irruption de la mer, et les îles *Chosey* fourniraient les pierres de taille dont on aurait besoin.

Cette entreprise, au premier abord, paraîtra difficile, et certaines personnes la jugeront même impossible: cependant, si on la compare avec la digue prodigieuse que Richelieu fit construire en pleine mer, au milieu des ennemis, pour réduire La Rochelle; si on veut la mettre en parallèle avec l'entreprise du port de Cher-

bourg, on verra qu'elle offre moins de difficulté que celle-ci pour le travail, puisque cette terre est molle et unie, et offre plus de sureté pour nos vaisseaux, puisque l'ennemi n'oserait se hasarder, sur-tout en hiver, à les poursuivre dans ce cul-de-sac, d'où il ne pourrait pas se relever, dans un vent d'ouest, ni de nord-ouest.

Utilité du port de Dôl. Si le fameux Tourville, sous Louis XIV, avait eu le port de Dôl pour refuge, lors du célèbre combat qu'il soutint en juillet 1692, avec 44 vaisseaux, contre les escadres combinées de l'Angleterre et de la Hollande, fortes de 88 voiles, ce brave commandant n'eut pas été contraint de s'enfoncer dans le *Raz Blanchard*, de disperser sa flotte et d'en brûler une partie. La France eut conservé dans cette guerre la suprématie des mers qu'elle avait alors.

Le port de Dôl, je le répète, est d'une nécessité indispensable pour la France; il est d'autant plus utile, qu'il appuierait celui de Cherbourg, qui fait face au port de Portsmouth; qu'il ferait rentrer au pouvoir de la France les îles Guernesey et Jersey, qui faisaient autrefois partie de l'ancienne Normandie. La réunion de ces îles donnerait de bons mouillages à la France : elle ôterait à l'Angleterre ces entrepôts de contrebande, si pernicieux à la France; elle faciliterait le commerce

de la côte nord de la Bretagne avec la côte ouest de la Normandie, ainsi que l'atterage des prises, soit à Granville, soit à Cancale, soit à Dôl, avantage que *Saint-Malo* ne peut pas offrir, à cause de sa situation et de son éloignement.

Port de Saint-Malo. Quoique les écueils nombreux qui se trouvent à la sortie du port de Saint-Malo empêchent que les bâtimens un peu gros ne puissent y entrer sans courir des risques, et qu'ils ne puissent éviter de se heurter dans la rade, à la marée montante ou descendante; cependant il serait possible de remédier à ces désavantages, et de faire de Saint-Malo un port d'état et de commerce, qui ne demanderait pas infiniment de travail. Pour cet effet, il faudrait fermer le port un peu avant l'embouchure de la rivière de *la Rance*, faire tomber cette rivière dans le bassin, qui se trouve entre Saint-Malo, la Cité, Saint-Servan et Tallard, et couper la digue qui joint Saint-Malo au chemin de Cancale.

Si le Gouvernement accordait aux négocians et aux habitans de cette ville la franchise de leur port, ou une exemption d'impôts pendant un certain nombre d'années, nul doute qu'ils ne se chargeassent de cette opération. Pour l'accélérer, le Gouvernement n'aurait qu'à fournir une certaine quantité de galériens, pour aider les ouvriers que le commerce emploierait.

Quelques Malouins, peut-être, regarderont le port de Dôl, ouvrage si essentiel, comme nuisible à leurs intérêts particuliers; cependant le bien de quelques individus ne doit pas l'emporter sur l'intérêt général. D'ailleurs, on sait qu'il ne faut pas toujours s'en rapporter à des pilotes côtiers, ni à des capitaines caboteurs, qui ne suivent qu'une habitude routinière qui leur fait voir quelquefois des dangers et des difficultés où il n'en existe pas d'aussi redoutables que ceux qu'ils désignent aux ingénieurs du Gouvernement, lorsque ceux-ci font la tournée des côtes.

Je pourrais citer plusieurs faits remarquables à l'appui de ce que j'avance; mais un seul suffira. Jérôme Bonaparte, commandant le *Vétéran*, vaisseau de 80 canons, après avoir quitté les États-Unis, se rendit sans accident sur les côtes de France. Poursuivi de très-près par six vaisseaux anglais, et ne sachant quel parti prendre pour éviter d'être fait prisonnier, ni quel moyen employer pour sauver le vaisseau qui lui avait été confié, il consulta le pilote-côtier qui l'avait accompagné dans son expédition. Cet homme déclara, comme les autres marins du bord, que le *port de Benaudet*, devant lequel il se trouvait, ne pouvait recevoir que des barques, et qu'il ne lui restait plus d'autre parti à pren-

dre, que celui de faire côte, s'il ne voulait pas tomber au pouvoir de l'ennemi. Comme on allait exécuter cette triste résolution, un *matelot de Quimper* s'avance, offre sur sa tête, malgré les assertions du pilote-côtier, d'entrer et de mouiller le vaisseau dans la petite rivière de Benaudet, où jadis les pilotes-côtiers et les capitaines caboteurs prétendaient que les grosses barques pouvaient à peine trouver assez d'eau pour elles. Jérôme voyant l'assurance avec laquelle ce matelot persistait dans son opinion, se détermina à tout hasard, à lui en laisser faire l'essai. Le matelot, sans perdre de temps, saisit sur-le-champ la barre du gouvernail, ordonne la manœuvre nécessaire, et parvient à faire entrer le vaisseau dans la rivière de Benaudet; cet homme est le premier qui ait eu la gloire de mouiller un vaisseau de ligne dans cet endroit, et d'avoir, par une manœuvre hardie, conservé un bâtiment de guerre à l'État. J'ignore si ce brave marin a reçu la récompense due à ceux qui rendent de pareils services.

Ports des Hébihiens et de la Frenaye.

A environ trois lieues à l'ouest de Saint-Malo, on rencontre au milieu des rochers, un excellent mouillage nommé les *Hébihiens*, et plus loin un autre

dans la baye de la Frenaye, du côté de la pointe de Saint-Cask, où les caboteurs se réfugient pour se soustraire à la poursuite des croiseurs ennemis. J'observerai cependant que ces deux ports n'offrent pas autant de ressources que le marais de Dôl, sous le rapport des travaux, de la sûreté maritime, et de l'utilité publique. Malgré cela, avec un peu de travail et quelques redoutes, ils pourraient toujours servir de relâche momentanée aux bâtimens de guerre français. Ceux du commerce y trouveraient alors un asyle assuré contre les vaisseaux ennemis; cette opération peu dispendieuse donnerait à la France deux mouillages sûrs, autour desquels s'élèveraient avec le temps deux villes maritimes.

Port de Roscoff. Indépendamment de la nécessité absolue d'un port d'état dans le vaste golfe qui s'étend depuis Saint-Malo jusqu'à la Hogue, et des fortifications aux Hébihiens et à la Frenaye, il serait important d'avoir un port à un quart de lieue de Roscoff, dans la partie ouest de cette ville où il se trouve une très-grande saline dans laquelle on laisse entrer la mer par le moyen des écluses; on peut aisément la convertir en un port d'état respectable. Son entrée serait à l'ouest de la ville de Roscoff, que l'on fortifierait. Elle serait garantie au nord par l'île de Bas, sur laquelle on élèverait quelques batteries; et à l'est,

par les récifs qui se trouvent dans cette partie qui est réellement dangereuse.

Pour se convaincre de l'importance du port de Roscoff, il suffit d'observer qu'il est presque à l'ouvert de la Manche, et qu'il fait face à celui de Plymouth; il offrirait une relâche sûre à une escadre qui, à la sortie de Brest pour entrer dans la Manche, aurait soutenu un combat, ou éprouvé un coup de vent de sud-ouest, ou de nord-ouest, et qui ne pourrait plus regagner Brest. Dans le cas où ces évènemens auraient lieu à l'est du port de Roscoff, l'escadre française, désemparée ou non, pourrait relâcher momentanément à la Frenaye ou aux Hébihiens, et regagner ensuite le port de Saint-Malo ou celui de Dôl, ne pouvant doubler la pointe de la Hogue pour se rendre à Cherbourg, sans être entièrement prise ou détruite.

Ces différens ports, avec un autre du côté du *Hâvre*, et un autre entre *Calais* et *Ostende*, donneraient à la France la facilité de rassembler ses escadres dans la Manche, où elles trouveraient plusieurs mouillages à de petites distances; et, dans un combat de mer, d'envoyer promptement des renforts à ses flottes. La France n'aurait plus la douleur de voir ses flottes succomber le plus souvent sous la supériorité du nombre, sans savoir où se réfugier pour se réparer. Elle ne ver-

rait plus ses vaisseaux coulés par l'ennemi ou détruits par ses propres marins, par les rochers, par le feu ou par les naufrages.

Lorsque Bonaparte, en 1805, faisait à Boulogne des préparatifs de descente contre l'Angleterre, Sir Sidney Smith et les autres marins anglais rassuraient leurs concitoyens, en plein parlement, sur les moyens maritimes de la France, parce qu'ils ne consistaient, disaient-ils, que dans de frêles embarcations qu'ils surnommaient *coquilles de noix*, et que la France n'avait aucun port d'état à l'est de Brest et de Cherbourg, pour protéger efficacement ces sortes d'expéditions. C'est aussi cette raison qui avait déterminé Bonaparte à fortifier Anvers et les autres ports de la Hollande, afin d'assurer l'invasion de l'Angleterre, qui avait toujours été le plan qui lui tenait le plus à cœur, pour pouvoir consolider son systême continental.

D'après cet exposé rapide, on voit combien il serait important que le Gouvernement ordonnât de former un port d'état, depuis *Ostende* jusqu'à *Calais*; un autre entre le *Hâvre* et *Cherbourg*; d'en construire un à *Dôl*, d'améliorer le port de *Saint-Malo*; de fortifier les mouillages des Hébihiens, de la Frenaye et de Benaudet, enfin de convertir la *Saline de Roscoff* en un port d'état: ces opérations terminées, les Anglais deviendraient plus circonspects; le pavillon français

flotterait librement dans la Manche ; leurs rivaux redouteraient avec raison les moyens de descente de la France, et la Manche alors ne serait plus connue que sous le nom de canal de France.

Quant à la Méditerranée, ou pourrait former un port de relâche à *Brescou*, dans le golfe de Lyon, commune d'Agde, en prolongeant la jetée et en faisant venir la rivière par un canal dans ce port factice. Cette opération coûterait au plus deux millions. *Marseille* est susceptible de quelques améliorations, ainsi que la côte qui conduit de Brescou à la forteresse de *Figuières*.

Tels sont les moyens puissans que la France pourrait offrir pour faire respecter ses côtes, et assurer à ses vaisseaux un abri contre toute insulte. Puisse le gouvernement se persuader qu'une marine imposante peut seule lui assurer l'indépendance des mers, et la préserver de la guerre avec l'Angleterre; parce que cette puissance sait, à n'en pas douter, que c'est le seul rempart qu'on puisse lui opposer, et que la saine politique l'engagera à tout sacrifier, plutôt que de se compromettre avec un ennemi redoutable, défendu de tous côtés par des forteresses imposantes.

Ah ! si les puissances continentales de l'Europe, qui forment une population de quatre-vingt et quelques millions d'individus, pouvaient se persuader qu'il est plus de leur intérêt de se

rait plus ses vaisseaux coulés par l'ennemi ou détruits par ses propres marins, par les rochers, par le feu ou par les naufrages.

Lorsque Bonaparte, en 1805, faisait à Boulogne des préparatifs de descente contre l'Angleterre, Sir Sidney Smith et les autres marins anglais rassuraient leurs concitoyens, en plein parlement, sur les moyens maritimes de la France, parce qu'ils ne consistaient, disaient-ils, que dans de frêles embarcations qu'ils surnommaient *coquilles de noix*, et que la France n'avait aucun port d'état à l'est de Brest et de Cherbourg, pour protéger efficacement ces sortes d'expéditions. C'est aussi cette raison qui avait déterminé Bonaparte à fortifier Anvers et les autres ports de la Hollande, afin d'assurer l'invasion de l'Angleterre, qui avait toujours été le plan qui lui tenait le plus à cœur, pour pouvoir consolider son systême continental.

D'après cet exposé rapide, on voit combien il serait important que le Gouvernement ordonnât de former un port d'état, depuis *Ostende* jusqu'à *Calais*; un autre entre le *Hâvre* et *Cherbourg*; d'en construire un à *Dôl*, d'améliorer le port de *Saint-Malo*; de fortifier les mouillages des Hébihiens, de la Frenaye et de Benaudet, enfin de convertir la *Saline de Roscoff* en un port d'état: ces opérations terminées, les Anglais deviendraient plus circonspects; le pavillon français

flotterait librement dans la Manche; leurs rivaux redouteraient avec raison les moyens de descente de la France, et la Manche alors ne serait plus connue que sous le nom de canal de la France.

Quant à la Méditerranée, on pourrait former un port de relâche à *Brescou*, dans le golfe de Lyon, commune d'Agde, en prolongeant la jetée et en faisant venir la rivière par un canal dans ce port factice. Cette opération coûterait au plus deux millions. *Marseille* est susceptible de quelques améliorations, ainsi que la côte qui conduit de Brescou à la forteresse de *Figuières*.

Tels sont les moyens puissans que la France pourrait offrir pour faire respecter ses côtes, et assurer à ses vaisseaux un abri contre toute insulte. Puisse le gouvernement se persuader qu'une marine imposante peut seule lui assurer l'indépendance des mers, et la préserver de la guerre avec l'Angleterre; parce que cette puissance sait, à n'en pas douter, que c'est le seul rempart qu'on puisse lui opposer, et que la saine politique l'engagera à tout sacrifier, plutôt que de se compromettre avec un ennemi redoutable, défendu de tous côtés par des forteresses imposantes!

FIN.

...ss, Hollandaises en Franç

Tableau général des principales Possessions Anglaises, Espagnoles, Portugaises, Hollandaises et Françaises.

DÉSIGNATION DES COLONIES.	Longueur.	Largeur.	NOMS DES PUISSANCES AUXQUELLES ELLES APPARTIENNENT.				
EN AMÉRIQUE.	li.	li.					
Nouvelle-Bretagne	283	250	Aux Anglais.				
Province de Québec	200	63	Idem.				
Nouvelle-Écosse / Nouveau-Brunswick	117	83	Idem.				
Floride Orientale. / — Occidentale.	167	117	»	Aux Espagnols			
Nouveau-Mexique / Et Californie	667	334	»	Idem.			
Mexique ou Nouvelle-Espagne	667	200	»	Idem.			
Terre-Ferme	467	233	»	Idem.			
Amazone	400	320	»	Idem.			
Pérou	600	200	»	Idem.			
Chili	400	167	»	Idem.			
Paraguay ou la Plata	500	333	»	Idem.			
Brésil	833	233	»	»	Aux Portugais.		
Guiane	260	160	»	»	Idem.	Surinam, aux Hollandais.	Cayenne, aux Français.
Pentagonie	467	153	»	Aux Espagnols	»	»	»
Iles de Terre-Neuve	117	66	Aux Anglais.	»	»	»	Les Français y ont droit de pêche avec les Américains.
— Cap Breton	37	27	Idem.	»	»	»	»
— Saint Jean	20	10	Idem.	»	»	»	»
— Les Bermudes	10	6	Idem.	»	»	»	»
— Bahama	30	15	Idem.	»	»	»	»
— Lucayes	80	36	Idem.	»	»	»	»
— Jamaïque	60	20	Idem.	»	»	»	»
— Barbude	7	4	Idem.	»	»	»	»
— Saint-Christophe	8	2	Idem.	»	»	»	»
— Antigoa	7	25	Idem.	»	»	»	»
— Les Vierges	40	12	Idem.	»	»	»	»
— Nevis, Mont-Serrat	5	15	Idem.	»	»	»	»
— Barbades	7	4 ½	Idem.	»	»	»	»
— Anguilles	10 ½	3 ½	Idem.	»	»	»	»
— Dominique	10	5	Idem.	»	»	»	»
— Saint Vincent	9	7	Idem.	»	»	»	»
— Trinité	30	20	Idem.	»	»	»	»
— Grenade	11	5	Idem.	»	»	»	»
— Tabago	12	4	Idem.	»	»	»	»
— Cuba	233	30	»	Aux Espagnols	»	»	»
— Porto-Rico	33	16	»	Idem.	»	»	»
— Marguerite	13	8	»	Idem.	»	»	»
— Saint-Domingue	143	50	»	»	»	»	Aux Français.
— Martinique	20	10	»	»	»	»	Idem.
— Guadeloupe	15	15	»	»	»	»	Idem.
— Sainte-Lucie	8	4	»	»	»	»	Idem.
— Désirade, Marie-Galande	6	5	»	»	»	»	Idem.
— Saint-Eustache	4	1 ½	»	»	»	Aux Hollandais	»
— Curaçao	10	3	»	»	»	Idem.	»

DÉSIGNATION DES COLONIES.	Longueur.	Largeur.	NOMS DES PUISSANCES AUXQUELLES ELLES APPARTIENNENT.				
EN ASIE.					Les Portugais avaient huit forteresses.	Les Hollandais avaient dix forteresses.	Les Français y possèdent Yanaon, Karikal, Pondichéry, Chandernagor, et des Loges à Calicut et à Surate.
L'Inde	520	560	Aux Anglais.	»	»	»	»
L'île de Goa	3	3	Idem.	»	»	»	»
— de Bombay	3	2	Idem.	»	»	»	»
— de Ceylan	80	66	Idem.	»	»	»	»
— Les Maldives	15	8	»	»	»	Aux Hollandais	»
— Sumatra	333	33	Idem.	»	»	»	»
— Java	150	25	»	»	»	Idem.	»
— Bornéo	266	233	Idem.	»	»	»	»
— Les Philippines	1333	70	»	Aux Espagnols	»	»	»
— Congo	8	5	»	»	»	Idem.	»
— Les Moluques	10	6	»	»	»	Idem.	»
— Les Banda	9	6	»	»	»	Idem.	»
— Célèbes	166	66	»	»	»	Idem.	»
— Nouvelle-Guinée	180	40	Aux Anglais.	»	»	»	»
— Nouvelle-Bretagne	30	20	Idem.	»	»	»	»
— Nouvelle-Irlande	90	8	Idem.	»	»	»	»
— L'Amirauté	36	7	Idem.	»	»	»	»
— Pelew	80	120	Idem.		»		»
— Les Marquises	16	8	Idem.	»	»	»	»
— Otaïti ou l'île du Roi George	9	10	Idem.	»	»	»	»
— De la Société	6	5	Idem.	»	»	»	»
— Oheteroa	2	1	Idem.	»	»	»	»
— Des Amis	45	7	Idem.	»	»	»	»
— Nouvelle-Zélande	280	60	Idem.	»	»	»	»
— Nouvelles-Hébrides	100	60	Idem.	»	»	»	»
— Nouvelle-Calédonie	87	10	Idem.	»	»	»	»
— Sandwich	10	5	Idem.	»	»	»	»
— Nouvelle-Hollande	650	860	Idem.	»	»	»	»
EN AFRIQUE.							
Iles de Socotora	36	18	Idem.	»	»	»	»
— Babel-Mandel	12	8	Idem.	»	»	»	»
— Comore	40	10	Idem.	»	»	»	»
— Madagascar	330	70	Idem.	»	»	»	Les Français y trafiquaient autrefois sur quatre points.
— Bourbon	25	[illegible]	»	»	»	»	Aux Français.
Ile-de-France	15	10	Idem	»	»	»	»
— Sainte-Hélène	3	2	Idem	»	»	»	»
— L'Ascension	7	3	Idem.	»	»	»	»
— Saint-Mathieu	2	1	Idem	»	»	»	»
— Saint-Thomas, Annibon, le Prince, Fernando-pò	6	3	Idem	»	»	»	»
— Gorée	1	» ½	»	»	»	»	Aux Français
— du Cap-Verd	15	7	»	»	Aux Portugais	»	»
— Les Açores	11	5	»	»	Idem	»	»
— Madère	30	20	»	»	Idem	»	»
— Canaries	26	16	»	Aux Espagnols	»	»	»
La Cafrerie mélangée	59	38	»	»	Idem	»	»
Partie méridionale de la Cafrerie pure	80	18	»	»	»	Aux Hollandais	»
Congo propre	40	15	»	»	Idem	»	»
Royaume d'Angola	18	10	»	»	Idem	»	»
Royaume de Benguela	11	7	»	»	»	Idem	»
Royaume de Benin	30	12	»	»	Idem.	»	»
Côtes des Dents	17	9	Aux Anglais	»	»	»	»
Côte d'Or	11	6	Idem.	»	»	»	»
La Malagnette	10	11	Idem.	»	»	»	»
Guinée Septentrionale	30	25	»	»	»	»	Aux Français
EN EUROPE.							
L'Ile de Malte	7	4	Idem	»	»	»	»
— de Goze	[illegible]	2	Idem	»	»	»	»
— Le Détroit de Gibraltar	3	1 ½	Idem	»	»	»	»
L'Ile de Jersey	[illegible]	5	Idem.	»	»	»	»
— de Guernesey	3 ½	3 ½	Idem.	»	»	»	»
— d'Alderney	2	1	Idem.	»	»	»	»
— Iles Ioniennes	8	6	Idem.	»	»	»	»

HISTOIRE

DE

LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI.

De l'Imprimerie de madame Jeunehomme-Crémière,
rue Hautefeuille, n° 20.

HISTOIRE

DE

LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

OU

SAINT-DOMINGUE,

L'ESCLAVAGE ET LES COLONS;

PAR CIVIQUE DE GASTINE,
AUTEUR de la Liberté des Peuples, etc.

Dédiée

A Etienne Coulon,

Citoyen français et négociant.

PARIS,
CHEZ PLANCHER, ÉDITEUR DU MANUEL DES BRAVES, ET DES ŒUVRES DE VOLTAIRE, Libraire, rue Poupée, n° 7.

1819.

A Etienne Coulon.

Citoyen,

Je vous prie de vouloir bien agréer la dédicace de l'ouvrage que je publie aujourd'hui sur Haïti. Puisse l'amour de la patrie et de l'humanité, qui a guidé ma plume, rendre cet hommage digne de vous.

Votre cœur généreux vous fait désirer, ainsi qu'à tout ce qu'il y a d'âmes élevées en Europe, l'abolition de l'esclavage dont l'existence frapperait toujours de nullité toutes les mesures que la plus prévoyante philanthropie pourrait prendre, afin de détruire *l'abominable traite des nègres*..... Ce déplorable trafic est un des effets de la barba-

rie. Aussi semble-t-il repousser les efforts que fait la civilisation depuis les cabinets de souverains, tels que le roi de Bavière et le grand duc de Toscane, jusqu'aux assemblées des nations les plus libres, pour réintégrer le genre humain dans tous ses droits, et donner, pour base, à la civilisation, la prospérité des peuples, sans laquelle rien ne peut les préserver, ni les rois, des convulsions politiques.

Dans ce concours pour l'amélioration de l'espèce humaine, la morale et la politique marchent de front, elles se prêtent un mutuel et sincère appui contre l'ennemi commun, le despotisme, qui n'a plus de soutiens que dans sa débile postérité : toutes les *bassesses*, *les noblesses*, *les préjugés*, *les vices*, *les majorats*, *les intolérances*, *les catégories*, *les dîmes*, *les persécutions*, *les abus*, et, en un mot, tous les crimes qui causent le malheur et la destruction des peuples, avilissent et dégradent l'homme au point de le ravaler au-dessous de la *brute*...

Un patriote (1) que j'aime à vous compa-

(1) Le citoyen Toulotte, homme de lettres et ancien sous-préfet, dont l'attachement à un illustre proscrit, le général de Pommereul, est ingénieux à faire connaître les services rendus au nord par cet habile administrateur.

rer, a dit « *qu'étendre les bienfaits de la civilisation à toutes les parties de la terre, était la meilleur garantie que l'on pût donner à la liberté des peuples.* » Ces paroles sages et profondes font bien connaître leur auteur!... Loin des affaires, il sait, par sa correspondance avec les députés et les publicistes les plus dévoués à la nation, défendre les intérêts du commerce et nos institutions libérales. Si, comme un grand nombre de Français proscrits et persévérans, il ne jouit pas d'une justice qu'on sera forcé de leur rendre plus tard, le calme de sa conscience lui procure du moins un repos, que rien n'est capable de ravir au fonctionnaire intègre qui, à Lille comme à Saverne, servit le prince avec fidélité, et la patrie avec dévouement.

Il ne peut pas, plus que vous, s'offenser de se voir citer sur le frontispice d'un monument que mes mains patriotiques élèvent à l'humanité dans le grand intérêt de la France, de toutes les métropoles et des contrées intéressantes, appelées *Colonies*. Mon ouvrage serait moins faible, si la pureté des intentions qui m'animent, pouvait me tenir lieu du talent qui me manque pour soutenir plus dignement la noble cause que je plaide, et sur laquelle j'ai répandu quelques nouvelles lu-

mières, pour mériter d'être lu après les Raynal, les Moreau Saint-Méry et les de Pradt, écrivains plus profonds, plus entraînans, mais ni plus sévères dans le choix des matériaux, ni plus pénétrés de la dignité de l'homme que votre ami,

CIVIQUE DE GASTINE.

PRÉFACE.

Le but que je me suis proposé en publiant cet ouvrage, a été de me rendre utile à l'humanité.

S'il existe des êtres assez pervers pour jeter des doutes sur mes intentions, je les plains !..... C'est toute la vengeance que je veux en tirer.

Je me suis cru en droit, comme citoyen, de faire part à ma Patrie de mes observations et de mon opinion, sur les prétentions et les projets de son gouvernement; car je crois fermement qu'il n'est ni de l'honneur ni de l'intérêt d'un peuple, d'entreprendre une guerre injuste et désastreuse !.... une guerre d'extermination.

La guerre, par suite de laquelle la France pourrait rétablir sa domination sur St.-Domingue, serait, telle est mon opinion, une guerre injuste et désastreuse, une guerre d'extermination.

Trente ans de révolution et de guerre sanglante ont fait à la France des blessures graves et profondes. Elle n'aqu'un moyen de cicatriser ses plaies...... c'est le repos et la jouissance pleine et entière de sa constitution.

Cette loi fondamentale de l'état est à la révolution française, ce que le traité de Vervins fut à la guerre de la ligue...... La révocation ou l'inexécution du traité de Vervins eût rallumé en France le feu dévorantde la guerre civile; la révocation ou l'inexécution de la charte constitutionnelle ramenerait infailliblement de nouveaux troubles et de plus grands malheurs que tous ceux que M. Bailleul nous retrace avec tant de profondeur, et dont aucun écrivain, avant lui, n'avait indiqué les diverses causes avec la justesse et la franchise qui font justement rechercher *l'examen critique* de l'ouvrage posthume de la baronne de Staël ayant pour titre : *Considérations sur les principaux événemens de la Révolution française.*

Henri IV et ses successeurs obser-

vèrent religieusement les conventions de la paix de Vervins, Louis XVIII, témoin de la gloire de son illustre aïeul, et de la vénération du peuple Français, pour sa mémoire, peut aussi acquérir l'immortalité et avoir des droits à la reconnaissance nationale !...... c'est en suivant la route que Henri lui a tracée !........ c'est en se mettant à la tête du dix-neuvième siècle, et en protégeant toutes les industries, toutes les lumières, toutes les découvertes, toutes les idées libérales qu'aurait propagées avec tant d'effusion d'âme le grand prince dont le moindre mérite est d'avoir été chanté par Voltaire dans des vers immortels, comme le souvenir des vertus de cette auguste victime du fanatisme. Le héros qui, en assiégeant Paris, faisait passer des vivres à ceux dans lesquels sa bonté persistait à voir des enfans, quoiqu'ils fussent rebelles et armés par des prêtres proscripteurs de sa personne et de sa croyance, aurait souscrit avec empressement pour secourir de malheureux français, proscrits *sans juge-*

ment, par des hommes dont la superstition et le fanatisme égalent l'ignorance, et dont la cruauté surpasse celle des tigres et des autres animaux féroces, qui peuplent les déserts sauvages du nouveau monde.

Louis, digne de son illustre aïeul, fera plus encore; il se déclarera le protecteur de ces Français si dignes de sa royale prédilection, et ne se bornera point à les rappeler au sein de la grande et immortelle famille !....... Ces sortes de conquêtes en immortalisant leurs auteurs, cimentent seules le repos et le bonheur du genre humain !...... Le retour de l'intrépide Excelmans et de qnelques illustres proscrits a déjà adouci les cruelles douleurs de plusieurs familles que la fin tragique de Brune, de Ramel et de Lagarde; que les malheurs des protestans du midi; que les lois d'exception; que les catégories du duc de Feltre avaient condamnées aux larmes, et que n'avaient consolées ni la conduite de Canuel à Lyon, ni celle de Donnadieu à Grenoble........

Il existe en France une faction consi-

dérable, et à laquelle on a trop peu fait d'attention jusqu'à ce jour. Cette faction est d'autant plus dangereuse que l'intrigue est son arme, et qu'elle n'est composée que de gens qui, sous le manteau du malheur et de l'infortune, reçoivent des secours du gouvernement qu'ils voudraient associer à leurs désirs insensés de s'emparer de St.-Domingue, pour y rétablir tout sur son ancien pied.

Cette faction qui n'a de français que le nom, se compose d'un grand nombre de planteurs et de principaux colons de St.-Domingue; ils n'ont cessé d'intriguer auprès de tous les gouvernemens qui se sont succédés en France depuis la révolution, afin de les entraîner dans la dangereuse et vaine conquête de cette île, qui nous serait échappée tôt ou tard, même après la plus complète victoire et des années d'une nouvelle possession.

De même que les plus ambitieux ou les plus ignares de l'ancienne noblesse et du clergé, veulent le rétablissement des droits féodaux, de toutes les intolérances

et du plus violent arbitraire, afin de suppléer au nombre par l'effroi, de jouir promptement des priviléges, des dîmes, et de forcer inopinément la restitution des biens nationaux, la *faction coloniale* appelle de tous ses vœux le rétablissement de l'esclavage, la remise en possession de ses biens, de ses habitations, etc., etc..... Les premiers sont les ennemis de la liberté des peuples; les autres, ceux de la liberté des individus. Le despotisme faisait le bonheur des nobles, l'esclavage faisait la richesse des colons! Les uns et les autres, pour avoir voulu combattre l'esprit de leur siècle, ont fait leur malheur à tous!... Qu'ils n'accusent personne d'être l'instrument de leur perte, car elle est leur ouvrage; et leur esprit turbulent, inquiet, exclusif et tracassier, se reconnaît dans les divisions qui les déchirent : ils ont sinon accru le nombre des libéraux, du moins ils ont fourni aux ministres Fouché, Rovigo, et de Cazes de très-vigilans observateurs, tant à Londres, qu'en Allemagne, et

jusque dans les plus brillantes réunions, les prisons les plus obscures, et les tavernes les plus infectes.

Le gouvernement doit se tenir bien en garde contre les insinuations dangereuses de ces prétendus conciliateurs de l'Amérique avec l'Europe (1). En prétextant une connaissance parfaite des localités et de l'esprit des habitans actuels, ils présentent comme facile et comme avantageuse pour la France, une conquête qui lui serait réellement aussi impossible à obtenir, qu'elle serait désastreuse par les résultats de sa seule tentative.... Quoi!

---

(1) Un certain *borgne* de Boigne, qui en politique ne voit pas plus clair qu'un autre, quoi qu'il en dise, a publié dernièrement un écrit dans lequel il prétend prouver, que si la France faisait aux Haïtiens certaines concessions, ils seraient disposés à rentrer sous sa domination. Il est complétement dans l'erreur; et malgré l'approbation apparente qu'un ministre a donné à son plan de conciliation, ce dernier était bien persuadé qu'il ne serait pas accepté par les habitans d'Haïti. Ils ont refusé, comme on le verra par la correspondance du sieur Fontanges, des conditions beaucoup plus avantageuses que celles que ce *borgne si clairvoyant* a trouvées dans sa *politique brillante* et *sa sagesse profonde*; elles auraient dû lui apprendre que les révolutions ne suivent jamais une marche rétrograde.

l'exemple terrible et encore récent de l'expédition malheureuse et déplorable du général Leclerc, serait-il déjà perdu pour la France !...... Si la belle et brave armée qu'il commandait, n'a trouvé qu'un tombeau dans cette île qu'elle voulait nous rendre, quel espoir peut-on encore conserver de s'en emparer, par la force, lorsque tous les obstacles qui se sont opposés au succès de nos armes y existent encore !... qu'y trouverions-nous ?.... un climat pestilentiel et tout un peuple au désespoir !......

C'est la faction coloniale qui, en 1802, était parvenue, à force d'intrigues, à décider le gouvernement Français à tenter la conquête de St.-Domingue. C'est aussi la faction coloniale qui obtint du gouvernement Français la révocation de cette belle loi qui abolissait la traite. C'est aussi la faction coloniale, trop écoutée par le sieur Malhouet, qui fit députer un certain Médina à Haïti (1), avec com-

---

(1) A l'insu du roi de France qui a renié ce Médina.

mission d'y rétablir la traite sur son ancien pied, ou de tout préparer pour ce projet sacrilége !..... et c'est encore l'infatigable faction coloniale, qui ne cesse d'intriguer, afin d'obtenir de la France, *par toutes sortes de moyens*, excepté la franchise et l'équité, qu'elle fasse encore une tentative pour s'emparer de St.-Domingue..... Qu'ils y renoncent à cette île !...... Les principes *antiphilosophiques* qu'ils manifestent toujours, leur en ont à jamais fermé l'entrée...... qu'ils deviennent les citoyens de cette métropole qui leur a tendu une main secourable et protectrice; qu'ils consentent à devenir les membres de cette grande famille!..... qu'ils n'oublient pas surtout que l'amour de la patrie est l'âme d'un peuple dont la devise est *l'égalité devant la loi.*

Victimes pendant tant d'années de la barbarie des blancs, les nègres de St.-Domingue sont encore poursuivis aujourd'hui jusque sous les rameaux bienfaisans de l'arbre de la liberté, par l'injuste préjugé colonial.

Suivant les lois générales de la nature dont certains gouvernemens modernes se sont trop écartés, il est incontestable qu'une nation ne doit songer à faire de colonie, que lorsque sa population est plus forte qu'elle ne devrait l'être, en raison de l'étendue et de la fertilité de ses terres. Quoique la France soit une des nations les plus peuplées de l'Europe, elle est encore bien loin de contenir le nombre d'habitans qu'elle devra aux perfectionnemens de sa législation qui donnera une nouvelle vie à l'agriculture, au commerce, à l'industrie, dès que tout sera en harmonie avec la charte. Que l'on considère la Bretagne, et l'on sera aussi surpris qu'affligé, en voyant que la province de France la plus belle, la plus heureusement située pour le commerce, celle en un mot qui renferme les plus beaux ports de mer de l'Europe, est encore couverte de plaines immenses, incultes, quoique d'une grande fertilité, et qui n'attendent que des bras pour produire avec abondance! Cependant, tous les gouvernemens qui se sont

succédés jusqu'à ce jour, ont préféré former des colonies sur des rivages barbares et lointains, à donner leurs soins à la prospérité et à la splendeur intérieure de l'Etat, parce que le règne des courtisans impressionnait le règne légal, à la faveur de l'oppression de la presse, qui empêchait la vérité de parvenir jusqu'au trône où les défenseurs des abus et des priviléges, arrivaient en rempant.

Ce n'est donc pas sur l'île d'Haïti que l'Etat doit fixer ses regards, s'il veut acquérir de la puissance réelle, c'est sur la Bretagne. Qu'il y donne des encouragemens à l'industrie, et qu'au lieu d'y envoyer des *missionnaires* qui, bien loin d'éclairer le peuple, entretiennent au contraire en lui l'ignorance et la superstition, qu'il y envoie des amis de l'humanité, qui, en y répandant les saines doctrines et l'amour de la science, feront sentir au peuple les bienfaits de la civilisation.

Le système européen, relativement à ses rapports avec les colonnies du nouveau monde est, suivant moi, un chef-d'œuvre d'injustice et d'iniquité!..... la

plus grande franchise sera toujours mon guide, en écrivant. Je pense tout ce que j'écris, et j'écris tout ce que je pense. Je ne crains pas d'aller trop loin; car le bien général et le repos du monde, sont le but auquel je vise! Combattre les abus qui peuvent encore mener le monde à des scènes d'horreur et de carnage, comme celles qui ont eu lieu, est le but que je me proposerai toujours, lorsqu'il m'arrivera d'écrire sur la politique. J'attaquerai donc vigoureusement les abus; car il n'est que trop vrai, qu'un nombre considérable d'égoïstes ont intérêt à les maintenir, à les défendre et à les perpétuer.

Un orateur célèbre de notre révolution a dit, en parlant de nos possessions d'outre-mer: « *Périssent nos colonies, plutôt qu'un* « *seul de nos principes!...* » mot sublime, et qui apprendra à nos derniers neveux, combien étaient purs et désintéressés les sentimens de ces citoyens illustres, que de mauvais Français cherchent encore à qualifier du titre odieux de *révolution-*

naires!... d'ennemis du genre humain... Non! ils n'étaient pas des révolutionnaires, ils n'étaient pas les ennemis du genre humain, ceux-là qui préféraient les principes aux colonies. C'est sur les principes et non sur les colonies, que reposent le bonheur et la paix des nations. Un peuple sans colonie peut exister puissant et heureux!... une nation sans principes, est un monstre qui se dévore lui-même, et qui fait le malheur du genre humain.

Peuples européens, que la franchise, la droiture et l'équité soient toujours les guides de vos actions!... gardez-vous surtout d'imiter la conduite de ce gouvernement insulaire qui a *tant de colonies et si peu de principes !*.... Je vous le dis en vérité, la nature, fatiguée de ses impardonnables méfaits, le rendra bientôt sans colonies, comme il est sans principes!... le spectre hideux et ensanglanté de sa puissance infernale, disparaîtra comme l'ombre de la nuit devant l'astre du jour... C'est alors que livré à lui-même, il précipitera la nation anglaise dans de longs

déchiremens et d'horribles convulsions, et nous vengera par le mal qu'elle se fera, de tout celui qu'elle nous a fait étant sous le joug de ministres qu'elle n'aura point su désavouer, malgré le secours d'une opposition éclairée et courageuse. Il est fâcheux que les auteurs de faux et désastreux systèmes ne se perdent pas seuls, et douloureux de voir les peuples solidaires des fautes et des crimes de ceux qui les égarent dans l'absence de princes assez habiles pour fonder l'empire des lois suivant leur temps et leur siècle, comme saint Louis, Charles V, Louis XII et notre généreux Henri ont entrepris de le faire, en dépit d'obstacles de tous genres.

HAÏTI
ET
SAINT-DOMINGUE.

CHAPITRE PREMIER.

Description topographique de l'île Saint-Domingue.

Haïti est le nom que portait l'île de Saint-Domingue, avant la découverte du Nouveau-Monde, par les Européens. On prétend que le mot *Haïti* signifiait, dans la langue des premiers habitans de cette île, un pays hérissé de montagnes et couvert de bois, comme elle l'était alors en effet.

Il est peu de personnes qui ignorent que Saint-Domingue, la seconde des Antilles pour l'étendue, est la première de toutes ces îles par la fertilité du sol, par sa position avantageuse pour le commerce, par le nombre, la sûreté et la commodité de ses ports. La surface de cette île est de plus de cinq mille lieues carrées. La partie qui appartenait à l'Espagne avant la révolution française, formait près des deux tiers de cette étendue.

Pendant un temps assez considérable, la partie française fut bien moins florissante que l'autre; mais le génie actif des Français parvint à la longue à surmonter tous les obstacles : l'un des princi-

paux était l'espèce d'abandon où le gouvernement de la métropole laissait cette colonie. Pour ainsi dire livrée à elle-même, elle restait dans un état de langueur qui était bien loin d'annoncer la force et la splendeur d'une autre administration.

Deux vaisseaux qui faisaient une fois chaque année le voyage d'Europe à Saint-Domingue, suffisaient seuls, en 1690, pour les importations et les exportations de la partie française de cette île. Mais quelle prodigieuse amélioration s'y fit remarquer en 1790! Il ne fallut donc qu'un siècle pour que les exportations s'y élevassent, année commune, à près de trois cents millions pesant de denrées coloniales de toutes espèces. C'est alors qu'un Espagnol octogénaire, qni l'avait vue si chétive dans sa jeunesse, s'écria en la retrouvant si prospère : *Rien n'est impossible aux Français! il n'y a pas d'obstacles insurmontables pour cette nation, dont les lumières, l'activité et l'industrie font le premier peuple du monde!*

Cette île en général très-montueuse, est arrosée par plusieurs rivières considérables, dont quelques-unes ont été rendues navigables jusqu'à une assez grande distance de leur embouchure.

Le climat y est en général très-mal sain et pernicieux pour les Européens qui vont s'y établir; ils y succombent en peu de temps, s'ils ne sont doués d'une constitution robuste et d'un bon tempérament.

La chaleur excessive que l'on éprouve dans les basses terres et dans les plaines, y est tempérée sur

les montagnes, dont la température est à peu près la même qu'en France.

Saint-Domingue présente un nombre considérable de ports sûrs et commodes, dans lesquels les escadres trouvent un abri contre les vents e contre le ressac de la mer. Les principaux sont : le Port Dauphin, le Cap Français, le Port-Paix, le Môle Saint-Nicolas, les Gonaïves, Saint-Marc, le Port-au-Prince, Léogane et les Cayes, pour la partie française ; et, pour la partie espagnole, le Port de Santo-Domingo et la baie de Samana. La position de cette baie qui se trouve au vent de toute l'île, est des plus heureuses et des plus favorables pour recevoir une nombreuse escadre qui peut s'y mettre à l'abri de tout vent, et s'y fortifier avec facilité, en cas d'attaque ou de poursuite de la part de l'ennemi. La baie de Samana est formée par un enfoncement d'une quinzaine de lieues et de six à huit de largeur. Une chaîne de rochers, nommée *le récif*, en ferme l'entrée depuis l'embouchure de la rivière d'Icogne jusqu'au port Banistre dans le nord ; près duquel se trouve le seul passage pour les grands navires. Dans la partie septentrionale de cette baie, il y a plusieurs enfoncemens ou ports, dans lesquels les plus grands vaisseaux peuvent, au retour d'un long voyage, s'abattre en carène et se radouber.

La plus grande rivière et la plus rapide de cette partie de l'île, l'*Yuma*, se jette à la mer dans le fond de cette baie. Les rives pittoresques de la rivière de Camen, et de plusieurs autres qui se

jettent dans l'Yuma, sont couvertes d'acajoux, de cèdres, de pins et de sabliniers superbes, propres à la construction de flottes entières. On trouve aussi dans les environs des mines de fer, de cuivre et d'étain : elles paraissent très-abondantes.

L'Artibonite est la rivière la plus considérable de l'île : elle a un cours de plus de quatre-vingts lieues. Elle coule *est* et *ouest*, prend sa source dans les *monts Cibao*; dans la partie espagnole où il y a plusieurs mines d'or, et se jette à la mer près Saint-Marc, dans la partie française qu'elle arrose et fertilise.

L'île de la Tortue peut avoir huit lieues de longueur sur trois de large; elle appartenait aux Français, et est située à quatre lieues de la baie des Moustiques et du Port de la Paix, dans le nord de la partie française. L'air est vif et sain à l'île de la Tortue qui est en général très-fertile; elle est aussi un peu montueuse. On y voit plusieurs habitations et un fort. Dans l'ouest de cette île, à la pointe des Salines, il y a un bon mouillage; mais toute la côte du nord de cette petite île, depuis la pointe de l'ouest-nord-ouest, jusqu'à la Tête du chien, dans l'est, le rivage que l'on nomme avec raison, *la Côte de Fer*, est hérissé d'écueils et de récifs extrêmement dangereux, sur lesquels la mer vient se briser avec fureur.

L'île de Saint-Domingue est très-fertile en général; elle produit avec abondance du maïs, des fruits de toutes espèces, d'Europe et de l'Amérique; du sucre, du coton, de l'indigo et de la co-

chenille. Outre les mines d'or et d'argent qu'elle possède, on y a découvert aussi des mines de fer, de talc, de cristal de roche, d'antimoine, de soufre, de charbon de terre; des carrières de marbre et de pierre qui sont infiniment plus précieuses.

L'île de Saint-Domingue, comme les autres Antilles, est sujette à des ouragans terribles et dévastateurs; ils détruisent quelquefois, en peu d'heures, les espérances de la plus belle récolte. Depuis les tremblemens de terre de 1751 et 1770, qui causèrent tant de dégâts dans cette île, surtout dans la partie espagnole, ce fléau ne s'y est que peu reproduit.

Avant la révolution, on comptait à Saint-Domingue un grand nombre de villes riches et bien bâties; mais depuis cette époque, elles ont beaucoup souffert des troubles qui ont agité cette contrée; plusieurs même ont été entierement détruites. Les principales sont, pour la partie française, le Cap Français, qui est vaste et bien situé pour le commerce; le Môle Saint-Nicolas; Saint-Marc, situé au fond d'une baie de ce nom dans un pays fertile; le Port-au-Prince, situé au fond d'une immense baie ou golfe, a un port sûr et commode, et une rade où l'on compte jusqu'à sept et huit brasses d'eau à mer basse. Léogane est une assez jolie ville située dans une belle plaine abondante en tout ce qui est nécessaire à la vie. Il y a aussi à Léogane un assez bon port qui est défendu par un fort qui domine sur la côte, et les Cayes, ville située sur le bord de la

mer, avec un bon port et une rade où l'on compte dix brasses de profondeur à mer basse.

Les villes les plus considérables de la partie espagnole, sont : *Santo Domingo*, qui est grande et peuplée, située sur la rivière Ozoma. Cette ville était le siége du gouverneur, pour la partie espagnole; il y avait une académie et un très-bel hopital, un archevêché, une cour des monnaies et une audience royale. El Cotuy est une petite ville située sur l'Yuma à huit ou dix lieues de son embouchure. *St. Jago de los Cavarellos* est une ville assez considérable et située sur le haut d'un morne qui domine la rivière d'Yaque. Cette dernière ville, ainsi que celle Saint-Juan de Magnana, se trouvent dans l'intérieur du pays.

Je borne ici la description de l'île de Saint-Domingue, la croyant suffisante pour en donner une idée au lecteur qui n'y est pas allé, ou qui n'en a qu'une connaissance due à des mémoires peu fidèles; je renvoie ceux qui désirent sur cette ex-colonie des renseignemens étrangers au plan que je dois suivre dans cet ouvrage, à Moreau de Saint-Méry, ancien député de la Martinique à l'assemblée nationale; admirateur du héros auquel les *hommes monarchiques* ne pardonnent pas d'avoir défendu avec succès l'indépendance de l'Amérique du nord, et l'un de ceux que l'on vit des premiers sur la ligne des Benjamin-Constant, des Destutt de Tracy, des Bérenger, des Bailleul, écrivains auxquels le dix-neuvième siècle doit des productions dignes des beaux jours du dix-huitième.

Danssa *Description topographique et politique de la partie espagnole de Saint-Domingue*, ainsi que dans l'excellent ouvrage qui renferme les *lois et constitutions des colonies françaises de l'Amérique sous le vent*, M. Moreau de Saint-Méry a rempli l'attente des hommes instruits que n'avait satisfaits aucun de ses nombreux devanciers.

CHAPITRE II.

Précis de l'histoire de Saint-Domingue, depuis l'établissement des Français dans cette île.

DANS le dix-septième siècle, des aventuriers français et des Anglais, connus sous le nom de flibustiers, et chassés de Saint-Christophe dont ils ruinèrent le commerce par leurs pirateries et leurs brigandages, vinrent s'établir, d'abord dans la petite île de la Tortue, située, comme je l'ai dit plus haut, au nord de la partie occidentale de Saint-Domingue.

Une bonne rade, un port sûr et commode où leurs navires étaient abrités contre les ouragans et la grosse mer; une situation très-facile à défendre avec des forces bien médiocres contre les plus considérables, les invitèrent à se fixer dans ce lieu. Il leur était doublement avantageux par sa proximité des possessions espagnoles, sur lesquelles ils faisaient de fréquentes incursions, et par les ressources que leur offrait cette île. Des eaux saines, un bon air, un sol extrêmement fertile et qui produisait presque sans culture, avec abondance, tout ce qui leur était nécessaire, étaient sans prix dans leur position.

Les nouveaux habitans de l'île de la Tortue, peu propres à l'agriculture, ne surent pas profiter des avantages inestimables que leur offrait le pays

où ils étaient venus s'établir. Ils continuèrent, mais avec plus d'audace qu'auparavant, à désoler cette contrée. Ils se rendirent tellement redoutables aux Espagnols qui étaient établis dans ces parages, que les habitans de plusieurs colonies se virent contraints d'abandonner les côtes et de se retirer fort avant dans les terres, pour se soustraire à leurs violences et à leurs exactions.

La cour d'Espagne, incapable de faire mieux, rasa des places maritimes et en transporta les habitans dans d'autres contrées.

J'ai cru nécessaire de remonter ainsi jusqu'à l'origine de l'établissement des Français à Saint-Domingue; car, me proposant de démontrer plus loin que cette colonie était au moment de déclarer son indépendance lorsque la révolution y a éclaté, il importe que le lecteur connaisse cette origine.

Les plus riches planteurs qui étaient à la tête de la conjuration que de plus grands événemens ont rendue si obscure, malgré son importance réelle, établissaient leurs droits à l'indépendance, sur ce que cette colonie n'avait été primitivement fondée par aucune puissance européenne; mais bien par des hommes qui se trouvaient hors du cercle de la civilisation, et qui, pour la plupart, bannis ou absens de leur patrie, étaient les maîtres d'aller s'établir où bon leur semblait.

Les flibustiers vécurent long-temps à Haïti dans cet état d'indépendance; et quand la nécessité de se créer un gouvernement se fit sentir à eux, ils se donnèrent librement un chef dans la personne de

Willis, l'homme en qui ils avaient remarqué le plus de courage et d'habileté dans leurs expéditions belliqueuses, et le plus d'équité dans les partages du butin.

Quelque fût l'autorité dont Willis fut revêtu sur ses camarades, et la forme de son gouvernement, il ne put empêcher la dissension de se mettre entre les Français et les Anglais qui composaient cette colonie naissante. Les Espagnols, leurs ennemis, enhardis par leur désunion, les attaquèrent dans le même temps, et obtinrent sur eux des avantages considérables. Trois fois les flibustiers furent expulsés de la Tortue, et trois fois ils s'y rétablirent par la force de leurs armes, après avoir jeté sur les côtes de Saint-Domingue où ils se retirèrent, les fondemens de la riche et puissante colonie que nous y avons vue depuis, et qui est remplacée aujourd'hui par la république et le royaume d'Haïti.

Ces flibustiers s'étant rétablis à la Tortue, la dissension se manifesta de nouveau entre les Français et les Anglais; et ces premiers, beaucoup moins nombreux que les autres, et par conséquent les moins forts, se virent à la veille d'être massacrés, ou chassés de la colonie. Ils envoyèrent près le gouverneur général des îles du vent, *le commandeur de Poincy*, réclamer le secours dont ils avaient besoin. Poincy chassa les Anglais de cette île, et les Français en restèrent les maîtres.

Peu à peu le nombre des flibustiers qui étaient restés sur les côtes de Saint-Domingue, et de ceux qui avaient repris possession de l'île de la Tortue,

s'augmenta d'un grand nombre d'aventuriers qui, venus à Saint-Domingue dans l'espoir d'y trouver de l'or, et ayant été trompés dans leurs espérances, s'allièrent avec les premiers; ils défrichèrent quelques terrains dont la fertilité leur offrit un genre de richesse plus précieux, et dont ils surent profiter.

M. de Poincy, gouverneur des îles du vent, après avoir secouru les flibustiers français, et les avoir délivrés de la présence des Anglais, fit entendre au gouvernement français que cette colonie naissante, qui n'avait pas encore fixé ses regards, n'était pas à dédaigner. Il résulta pour les flibustiers qui avaient appelé de Poincy à leur secours, ce qui advint dans la fable au cheval qui, s'étant voulu venger du cerf, appela l'homme à son secours; celui-ci lui imposa un mors, et lui fit même détruire son ennemi; mais rien n'apprit mieux à l'homme que le cheval dompté pouvait lui être utile dans un grand nombre de circonstances : aussi refusa-t-il, dit La Fontaine, de lui rendre la liberté.

Les flibustiers français payèrent donc de leur liberté le prétendu secours *généreux et gratis* que de Poincy leur accorda.

En 1665, le nommé Dangerou, qui avait été habitant de la colonie, y fut envoyé par le gouvernement français en qualité de gouverneur de la Tortue et de Saint-Domingue, pour la partie française.

La cour de France, fastueuse et intolérante, engloutissait alors des trésors immenses dans les bâti-

mens du Louvre, et préparait avec ardeur la conversion de Turenne : aussi négligeait-elle ses colonies, et ne faisait-elle aucun sacrifice bien considérable, pour Saint-Domingue. Les progrès aussi rapides qu'étonnans que cette colonie fit à cette époque, elle en fut presqu'entièrement redevable à Dangerou. Ce gouverneur y attira de la métropole de nouveaux habitans des deux sexes; il fixa principalement son attention sur le commerce et l'agriculture, sources éternelles de la richesse et de la force des états.

Dès les premières années de son administration, il fut aisé de prévoir le degré de splendeur et d'accroissement, que cette colonie allait bientôt atteindre.

C'est sous Dangerou que Saint-Domingue, qui jusqu'alors s'était gouvernée elle-même par ses propres lois, commença à être régie par des lois françaises.

Ce qui fait le plus d'honneur à Dangerou, c'est d'être parvenu à faire de bons cultivateurs de ces terribles et redoutables flibustiers, qui furent si long-temps les maîtres dans ces parages, et les destructeurs du commerce.

Dangerou, l'immortel Dangerou a prouvé par le fait, à la gloire de l'humanité, qu'il n'y a point d'hommes, si pervertis qu'ils soient, dont on ne puisse tirer un parti avantageux par une sage direction. S'il est si facile de ramener des oisifs et des malfaiteurs au travail et à l'ordre, que penser des gouvernemens qui multiplient les supplices et qui

inventent des tortures pour ravir aux infracteurs de leurs lois, dont la perfection est rarement le caractère, une existence que le plus coupable comme le plus vertueux tient de la nature, et qu'elle seule a le droit de nous ravir !

Princes de la terre, prenez Dangerou pour modèle, et rappelez-vous toujours cette vérité, que si les hommes ne deviennent pervers et criminels que lorsqu'ils sont mal gouvernés, vous répondez de leurs mauvaises actions à la Providence que vous ne craignez pas de représenter sur le trône, par l'étendue du pouvoir que vous y exercez.

La colonie de Saint-Domingue, qui chaque jour devenait de plus en plus importante, n'eut aucun privilége.

Ce que l'on nomme *privilége* sous un gouvernement despotique et absolu, n'est autre chose que le libre exercice *d'une partie*, et souvent *d'une très-petite partie* des choses auxquelles on a tous les droits de prétendre. Aussi Saint-Domingue, après Dangerou, fut alternativement, de même que tous les établissemens français dans l'Inde et dans l'Amérique, la proie des avides et insatiables gouverneurs, et des intendans que la cour de France y envoyait pour s'engraisser aux dépens des pauvres colons.

Saint-Domingue fut encore victime de l'avarice et de la rapacité des compagnies à qui elle fut engagée; leur monopole arbitraire et odieux porta les coups les plus funestes à la prospérité et à l'industrie de ses habitans.

Après avoir langui près d'un demi-siècle dans un état de médiocrité et de dépérissement qui semblait la mener à sa ruine totale, le génie et l'industrie française, qui se réveillèrent d'eux-mêmes, surent triompher à Saint-Domingue, comme en Europe et comme partout, des obstacles multipliés et presque insurmontables, qu'un gouvernement aussi oppresseur et aussi tyrannique mettait à leur développement.

Les colons, gouvernés le plus despotiquement qu'il soit possible de se l'imaginer, jusqu'au moment de la révolution, ne connurent pas même l'ombre de la liberté dont plusieurs provinces de France jouirent jusqu'à cette époque, soit à la faveur des parlemens, ou de leurs états généraux.

La population de Saint-Domingue formait, suivant plusieurs historiens, plus d'un million d'habitans, lorsque les avares et cruels Espagnols en firent la découverte.

La fatigue et les mauvais traitemens dont la barbarie et l'avidité des Espagnols accablèrent tous ces malheureux insulaires, leur firent trouver la mort dans les mines d'or et d'argent du continent de l'Amérique, où on les déporta.

C'est aux princes chrétiens les plus fanatiques; c'est à une horde de monstres hypocrites, avares et sanguinaires, que les nations civilisées de l'Europe sont redevables de l'infâme et détestable trafic de l'espèce humaine, qui sera pour elles une tache éternelle, un opprobre ineffaçable.

Ce honteux commerce, nommé *la traite des nè-*

gres, a été imaginé par l'Espagne, pour remplacer les travailleurs qui, dans les mines qu'elle faisait exploiter, périssaient misérablement, manquant de tout, et accablés des plus rudes et des plus pénibles travaux : victimes déplorables de perfides qui s'étaient annoncés chez eux comme *amis*, et qui n'y venaient que dans l'intention criminelle d'en faire leur proie!

Tous les naturels qui habitaient Saint-Domingue, lorsque les Espagnols en firent la découverte, étaient déjà détruits lorsque Willis et ses compagnons, chassés de Saint-Christophe, vinrent habiter l'île de la Tortue.

Il est une circonstance surtout infiniment honorable pour notre patrie, et sur laquelle ceux qui écriront l'histoire de France devront particulièrement s'arrêter; c'est que le peuple français, qui fut la dernière des nations de l'Europe à faire usage de la traite des nègres, fut la première qui, en abolissant ce commerce illicite et odieux, proclama, à la face du monde entier, qu'elle y renonçait volontairement à perpétuité, comme attentatoire à l'humanité, à la nature qu'il outrageait, et aux droits imprescriptibles de la liberté, à laquelle tous les hommes ont des droits égaux. Quelle est éclatante et durable la gloire d'une nation, quand elle repose sur de semblables bases!.... elle est immortelle!

O vous, nations de la terre, qui aspirez à la véritable grandeur, à la gloire, à l'immortalité, tournez vos regards vers ma belle patrie! Contemplez

cette auguste nation, naguère la maîtresse du monde.... elle fut toujours brave et loyale autant que généreuse, au comble de toutes les prospérités. Voyez le courage inouï qu'elle déploie dans l'adversité! Qui d'entre les peuples ne s'écriera point avec autant de surprise que d'admiration? voilà le modèle que je dois suivre!

C'est encore des Espagnols que l'usage est venu d'employer des hommes esclaves, à la culture des terres dans les colonies; ce n'est que lorsque les mines du continent de l'Amérique commencèrent à s'épuiser d'or, qu'ils tournèrent leurs regards vers l'agriculture dans les Antilles, et à Saint-Domingue particulièrement, où ils formèrent des établissemens. Les flibustiers et autres aventuriers qui se fixèrent sur les côtes de la partie occidentale de l'île, voulant accroître les produits de leur industrie, et sentant le besoin d'associer à leurs travaux agricoles les secours de bras étrangers, enlevèrent d'abord des esclaves aux dominateurs de l'Amérique méridionale; ils en prirent aussi aux Anglais durant les guerres de Louis XIV, comme ils leur prirent un grand nombre de vaisseaux marchands.

L'emploi des esclaves à la culture des terres dans la partie française, n'eut lieu, pendant un espace de temps assez considérable, que chez un petit nombre de colons. L'esclavage est une plante étrangère qui ne prit que très-difficilement parmi les Français.

Depuis le commencement de la formation de la

colonie de Saint-Domingue jusqu'au moment de la révolution française, sa population a toujours été croissant, mais dans une proportion inégale, suivant les circonstances plus ou moins favorables dans lesquelles elle s'est trouvée depuis.

Trois causes contribuaient à l'augmentation de sa population : 1° les naissances, qui, à Saint-Domingue comme dans toutes les autres colonies françaises, étaient de beaucoup supérieures aux décès; 2° l'importation des noirs des côtes d'Afrique, qui devenait de jour en jour plus considérable; 3° le grand nombre d'aventuriers de tous les pays qui venaient y chercher fortune.

En 1792, Saint-Domingue, la partie française, contenait six cent mille habitans; savoir : des blancs, des mulâtres et des noirs qui se divisaient en deux classes, esclaves et affranchis. Depuis l'établissement de la colonie jusqu'au moment de sa scission, le nombre des esclaves y a toujours été en croissant; mais il ne faut pas attribuer cette augmentation à la propagation de ces malheureux; elle était insuffisante, même pour leur renouvellement. Sourds à la voix de l'humanité, les colons entendaient mal leur intérêt particulier. Comment ne s'aperçurent-ils pas en défrichant de nouvelles terres, que, dans la colonie qu'ils habitaient, l'agriculture allant toujours croissant, il était de leur intérêt d'améliorer le sort de leurs esclaves, qui, à Saint-Domingue, se seraient multipliés comme en Afrique, s'ils n'avaient eu continuellement devant les yeux la perspective horrible d'un

esclavage éternel pour eux et pour leurs descendans. Ce cruel avenir, joint aux traitemens barbares d'une grande partie des maîtres sous lesquels ils gémissaient, leur inspirait ce dégoût de la vie, qui l'abrégeait si souvent.

Les suicides étaient aussi très-nombreux parmi ces infortunés.

Que les ennemis de la liberté, que les apôtres du despotisme et de l'arbitraire, ridicules jongleurs et *conservateurs* opiniâtres de tous les abus, daignent jeter leurs *superbes* regards sur le sort des esclaves noirs dans presque toutes les colonies européennes, et, si un seul d'entre eux est pénétré des vérités du christianisme, celui-là reconnaîtra, avec les meilleurs publicistes, que le plus cruel ennemi du genre humain, que le fléau destructeur qui peut seul occasioner sa ruine totale, est le despotisme absolu, père de l'esclavage.

Le détail ci-dessous des achats de nègres, pour le renouvellement de ceux qui décédaient dans deux habitations très-bien administrées de la partie du sud de Saint-Domingue, peut servir de guide au lecteur dans la fixation de son opinion sur la mortalité annuelle des esclaves dans cette colonie. En 1779, la population de ces deux habitations était de trois cent soixante-onze esclaves, et en 1789, de quatre cent un, et l'on en avait acheté cent. Le déficit est donc de soixante-dix nègres.

Cette mortalité variait, mais d'ordinaire ne s'écartait pas beaucoup de cette proportion.

On nommait *négriers* les navires qui allaient

à la côte d'Afrique faire ce commerce sacrilége.

Suivant Raynal le nombre des esclaves noirs à Saint-Domingue ne s'élevait qu'à deux cent mille en 1764; et, suivant les états dressés par l'intendant Marbois en 1789, il allait à cinq cent neuf mille six cent quarante-deux, dont deux cent quatre-vingt-quatre mille trois cent sept mâles, et deux cent vingt-cinq mille trois cent trente-cinq femelles; ainsi, comme on voit, le nombre des hommes libres ne s'élevait qu'à quatre-vingt-dix mille trois cent cinquante-huit individus, tant blancs que noirs; et si les renseignemens que le marquis de La Feuillade donna aux états généraux, dans sa lettre citée par Brissot, sont exacts, le nombre des hommes de couleur libres, à Saint-Domingue, s'élevait à une quarantaine de mille, ce qui réduirait à cinquante mille trois cent cinquante-huit individus le nombre des blancs de la colonie.

Le nombre des esclaves était, comme on voit, presque décuple.

Il est presque certain que, sans le concours des circonstances favorables à l'affranchissement des nègres de Saint-Domingue, sans la révolution française; il est presque certain, dis-je, qu'ils auraient encore gémi un très-grand nombre d'années dans l'affreuse servitude où ils étaient plongés. Leur position était telle, sous le rapport de la civilisation, que tous les moyens de s'instruire leur étaient strictement interdits. Ils semblaient même destinés à ne pouvoir jamais arriver à ce degré

de lumière que les peuples les plus barbares et les plus sauvages ne manquent jamais d'atteindre avec le temps, lorsqu'ils sont livrés à eux-mêmes; parce que périssant, tant par la fatigue que par le chagrin de se voir esclaves pour toujours dans une terre étrangère, ils mouraient, dans une proportion telle, que dans l'espace de peu d'années leur nombre se trouvait entièrement renouvelé.

Leur situation, et les circonstances dont ils paraissaient devoir être éternellement les victimes, s'opposaient donc tout à fait à ce qu'ils atteignissent jamais ce degré de force morale, indispensable pour mettre à exécution le noble désir d'indépendance et de liberté, que la nature a mis dans le cœur de tous les hommes, quelles que soient leur couleur et les circonstances plus ou moins malheureuses dans lesquelles le sort puisse les placer.

Rien n'est éternel sur la terre, où tout est fragile et périssable : la tyrannie, le despotisme et l'esclavage par-dessus toutes choses!!!... il faut en excepter uniquement l'orgueil et la sécheresse des patriciens, de certains nobles, des sots qui se plaisent à se parer de hochets et de cordons dans lesquels on remarque assez souvent l'arrogante vanité et la complète inutilité d'une bonne partie de ces hommes à priviléges. Cette *immobilité* des préjugés et des vices est au monde social ce que les excrémens sont dans le règne animal, où tout nous paraît *conserver* les mêmes formes. Certaines

gens se complaisent dans cet état d'*imperfectibilité*, comme les vers dans les matières en putréfaction, et ne valent guère mieux. Laissons-les s'admirer, se congratuler, s'agiter, faire grand bruit, et surnommer, contre toute vérité, *conservatrice* leurs petites coteries perturbatrices. Tout cela est sans danger; car la nature, cette bonne, sage et prévoyante mère est fertile et ingénieuse en moyens de détruire les obstacles que l'on oppose à l'accomplissement de son vœu le plus direct, qui est de rendre libres un jour tous les êtres qu'elle crée; d'une façon ou d'autre, elle eût procuré à ces infortunés esclaves une suite de circonstances propres à les mettre à même de secouer le joug insupportable de leurs cruels tyrans.

Malgré l'avantage considérable de la force morale que les colons blancs avaient sur leurs esclaves, l'état d'oppression inouïe sous laquelle ceux-ci gémissaient, loin de détruire en eux l'amour de l'indépendance, ne faisait qu'entretenir dans leurs cœurs le feu sacré de la liberté. L'abrutissement dans lequel ils étaient plongés, et d'où l'on s'efforçait, par toutes sortes de moyens, de les empêcher de sortir, pensa être funeste à ses infâmes auteurs. Les esclaves firent plusieurs tentatives infructueuses pour briser leurs fers, dans les seizième et dix-septième siècles. La conjuration, dirigée par Macanda, nègre doué d'une force de caractère et d'une justesse d'esprit qui feraient honneur à bien des blancs, apprit aux colons qui raisonnaient juste, que la différence des facultés

morales d'un nègre d'avec celles d'un blanc, était purement chimérique, et qu'ils étaient, à la couleur près, hommes comme les autres.

La conjuration de Macanda avait pour but de massacrer tous les blancs de la colonie, afin de se venger des outrages et des mauvais traitemens dont ces derniers avaient accablé les noirs.

Il ne tint qu'à très-peu de chose qu'il n'exécutât son terrible projet.

Avis aux despotes et aux tyrans!

Tous les hommes sensibles et vertueux qui ont eu occasion d'étudier les mœurs, les habitudes, et d'apprécier l'étendue des facultés intellectuelles de ces esclaves dignes d'un autre sort, reconnaissent qu'ils ne diffèrent en rien des blancs, et qu'ils ont été, jusqu'à nos jours, victimes d'affreux préjugés. Qu'ils sont coupables ceux que leur intérêt égara au point de les faire périr ainsi de misère et de douleur, dans les fers du plus insupportable et du plus odieux esclavage.

Assujettis, pour leur vie entière, aux plus rudes et aux plus pénibles travaux; exposés en outre aux traitemens barbares de leurs maîtres, ou de supérieurs plus injustes et plus inhumains encore; doués d'une raison qui leur rappelait sans cesse à l'idée toute l'horreur de leur sort, que leur situation devait être affreuse! qu'ils étaient à plaindre! Dévorés par le chagrin et accablés par la douleur, la plupart ne survivaient que difficilement à cette condition si contraire en tout au vœu de la nature, à la dignité et au caractère de l'homme.

On a vu des mères dont le désespoir donnait la mort à l'enfant qu'elles allaitaient, pour le soustraire à l'horrible esclavage dont elles s'affranchissaient elles-mêmes, en se détruisant.

Comme je l'ai dit plus haut, la propagation des nègres dans la colonie de Saint-Domingue, n'aurait pu suppléer au déficit énorme occasioné, tant par les suicides que par les effets des mauvais traitemens dont ils étaient victimes. Au reste, ce n'était pas dans la colonie qu'il en mourait le plus; il en périssait quelquefois la moitié; mais presque jamais moins du tiers dans la traversée, depuis les côtes d'Afrique jusqu'à leur destination.

Si l'on calculait le nombre d'esclaves victimes, tant depuis leur départ des côtes d'Afrique, que dans les colonies, de l'avarice et de la cruauté des Européens, et si on le comparait à la quantité de sucre, de café, d'indigo, etc., on reconnaîtrait en frémissant que chaque quintal de denrées coloniales, importées en Europe depuis l'établissement des colonies, a coûté à la nature une pareille quantité de chair humaine!... quel sujet de réflexions!...

Je ne rappelle ici la cruauté des Européens envers leurs esclaves, que pour apprendre à ceux qui peuvent l'ignorer encore, combien ces derniers étaient malheureux, et combien ils doivent être peu disposés à rentrer sous la domination de ceux qu'ils ont tant de sujets de haïr et de détester.

Hiliard d'Auberteuil, dans ses *Considérations sur la Colonie de Saint-Domingue*, dit que « l'é-

« dit de 1685 n'empêcha pas que des nègres ne
« périssent journellement dans les chaînes ou sous
« le fouet; qu'ils ne fussent assommés, étouffés,
« brûlés sans aucune formalité; tant de cruauté
« reste toujours impuni.... A Saint-Domingue,
« quiconque est blanc, maltraite impunément les
« noirs. Leur situation est telle, qu'ils sont esclaves
« de leur maître et du public Dans le tort que
« l'on fait à un esclave, les juges sont dans l'usage
« de ne considérer que la diminution de son prix. »

Des esprits prévoyans s'appliquèrent à faire sentir au gouvernement français quelles pourraient être les suites de ces atrocités; et, pour mettre un frein à la cruauté et à la barbarie des maîtres sur leurs esclaves, il publia une loi, sous la dénomination de *Code noir;* elle défendait expressément aux propriétaires de mutiler leurs esclaves et de leur donner la mort; elle leur permettait seulement d'infliger à ces malheureux des punitions plus douces, comme de les enchaîner ou de les battre de verges, quand ils étaient en faute.

Cette loi sage, dans les circonstances et pour les lieux où on la publia, fut violée et enfreinte à chaque instant; aussi n'apporta-t-elle qu'un léger adoucissement au sort des esclaves.

Avant la publication du Code noir, lorsqu'un nègre désertait pour la seconde fois, et qu'il était repris, on lui coupait le jarret... par cet infâme, par cet odieux et criminel moyen, on le mettait hors d'état de s'enfuir une troisième fois.

Tant de cruauté n'aurait jamais été le partage

de l'espèce humaine, si l'orgueil et la cupidité n'en altéraient point le beau caractère.

Un fait que le lecteur se refusera de croire, et qui n'est malheureusement que trop vrai, c'est qu'il fut un temps où les barbares colons étaient dans l'usage, lorsqu'ils donnaient un festin, de récréer leurs convives par le spectacle affreux d'une punition; et s'il ne se trouvait pas d'esclaves qui en eussent encourue, on prenait une victime au hasard dans l'atelier, et les assistans ne rougissaient pas de faire l'office de bourreau. (1)

On voyait journellement dans nos colonies, et particulièrement à Saint-Domingue, les nègres attelés avec les animaux que l'on employait ainsi qu'eux, dans les champs, aux plus rudes travaux, pour arracher du sein d'une terre ingrate pour eux seuls, et qu'ils arrosaient de leurs sueurs et de leur sang, ces denrées de luxe, auxquelles on renoncerait bien certainement, si l'on considérait ce qu'elles coûtent à l'humanité.

Non-seulement les nègres, esclaves dans la colonie, étaient privés de la liberté individuelle, qui, dans l'homme ainsi que dans tous les autres animaux, est un droit naturel, et pour chacun d'eux un bel apanage, le plus réel et le plus précieux des biens, quoi qu'il soit fort légèrement échangé par la postérité d'Adam, contre des garanties *sociales*, qui ne sont d'ordinaire que de

---

(1) Voyage d'un Suisse dans différentes colonies de l'Amérique.

décevantes illusions auxquelles on ne daignait pas même recourir pour tromper les nègres; car la brutale cruauté de leurs maîtres allait jusqu'à leur ravir la jouissance de ces douces affections de père, de fils et d'époux, qui, dans la situation déplorable où ils étaient réduits, pouvaient leur apporter une consolation que des monstres abominables, malgré leur ardente dévotion, s'appliquaient à leur interdire, au moment où ils commençaient à en sentir les douceurs et les charmes. Quel raffinement de cruauté ! Si les désirs lubriques et criminels d'un maître, toujours tyran, le portaient à profaner le sanctuaire de l'hymen, il ne restait plus à l'esclave outragé qu'un parti à prendre, c'était de dévorer son chagrin dans le silence, ou d'invoquer la mort qu'il se donnait quelquefois lui-même dans son juste désespoir.

Tous les colons de Saint-Domingue n'étaient pas les tyrans et les oppresseurs de leurs esclaves; il en était beaucoup, je le dis avec plaisir et satisfaction, qui, non contens d'améliorer le sort de leurs nègres, autant que l'humanité leur en faisait un devoir; il en était, dis-je, un grand nombre qui ne voyaient en eux que des amis accablés sous le poids des maux !... mais malheureusement ces colons humains, sensibles et compatissans au sort des malheureux esclaves, qu'ils considéraient comme leurs semblables, n'étaient pas le plus grand nombre, et, en général, dans les colonies, ces infortunés étaient traités de la

manière la plus infâme et la plus outrageante que l'on puisse imaginer.

Un maître voulait-il se défaire d'un ou de plusieurs esclaves, aussitôt on les menait au marché, où, confondus avec le bétail, on les livrait au premier acquéreur.

J'ai présentement sous les yeux, un contrôle de vente d'une habitation de Saint-Domingue, l'extrait que je vais en donner, peut apprendre d'une manière incontestable jusqu'à quel point la nature était outragée par le commerce abominable des esclaves.

Extrait d'un contrôle de vente d'une habitation (la Mare à Daniel), située au cul-de-sac, dépendant de la juridiction du Port-au-Prince.

Suivent les nègres.

SAVOIR :

Casas de nation Congo, âgé de vingt-cinq ans, estimé à la somme de dix-neuf cents livres, ci	1,900.
Giles, de nation Créole, âgé de quinze ans, estimé quinze cents livres, ci . . .	1,500.
Nouel, Créol, âgé de quinze ans, estimé, à cause qu'il est sujet au marronnage, à la somme de huit cents livres, ci	800.
Antoine et Matthieux, de Matthieux, de nation Congo, âgé de dix-huit à vingt ans, toujours marrons, *attachés d'une même chaîne*, estimés ensemble huit cents livres, ci	800.

Thomas, de nation Arado, âgé de vingt ans, à cause *de ses infirmités* et de son marronnage, estimé à deux cent cinquante livres, ci . . . . : . . . . 250.

Suivent les négresses.

Premièrement, Julienne, de nation Créole, âgée de vingt-quatre ans, estimée quinze cents livres, ci . . . . 1,500.

Louise, Créole, âgée de dix-huit ans, estropiée d'une jambe, estimée à six cents livres, ci . . . . 600.

Isabelle, de nation Créole, âgée de trente ans, aveugle, estimée cinq liv., ci 5.

Petit Pierre, son fils, âgé de cinq ans, estimé cinq cents livres, ci . . . . . . 500.

Julie, aussi sa fille, âgée de huit ans, estimée six cents livres, ci . . . . . . 600.

Plus un négrillon non encore baptisé (1), estimé cent cinquante livres, ci . . . . 150.

Suivent les bestiaux.

Premièrement, sept mulets bons et beaux, estimés à raison de six cents livres

---

(1) On les baptisait donc, et on les traitait ainsi, quoique la religion si préconisée en Europe, fît un devoir de les regarder comme des frères en *Jésus-Christ*.... Voyons-nous là les heureux effets du *christianisme* dont M. de Chateaubriant nous a fait de romanesques peintures, si édifiantes! *Le génie du paganisme* était bien plus favorable aux esclaves, au temps des Fabius et des Cincinnatus.

pièce, à la somme de quatre mille deux cents livres, ci . . . . 4,200.

Un vieux cheval de selle, estimé deux cents livres, ci . . . . 200.

Suivent les autres articles, etc., etc.

Nota, les articles qui précèdent, copiés littéralement dans le contrôle de vente de l'habitation *de la Mare à Daniel*, qui a eu lieu en 1781, n'ont pas été choisis, je les ai pris au hasard à la suite les uns des autres, comme ils y sont placés; seulement, j'ai cru pouvoir me dispenser de les citer tous, car le nombre en est trop considérable pour trouver place ici; d'ailleurs, cela eût été inutile, le peu d'articles qui précèdent, suffit pour faire connaître au lecteur la manière dont les colons de Saint-Domingue traitaient leurs esclaves. Vainement, ils voudraient nier leur conduite envers ces malheureux, et soutenir qu'ils ne les confondaient pas avec leur bétail, le contrôle de vente de cette habitation est revêtu du sceau et de la signature du sieur de Berey, qui était, à cette époque, sénéchal par *intérim* au Port-au-Prince, et qui a certifié que la signature des sieurs Guieu et Dulaurend, notaires qui ont rédigé ce contrôle, est véritable.

Qu'il devait être terrible et déchirant pour une âme sensible et compatissante, le spectacle d'une vente semblable! quel moment affreux pour une mère infortunée, que celui où il fallait

qu'elle arrachât de son sein desséché par la douleur, l'enfant à qui elle avait donné le jour, le seul et unique objet de sa tendresse! elle le voyait passer dans des mains étrangères et barbares, elle lui faisait un éternel adieu!... Ah! éloignons nos esprits d'un aussi triste souvenir, et tâchons de tirer sur les erreurs et les crimes du genre humain, un voile qu'il ne déchira, hélas! que trop souvent.

En considérant sans partialité l'état affreux et si contraire au caractère et au naturel de l'homme, dans lequel les esclaves gémissaient par la tyrannie des colons, on cessera d'être surpris des représailles que leur reprochent les Européens, et les Français en particulier, pendant et après la révolution à Saint-Domingue.

Malgré la manière affligeante pour l'humanité, dont les nègres esclaves étaient traités dans nos colonies, il est incontestable et réel, et les autres nations en demeurent d'accord, que les esclaves étaient traités beaucoup moins durement dans les colonies françaises, que dans celles des autres peuples. Quelques écrivains ont prétendu en découvrir la cause dans notre législation à cet égard; ils se sont perdus dans des raisonnemens fastidieux et qui, dans le fait, étaient bien insignifians. S'ils avaient bien étudié le caractère des colons qui se rapprochait un peu de celui des Français, ils n'auraient pas été ailleurs chercher cette cause, qu'il était cependant bien facile de trouver.

C'est sans succès que des êtres injustes et avides calomnient cette classe d'hommes, aussi intéressante par ses malheurs que par ses vertus. Ils font encore de vains et méprisables efforts, pour persuader que les nègres diffèrent autant des blancs par le moral que par la couleur. Il n'est personne qui ne soit à même de se convaincre du contraire, et de leur rendre une pleine et entière justice; quelques instans de conversation avec le dernier des nègres établis en Europe, suffiront pour faire changer d'opinion les plus prévenus contre eux.

Il est une vérité, trop méconnue des despotes et des tyrans, c'est que la réaction des opprimés contre les oppresseurs, est en raison des horreurs et de tous les crimes restés long-temps impunis.

Si, dans les temps de révolution, les nègres ne le cèdent pas en cruauté aux hypocrites qui leur ont porté une religion, pour les façonner au joug et les préparer aux tourmens et à la résignation des martyrs; ces mêmes nègres livrés à eux-mêmes, et en possession d'une honnête aisance, aiment le travail et deviennent industrieux.

C'est une erreur de croire que le nègre est l'ennemi du travail, qu'il ne s'y livre que lorsqu'on l'y force, et qu'il périrait de misère plutôt que de vaincre cette répugnance, qu'on lui prête, pour le travail : c'est une des mille calomnies forgées par de coupables maîtres, qui ne l'ont imaginée que pour justifier leur conduite inhumaine envers eux. Il est certain, et il a été re-

connu que les colons, non contens de faire gémir les nègres sous leur despotisme insupportable, les rendaient encore victimes de leurs calomnies et de leurs préjugés. C'était sans doute pour essayer de justifier leur exécrable tyrannie, qu'ils s'efforçaient de persuader que les nègres, de même que les brutes, étaient incapables d'aucun discernement; qu'ils étaient privés de ces sensations morales, qui distinguent et élèvent l'homme si fort au dessus des autres animaux!... Oh! non, cruels colons, il ne vous était pas permis d'ignorer que vos esclaves étaient vos semblables; mais vous vous exerciez à étouffer la voix du remords, lorsque victimes de votre avarice et de votre barbarie, ces infortunés succombaient aux fatigues d'un travail forcé, ou sous les coups redoublés de leurs bourreaux, en levant vers le ciel, dont ils imploraient un secours qui ne se manifeste que fort rarement en ce monde, leurs yeux baignés de larmes, et leurs membres tremblans et décharnés; lorsqu'ils vous reprochaient d'une voix faible et défaillante vos interminables rigueurs, et imploraient de vous la mort, comme un bienfait. Vous vous sentiez coupables envers eux, puisque vous pensiez à vous justifier en les calomniant ainsi, avant même d'avoir été accusés.

Cependant ces infortunés, pour lesquels vous étiez sans compassion et que vous outragiez si fort, étaient peut-être plus accessibles que vous à la pitié et aux sentimens généreux. Vous avez

été les *tèmoins muets* d'une foule de traits d'héroïsme et de dévouement, qui feraient honneur aux peuples les plus civilisés et les plus humains, et qui prouvaient qu'on n'est ni plus sensible ni plus reconnaissant.

CHAPITRE III.

Des Nègres affranchis, des Nègres esclaves, et de leurs vertus.

Hiliard d'Auberteuil que j'ai déjà cité, dit, dans ses *Considérations sur la colonie de Saint-Domingue*, en parlant des nègres esclaves : « Aucune « espèce d'hommes n'a plus d'intelligence; elle se « développe même chez eux avant qu'ils ne « soient civilisés, parce qu'ils ont beaucoup de « cette bonne volonté qui donne en même temps « la force de travailler et les dispositions néces- « saires pour le travail. Ils sont adroits et spiri- « tuels; on peut juger par la bonne conduite « qu'ils tiennent en liberté, de ce qu'ils seraient « capables étant bien dirigés. Les plus grands « dangers et la mort même n'effraient pas les « nègres, ils sont plus courageux qu'il n'appar- « tient à des hommes soumis à l'esclavage; ils « paraissent insensibles au milieu des tourmens. « On peut voyager nuit et jour sans armes dans « la colonie, on n'y rencontre pas de voleurs, « les nègres marrons ne font de mal à per- « sonne. »

Plus loin, le même écrivain dit, toujours en parlant des esclaves nègres de Saint-Domingue : « Les nègres n'ont pas le caractère atroce que « l'ignorance et la crainte leur ont attribué; ils

n'ont presque jamais porté sur leur maître une main homicide, et *c'est de nous qu'ils ont appris l'usage du poison*. Cependant on brûle sans miséricorde, sans preuves, quelquefois même sans indice, tout nègre accusé de poison. »

Cet écrivain digne de foi, et dont j'ai eu lieu de remarquer souvent l'impartialité, cite, à l'appui de son opinion en faveur des nègres, des faits qui prouvent jusqu'à quel point un grand nombre de ceux qui en avaient parlé avant lui, étaient injustes à leur égard; c'est encore lui qui va parler : « Dans une maison qui fut renversée par le tremblement de terre, en 1770, au Port-au-Prince, une négresse eût pu se sauver sans son nourrisson, elle aima mieux lui sacrifier ses jours; en faisant de son corps une espèce de voûte, elle reçut sur elle avec un courage inouï les décombres de la maison; l'enfant fut conservé, mais elle mourut quelques jours après, victime de son cœur généreux. »

L'anecdote suivante m'a été racontée par un témoin oculaire, digne de foi. Je pense que le lecteur ne me saura pas mauvais gré de la lui raconter dans tous ses détails; car elle est, hélas! du trop petit nombre de celles qui font honneur à l'humanité : dans le cours de cet ouvrage, je n'aurai que trop d'occasions de mettre sous les yeux du lecteur des traits de cruauté et de barbarie, qui font saigner le cœur, et qui déchirent l'âme des vrais amis de l'humanité.

En 1763, un navire marchand venant de France,

ayant été désemparé de son grand mât de hune et de son perroquet de fougue, dans les attérages des Antilles par un ouragan terrible, vint faire naufrage sur les côtes de Saint-Domingue. Il se brisa sur des rochers à cinq ou six lieues de la ville de Port-au-Prince. A l'exception de deux passagers et d'un matelot, le vaisseau, la cargaison et tous ceux qui y étaient embarqués, furent engloutis dans les flots.

Les trois malheureux qui échappèrent à la mort dans cette circonstance, ayant eu le bonheur de pouvoir s'accrocher à quelques débris du vaisseau, parvinrent, avec beaucoup de peine, à gagner un rocher presque à fleur d'eau, mais où les vagues, poussées par un vent terrible, venaient se briser en écumant.

Un grand nombre de personnes qui étaient accourues sur le rivage, témoins de cet affreux événement, firent des efforts inutiles pour secourir ce navire. Une chaloupe dans laquelle plusieurs spectateurs se jetèrent pour tâcher d'arracher à la mort les malheureux qui se noyaient sous leurs yeux, ayant été désemparée et presque submergée, par un coup de mer terrible qui vint fondre sur elle, fut obligée de céder et de rentrer dans un cric ou espèce d'enfoncement que formait la côte dans cet endroit.

La tempête continuait, et la marée, qui était montante, allait bientôt engloutir les trois infortunés qui venaient d'échapper à la mort, et qui, par leurs gestes et les cris plaintifs qu'ils pous-

saient, en se faisant entendre par intervalle, déchiraient le cœur de tous les assistans. La mer gagnait toujours, elle commençait déjà à atteindre de ses flots écumeux et menaçans, le lieu le plus élevé du rocher sur lequel les trois naufragés, témoins des efforts infructueux de la chaloupe, et de l'impossibilité où l'on était de leur porter du secours, n'attendaient plus que la mort.

Un grand nombre d'assistans, le cœur navré, se retiraient en gémissant, pour ne pas être témoins des derniers instans de ces malheureux, lorsqu'un nègre esclave, nommé *André*, intrépide nageur, ne consultant que son courage et son cœur, se dévoua généreusement pour les sauver. Il se jette à la mer, et aussitôt tous les regards, toutes les espérances se fixent sur lui. Il lutte avec courage et persévérance contre les flots, tantôt repoussé par eux, et leur résistant souvent avec adresse. André s'approchait visiblement de ceux qu'il allait secourir, lorsqu'un énorme brisant, qu'il ne put éviter, étant venu fondre sur lui, en le faisant disparaître aux regards des assistans, détruisit leurs espérances et augmenta leurs regrets... Mais quel fut leur étonnement et leur joie, lorsque quelques minutes après, ils aperçurent André près d'atteindre le rocher et les malheureux à qui il servait de refuge.

Aussi bon plongeur qu'intrépide nageur, André avait plongé au fond de la mer, pour se soustraire au danger dont ce brisant le menaçait.

Tous les spectateurs étaient saisis de joie, de crainte et d'espérance.

Il arrive enfin.

Le premier objet qui fixe son attention, c'est une jeune femme désespérée, tenant dans ses bras un enfant mort à qui elle avait donné le jour !... Elle le pressait contre son cœur, le baignait de ses larmes, le couvrait de baisers, et faisait des efforts inutiles pour le rappeler à la vie. Un vieillard vénérable, affaibli par l'âge et par les suites de ce naufrage, était étendu près d'elle, et, d'une voix faible et tremblante, l'exhortait à supporter son sort avec courage et résignation. Plus loin, sur une petite éminence, il vit un marin demi vêtu, assis, et comme dans un état complet d'insensibilité; il regardait fixement les vagues épouvantables qui, par instant, soulevées presque jusqu'aux cieux, par les vents qui soufflaient avec violence, venaient, en mugissant, se briser contre le rocher, qui en tremblait jusqu'au fond de l'Océan.

A peine André a-t-il mis le pied sur le rocher, qu'il s'approche de cette mère infortunée, et se met en devoir de la prendre dans ses bras, pour la conduire au rivage. Elle s'y oppose, lui montre le vieillard et le conjure de sauver la vie à son père; puis regardant son enfant, elle le pressa de nouveau sur son sein, en sanglotant. Le vieillard, à son tour, conjure André de sauver la vie à sa chère fille, en disant qu'il avait assez vécu, et qu'il terminerait sa carrière sans regrets, avec l'assu-

rance que sa chère enfant était hors de danger. André se rendit aux prières du viellard, s'approcha de nouveau de la jeune femme, prit de force l'enfant qu'elle tenait, et le remit au marin, que cette scène touchante avait tiré de l'espèce de léthargie où il était; il plaça la mère sur ses épaules, et, après avoir bravé de nouveau la fureur de l'océan, il eut le bonheur de franchir sans accident, et à travers mille écueils, la distance considérable qui séparait ce rocher du rivage, où il déposa enfin cette mère infortunée qui était sans connaissance.

On la transporte dans une habitation voisine où on lui prodigue toutes sortes de soins pour la rappeler à la vie; elle ouvre enfin les yeux, et ses premières paroles sont: « Mon fils, mon père, « où êtes-vous!.... O Dieu! sauvez mon père!... « rendez la vie à mon enfant!.... »

On daigne à peine faire attention à André, à celui qui s'était dévoué avec tant de courage et de générosité, pour l'arracher à une mort presque certaine. Mais André étant esclave, c'est-à-dire, victime, comme ses compagnons d'infortune, du plus intolérable préjugé, son action courageuse et inouie, n'est aux yeux prévenus de barbares colons, que celle d'un chien barbet qui, agissant machinalement et par instinct, se jette à l'eau, et rapporte à son maître la canne que celui-ci y a jetée.

Cependant André, le courageux André, uniquement occupé de la position affreuse de ceux qui étaient restés sur le rocher, et du peu de

temps que la mer, qui montait toujours, lui laissait pour les secourir, ne s'aperçoit pas ou dédaigne de remarquer la conduite des colons témoins de cette scène attendrissante.

Il se jette une seconde fois à la nage, et après de nouveaux efforts, arrive encore au rocher d'où il ramène, peu de temps après, sur le rivage, le vieillard vénérable et moribond, dont les premières paroles en touchant la terre, furent : « Ma « fille !... ma chère fille, existe-t-elle encore ?... » On le rassure, on le transporte auprès d'elle, et on lui donne les mêmes soins.

Il restait sur le rocher un infortuné à secourir. Sa position était des plus critiques ; les flots poussés par les vents, qui soufflaient toujours avec la même violence, s'élevaient à une hauteur prodigieuse ; ils allaient bientôt atteindre et entraîner dans les abîmes de l'Océan, que les spectateurs contemplaient avec effroi, ce malheureux, pour qui l'on ne conservait plus d'espoir !.... André, accablé de fatigue, et dont les forces étaient presque épuisées par les efforts nombreux qu'il venait de faire, André, dis-je, était étendu sur le sable, presque sans mouvement.

Ses regards expressifs qui se dirigeaient vers le ciel, qu'il semblait invoquer, en se fixant par intervalle sur l'infortuné qu'il voyait près de périr, annonçaient, à n'en pouvoir douter, qu'il souffrait bien davantage de se voir hors d'état de le secourir, que des douleurs qu'enduraient ses membres meurtris.

O André!... Etre sensible et généreux, un cruel abandon, une indifférence coupable étaient la récompense de ton dévouement!... L'injustice affreuse de tes oppresseurs et de tes tyrans, non-seulement n'excitait pas en toi le plus léger murmure, la plus faible plainte; mais ne refroidissait pas même, dans ton cœur, ce noble penchant qui te portait à secourir tes semblables aux dépens de tes jours!...

Cependant, tout sentiment de pitié n'était pas encore banni des cœurs des assistans. Plusieurs témoins de ce terrible naufrage, quelques marins de la basse Bretagne, arrivés à Saint-Domingue depuis peu, s'approchent d'André dont ils avaient admiré le courage et l'adresse : ils l'entourent et s'empressent de lui donner les secours qui dépendaient d'eux.

Les forces d'André, qui semblaient l'avoir quitté pour toujours, se raniment par l'effet d'une liqueur bienfaisante qu'il vient de prendre, et André, toujours animé des mêmes sentimens de courage et d'humanité, se précipite une troisième fois dans les flots, dont il brave de nouveau la fureur avec la même persévérance et la même intrépidité. Au moment où il arrive, celui qu'il allait secourir, venait d'être emporté par une vague, et se débattait contre la mort. André, qui voit le danger, s'en approche à la hâte, puis, rassemblant le peu de forces qui lui restent, il le saisit par les cheveux, non sans des efforts inouis et incroyables; il touche enfin le rivage, où, après

avoir déposé son honorable fardeau, il tombe sans connaissance.

Cette fois, on commence à le remarquer; on l'entoure; on l'emporte dans un lieu où il était plus facile de lui administrer les prompts secours qu'exigeait son état; en vain une partie des assistans attendris et revenus de leur erreur, déplore son triste sort, s'empresse autour de lui!..... il entr'ouvrit seulement un instant la paupière, articula quelques mots inintelligibles, et expira presque au même moment.

Ainsi mourut esclave, et victime d'un des plus beaux traits de dévouement qui honorent l'espèce humaine, cet homme si intrépide et si digne d'un autre sort.

Les Romains, tout païens qu'ils étaient, récompensaient leurs esclaves, quand ceux-ci montraient des vertus héroïques: ils les affranchissaient pour des actions bien moins éclatantes, et les élevaient aussi haut que leur permettait la loi qui régissait l'état; mais les modernes ne se piquent point de surpasser en tout les adorateurs de Jupiter, et nos *conservateurs de l'Inquisition*, que repousse l'Europe, ne craignent point de rester insensibles au spectacle des vertus mises en pratique par des noirs, comme André. On leur envoie des prêtres pour les sermoner, et on a des libellistes officiels pour les noircir de calomnies. Cela paraît coûter moins que de se montrer équitable et chrétien envers eux : on n'en fait des frères, que pour exercer sur eux tous les droits

de la *paternité*, et non pour les admettre au banquet de famille.

La population de Saint-Domingue se composait de nègres esclaves, de nègres affranchis, de mulâtres qui provenaient de l'union des blancs avec les négresses; de colons et de blancs qui avaient été chassés d'Europe pour leurs mauvaises actions ou leur inconduite, ou qui, fuyant la misère à laquelle ils étaient en proie dans leur patrie, étaient venus dans la colonie avec l'espoir de faire une fortune facile et rapide. Ces derniers étaient communément désignés, à Saint-Domingue, par l'épithète de *petits blancs*...

Ces blancs, qui, pour la plupart, n'avaient pas eu les moyens de payer leur passage, avaient été obligés de contracter avec les capitaines des navires sur lesquels ils étaient arrivés, des arrangemens qui les mettaient presque dans la classe des esclaves; pour prix de leur passage, ils avaient promis à celui qui les avait amenés dans la colonie, plusieurs années de leur temps. Mais les capitaines de ces navires ne résidant pas habituellement à Saint-Domingue, ou ne pouvant utiliser eux-mêmes ces *petits blancs*, vendaient, soit aux planteurs ou aux autres habitans de la colonie, les droits qu'ils avaient acquis sur eux.

Ce véritable commerce des blancs, amène ici une observation toute simple et très-naturelle; c'est que, si le gouvernement de la France avait fait alors tous les prétendus sacrifices pour Saint-Domingue qu'il prétend que cette colonie en a reçus,

des blancs ne se seraient pas avilis pour payer leur passage, au point de vendre ou d'engager leur liberté pendant plusieurs années.

Le gouvernement ne protégeait même pas les malheureux qui étaient obligés de s'expatrier pour vivre, et cela est tout simple, puisque l'opinion publique était aussi faible que le ministère était puissant; et Avignon, Nîmes, Lyon et Grenoble nous ont appris de reste quels sont les droits du malheur et ceux de l'humanité, quand les dépositaires du pouvoir n'ont point à redouter l'opinion, ou osent la former.... Et, ici, ce n'était ni des noirs, ni des esclaves qu'on livrait aux lois d'exception, à des commissions non moins terribles, et que l'on frappait d'une manière encore plus expéditive.

On ne doit donc point s'étonner que dans l'ancien régime auquel voulaient nous ramener, avec leur *légitime zèle*, les restaurateurs de 1815, on ait négligé de mettre un frein à la cupidité et à toutes les passions basses de ces capitaines coupables qui ne rougissaient pas de vendre plus de quatre fois sa valeur, un service que le gouvernement aurait dû procurer sans rétribution.

L'état des nègres affranchis, ainsi que celui des mulâtres, quoique bien préférable à tous égards à celui des esclaves, était néanmoins des plus insupportables; ils ne jouissaient par le fait d'aucun des priviléges des blancs. Les nègres affranchis se seraient vainement adressés aux magistrats de la colonie, pour en obtenir la réparation des injures et

des outrages auxquels ils étaient continuellement en butte de la part des blancs; les autorités avaient pour principe à ce sujet, qu'il eût été d'un dangereux exemple de voir les blancs succomber à l'accusation ou céder aux prétentions des noirs. Enfin, les nègres affranchis étaient toujours considérés par les colons comme des êtres d'une autre espèce qu'eux. Pouvons-nous en être surpris, après avoir vu faire de notre immortelle armée une *battue morale*, réglée par de monstrueuses *catégories*, dont l'auteur avait pris le modèle dans les bureaux du *comité de salut public* d'où la législation des suspects ne l'avait pas éloignée, et où sa flexibilité dorsale fut l'origine de son étonnante élévation.... D'après ce qu'on a lu, on peut se dispenser de dire que les nègres étaient exclus de toutes fonctions ou emplois publics, civils et militaires.

Cette conduite des colons, dits planteurs ou propriétaires, non seulement envers les nègres affranchis et les mulâtres; mais encore envers ceux qu'ils nommaient, par mépris, les *petits blancs*, était d'autant moins politique de leur part, qu'ils étaient les moins nombreux, et qu'en cas d'insurrection de la part des nègres esclaves, l'on ne pouvait s'attendre à autre chose qu'à les voir confondre leurs intérêts et leur vengeance.

CHAPITRE IV.

Du gouvernement de la colonie avant la révolution, et du despotisme affreux sous lequel les colons de toutes les classes gémissaient.

MALGRÉ l'affreuse tyrannie que les colons exerçaient, tant sur les nègres affranchis que sur leurs malheureux esclaves, il s'en fallait de beaucoup qu'ils ne fussent libres eux-mêmes; ils étaient au contraire écrasés sous le joug du despotisme et de l'arbitraire des agens que la France envoyait à Saint-Domingue, pour régir la colonie, où rien ne se faisait sans leurs ordres ou leur approbation.

Il était pour les colons de Saint-Domingue, un autre joug bien plus pesant pour eux, c'était celui de la métropole; et s'ils faisaient des voeux pour leur liberté individuelle, ils n'en faisaient pas moins pour l'affranchissement et l'indépendance de la colonie. Ils sentaient déjà, depuis long-temps, qu'elle était en état de se suffire à elle-même, et que les lois de la métropole étaient toutes à leur désavantage. En effet, elles portaient un préjudice considérable aux colons : intéressés seulement à la prospérité de la colonie, considérée seule comme leur patrie, ils ne voyaient aucune nécessité de sacrifier son bien être à l'avantage de la

France, pour laquelle ils étaient bien loin d'avoir les sentimens qu'inspire à l'homme le pays qui l'a vu naître. Ils ne voyaient dans la France qu'un pays dont ils étaient tributaires; et l'autorité usurpée et souvent aussi exigeante de soumission, d'hommages et de respects, que si elle avait été légitime, et aussi bienfaisante qu'avide, rendait leur dépendance assez humiliante pour que leur fierté en sentît tout le poids.

Jusqu'au moment désiré où la révolution éclata à Saint-Domingue, le gouvernement français avait vu, dans la grande distance qui séparait cette colonie de la métropole, la nécessité d'investir les deux principaux administrateurs d'un pouvoir dont ils surent cacher les bornes à la colonie; et quoiqu'ils fussent placés sous la direction du ministre de la marine, beaucoup de choses leur étaient communes. Néanmoins le gouverneur était plus spécialement chargé de tout ce qui avait rapport au militaire; l'intendant l'était de l'administration civile, et des tribunaux sur lesquels il exerçait une influence qui ne laissait à la justice que son nom. Saint-Domingue, à cet égard, ressemblait à *certains états de l'Europe*, dans lesquels on avait rendu la monarchie absolue, afin que l'on pût tout se permettre au nom du roi.

Il existait presque toujours, entre le gouverneur et l'intendant de la colonie, une certaine rivalité que rendait inquiète une égale dose de méfiance et de jalousie, que le ministère entretenait parmi ses délégués. Cette désunion secrète était d'autant moins

apparente, qu'ils se faisaient réciproquement, par pure politique, tous les honneurs possibles. Aussi cette mésintelligence était-elle pour la France sa plus forte garantie que cette colonie ne lui serait pas enlevée par l'un ou l'autre de ces fonctionnaires. Il est bien certain que si l'un d'eux avait voulu s'emparer du pouvoir suprême de Saint-Domingue, l'autre s'y serait opposé de tous ses moyens.

Ces deux despotes nommaient à tous les emplois, si l'on en excepte le petit nombre des plus importans que le ministre de la marine s'était réservé d'accorder lui-même, afin d'y avoir des créatures disposées à surveiller au besoin les actions du gouverneur et celles de l'intendant, qui, quoique cela fût peu probable, pouvaient s'entendre et se liguer pour détacher la colonie de la métropole et se partager d'abord le pouvoir, sauf à se le disputer plus tard.

Le ministère voulait aussi, en disposant lui-même des emplois dont il s'était réservé la nomination, s'assurer qu'ils seraient toujours remplis par des étrangers, et non par des colons. Il connaissait leur esprit d'indépendance, et peut-être il avait raison de craindre qu'ils n'employassent leur autorité à préparer et opérer une scission que les gens éclairés de l'Europe prévoyaient depuis long-temps.

Sans protection spéciale auprès du ministre de la marine, on réclamait envain contre les abus de pouvoir et les vexations de toutes espèces des

principaux fonctionnaires publics de la colonie; parce que ceux-ci avaient tous dans les bureaux de son excellence des affidés qui interceptaient les plaintes portées contre eux, et qui la plupart du temps les leur renvoyaient : malheur alors au téméraire qui avait eu l'audace de se plaindre! Ils avaient à leur disposition mille moyens de s'en venger.

Le despotisme des principaux agens du gouvernement de la colonie était tel, qu'ils disposaient, suivant leur caprice ou leur fantaisie, de la fortune et de la vie des particuliers qui étaient sous leur dépendance. Il a été clairement prouvé, dans l'accusation portée contre l'ex-gouverneur de Saint-Domingue, le sieur *Luzerne*, qu'il avait fait déporter des habitans de la colonie et des étrangers dans les mines de la Nouvelle-Espagne. Un despotisme semblable, bien loin de consolider la puissance de l'autorité et la soumission des peuples, n'était propre, au contraire, qu'à fortifier en eux la résolution de rompre de semblables liens, et de hâter le moment de leur affranchissement. Si quelque chose doit surprendre, c'est que les principaux colons, qui étaient exposés à devenir victimes d'une aussi affreuse et exécrable tyrannie, aient eu la patience de la supporter aussi long-temps.

Le despotisme des fonctionnaires publics, et les lois de prohibition qui, interdisaient l'exportation des denrées de Saint-Domingue à l'étranger avant d'avoir été entreposées en France, où alors

elles étaient assujetties à des droits injustes et exor-bitans; de plus, la prohibition dans toute la colonie de la culture du grain et autres productions de la métropole, où les colons étaient obligés de se pourvoir de ces objets et de beaucoup d'autres que la fertilité de leur sol leur eût produits avec abondance, justifient tout ce qu'ils ont fait pour rentrer dans des droits naturels dont le monopole et des lois d'exception les avaient dépouillés avec cette assurance stupide qui ne permet pas au législateur de prévoir les effets inévitables de son iniquité.

Cet affreux système de prohibition était devenu insupportable à la majeure partie des habitans de cette colonie; elle était déjà parvenue à ce degré de force physique et morale qui correspond dans les individus à leur virilité, c'est-à-dire, à cette époque où les individus, comme les nations, se reconnaissent en état de se suffire à eux-mêmes, et de pourvoir à leurs différens besoins. Arrivés à ce point de connaissance, les sociétés, voyant, dans la liberté et l'indépendance, le plus précieux de tous les biens, traitent alors en ennemi quiconque veut leur ravir ce trésor !...

Il est incontestable qu'en 1789, Saint-Domingue méditait fortement une scission que la haine de la métropole rendait imminente.

La France ne pouvait plus conserver sur cettte colonie l'ascendant qu'elle y avait pris dans son enfance. Saint-Domingue était devenue riche, forte, puissante; Saint-Domingue, en un mot, était

virile, et la France la traitait comme un *enfant*. Dans cet état de choses, d'immenses concessions étaient nécessaires, indispensables même, de la part de la métropole à sa colonie ; elles étaient pour Saint-Domingue un besoin réel et profondément senti : la France ne voulait rien accorder ; la France s'exposait inconsidérément à tout perdre. Elle se conduisit comme des hommes animés du même esprit annonçaient la volonté de le faire *avant le 20 mars*, de toutes les époques celle où leur discrédit fut aussi évident que leur opiniâtreté à ne vouloir rien retenir des leçons d'une expérience prolongée, et parfois trop dure pour de *bonnes gens* que leur faconde rend sourds aux conseils de la sagesse.

La France avait eu les torts les plus graves envers sa colonie. Le plus grand et le plus impolitique était cet état de gêne et d'oppression sous lequel le gouvernement français courbait de plus en plus les habitans de Saint-Domingue ; et, à mesure que sa force et sa puissance l'empêchaient de se prêter à des mouvemens de flexion, il ne sut pas voir combien il importait de suivre un système tout opposé, et de lui accorder graduellement ce qu'il devait prévoir n'être pas capable de lui refuser plus tard. Un autre tort de la France envers cette colonie, et qui a été bien préjudiciable à Saint-Domingue, c'était les vices de sa législation qui, faite à deux mille lieues de la colonie, par des gens qui ne connaissaient ni les mœurs, ni les usages, ni les défauts des colons, leur faisaient des réglemens qui étaient quelquefois aussi nui-

sibles à l'intérêt qu'au repos des habitans de cette île.

Le gouvernement français eût prévenu bien des maux, s'il avait consulté les colons sur les lois qu'il destinait à les régir.

Quand il y a rivalité entre une métropole et sa colonie, si cette première n'accorde de grandes concessions à l'autre, il s'ensuit nécessairement une scission, quelque précaution d'ailleurs que puisse prendre la métropole pour prévenir cet événement. Il ne faut pas s'abuser, l'oppression et la tyrannie, au lieu de préserver de rupture les chaînes de la dépendance, sont au contraire les moniteurs qui ont indiqué aux peuples les dangers résultant de leur opposition, et le moment de les briser.

D'ordinaire, les rivalités qui existent entre les métropoles et les colonies, sont de plusieurs espèces; les principales sont : les rivalités de droit politique, d'agriculture, de commerce, de navigation, d'importation et d'exportation.

Lorsque des rivalités de cette nature existent entre deux peuples, et que l'un d'eux prétend jouir exclusivement des avantages auxquels ils ont également droit, une rupture est alors inévitable entre eux; et, lorsqu'ils en viennent à décider la question par le sort des armes, il arrive très-souvent que celui qui voulait tout avoir, finit par ne rien conserver. Pareille chose arrive également lorsqu'une métropole n'accorde point aux

colons ce qu'on ne peut leur refuser sans violer leurs droits et blesser leurs intérêts.

Si les métropoles ne se hâtent pas de changer leur système de domination sur leurs colonies, je ne crains pas de leur prédire qu'avant peu elles perdront les principales et les plus importantes.

Gouvernans de l'Europe, ne vous abusez pas plus long-temps. On ne peut gouverner comme des enfans ni le peuple ni l'individu qui ont atteint leur virilité. Vous traitez vos colonies aujourd'hui de la même manière que lorsqu'elles étaient naissantes, et cependant un grand nombre d'entre elles sont, si je puis me servir de cette expression, en état *d'engendrer*.

Les colonies, à moins de circonstances extraordinaires, ne secouent ordinairement le joug des métropoles, de même que les sujets d'un despote ne brisent leurs chaînes, qu'après avoir épuisé, envers la puissance sous la tyrannie de laquelle elles gémissent, tous les moyens et toutes les réclamations pacifiques et respectueuses, pour en obtenir, non pas la totalité de leurs droits, car il est bon de remarquer que, dans pareilles circonstances, les opprimés n'en réclament pas quelquefois la moitié... Et ce n'est que lorsqu'ils sont poussés à bout par l'inutilité bien reconnue de leurs justes et saintes réclamations, hautement méprisées, que leur désespoir prend les moyens les plus violens, pour obtenir ce qu'on leur avait injustement refusé. Ils ne se bornent plus alors à rentrer dans la partie déjà réclamée de leurs

droits : une semi-victoire ne contente point la force outragée; aussi s'emparent-ils de tout ce qui leur manque, et proclament-ils leur indépendance sur des ruines.

Si, au moment où les États-Unis d'Amérique secouèrent le joug de leur métropole, la perfide, la jalouse Angleterre eût été aussi habile à gouverner les hommes avec sagesse, qu'elle était savante dans l'art infernal de les détruire, elle n'aurait pas méconnu la nécessité de retarder, par la justice, l'œuvre de leur émancipation. Sa conduite inhumaine et pleine d'un orgueil révoltant, combla la mesure de l'indignation des Américains. Ils prirent le ciel et la terre à témoins de la sainteté de leurs droits, et coururent aux armes; et après avoir prouvé au monde spectateur de cette lutte, que l'homme qui combat pour sa liberté est toujours invincible, ils déployèrent toute l'énergie de la vertu et du patriotisme, pour chasser ceux qui n'avaient pas su occuper leurs richesses sans mêler leur sang aux sueurs dont leurs bras laborieux trempaient la terre. Tous les combats qu'ils livrèrent pour l'affranchir furent glorieux, et leur valeur peut être comparée à celle des Français chassant de la Champagne les Prussiens accourus pour les remettre aux fers... Mais les Américains n'eurent ni une dictature de dix-huit mois, ni une pentarchie sans génie, sans fixité, sans union : leur héroïque modération ne laissa point souiller leurs succès, et un plan habilement conçu les préserva des mouvemens bas-

culaires qui nuisent toujours au corps politique et compromettent même son existence. Constitués en nation, ils servirent d'exemple aux autres, et sont arrivés à ce haut degré de prospérité que peuvent seules procurer une constitution qui consacre la liberté, l'égalité, et des lois favorables à l'agriculture, à l'industrie, au commerce, que les *pitoyables rêveurs de priviléges*, et les courtisans non moins avides, ruinent toujours par la maltôte.

Le but et les efforts continuels du législateur de la métropole, doivent tendre vers tout ce qui peut empêcher une scission entre ses colonies et elle. Le seul et unique moyen d'y parvenir est, à mesure que la colonie fait des progrès, que ses forces physiques et morales acquièrent plus de consistance, de la mettre graduellement en possession de la liberté et de l'indépendance qui ne sauraient manquer d'être son partage, quand elle est parvenue à l'âge d'en jouir.

La rapacité, l'avidité, l'injustice, le despotisme et la tyrannie des métropoles ont permis, jusqu'à ce jour, à leurs colonies de comparer leurs actes à ceux de ces despotes avares, cruels et sanguinaires qui font le malheur des peuples, et s'imaginent, dans leur ridicule orgueil, en être regardés comme des images de la divinité.

Ce système n'est plus tenable ; le temps est venu où il doit être remplacé par un autre plus conforme aux besoins des colonies et aux droit auxquels la nature, dont rien n'égale l'éloquence, leur dit qu'elles ont droit de prétendre.

Il est incontestable que l'amour de l'indépendance et de la liberté, doit se réveiller un jour parmi les colons, puisqu'ils sont hommes, et que, par conséquent ils sont, ainsi que tout ce qui respire et végète, sujets aux lois immuables, aux lois éternelles qui régissent l'univers. La nature n'a jamais créé un seul être vivant, de quelque espèce qu'il puisse être, pour une dépendance indéterminée.

L'intérêt est le principe réel qui unit les peuples, ou qui les divise. Ainsi, lorsqu'une métropole veut conserver ses colonies, le seul moyen de parvenir à ce but, est de faire en sorte que ses colonies n'aient pas moins de désir de conserver leurs relations que d'avantage à les modifier, ou à y renoncer entièrement.

La force des baïonnettes est, sans contredit, le plus faible moyen qu'une nation puisse employer pour tenir un peuple sous sa dépendance.

Pour qu'une alliance entre deux nations, comme entre une métropole et sa colonie, soit stable et réelle, il faut qu'elle représente une fusion des intérêts des deux peuples. Quand elle est fondée sur d'autres bases, elle participe de leur nature plus ou moins fragile.

Lorsque les colons ont concouru à la formation des lois qui les régissent, lorsqu'ils jouissent des mêmes droits que les citoyens de la métropole, et que toute rivalité cesse entre cette dernière et sa colonie, celle-ci cherche rarement à briser des liens qui, au lieu de lui être à charge, sont égale-

ment avantageux pour les deux états, non-seulement sous le rapport du commerce, en temps de paix, mais sous le rapport de services mutuels qu'ils peuvent se rendre durant la guerre.

C'est en vain que beaucoup de gens prétendent que les colonies ne tendent pas directement à se détacher de leur mère-patrie, pour devenir des états libres et indépendans; il suffit d'avoir observé la nature et d'avoir étudié ses lois, pour se convaincre du contraire.

Il faut être juste, autant que faire se peut, et surtout être conséquent dans ses prétentions. Ces principes auxquels un trop petit nombre de personnes se conforment, reconnus de toute nécessité chez les individus, sont également indispensables aux nations. Jusqu'à ce jour, non-seulement tous les gouvernemens de l'Europe, mais tous les peuples en général ont adopté à l'unanimité, parce qu'ils ont cru y voir leur intérêt, le faux, l'absurde et ridicule principe, que les colonies devaient être éternellement assujetties à la domination des métropoles.

Pour démontrer à quel point une semblable opinion est peu fondée, je suppose, par exemple, que la Sardaigne, qui est un des plus petits états maritimes de l'Europe, vienne à former une colonie sur les côtes d'Afrique ou dans l'Inde, peu importe. Il est infiniment probable que, suivant les lois de la nature qui tendent au développement du physique et du moral des peuples comme à celui des individus naissans; il est probable, dis-je,

qu'au bout d'un certain nombre d'années, cette colonie, située sur les frontières d'un vaste continent désert, sera plus considérable que la mère-patrie qui, renfermée dans une petite île, sera par sa situation géographique dans l'impossibilité d'atteindre à une plus grande étendue. Sa colonie, au contraire, deviendra riche, puissante et peuplée d'un nombre d'individus bien supérieur à celui que renferme sa métropole qui, suivant le système ridicule et absurde des gouvernemens de l'Europe, voudra, en vertu de droits qu'elle ne manquera pas de qualifier *légitimes*, contraindre sa colonie à être gouvernée par des lois et par des êtres dévorans contraires à son intérêt; lui prohiber la culture du grain, la forcer de porter son sucre à une distance considérable pour y être raffiné; fermer ses ports à tous les étrangers; ne permettre à cette colonie de commerce ou de relation avec eux, que par son intermédiaire ou avec sa permission, et lui défendre de recevoir de l'étranger des objets qu'elle n'est pas capable de lui fournir.

Les gouvernemens disent qu'il faut sacrifier l'intérêt particulier à l'intérêt général; cette maxime me semble vraie en politique; mais les gouvernans de l'Europe l'observent-ils? Je dirai franchement que je n'en crois rien, et qu'en cette circonstance, comme dans bien d'autres, ils disent d'une façon et agissent de l'autre. C'est ainsi que le fourbe et l'hypocrite s'écrient en chaire : *Ne regardez pas ce que je fais, mais faites ce que je vous dis.*

Enfin, il résulterait du système reçu parmi les gouvernemens de l'Europe relativement aux colonies, que l'on défend à une quantité considérable de citoyens de récolter du grain dans leurs terres, parce qu'il y a dans la métropole des particuliers qui en cultivent; et qu'on ne permet point aux premiers de construire de raffineries de sucre, parce qu'il s'en trouve en grand nombre dans la métropole, où on les force de transporter leurs sucres bruts, en les exposant aux périls d'une traversée aussi longue que hasardeuse, afin de leur faire subir une opération pour laquelle il était de leur intérêt de ne pas sortir de chez eux. Quoi! parce qu'il y a sur le globe terrestre un point, un rocher habité qui se nomme la Sardaigne, il faudrait qu'une colonie, devenue un peuple considérable, fût éternellement vexée par des lois absurdes et contraires à sa liberté, à son repos, à son honneur et à sa dignité!... Je soutiens qu'un pareil système est absurde et marqué du sceau du plus profond ridicule. Il détermine tôt ou tard toute colonie qui y est soumise à déclarer son indépendance, comme l'action la plus juste et la plus légitime possible.

En jetant un coup d'œil impartial sur l'Europe et sur le Nouveau-Monde, l'on voit que, dans le moment où les gouvernemens de notre continent proclament le principe que l'on doit sacrifier l'intérêt du petit nombre à celui du plus grand, ils font tous leurs efforts pour maintenir sous leur dépendance les trois autres parties du monde qui,

certainement à elles trois, contiennent bien le plus grand nombre des habitans de la terre.

C'est ce système de voracité et d'ignorance qui a provoqué la mémorable et intéressante révolution, par suite de laquelle l'Espagne perdra toutes ses possessions dans le Nouveau-Monde, qui, devenu libre enfin, d'esclave qu'il était, parviendra un jour à rivaliser de prospérité les parties de l'Europe où le commerce et l'industrie s'exercent, débarrassés des entraves qui, dans l'ancien régime, donnaient à l'Angleterre où elles ne sont point connues, tant d'avantages sur la France qui en était garottée.

CHAPITRE V.

De l'esprit d'indépendance des Colons, dits les Planteurs, *et de ce qui lui avait donné lieu.*

Au moment où la révolution a éclaté à Saint-Domingue, cette colonie était gouvernée par des lois éminemment contraires à l'esprit, aux mœurs, à l'industrie et aux intérêts de ses habitans.

La prohibition de la culture du grain et des autres productions européennes que le climat fertile de cette colonie eût produits avec abondance; le monopole, l'ennemi le plus cruel de l'industrie et du commerce, et la fermeture des ports aux étrangers, étaient les causes réelles et principales qui empêchaient Saint-Domingue d'avoir pour la France cet attachement ou ce prétendu patriotisme que les métropoles exigent toujours vainement de leurs colonies, lorsqu'elles-mêmes ne sont pour elles que des marâtres ou des rivales avides et insatiables qui, ne voyant et ne voulant jamais voir que leur intérêt particulier, dans leurs rapports avec leurs colonies, ne s'inquiètent ni du préjudice, ni du tort qu'elles leur font, pourvu qu'elles y trouvent leur compte.

Le gouvernement français voyait d'un œil inquiet et jaloux les progrès de cette colonie, dont

les habitans témoignaient sans détour le désir qu'ils entretenaient, et qui croissait avec leur civilisation, de se soustraire au joug de la France. Leur métropole leur était devenue insupportable, tant par les vexations que par le despotisme révoltant des maîtres pleins d'arrogance qu'on y envoyait. Aussi la France, qui connaissait les dispositions des colons à son égard, faisait-elle les efforts les plus coupables et les plus criminels pour non seulement retarder son accroissement, mais afin de la rendre ce que les gouvernemens modernes de l'Europe nomment *politiquement faible*.

L'Angleterre, la jalouse Angleterre, jugeant, d'après les progrès rapides que faisait sa colonie d'Amérique, aujourd'hui *les États-Unis*, que celle-ci secouerait bientôt le joug de sa dépendance, faisait les efforts les plus vils et les plus abominables, pour la rendre aussi *politiquement faible*. Mais enfin la nature, outragée par tant d'horreurs et d'infamies,... après avoir dit avec véhémence à cet honorable peuple de proclamer son indépendance, l'aida à briser ses fers et à exterminer ceux qui voulurent prolonger son esclavage.

S'il est vrai que l'intérêt du plus petit nombre doit être sacrifié à la majorité, gouvernemens de l'Europe, l'énormité de votre crime est effrayante! votre politique est un monstre insatiable et dévorant, l'ennemi capital du genre humain. Quoi! vous prétendez retenir sous votre infâme dépendance, les trois parties les plus considérables et les plus intéressantes du globe terrestre!... C'en est

fait, l'heure de l'indépendance des nations a sonné dans le Nouveau-Monde; un concert harmonieux de chants d'allégresse, et des hymnes en l'honneur de la liberté des peuples, retentissent d'une extrémité à l'autre de ces vastes contrées; les tyrans, pâlissant d'effroi, ont tout perdu.... hors la honte, l'opprobre et l'ignominie dont ils resteront éternellement couverts aux yeux de la postérité la plus reculée.

De même que la colonie des États-Unis d'Amérique s'apercevait, à mesure que ses forces physiques et morales se développaient, qu'elle était victime de la plus odieuse politique, les habitans de Saint-Domingue faisaient la même remarque. Ils n'attendaient que l'occasion favorable au dessein qu'ils avaient formé, comme je l'ai déjà dit, de briser les chaînes de leur dépendance d'une mère-patrie qui, bien loin de lui être utile, était devenue, tant par sa tyrannie que par son affreuse politique, un obstacle éternel à son bonheur présent et à venir.

Les planteurs de Saint-Domingue, l'élite de la colonie, du moins quant à la civilisation et aux lumières, manifestèrent souvent, par l'organe de leurs députés, tant à l'assemblée constituante qu'à la convention nationale, dont ils n'adoptaient les décisions que tant qu'elles étaient conformes aux désirs, aux besoins et aux droits incontestables de la colonie; ils y manifestèrent, dis-je, très-ouvertement leur système d'indépendance.

Ils y disaient souvent, dans leurs actes et dans

leurs discours, que la partie française de Saint-Domingue n'était pas une colonie; qu'elle n'avait été ni conquise, ni fondée par la France, qui se faisait, disaient-ils, illusion sur ses prétendus droits sur eux.

Dans un mémoire adressé par les planteurs aux notables, avant la convocation des états généraux, on remarque le passage suivant, qui ne laisse aucun doute sur les prétentions et l'espoir qu'ils entretenaient, depuis un grand nombre d'années, de déclarer un jour leur indépendance. « Saint-Do-
« mingue, y disaient-ils, n'a été ni conquise, ni
« acheté, ni soumise; elle appartenait aux Espa-
« gnols, lorsqu'en 1630, des Français valeureux,
« indépendans; qui n'appartenaient à la France
« que par le cœur, qui n'habitaient que les mers,
« qui n'avaient de patrimoine que leur courage,
« chassèrent les Espagnols et les Anglais de cette
« île, et s'y établirent. *Cette conquête,* faite en
« leur *propre nom,* avec leurs *propres forces,* était
« leur *propre bien.* Ils la gardèrent dix années sous
« le nom de *flibustiers. Souverains* de cette posses-
« sion qui, tout inculte qu'elle était alors, pouvait
« devenir si importante un jour, ils étaient les
« maîtres *absolus* de la donner à celui des rois de
« l'Europe qu'ils auraient cru le plus digne. »

Ils ne négligeaient rien pour rappeler au gouvernement français l'origine de ses prétendus droits, afin de lui en démontrer la nullité. Dans toutes les occasions favorables qui s'en présentaient, ils ne manquaient pas non plus de lui faire

sentir l'inconvenance du régime onéreux et vexatoire auquel ils ne se soumettaient qu'avec la plus grande répugnance.

Peu de temps après que la révolution eut éclaté en France, elle se manifesta dans la colonie de Saint-Domingue : les autorités s'opposèrent vainement à la formation des assemblées du peuple, pour l'élection de ses députés aux états généraux. Les grands planteurs, sans avoir égard à cette défense, s'assemblèrent d'eux-mêmes, et nommèrent, dans des assemblées privées, dix-huit députés qui, par la suite, furent réduits à six, et six suppléans.

A la vérité ces élections, pour ainsi dire secrètes, et auxquels un grand nombre de citoyens ne participèrent point, étaient illégales et nulles de plein droit, puisque toutes les formalités exigées par la loi, pour leur validité, n'avaient pas été observées; mais elles prouvaient, de la manière la plus évidente et la plus incontestable, le besoin réel qu'éprouvaient les habitans de Saint-Domingue de coopérer au gouvernement de la colonie dont eux seuls connaissaient exactement l'état, les moyens et les besoins.

Bientôt se forma à Saint-Marc cette fameuse assemblée coloniale, si connue sous le nom du lieu où elle tenait ses séances, et par les principes d'indépendance qu'elle manifesta, tant qu'elle subsista.

On peut juger du bon esprit dont elle était animée, par le décret qu'elle rendit à l'unanimité, le 28 mai 1790, sur les bases constitutionnelles de la colonie, après une délibération solennelle de quatre jours. D'après ce décret, on pouvait con-

sidérer la partie française de Saint-Domingue comme un état indépendant de la France; car les liens qui pouvaient l'y joindre encore, étaient pour ainsi dire nuls.

Voici un extrait de ce décret, le lecteur peut en juger. Il y est dit « que le droit de statuer sur son « régime intérieur appartient *essentiellement* et « *nécessairement* à la partie française de Saint- « Domingue, trop peu connue de la France, dont « elle est éloignée par un immense intervalle;

« Que les représentans de Saint-Domingue *ne* « *peuvent* renoncer à ce droit *imprescriptible*, sans « manquer à leur devoir le plus sacré, qui est de « procurer à leurs constituans des lois sages et « bienfaisantes;

« Que de telles lois *ne peuvent* être faites qu'au « sein même de cette île; d'abord en raison de « la différence du climat, du genre de population, « des mœurs et des habitudes, et ensuite, parce « que ceux-là seulement qui ont intérêt à la « loi, peuvent la délibérer et la consentir;

« Que l'assemblée constituante ne pourrait dé- « créter les lois concernant le régime intérieur de « Saint-Domingue, sans renverser les principes « qu'elle a consacrés par ses premiers décrets, et « notamment par sa déclaration des droits de « l'homme;

« Qu'en ce qui concerne les rapports commer- « ciaux et les autres rapports communs entre « Saint-Domingue et la France, le nouveau con- « trat doit être formé d'après *le vœu, les besoins et*

« *le consentement des deux parties* contractantes. »

On ne peut disconvenir que ces prétentions de l'assemblée de Saint-Marc étaient bien fondées : elles furent néanmoins mal reçues du gouvernement français : il ne voulait pas entendre parler de l'indépendance de cette colonie, et croyait aveuglément que cela suffisait, pour qu'elle n'eût pas lieu. Le ministère a fait, comme à plaisir, toutes les fautes qui l'ont perdu, et il a imputé des désordres dont sa mauvaise administration était la cause, à l'esprit du siècle qui eût tout régularisé, si le cabinet de Versailles ne s'était point obstinément attaché à en contrarier la marche.

Si les planteurs de Saint-Domingue s'étaient toujours comportés avec la même sagesse et avec la même précaution d'étudier la nature, et de se conformer à ses lois, ils eussent certainement réussi à faire de Saint-Domingue un état libre et indépendant, où fleuriraient aujourd'hui le commerce et les arts. Mais les grands planteurs, avec les intentions qui les animaient, ne pouvaient manquer de rencontrer à Saint-Domingue les instrumens de leur perte, alors même qu'ils n'auraient pas éprouvé de résistance, de la part de la métropole.

Leur plan était, en secouant le joug de la France, d'établir à Saint-Domingue un gouvernement despotique et féodal, et qui aurait eu à peu près les mêmes bases et des principes semblables à ceux du gouvernement, que la plus mémorable des révolutions détruisait ici.

A cette époque, la féodalité était en France ce qu'elle est maintenant dans une grande partie de l'Europe, c'est-à-dire, un édifice monstrueux et antisocial, miné par le temps, et que les lumières du siècle devaient détruire pour jamais; car du sein des lumières jaillissent les vérités qui apprennent aux hommes qu'ils sont égaux, dans quelque classe de la société que le destin les ait fait naître.

Ce n'était pas le moment de projeter d'établir, dans Saint-Domingue affranchie, un gouvernement comme celui de la *ruche française*, où les frelons étaient *tout*, et les abeilles *rien*. Les espérances des grands de l'île étaient donc absurdes et extravagantes, comme la résistance des nobles de la métropole, et du clergé qui les surpassait en préjugés, sans se souvenir que le contraste de ses prédications et de ses mœurs, de ses richesses et de la misère publique, en avait plus appris au peuple que les écrivains les plus habiles à dévoiler les méfaits, et à signaler les ridicules de deux ordres dont l'embonpoint nécessitait l'extrême maigreur du troisième.

Si avec les nobles sentimens d'indépendance, que tous les planteurs et les gens raisonnables de l'île, conservaient au fond du cœur, ils avaient eu l'esprit de s'associer les autres classes d'individus qui composaient l'immense majorité des habitans de la colonie, ils auraient bien certainement réussi dans l'exécution de leur projet d'affranchir Saint-Domingue du joug de la France.

La masse entière des habitans de Saint-Domingue était fatiguée de l'arbitraire et du pouvoir tyrannique des agens du gouvernement français, sous la puissance desquels ils gémissaient; elle aurait joint ses efforts à ceux des planteurs pour devenir libres. Il n'y a pas de doute que, pour jouir de la liberté et des avantages nombreux qui l'eussent accompagnée, les habitans de toutes les classes de la colonie ne se fussent empressés de saisir les circonstances favorables à l'exécution du projet des planteurs, qui était de secouer le joug de la France, et de constituer Saint-Domingue en une nation libre, et indépendante des états de l'ancien et du nouveau Monde.

Les principes de fraternité et d'égalité que l'on consacrait en France, n'étaient pas approuvés par les grands planteurs, qui faisaient la majorité des membres de l'assemblée de Saint-Marc. Les députés de la colonie près l'assemblée nationale, ainsi que tous les membres du club Massiac, s'opposèrent de tous leurs pouvoirs à l'abolition de la *traite des nègres*, sans le secours de laquelle, assuraient-ils, le commerce et la prospérité de la colonie s'anéantiraient. Aussi firent-ils tous leurs efforts pour s'opposer à l'importation de ces beaux principes, qu'ils qualifiaient de séditieux, parce qu'ils les croyaient contraires à leurs intérêts personnels. Telle est l'opposition actuelle *des conservateurs des abus et des majorats*, aux principes de la Charte, qui n'est autre chose qu'une reconnaissance indis-

pensable de ceux que proclama l'assemblée constituante, et que Louis XVI avait juré de défendre. Ces hommes, *si éminemment monarchiques*, ont bien osé publier à Toulouse, le 20 mai 1814, *une espèce de protestation contre les principes énoncés dans la déclaration donnée par leur roi, le 2 du même mois*. Fallait-il donc cette nouvelle œuvre de ténèbres, pour nous rappeler toutes celles qui, égarant *le roi-martyr*, l'ont empêché de faire tout le bien qu'il avait dans le cœur?

Quant au gouvernement que les planteurs se proposaient d'établir à Saint-Domingue après avoir établi sa scission d'avec la France, on ne sait trop de quelle nature il devait être; mais si l'on en juge d'après les principes des planteurs, et les préjugés dont ils étaient si fortement imbus, il est infiniment probable que l'aristocratie devait y être pour beaucoup.

Avant la révolution, les grands planteurs faisaient tous les efforts imaginables pour se faire annoblir, quoique ce fût déjà aussi ridicule que le procès que se font deux familles qui se disputent aujourd'hui des *armoiries*, et que les dépenses faites par quelques *bonnes villes*, comme celle de *Lille*, pour s'en procurer. Qu'avait à revendiquer pour l'honneur, le chef-lieu du nord, après un siége qui l'immortalise, et le généreux départ de sa garde nationale, pour l'Escaut, à la voix du général de Pommereul, administrateur aussi habile que bon Français, qui, sans attendre d'ordre

supérieur, opposa quinze mille quatre cents braves gardes nationaux à l'invasion des Anglais, que des soldats citoyens forcèrent de se rembarquer.

Dans une lettre que les planteurs qui résidaient en France, adressèrent au roi, le 31 août 1788, pour lui dire niaisement : « Toute votre cour est « créole, sire, les liens du sang ont pour jamais « uni votre noblesse avec Saint-Domingue. »

C'était pour parvenir sans doute plus facilement à obtenir la faveur d'être incorporé dans la noblesse, qu'un grand nombre de colons riches avaient fait alliance avec des familles nobles de France, qui, comme l'on sait, fiers de leurs vains titres, ne s'abaissaient à s'allier avec des *roturiers*, que lorsqu'ils s'y voyaient contraints pour couvrir le délabrement de leur fortune : alors les *vilains* leur paraissaient bons à quelque chose. Ils nous faut du fumier, disaient insolemment les nobles, pour engraisser nos terres; et c'est sans doute le motif de plusieurs de ces alliances des *pauvres* familles nobles de France avec d'opulens colons.

Si, comme tout l'annonce, les planteurs avaient le dessein, en secouant le joug de la France, de s'emparer du gouvernement de la colonie, ils avaient pensé qu'étant nobles et les plus considérables de l'endroit par la fortune et par le rang; que la colonie venant à être détachée de la France, la puissance souveraine leur échoirait de droit, parce que le peuple, déjà accoutumé à leur supériorité, serait plus disposé à les reconnaître pour maîtres que, lorsque sans titres, il leur eût

contesté, ou disputé peut-être le pouvoir suprême.

Mais, soit que la cour de France eût pénétré leurs desseins, ou pour quelque autre raison inconnue, il est certain qu'ils n'avaient encore rien obtenu de ce qu'ils sollicitaient du roi de France avec tant d'ardeur, lorsque la révolution arriva.

Comme je l'ai déjà dit plus haut, l'assemblée de Saint-Marc faisait tous ses efforts pour détacher la colonie de la dépendance de la métropole, et empêcher en même temps les principes de l'égalité et de l'abolition de la *traite des nègres*, de pénétrer dans l'île, où, suivant eux, leur introduction ne pouvait avoir que les plus funestes résultats.

Les colons, c'est-à-dire, les planteurs ne doivent qu'à eux seuls la perte de la colonie, et les désastres qui en ont été la suite.

Ils accusent aujourd'hui la révolution française, et les principes nouveaux dont celle d'Amérique avait démontré l'excellence, d'être les auteurs de la catastrophe qui, en privant la France de sa plus belle colonie, a causé leur ruine et leurs malheurs. Ils s'abusent; la révolution était inévitable au moment où elle a éclaté; elle se préparait depuis des siècles; mais elle était l'ouvrage des gouvernans et non celui des gouvernés. Le régime féodal et la monarchie despotique étaient devenus incompatibles avec les lumières de la nation dont les besoins réclamaient l'abolition des priviléges, et dont l'industrie ne pouvait soutenir la concurrence avec celle de l'Angleterrre, sans être délivrée du monopole contre lequel s'élevait non moins énergique-

ment la voix du commerce. Le généreux principe de l'égalité des citoyens n'est pas de l'invention de celui qui l'a publié le premier à cette époque : la nature, dont rien n'égale l'éloquence, avait dit aux Français de toutes les classes, que l'homme vertueux qui labourait son champ en donnant des défenseurs à l'état qu'il nourrissait, était l'égal d'un Malesherbes, d'un Necker, de tout magistrat, de tout ministre probe et vertueux qui sacrifiait ses veilles à la gloire de sa patrie et au bonheur de ses concitoyens ; mais que les courtisans, que les vils et détestables flatteurs, que ceux en un mot qui, par leurs perfides conseils, précipitaient les princes dans de ruineuses entreprises, ou les accoutumaient à mépriser les droits sacrés des peuples, à dissiper, par le luxe de leurs cours, les fortunes des citoyens, que ceux-là faisaient une classe à part qui méritait seule d'être vouée au mépris de tous : car eux seuls étaient des vilains.

Que la nature est éloquente!... comme elle est vraie!...

Si les colons avaient su profiter de la révolution française, ils ne la blâmeraient certainement pas aujourd'hui ; car ils l'approuvèrent dans ses commencemens. Ils espéraient alors la faire tourner à leur profit ; mais le propre des grands événemens est de tromper tous les calculs *des petites passions*.

Avec plus de sagesse et un peu de philosophie, ils auraient reconnu qu'il était impossible, au moment où un peuple est parvenu à sa virilité, de le rendre indépendant, et de restreindre en même

temps l'exercice de toutes ses facultés. Puisque le manque de liberté était ce qui portait les colons à se séparer de la France qui la leur refusait, il est évident et incontestable que, sans l'espoir de la liberté, ils ne devaient pas agir.

Les planteurs, pour la réussite de leur projet, n'avaient pas cru nécessaire de s'associer, comme je l'ai déjà dit, les hommes libres de toutes les couleurs. L'espèce d'apathie dans laquelle ils semblaient plongés par les chaleurs brûlantes qui règnent dans ces contrées, fit penser qu'ils étaient peu redoutables, et qu'ils seraient toujours disposés à se courber sous le joug; mais les événemens qui suivirent, les désabusèrent bientôt. Ainsi que ceux qui gouvernaient alors la France, ils apprirent à leurs propres dépens, que plus est forte l'action du despotisme sous lequel les peuples gémissent, et plus grande est la réaction qu'ils exercent dans leur délivrance.

Le moment où les colons revinrent de leur apathie, fut le réveil du lion : il fut terrible.

A Saint-Domingue, comme à Paris et dans d'autres villes de France, le sang de grands coupables se mêla plus d'une fois au sang des victimes de l'erreur, ou de la malveillance: le doigt de l'Angleterre, par ses désignations artificieuses, fit trop souvent tomber la massue ou le glaive, sur ceux que la vengeance populaire, ou la fureur du parti triomphant ne cherchait point.

Parmi les hommes de couleur, libres, un nombre considérable avait déjà atteint un degré de civili-

sation assez élevé pour sentir leur dignité originelle comme êtres raisonnables, et les droits que chacun d'eux avait comme citoyen à coopérer à la formation des lois que l'on destinait à les gouverner.

Ils s'assemblèrent d'eux-mêmes, et nommèrent des députés qui se présentèrent à l'assemblée constituante. On y déclara, sous des prétextes frivoles et spécieux, qu'ils ne pouvaient être admis dans son sein. Qui croirait que, dans ce moment même, où elle méconnaissait ainsi ses propres principes, l'assemblée constituante décrétait *les droits de l'homme*, dont la déclaration est un chef-d'œuvre de morale et de philosophie?

Les hommes de couleur ne furent pas découragés par le refus que fit l'assemblée constituante de les admettre dans son sein; ils se montraient partout d'une douceur et d'une modération exemplaire. La moindre chose qu'ils obtenaient de leurs justes réclamations, de l'exercice de leurs droits politiques, les pénétraient de reconnaissance envers les blancs.

Une députation de nègres, à la tête de laquelle était le citoyen Raymond, homme de couleur, qui s'est fait connaître dans le cours de la révolution par son mérite personnel, par son instruction, et surtout par sa sagesse et sa modération, s'étant présentée au club Massiac (1), fit tous ses ef-

---

(1) Le club Massiac prend son nom de l'hôtel où il tenait ses séances à Paris, pendant la révolution.

forts pour obtenir un appui mérité. Ces députés allèrent jusqu'à offrir, par amour pour la paix et la tranquillité, de faire le sacrifice d'une partie de leurs droits : leur offre fut rejetée; le club prétendit qu'ils n'avaient aucun caractère légal.

Les noirs furent encore plus maltraités à Saint-Domingue de la part des *colons blancs*, qui ne voulurent leur accorder le droit ni de faire partie des municipalités, ni des comités qui se formèrent dans les communes.

Un nègre nommé Lacombe fut pendu au Cap, parce qu'il avait adressé au comité une pétition dans laquelle il réclamait les *droits de l'homme*. Un homme *de la vieille roche*, le nommé *Brulé*, qui a joué un rôle dans la révolution, prétendit excuser cet assassinat sur ce que, disait-il, l'écrit de Lacombe était incendiaire; et la preuve qu'il en a donné, c'est qu'il ne commençait pas par ces mots : *Au nom dn Père, du Fils et du Saint-Esprit.*

Un vénérable vieillard, *Ferrand de Bandière*, homme de couleur, fut mis à mort par les blancs, et sa tête portée en triomphe au bout d'une pique, pour avoir rédigé une pétition où les noirs libres demandaient en termes respectueux, une amélioration à leur sort, et la faculté d'envoyer un député à l'assemblée provinciale.

L'assemblée de l'ouest de la colonie, ne voulut admettre les hommes de couleur à la prestation du serment civique, qu'en y ajoutant la promesse *du respect envers les blancs*. Un grand nombre

ayant eu le courage de s'y refuser, furent arrêtés par des troupes du Port-au-Prince que l'on envoya contre eux, et renfermés à bord des vaisseaux de l'état.

Dans le quartier d'Aquin, une troupe de furieux s'étant introduits au milieu de la nuit dans les domiciles de plusieurs hommes de couleur, avec le dessein de les arrêter; ceux-ci ayant eu le bonheur de s'évader, l'on brisa leurs meubles, et l'on fit toutes sortes d'outrages à la pudeur de leurs épouses.

Cette conduite abominable des blancs envers les noirs libres de la colonie, ne pouvait que les indisposer extrêmement, et faire naître en eux le désir de la plus terrible vengeance. Aussi le lecteur va voir quelle part ils ont pris à la révolution de Saint-Domingue, et à quels excès déplorables ils se sont portés contre les colons blancs.

CHAPITRE V.

Esquisse de la révolution des hommes de couleur et des esclaves dans toute la colonie, et des excès auxquels tous les partis se sont livrés.

Les mulâtres de la colonie ayant vainement sollicité de l'assemblée coloniale la jouissance des droits de citoyen, qui avaient été reconnus et décrétés par l'assemblée constituante, et après avoir employé tout ce que purent leur offrir les voies de la persuasion et de la douceur, ils se virent contraints, à regret, de faire usage d'un autre moyen : ils résolurent de se faire rendre par la force ce qu'on leur refusait si injustement, si impolitiquement. Ils pensèrent qu'il leur suffirait de se présenter de manière à pouvoir se le faire donner, pour l'obtenir à l'instant. Ainsi leur but, en prenant les armes, était plutôt d'en imposer aux blancs, que de s'en servir contre eux.

Les hommes de couleur appelèrent, pour les diriger dans leur entreprise, un des leurs qui était considéré par eux comme un chef. Il se nommait Ogé, et il résidait à Paris. Ce mulâtre était capable de mettre à exécutiou l'entreprise la plus difficile; il était excellent orateur, et il improvisait avec une facilité et un talent vraiment extraordinaires. Les qualités du cœur surpassaient encore de beaucoup toutes les autres dont la nature l'avait doué;

ami sincère et zélé de la liberté légale, et des *droits de l'homme et du citoyen;* ami de l'ordre et de la paix, il avait beaucoup d'élévation dans l'âme, et était grand dans ses projets : il abhorrait le sang et avait en horreur ceux qui prenaient plaisir à le verser.

Les colons ayant été prévenus de son départ de France pour Saint-Domingue, en furent vivement alarmés. Ils connaissaient ses grandes qualités, et savaient qu'ils avaient en lui un puissant adversaire. Ils savaient que le parti des mulâtres, déjà très-fort dans la colonie, le deviendrait bien davantage, quand il serait dirigé par un sujet du mérite d'Ogé. Pour parer à ce coup, les colons ne trouvèrent pas de meilleur expédient que de nommer des individus pour surveiller exactement l'arrivée de tous les étrangers dans la colonie, et particulièrement tous les mulâtres qui viendraient de la métropole; il leur était ordonné de les arrêter d'abord provisoirement. Ces *émissaires surveillans* furent connus sous le nom de *commissaires de rade.* Rien n'égale les vexations et l'arbitraire auxquels ils se livrèrent envers les étrangers et les nouveaux fonctionnaires publics que la France envoyait à Saint-Domingue. Il n'y avait rien de sacré pour eux; ils décachetaient les lettres adressées aux *petits blancs* et aux mulâtres, avec aussi peu de scrupule que l'on en mettait encore en France en 1815 à décacheter les lettres des particuliers paisibles qui avaient le malheur de déplaire aux autorités supérieures, ou d'exciter leurs soupçons. Quand le

sens de ces lettres leur semblait équivoque, ou qu'ils ne pouvaient rien y comprendre, ils les confisquaient pour les jeter au feu. Ils brisèrent plusieurs meubles dont la structure leur sembla extraordinaire, pour s'assurer s'ils ne contenaient pas de compartimens cachés, capables de renfermer des libelles. Or, ce qu'ils nommaient des libelles, étaient les récits des traits de patriotisme, de courage et de dévouement de tous les Français pour la noble cause de la liberté. L'un de ces *commissaires de rade*, pénétré de ses instructions, poussa *l'intérêt* qu'il mettait à remplir son emploi, jusqu'à confisquer un bijou qu'il prétendit *être séditieux* et avoir été apporté dans la colonie, pour exciter les nègres à la révolte : c'était tout simplement un médaillon sur lequel était peint un amour qui aiguisait un trait.

Le règne *tant regretté*, auquel l'indispensable ordonnance du 5 septembre a heureusement mis fin, permettait aussi de faire la guerre aux bijoux ; et un des preux de ces beaux jours, était ce chevalier ou marquis de Sainte-Hélène, qui figurait dans les salons où les *purs-purs* se flattaient d'être reçus ; qui avait un grade élevé dans l'armée *régénérée par le duc de Feltre*, et qu'on a néanmoins arrêté comme l'un des chefs d'une bande de voleurs du bon ton, sans doute délégué pour faire disparaître les bijoux séditieux.

Les *commissaires des rades*, ainsi que ceux qui exploitaient en France dans le même temps, avaient un merveilleux talent pour *saisir* les allégories

dont le sens était le plus mystérieux. Il fallait des yeux et un esprit de *commissaire de rade*, pour trouver des rapports entre un amour qui aiguise un trait, et des nègres révoltés. Il est à présumer qu'un cercle en or, et plusieurs brillans de prix qui entouraient ce médaillon, avaient tellement ébloui MM. les commissaires de rade, qu'ils avaient été la cause de leur *méprise*.

Ogé était chargé de lettres de recommandation de la société des amis des noirs, qui existait depuis long-temps à Paris, pour celles de Londres et des États-Unis d'Amérique, avec lesquelles elle entretenait une correspondance suivie et très-active. Ce fut des États-Unis, et sur un navire de cette nation qui faisait voile pour les Antilles, qu'Ogé parvint à tromper la vigilance des *commissaires*, ou plutôt *des inquisiteurs de rade*. Il arriva le 12 octobre 1790 à Saint-Domingue, et resta quelques jours caché dans sa famille, qui avait fixé sa résidence dans le quartier de la grande rivière. En peu de jours, tous les mulâtres de la colonie, même des parties les plus éloignées du lieu qu'habitait Ogé, surent son arrivée, ils députèrent près de lui secrètement ceux de leur caste qu'ils jugèrent les plus capables de lui donner des renseignemens, ou des avis sur le plan d'insurrection auquel il travaillait avec activité, depuis son débarquement dans la colonie. Tout étant enfin arrêté, et toutes les dispositions étant faites pour prendre les armes, Ogé fut déclaré à l'unanimité le chef de l'insurrection : on lui donna de plus le rang de colonel-général.

Dans la nuit du 28 au 29 octobre, il rassembla trois ou quatre cents mulâtres sur les mornes élevés qui dominaient son habitation : il fit un discours à ses camarades, où, en leur rappelant le motif pour lequel ils prenaient les armes, il les engagea fortement à n'en faire usage qu'à la dernière extrémité : ce qu'ils lui promirent. Ils descendirent dans la plaine, pour désarmer les blancs qui s'y trouvaient, afin de les mettre hors d'état de s'opposer au projet qu'il avait formé, de contraindre, par la force, l'assemblée coloniale à reconnaître les droits des hommes de couleur, suivant qu'il avait été décidé par l'assemblée constituante de la métropole.

Il était une heure après minuit, et le désarmement des blancs s'était exécuté avec autant de calme qu'on pouvait en attendre d'une semblable opération, lorsqu'Ogé s'étant éloigné momentanément de sa troupe, avec un détachement, pour faire une recherche dans une habitation située à quelque distance, un nommé Chavannes, qui ne partageait pas les sentimens honorables de modération et de sagesse du général Ogè, commit sur la personne d'un colon nommé Sicarre, et pour obéir à l'impulsion d'une haine particulière, un lâche assassinat, tandis que celui-ci reposait en paix. A l'exemple de Chavannes, un grand nombre de mulâtres de sa troupe se préparent à faire main basse sur tous les blancs qui auraient le malheur d'être rencontrés par eux. Le sieur Mazère, chef d'une habitation voisine, revenait de Sainte-

Rose, il accourt aux cris de Sicarre, son ami, et n'arrive que pour être témoin de ce meurtre affreux; il s'empare d'une hache qui se trouvait près de lui, et se met en devoir de venger la mort de son ami : il est enveloppé par un gros de mulâtres; ils le désarment et l'entraînent dans un bois situé entre l'habitation et la rivière, sur le penchant de la colline. Après lui avoir fait subir les plus durs traitemens, ceux entre les mains desquels il était prisonnier, se préparaient à l'immoler à leur fureur : déjà le bras qui allait le frapper était levé, lorsqu'Ogé, instruit des désordres auxquels ses soldats se livrent, accourt, et arrive assez à temps pour détourner le coup. Il les réprimande fortement, leur rappelle la promesse qu'ils venaient de lui faire d'épargner le sang humain; et tous, en reconnaissant leur faute, le lui promettent de nouveau. Le général Ogé renvoya le sieur Mazère au Cap, et celui-ci ne put se défendre d'admirer les vertus de celui qui venait de l'arracher à une mort certaine.

Au point du jour, le général Ogé s'empara du *Dondon*, bourg considérable sur la route du Cap, et situé à trois lieues de la frontière de la partie espagnole. Il s'y fortifia autant que les localités et les dispositions du terrain le lui permirent. Il dépêcha de ce village, vers l'assemblée provinciale du nord et les diverses autorités, plusieurs de ses aides de camp, qui étaient porteurs de lettres, par lesquelles il informait les autorités, que n'ayant d'autre but, en prenant les armes, que d'obtenir

pour lui et tous ceux de sa caste la jouissance des droits civiques comme les autres citoyens, et que, ne désirant rien plus ardemment que la paix, la tranquillité et le bonheur de la colonie, si on lui accordait le sujet de sa juste et légitime réclamation, il joindrait, ainsi que tous ceux de son parti, ses efforts aux leurs pour le maintien de la concorde et de l'union.

Pour toute réponse à ces propositions modérées, la troupe de ligne et la garde nationale du Cap, commandées par un sieur Vincent, marchèrent sur le Dondon qu'ils attaquèrent le lendemain matin entre dix et onze heures. Ils se battirent toute la journée avec un égal avantage : le général Ogé montra dans cette occasion de quoi il était capable, en tenant tête, avec une poignée d'hommes de couleur qui ne connaissaient pas le maniement des armes, à des forces bien plus considérables. Les colons, fatigués et affaiblis par la perte d'un nombre considérable des leurs, se préparaient, à l'approche de la nuit, à se retirer à la petite Anse pour y passer la nuit, et se concerter sur la manière dont ils attaqueraient le lendemain matin, lorsqu'ils furent joints, au moment où ils allaient opérer ce mouvement, par un renfort parti du Cap dans l'après-midi. Ils recommencèrent de nouveau l'attaque. Dans ce premier choc, qui fut terrible, le général Ogé, ainsi que tous les siens, firent des prodiges ; mais bientôt le Dondon, qu'il n'avait pas eu le temps de bien fortifier, assailli de toutes parts, omba enfin au pouvoir des blancs. Le général Ogé

fit des efforts inutiles pour opérer une retraite en quittant ce bourg. Le désordre se mit parmi les siens; et bientôt, poursuivis par les blancs, ils ne trouvèrent, ainsi que lui, leur salut que dans une fuite protégée par une nuit bien sombre. Ogé, accompagné d'une cinquantaine de ses soldats, qui fut tout ce qu'il en put rassembler, passa la nuit dans un bois; et, le lendemain matin, voyant qu'il lui était impossible de rassembler les autres, poursuivi de nouveau par les blancs, il se vit contraint de se retirer sur le territoire espagnol, dont le Dondon n'était qu'à trois lieues, comme je viens de le dire plus haut.

Les Espagnols, qui voyaient avec beaucoup d'inquiétude les symptômes d'insurrection qui se manifestaient parmi les esclaves de notre colonie, et craignant qu'ils ne se communiquassent aux leurs, faisaient une garde assidue sur leur frontière, pour intercepter toute communication entre leur colonie et la nôtre; et Ogé ayant eu le malheur d'être rencontré par une patrouille espagnole, avec trois ou quatre de ses camarades, fut arrêté, ainsi qu'eux, et conduit dans les prisons de Santo-Domingo, la capitale de la partie espagnole.

A peine le commandant du Cap fut instruit de ces événemens, qu'il réclama Ogé du gouverneur entre les mains duquel il était tombé, et peu de temps après il fut rendu aux autorités françaises du Cap. Aussitôt qu'il fut arrivé, l'on s'empressa de le mettre en jugement, comme prévenu du crime de

révolte et d'assassinat... De révolte, oui, si l'on peut considérer comme telle une masse d'hommes armés pour faire exécuter une loi que des colons, rebelles à l'humanité et à la métropole dont ils n'avaient pas encore secoué le joug, se refusaient de reconnaître et de mettre à exécution. Quel est réellement le révolté, de celui qui veut l'exécution de la loi, ou de celui qui s'y refuse?.... Mais pouvait-il être considéré comme un assassin, le bienfaiteur, le sauveur du sieur Mazère; celui qui détourna le coup qui allait lui percer le cœur? Ah! si le sieur Mazère existe encore, il doit dire combien était sincère le désespoir du général Ogé, lorsqu'il apprit la fin malheureuse de Sicarre; il ne put retenir les larmes que lui arrachèrent la douleur qu'il en éprouva. Oui, le sieur Mazère, s'il existe, doit cette déclaration à l'humanité, à la mémoire de celui qui lui a sauvé la vie. Le malheureux Ogé n'existe plus, le sieur Mazère ne peut donc plus lui donner d'autre marque de sa justice, de sa reconnaissance.

Le général Ogé, quoiqu'innocent des chefs d'accusation portés contre lui, fut condamné à la peine capitale.... Cela était impossible autrement, les juges d'Ogé étaient ses ennemis. Sa condamnation fut considérée par les sages de tous les pays comme un assassinat judiciaire. Depuis l'instant de sa condamnation, jusqu'au moment de l'exécution de cette injuste sentence, Ogé fut extrêmement tourmenté dans sa prison, pour faire ou signer l'aveu de ses prétendus crimes : on le menaça de la ques-

tion et des tourmens les plus horribles, s'il persistait à garder un silence qui inquiétait infiniment ses bourreaux; sans doute leur conscience était bourreléede remords. Quoi qu'il en soit, les colons qui avaient eu la cruauté de condamner le général Ogé à la peine de mort, pour des assassinats qu'il n'avait pas commis, publièrent qu'il avait fait l'aveu de ses crimes, et peu après le malheureux Ogé expia sur la roue, et dans des tourmens horribles, *le crime,* aux yeux des colons, d'avoir prétendu qu'un mulâtre, à la couleur près, était un homme comme eux, et devait, par conséquent, jouir des mêmes droits, des mêmes prérogatives.

Les colons, par la mort d'Ogé, crurent que les mulâtres sans chef, sans appui, seraient effrayés, et qu'ils se hâteraient de rentrer dans la soumission. Ils étaient bien dans l'erreur; la révolution qui avait lieu à Saint-Domingue, de même que celle qui avait lieu en France dans le même temps, n'étaient point de celles que l'on calme tout à coup en jetant à propos quelques têtes en bas. Ce moyen réussit assez ordinairement, lorsqu'un despote est détrôné par un rival qui ne renouvelle point l'esprit de la législation. La révolution française, comme celle de Saint-Domingue, avait pour base le droit naturel, pour principe l'égalité. Elle devait avoir pour résultat la destruction et l'anéantissement de toutes les vieilles institutions qui tendaient à prolonger l'existence d'un ordre de choses, qui n'était plus compatible avec la civilisation, les lumières, avec le siècle enfin. Un peu plus de philosophie et moins

d'ambition chez les monarques, épargnerait au monde bien du sang, bien des larmes, bien des regrets, lorsque tout un peuple se soulève et demande à grands cris l'abolition des priviléges, l'égalité des droits et des institutions libérales. Le langage du peuple est alors celui de la nature; vouloir lui résister ou lui refuser ce qu'il demande, serait l'action d'un insensé qui voudrait sa perte et le malheur du genre humain. Vouloir rétablir ce que la révolution française avait pour but d'anéantir, serait chercher à renouveler parmi nous ces scènes de deuil et d'épouvante, dont le souvenir est si effrayant. Ce n'est pas seulement le peuple français qui voulait l'abolition des dîmes, des corvées, des droits féodaux et de la noblesse, il n'était que l'organe de la nature, qui le voulait avant lui. Lorsque les citoyens, tous d'une voix, réclament l'abolition d'une institution quelconque, et veulent la liberté, l'égalité, et une constitution libérale, les gouvernans doivent se hâter d'y souscrire; car ce vœu est l'expression d'un besoin réel. On le vit parfaitement lorsque l'assemblée constituante eut le courage et la générosité de couper tous les rameaux de l'arbre féodal: vingt-cinq millions de Français y applaudirent alors, et ils étaient bien loin de penser que, sous un régime constitutionnel, *l'ombre en reparaîtrait* parmi nous après trente ans, et protégée par un ministre qui *s'irrite* de ce que l'irréprochable d'Argenson rappelle de quel homicide ombrage il couvrit les puînés des familles enorgueillies par l'institution des majorats.

Dans la circonstance où se trouvait la colonie de Saint-Domingue, la mort du général Ogé devait donc produire sur ceux de sa caste l'effet contraire que l'on en attendait, et c'est ce qui ne manqua pas d'arriver. Une grande fermentation, des émeutes et des insurrections partielles eurent lieu successivement, sur plusieurs points de la colonie.

La mort du général Ogé, au lieu de retarder le moment où l'insurrection des noirs de Saint-Domingue devait avoir lieu indubitablement, fut au contraire ce qui le hâta beaucoup.

Malgré les efforts de l'assemblée de Saint-Marc et des colons en général, pour empêcher de pénétrer dans la colonie, les motions qne les sages de la nation française, les vrais amis de l'humanité, faisaient à l'assemblée nationale pour l'abolition de l'esclavage, et établir dans les colonies l'égalité des droits entre tous les citoyens, les nègres étaient instruits de ce qui se passait en France, et qu'ils regardaient comme l'aurore d'un bonheur qu'on ne pourrait pas leur interdire encore longtemps.

Cependant tous les colons n'étaient pas également aveuglés sur la révolution qu'ils voyaient se préparer; il y en eut qui en aperçurent les causes réelles, et qui proposèrent d'employer le seul moyen qu'il y avait de l'éviter : non-seulement leur avis ne prévalut pas, mais ils furent accusés de s'entendre avec les nègres et les hommes de couleur, et de les exciter à la révolte contre les blancs : leur sagesse les plaçait entre deux feux.

Les colons continuèrent de suivre le système qu'ils avaient adopté, et qui devait produire la ruine totale et l'anéantissement de la colonie.

Les nègres commencèrent à déserter les ateliers, et se retiraient dans les mornes et dans les bois. Ceux qui restaient dans les ateliers se refusaient, pour la plupart, à se livrer à leur travail accoutumé.

Tout annonçait qu'une insurrection générale aurait lieu parmi les esclaves de la province du nord de la colonie.

A Dieu ne plaise que je pense, en plaidant la belle et noble cause de l'indépendance du peuple haïtien, justifier les excès et les cruautés qui ont accompagné la crise de sa délivrance, et ont été imputés à quelques-uns des fondateurs de sa liberté. Ces crimes, quoique provoqués par les mauvais traitemens des colons envers leurs esclaves, n'en sont pas moins blâmables. Si les colons avaient pris le soin d'améliorer le sort de leurs esclaves en les faisant jouir des bienfaits de la civilisation, qui adoucit les mœurs des hommes, ils n'auraient pas été, pour la plupart, victimes d'une anarchie sauvage, dont il est impossible de se faire une idée lorsqu'on n'en a pas été témoin.

La révolution de Saint-Domingue a été telle, qu'il n'y a rien eu de condamnable dans celle de la France qu'on n'y ait surpassé.

Il y avait déjà plusieurs jours que la fermentation chez les esclaves, ainsi que les craintes des colons, allaient croissant, lorsqu'un soir, entre

onze heures et minuit, par un temps très-orageux, les chefs du complot d'insurrection se réunirent sur le morne Rouge, pour délibérer sur leur projet.

Rien de plus sinistre que cette réunion nocturne des nègres, dans l'épaisseur d'un bois, que la foudre qui serpentait dans les nues éclairait par intervalles. Au bruit du tonnerre succédaient des accords lugubres et plaintifs occasionés par les vents qui soufflaient dans des bambous rompus, qui étaient exposés à leur action. Les nègres, après avoir posté des sentinelles crainte de surprise, formèrent un grand cercle, et s'assirent tous à terre. Ils restèrent quelque temps dans cette attitude, gardant une morne silence, pendant lequel ils semblaient invoquer les divinités infernales....

L'un d'eux cependant prit la parole, et retraça, avec véhémence, la conduite injuste et inhumaine de leurs maîtres envers eux; il leur vanta beaucoup les délices de l'indépendance et de la liberté dont ils allaient enfin jouir : il fit une comparaison touchante de la servitude dans laquelle ils gémissaient, avec le bonheur dont ils jouissaient dans leurs pays, lorsqu'ils revenaient vainqueurs de la guerre, chargés des trophées et du butin de leurs ennemis. Ce discours arracha des larmes à tous les auditeurs, et enflamma dans leurs cœurs le désir de la vengeance. L'orateur finit par la relation du supplice du général Ogé; ils firent tous serment de venger sa mort et de perir plutôt que de retourner dans l'esclavage. Ils abjurèrent ensuite la religion de leurs maîtres; et

pour se rendre propices les dieux de leur patrie; ils leur sacrifièrent, et à la mémoire d'Ogé, un jeune bélier *tout noir.* Celui qui faisait les fonctions de sacrificateur ayant examiné les intestins de la victime, déclara à l'assemblée que les dieux leur seraient constamment propices, et que leur entreprise réussirait au gré de leurs souhaits. Il fit jeter, après cela, le bélier dans un brasier ardent, et le feu du ciel éclaira seul cette cérémonie sacrée. Ils allaient se retirer, lorsqu'un oiseau de la grosseur d'un pigeon tomba roide mort de la cîme des arbres au milieu de l'assemblée (1). Cet événement, auquel ne s'attendait aucun d'eux, fut considéré par leur sacrificateur comme un augure favorable, et leur prêtre l'ayant purifié, en remit une plume à chacun, en leur assurant qu'ils seraient invulnérables tant qu'ils la porteraient sur eux.

Dès que cette cérémonie superstitieuse fut achevée, ils descendirent dans la plaine, où ils se dispersèrent au point du jour.

Le lendemain ou le surlendemain du mois d'août 1791 (du 20 au 25), les noirs se rassemblèrent en grande quantité près d'une habitation nommée *la Gossette*, où ils entrèrent peu après pour la piller. Les nègres de cette habitation s'étant joints aux insurgés, ils se livrèrent aux plus grands excès.

---

(1) Cet oiseau, qui était vraisemblablement perché au-dessus du brasier que les nègres avaient allumé pour leur sacrifice, se sera trouvé suffoqué par la fumée.

Le tocsin sonna dans toutes les paroisses des alentours; l'alarme devint générale, ainsi que la terreur et la dévastation. Malheur aux blancs qui tombèrent au pouvoir des nègres! Ils furent tous égorgés impitoyablement, et le glaive de la vengeance n'épargna ni le sexe ni l'âge. Des incendies éclatent de toutes parts. Bientôt des nuages énormes d'une fumée noire et épaisse couvrent le ciel d'un triste et sombre voile; les rayons du soleil qui s'obscurcissent, et les infortunés colons fuyant les flammes qui dévoraient leurs habitations ou le fer des assassins, en poussant des cris lamentables qui retentissaient au loin dans les airs, offraient le tableau le plus déchirant qu'il soit possible d'imaginer.

Tandis que ces événemens désastreux se passaient dans la plaine, les habitans de la ville du Cap, toujours aveuglés sur leurs véritables intérêts, se portèrent contre les mulâtres et les autres hommes de couleur, à des excès en tout genre; un grand nombre de ces malheureux qui exerçaient une honorable industrie, et qui étaient connus par leur modération, leur probité et leur douceur de mœurs, furent impitoyablement massacrés dans leurs propres domiciles qu'on viola indignement: ni le sexe ni l'âge ne furent respectés par les blancs; un malheureux vieillard paralytique, qui était presque dans un état complet de démence, fut horriblement massacré sur son lit de douleur, dans les bras de son épouse éplorée, et sous les yeux de ses enfans!... Une

jeune femme de dix-huit ans, eut le crâne fendu d'un coup de hache que lui porta sur la tête un colon vindicatif et furieux, qui profita de ce soulèvement populaire pour se venger de cette malheureuse, qui avait préféré épouser un mulâtre qu'elle aimait, à se rendre aux désirs criminels et impudiques du monstre qui venait de l'immoler, parce qu'elle n'avait pas voulu devenir sa concubine!...

Tous les hommes de couleur qui échappèrent à cette horrible boucherie, furent arrêtés et renfermés dans une église, où la populace voulait mettre le feu pour les brûler vivans!!!.. Cependant les magistrats qui, jusqu'à ce moment, n'avaient pris que peu ou point de mesures pour calmer cet horrible soulèvement, frémirent en apprenant la situation critique où se trouvaient les mulâtres; ils accoururent sur les lieux, suivis des troupes de la garnison, et ils eurent le bonheur d'arriver assez à temps pour épargner aux habitans de la ville du Cap la tache ineffaçable du plus grand des forfaits!...

A la nouvelle des excès auxquels la populace du Cap se livra contre les hommes de couleur, l'insurrection des nègres et des mulâtres, dans les campagnes, devint générale; ils étaient exaspérés et ne respiraient que vengeance.

Les insurgés menaçaient la ville, et la tenaient si étroitement serrée, que la rareté des subsistances commença à faire faire aux autorités et aux habitans, les plus sérieuses réflexions sur leur situation.

La position des blancs était des plus critiques, ils craignaient de voir à chaque instant leur ville au pouvoir des nègres, ou dévorée par le feu. Leurs craintes, à cet égard, étaient d'autant plus fondées, que les insurgés avaient des intelligences dans la ville, avec les mulâtres et les esclaves qui l'habitaient; on en acquit la certitude par plusieurs nègres qui avaient fait des tentatives pour s'y introduire, afin de l'incendier.

L'assemblée coloniale était constituée depuis quelque temps, et les mesures qu'elle avait arrêtées et prescrites, au lieu de calmer le mal, ne firent au contraire que l'aggraver.

Non seulement elle ne voulut pas reconnaître la légitimité de l'émancipation des esclaves; mais elle mit autant d'entraves et de difficultés qu'il fut en son pouvoir, pour éluder l'exécution de la loi qui accordait aux mulâtres et aux noirs libres de la colonie, la jouissance des droits civiques.

L'assemblée coloniale prenait à tâche aussi de mettre toutes les entraves possibles aux opérations de monsieur de Blanchelande, gouverneur de la colonie.

Le quartier Morin et celui de Limonade furent réduits en cendres par les insurgés.

Un maréchal de camp, nommé Rouvray, par des mesures sages et prudentes qu'il sut prendre à propos, eut le bonheur de mettre à l'abri des insurgés plusieurs paroisses et habitations considérables.

L'assemblée coloniale envoya des commissaires avec les divers détachemens de troupes de ligne et de gardes nationales, tant pour correspondre avec elle, que pour surveiller les mouvemens des troupes, la fidélité et le zèle des officiers, parce qu'un grand nombre de ceux-ci lui étaient suspects par leur attachement à la France et par leur philanthropie.

Le sieur d'Osmond, commissaire de l'assemblée près un corps d'armée, fut tué par les insurgés. Il ne fut point regretté de ceux que l'on nommait *petits blancs*, parce qu'il était noble, et que là, comme ici, à cette époque, ils n'avaient pas l'opinion publique pour eux.

Le parti insurgé faisait tous les jours de grands progrès : ils formèrent des régimens, nommèrent des officiers; les anciens chefs prirent les qualifications de généraux, de colonel et de commandant. Ils s'exercèrent au maniement des armes, et les combats qu'ils soutenaient journellement contre les blancs, n'ayant rien de décisif ni pour eux ni pour leurs adversaires, les aguerrissaient et ne servaient qu'à les rendre plus redoutables encore.

Dans les commencemens de l'insurrection, les noirs opposèrent souvent avec avantage, à la valeur et au courage des blancs, les ruses de guerre en usage dans les contrées de l'Afrique d'où ils étaient originaires; un grand nombre de blancs furent victimes des embûches dans lesquelles ils tombèrent.

Les insurgés, quoique beaucoup plus nombreux que les colons et les troupes de ligne réunis, n'auraient pas sans doute triomphé de la valeur française, s'ils n'avaient été secondés par deux puissans auxiliaires, auxquels on veut toujours résister en vain : le climat et les localités!...

Il est certain qu'avec ces avantages qui étaient plus que suffisans, pour assurer aux nègres la liberté et l'indépendance, les crimes étaient inutiles au succès de leur entreprise.

Le nègre Jannot, général en chef d'un corps d'insurgés, commit les plus grandes cruautés sur tous les blancs qui eurent le malheur de tomber en son pouvoir ; il égorgea avec une férocité inouïe un nombre considérable de prisonniers blancs qu'il avait fait renfermer dans une habitation.

Un infortuné père de famille, le sieur *Paradole*, a le malheur de se trouver son prisonnier ; quatre de ses enfans qui s'étaient sauvés des mains des nègres, comptant sur l'humanité de *Jannot*, vinrent se jeter à ses pieds pour en obtenir la liberté de leur père, il fit venir Paradole à l'instant, et ses enfans croyant que Jannot s'était rendu à leurs prières, le bénissaient déjà et se préparaient à serrer dans leurs bras l'auteur de leurs jours, lorsque, par ordre de Jannot, ils sont saisis avec force et écorchés vifs devant le malheureux *Paradole*, qu'il n'avait fait venir que

pour être présent à cette épouvantable exécution et scié ensuite lui-même, vivant, entre deux planches, devant Jannot, qui parut y prendre un plaisir barbare dont l'idée seule fait frissonner.

Je crois pouvoir me dispenser de continuer le récit de cette série de crimes et d'atrocités diverses, commises par tous les partis, à la fureur desquels cette infortunée colonie fut si long-temps en proie. Outre que je ne les crois pas nécessaires à l'intelligence du sujet que je traite, ils ne seraient capables que d'émousser cette sensibilité précieuse qui fait les délices du cœur, les charmes de la vie.

L'impartialité étant la première règle que je me suis prescrite en entreprenant cet ouvrage, quelqu'idée désavantageuse aux Haïtiens, que le récit des crimes dont je viens de tracer un tableau fidèle, puisse laisser dans l'esprit du lecteur, je ne me suis pas cru en droit de les passer sous silence. Je me bornerai à rappeler que ce n'est pas par les actions de quelques individus égarés dans le fort d'une révolution que l'on doit juger du caractère d'un peuple entier, et qu'il serait aussi absurde de croire que tous les nègres sont des Jannot pour la férocité, qu'il serait absurde de penser que tous ceux des Français qui haïssent la révolution, sont capables de traiter les acquéreurs de domaines nationaux et les fonctionnaires d'une certaine époque, comme l'association de monstres fanatiques, armés de

poignards par les continuateurs des *compagnons de Jésus et du soleil*, pour égorger les protestans du midi.

Il faut enfin dire, à la louange des hommes qui, depuis Jannot jusqu'à ce jour, ont commandé les Haïtiens, qu'ils se sont presque tous fait remarquer par leur grande modération et leur amour pour la justice et la liberté.

Les colons voyant que les troupes de ligne formant la garnison de la colonie, jointes aux gardes nationales, étaient insuffisantes, non seulement pour réduire, mais pour s'opposer aux progrès toujours croissant des insurgés, réclamèrent vainement des Espagnols, les secours qui auraient été nécessaires à la répression de l'insurrection des noirs, et dont ils pouvaient disposer en faveur des colons. Le motif de leur refus était qu'on voulait établir la démocratie dans la colonie française, et qu'ils étaient tous aristocrates!... ils voulaient sans doute dire qu'ils étaient des fanatiques, des superstitieux et des gens qui, incapables de secourir leurs compatriotes (les colons français et espagnols étaient habitans de la même île), voyaient au contraire leur sang couler avec plaisir!... Ils n'avaient cependant pas le droit de se refuser à assister les colons de la partie française de l'île; c'était de leur part une violation manifeste du traité conclu entre la France et l'Espagne, en 1777. Il portait que, dans l'intérêt général des deux colonies, si les esclaves de l'une se révoltaient, l'autre emploierait pour les

réduire, tous les moyens et toutes les forces dont elle pourrait disposer.

Les colons, abandonnés de leur voisin, de leur allié naturel, à une distance considérable de la métropole, se trouvèrent réduits à leurs propres forces : elles étaient bien insuffisantes pour soutenir le système qu'ils avaient adopté, d'empêcher l'introduction des idées libérales dans la colonie, d'y maintenir l'esclavage des nègres et l'avilissement dans lequel les hommes de couleur y avaient gémi pendant un si grand nombre d'années.

L'insurrection des hommes de couleur et des nègres devint générale dans les provinces du sud et de l'ouest.

Ils réclamèrent de nouveau la jouissance des droits civiques. La commune de la Croix des Bouquets, effrayée par les dangers qui la menaçaient, ne crut pouvoir se refuser de les reconnaître.

L'assemblée coloniale fut moins sage; elle refusa tout !... Cependant les idées libérales étaient seules capables de sauver la colonie; aussi, ce n'est qu'à cet affreux système de despotisme, qu'elle doit sa destruction.

Une mésintelligence fatale à tous, eut lieu entre M. de Blanchelande, gouverneur, et l'assemblée coloniale. Ceux qui écriront l'histoire de Saint-Domingue, devront être bien circonspects, quand ils jugeront ce gouverneur. Il était devenu tellement en butte à la haine des colons, qu'ils étaient toujours disposés à lui attribuer jus-

qu'au mal qu'ils s'attiraient journellement sur eux-mêmes, par leur despotisme et leur éloignement pour la liberté des esclaves.

M. de Blanchelande fit attaquer les insurgés; ils paraissaient se disposer à faire des mouvemens hostiles sur la ville du Cap. Il envoya six cent cinquante hommes sur une habitation où, après avoir été harcelés sans cesse tout le jour, ils furent obligés de se retirer à l'approche de la nuit. Cependant le surlendemain, les insurgés furent attaqués de nouveau et mis en déroute.

L'assemblée coloniale cassa le concordat passé en faveur des mulâtres à la Croix des Bouquets; elle ne leur reconnut que le droit de pétition.

Cette affreuse décision fut une de celles qui contribuèrent le plus à la perte de la colonie.

En agissant ainsi, l'assemblée coloniale creusait un gouffre épouvantable, où elle devait s'engloutir avant peu.

A la nouvelle de ce décret, les insurgés de la colonie tout entière, qui correspondaient régulièrement entre eux, se portèrent, sur tous les points, aux plus grands excès.

Les plus belles et les plus riches habitations devenaient journellement la proie des flammes.

Le vaisseau de ligne l'*Eole*, et la frégate la *Didon*, vinrent de la Martinique à Saint-Domingue, pour secourir la colonie.

Les commandans de ces vaisseaux furent accusés d'aristocratie, par le peuple qui se souleva dans la ville du Cap, à cette occasion.

Au Port-au-Prince, un blanc prétend qu'un nègre, en passant près de lui, l'a heurté avec le coude; la populace est aussitôt en révolution, elle s'empare de ce malheureux nègre, et le pend impitoyablement à un arbre. Cette infâme exécution occasiona, au Port-au-Prince, la plus grande fermentation; des malveillans profitaient des troubles qui agitaient la population tout entière du Port-au-Prince, pour mettre le feu aux quatre coins de la ville. Bientôt elle est en feu, et offre le tableau affligeant de la guerre civile, sous son aspect le plus hideux. La plus grande confusion règne partout, et l'incendie après avoir exercé ses ravages pendant plus d'un jour entier, consuma près des deux tiers des maisons et des édifices publics.

Le 27 mars 1792, l'assemblée coloniale destitua M. de Blanchelande de ses fonctions de gouverneur de la colonie; le lendemain, elle lui rendit tous ses pouvoirs. Une faction le destitua, et une faction le remit en place.

Le nègre Biallon eut le courage de venir attaquer la ville du Cap, au milieu de la nuit; l'alarme devient générale; chacun prend les armes, et Biallon, repoussé avec perte, est contraint de renoncer au projet qu'il avait formé de l'incendier.

M. de Blanchelande, qui était venu au Cap pour apaiser l'insurrection de la province du sud, après quelques négociations entamées et rompues avec les insurgés, rassembla un corps de troupes de mille à douze cents hommes, et attaqua l'en-

nemi qui était retranché sur le sommet des montagnes nommées les *Platons*. Il partagea son armée en plusieurs détachemens, qui devaient attaquer ensemble, et sur divers points, le camp des insurgés ; mais ce mouvement n'ayant pu être exécuté avec la précision convenable, fut la cause que les blancs perdirent la bataille. La victoire des insurgés fut complète et décisive ; l'armée de Blanchelande fut taillée en pièces, et lui-même fut obligé de se retirer précipitamment en enclouant ses canons et en abandonnant à l'ennemi une grande quantité de munitions de guerre.

On établit un club au Cap.

La ville du Cap est en proie aux dissensions, et déchirée par les factions qui y dominent tour à tour.

Les citoyens Polverel et Santonax, commissaires de la république française à Saint-Domingue, choisissent le Cap pour y faire leur résidence. La protection ostensible qu'ils accordaient aux mulâtres relativement à la jouissance de leurs droits politiques, leur font presqu'autant d'ennemis que la ville du Cap renfermait de blancs qui, depuis les événemens dont la colonie était le théâtre, avaient voué une haine implacable aux hommes de couleur.

Les marins des vaisseaux de l'état qui étaient en rade, communiquant journellement avec les habitans de la ville, ceux-ci par leur bon accueil et les présens qu'ils leur faisaient, pour les attacher

à leur parti, y réussirent si bien, que le mauvais esprit que l'on remarqua parmi les marins, obligea MM. les commissaires à les consigner à bord de leurs navires, et à leur défendre de descendre à terre, sous des peines très-graves.

Cette mesure des citoyens commissaires, au lieu de détruire les germes de sédition qui se manifestaient à bord des vaisseaux, fut au contraire la cause qui la fit éclater plustôt. Les marins, après avoir inutilement envoyé des députés à Polverel, Santonax, pour faire lever la consigne qui les retenait prisonniers dans leurs vaisseaux, n'ayant rien obtenu, débarquèrent en nombre imposant. Ils se rendirent en armes au gouvernement où ils obtinrent par leurs menaces, ce qui leur avait été refusé plusieurs fois, en employant des moyens plus doux.

La plus grande fermentation régnait dans la ville, parmi les mulâtres : ils y étaient toujours en armes et en grand nombre. Les colons ne s'occupaient qu'à exciter la mésintelligence funeste qui avait lieu entre les hommes de couleur, les marins et les commissaires. Ceux-ci, à la tournure qu'ils voyaient prendre aux affaires, et à la nullité des moyens qu'ils avaient mis successivement en usage pour empêcher le mal, virent que les plus grands malheurs étaient à la veille de fondre sur la colonie.

En effet, depuis quelques jours on eut lieu de remarquer que les communications, entre la ville et la rade, étaient devenues très-rares, tandis

qu'elles étaient très-actives quelques jours auparavant; des canots et des chaloupes allaient successivement d'un vaisseau à l'autre, et le vaisseau le *Jupiter* qui commandait l'escadre, faisait continuellement des signaux auxquels les autres bâtimens de la rade répondaient.

Il s'était formé, entre les équipages et les colons blancs de la ville du Cap, une conjuration, qui avait pour but, de s'emparer de vive force des citoyens Polverel et Santonax, de livrer bataille aux mulâtres, pour les forcer à rentrer dans la situation politique où ils étaient avant les troubles; c'est-à-dire, les priver de tous les droits politiques.

Pour justifier cette démarche aussi infâme qu'impolitique, les colons prétendaient que les mulâtres faisaient le plus grand abus de la jouissance des droits civiques, et que, non contens de partager avec les blancs l'égalité des droits, ils prétendaient que ceux-ci leur devaient à leur tour le respect et la soumission. Je pourrais, sans peine, démontrer l'invraisemblance et la fausseté d'une imputation aussi calomnieuse pour les mulâtres; mais elle me semble tellement absurde, que je me bornerai à prévenir le lecteur, que quelques mémoires écrits dans le temps avec beaucoup de partialité, en font mention; mais qu'un grand nombre d'écrits, sortis de la plume de gens qui n'étaient pas intéressés à déguiser la vérité des faits, n'en ont pas parlé.

Le 20 juin au matin, deux vaisseaux de ligne, le *Jupiter* et l'*Eole*, s'étant approchés de la ville,

se mirent en travers, et s'embossèrent en présentant le côté. La gabare de l'état, la *Normande*, était postée un peu au vent des vaisseaux.

A midi, quatre-vingts bouches à feu, du calibre de trente-six, de vingt-quatre, de dix-huit, et des obusiers chargés à mitraille et à boulets, sont braqués sur la ville, où ils menacent de vomir la mort et l'épouvante.

Les marins que l'on aperçoit sur les vaisseaux, sont munis de fusils, de gibernes et de baïonnettes; tout annonce un débarquement hostile.

Un silence morne et effrayant règne sur la rade et dans la ville. Les quais et les rues étaient désertes; tous les cœurs étaient serrés, le pressentiment sinistre des malheurs qui allaient fondre sur cette ville infortunée, semblait s'être emparé de l'âme de tous les habitans.

Un coup de canon parti du vaisseau amiral, est le signal convenu pour le débarquement; les marins se précipitent dans les chaloupes, aux cris de *vive la nation, vive la république*!!! Les malheureux! instrumens passifs de l'ambition de quelques chefs mécontens, ils ignoraient qu'ils prenaient les armes pour combattre les plus beaux principes de cette république qu'ils invoquaient: *la liberté*, *l'égalité*!!

Le débarquement se fait sans obstacle, sous les ordres d'un sieur Galbaud, qui commandait cette expédition.

Les commissaires instruits à temps des projets de cet officier de marine, avaient fait poster les mu-

lâtres armés, dans divers lieux qui avoisinaient le gouvernement. Les troupes de ligne de la garnison, étaient aussi sous les armes, et gardaient l'arsenal, leur caserne, ainsi que l'intérieur du palais du gouvernement; Polverel et Santonax s'y étaient enfermés.

A trois heures après midi, les marins montèrent la ville sur plusieurs colonnes et par diverses rues, sans rencontrer aucun obstacle. A leur arrivée au Champ de Mars, ils trouvèrent une partie des mulâtres rangés en bataille, et qui les y attendaient de pied ferme; aussitôt l'affaire s'engagea.

Après quelques heures d'un combat opiniâtre et meurtrier, les marins qui se battaient sans règle, peu accoutumés aux évolutions militaires, et qui ne s'attendaient pas à la résistance qu'ils éprouvèrent, furent mis dans une déroute complète; ils regagnèrent le bord de la mer en courant, et en jetant leurs armes et tout ce qui les embarrassait.

Les habitans du Cap qui avaient provoqué cette révolte, et qui avaient promis de se joindre aux marins pour les soutenir pendant le combat, restèrent renfermés dans leurs habitations.

Le lendemain matin, les marins débarquèrent de l'artillerie, et firent une nouvelle tentative; on se battit dans les rues, dans les maisons, et avec un acharnement extrême; on ne rencontrait partout que des morts, des mourans et des blessés. Les troupes de la garnison qui, la veille, avaient fait peu de chose et semblaient vouloir garder une

espèce de neutralité, se déclarèrent pour les commissaires et les mulâtres, elles prirent une part très-active à cette seconde affaire. Les matelots enfoncèrent les portes de quelques maisons et de plusieurs boutiques; ils se livrèrent au pillage, ce qui les fit mettre une seconde fois en déroute. La nuit, qui approchait, allait encore faire cesser ce combat sanglant, lorsqu'au milieu du tumulte, les cris douloureux des mourans et des blessés, et le feu qui se manifesta dans plusieurs quartiers de la ville, rendirent l'effroi général : loin de porter ses secours au malheur, on ne songeait qu'à fuir pour s'en préserver. L'infortunée ville du Cap, naguère si belle et si florissante, offrit, dans cet affreux moment, le spectacle le plus douloureux et le plus affligeant; tous ses monumens, tous ses édifices étaient en feu. L'ensemble de la ville présentait l'image du cratère d'un immense volcan dans le moment d'une irruption. Des huiles et des goudrons enflammés qui se dirigeaient vers la mer, ressemblaient aux torrens de laves brûlantes qui se précipitent du sommet des monts Vésuve et de l'Etna, tandis qu'une immense gerbe qui s'élevait jusqu'aux cieux, poussée dans les airs par un vent violent; retombait en pluie de feu dans la campagne, où les malheureux colons cherchaient un abri.

Les marins regagnèrent leurs vaisseaux; et le lendemain, ceux des colons qui avaient échappé à l'incendie et aux désastres de la veille, s'embarquèrent sur l'escadre,

Après ces événemens terribles, les citoyens Polverel et Santonax se retirèrent au haut du Cap, où ils fixèrent provisoirement leur résidence, et dont ils firent le chef-lieu du gouvernement de la colonie.

Enfin, le 28 juin, le vent étant favorable, ainsi que la marée, pour passer sur la barre, l'escadre mit à la voile : alors les colons, en s'éloignant du rivage, tournèrent une dernière fois leurs regards attristés sur cette place, où quelques jours auparavant des monumens superbes, des édifices majestueux, des rues bordées de maisons magnifiques et des places publiques vastes et spacieuses attestaient la splendeur de cette ville, la capitale des Antilles. Des masures, des ruines et des monceaux de décombres frappèrent seuls leurs regards. Leur cœur saigna ! La ville du Cap, leur patrie, n'existait plus !... Ils lui firent un éternel adieu, versèrent avec abondance des larmes bien amères ; et les vaisseaux, poussés par un bon vent, leur firent bientôt perdre de vue un rivage, jadis témoin de leur bonheur et de leur félicité, et que leur imagination troublée croyait apercevoir encore.

On a prétendu que l'incendie de la ville du Cap, avait eu lieu par les ordres de Polverel et de Santonax ; quant à moi, je suis bien loin de partager cette opinion. L'énormité d'un pareil forfait est si grande, que, sur un simple soupçon, l'on doit bien se garder de croire comme véritables des imputations odieuses, souvent le fruit de l'esprit de parti, qui, dans le cours des grandes révolutions, em-

poisonne tout de son souffle impur ; ses traits envenimés sont toujours dirigés contre les personnages marquans : plus est grand le crime dont on accuse quelqu'un, et plus les preuves doivent en être à l'abri du doute.

Il est à remarquer que cette imputation odieuse n'a été faite aux commissaires que par des colons ou des gens de leur parti, c'est-à-dire, par leurs ennemis.

Si plusieurs personnes ont dit que Polverel et Santonax avaient fait incendier le Cap, personne ne l'a prouvé. Toutes les probabilités et toutes les vraisemblances sont au contraire en leur faveur. En effet, qui pourrait, sans nécessité, les avoir portés à commettre un crime aussi énorme? Sans motifs, fait-on incendier une ville pour le seul plaisir criminel et barbare de réduire une population tout entière aux horreurs de la misère? Il est bien constant que plus d'une heure avant le moindre indice de l'incendie, les marins, fuyant de toutes parts, avaient abandonné la victoire aux commissaires, et qu'ils allaient aussi leur abandonner la ville. Or, est-il présumable que ceux qui restent les maîtres d'une ville, la brûle, surtout lorsqu'ils n'ont pas d'autre refuge? Le feu y a certainement été mis par quelqu'un; mais il me semble que c'est plutôt à ceux qui s'en voyaient chassés pour la seconde fois, que l'on doit attribuer cette catastrophe : d'ailleurs, les marins se sont livrés au pillage et à tous les désordres qui l'accompagnent toujours.

Les droits de l'homme furent proclamés le 29 août par Santonax, ainsi que l'abolition de l'esclavage dans toute la colonie.

Dès l'année précédente, la conjuration la plus horrible, et qui avait pour but de livrer la colonie aux Anglais, avait été formée par les principaux colons, qui voulaient à tout prix se débarrasser du joug de la France. Ils se rassemblèrent clandestinement à la grande Anse, où, après plusieurs délibérations, ils dressèrent *une note secrète* pour le cabinet corrupteur de Saint-James. Ils députèrent deux membres de cette assemblée, qui se rendirent en Angleterre, où des propriétaires planteurs, de Saint-Domingue, qui résidaient à Londres, les présentèrent aux ministres du gouvernement, le 25 février 1793. Les Anglais acceptèrent les propositions des colons, et promirent d'envoyer des forces à Saint-Domingue, pour s'en emparer ; mais, à cette époque, le Cap n'était pas brûlé, les régimens de ligne, qui formaient la garnison, n'avaient pas été encore réduits au point où ils étaient par les nègres insurgés ; ils virent qu'ils ne pourraient s'en emparer qu'avec beaucoup de peine, et remirent l'exécution de leur promesse, à un autre moment.

Les colons, qui désiraient fortement maintenir l'esclavage à Saint-Domingue, voyant que la France venait d'en détruire le principe, faisaient des efforts et tout ce qui dépendait d'eux, pour engager l'Angleterre à équiper une flotte, et à s'emparer de la colonie. Vainement ils promirent

aux Anglais qu'ils les seconderaient et qu'ils prendraient les armes pour les aider à s'emparer de Saint-Domingue, si on leur faisait résistance: l'Anglais n'y eut aucun égard. Quelle confiance et quelle assistance pouvait-il attendre du prétendu courage de ces hommes pervertis, qui avaient été assez lâches pour lui vendre leur malheureuse patrie? Cependant, à la nouvelle des revers éprouvés par les blancs à l'affaire des Platons, au Port-au-Prince et au Cap, deux frégates, avec des troupes de débarquement, furent expédiées d'Angleterre, et arrivèrent à Saint-Domingue, le 22 septembre 1793. Elles se présentèrent successivement au Môle, à la grande Anse et à Jérémie, où tout était préparé pour les recevoir; ils débarquèrent et prirent possession au nom de Georges, roi d'Angleterre, aux acclamations du peuple et au bruit de l'artillerie, de ces villes, où le pavillon anglais rem plaça l'étendard national.

Tandis que ces événemens, monument éternel de la honte et du déshonneur de ceux qui y prirent part, se passaient dans la province du nord, les commissaires étaient occupés, dans la province du sud où ils résidaient, à calmer les excès auxquels les nègres insurgés continuaient toujours de se livrer. Ils étaient excités par des émissaires anglais qui leur fournissaient des munitions de guerre, pour conquérir leur indépendance totale de la France, tandis qu'au Môle les Anglais signaient un traité avec les colons, par lequel ils s'engageaient à maintenir l'esclavage dans la colonie!

Qu'il est pénible de savoir que ceux qui signèrent cette infâme *note secrète*, par laquelle ils vendirent leur patrie à l'étranger, et la lui livrèrent sans hésiter un seul instant, quoique tout le bénéfice de cet odieux marché fût pour l'Angleterre, qui ne leur en laissait que la honte, sont en France pour la plupart, et qu'ils y jouissent de la protection d'un parti assez puissant naguère, pour éloigner du ministère deux hommes pour lesquels l'opinion s'est hautement prononcée dans le court espace de vingt-quatre heures; assez déhonté pour *s'évertuer*, dit Bénaben, à *prouver que la note secrète* qui avait pour objet de retenir en France ses ennemis armés, *est d'un sujet fidèle et d'un politique habile;* assez encroûté de préjugés pour préférer *l'hérédité des majorats* aux *distinctions personnelles et viagères*, qui ont peuplé la légion d'honneur de héros qui *meurent pour la France*, plutôt que de composer avec des vainqueurs couronnés par la trahison; assez audacieux pour tracer de la même main, sur le *drapeau blanc*, d'un côté *vive le roi, quand même!*... de l'autre, des attaques contre la puissance du roi; et assez astucieux pour *se réfugier dans la Charte*, et y *porter*, *dit le modérateur*, des sentimens et des vœux destructeurs de la Charte.

Si ce parti, dont 1815 nous a révélé toutes les violences et la profonde horreur pour ce qui tient au principe de l'égalité, parvenait à composer un ministère de ses élus, la coterie aristocratique, qui ne cesse d'intriguer depuis plus d'un quart

de siècle, pour engager le gouvernement à tenter de nouveau la conquête de Saint-Domingue, ne manquerait pas d'appuis, et voudrait essayer de ressaisir sa proie. Ses patrons savent cependant, comme elle-même, combien il périrait de monde dans une entreprise semblable. Mais, que leur importe! Ceux qui balancent leurs intérêts avec le sort de la patrie dans des *notes secrètes;* ceux qui ont partagé l'armée française en quatorze catégories, pourraient, égarés par leur étrange politique, voir dans cette lutte un nouveau moyen *d'épurer* les rangs des braves, et la nécessité de seconder alors avec empressement un projet dont la réussite leur paraîtrait impraticable.

L'armée est le fantôme qui les poursuit sans cesse, et la force de la France est pour eux un sujet d'inquiétude continuelle! N'ont-ils pas dit que Waterloo avait décimé nos frères! N'ont-ils pas souscrit à des conditions si dures pour la patrie, que Talleyrand et Fouché, qui n'eurent de scrupules que dans cette circonstance fatale, refusèrent opiniâtrément de les signer!...

L'Anglais qui, comme je l'ai dit plus haut, ne savait employer que la perfidie, la corruption ou la trahison pour exécuter ses sinistres projets, ne se sentant pas le courage d'attaquer le citoyen Santonax, qui s'était retiré au Port-au-Prince, parvint, non à corrompre, mais à tromper les noirs et les mulâtres qui habitaient les environs de cette ville. Nouvellement rendus à la liberté, les nègres devaient nécessairement craindre de la

perdre : aussi la moindre chose leur portait-elle ombrage. L'Anglais n'eut donc pas beaucoup de peine à leur persuader que la France, se repentant de leur avoir accordé la liberté, se préparait à les replonger dans l'horrible esclavage dont ils étaient heureusement affranchis. L'Anglais voulait s'emparer de ce point important de la colonie. Il y parvint, mais comment? Ce n'est qu'en armant la population noire de cette cité, et en l'excitant au massacre de tous les blancs qu'elle renfermait, qu'il s'en fraya l'entrée. Le citoyen Santonax, le général Desfourneaux et quelques soldats échappèrent, comme par miracle, à cet horrible égorgement!.... Le moyen odieux que les Anglais mirent en usage, pour s'emparer de la ville du Port-au-Prince, ne doit plus avoir rien d'étonnant pour nous : une expérience longue et cruelle a fait connaître à notre malheureuse patrie l'esprit de prévention, de rivalité et de haine, que la plus lâche et la plus immorale des aristocraties, celle qui opprime l'Irlande et résiste aux vertus de l'opposition, inspire à la nation anglaise contre la France, afin que les communications des deux peuples ne puissent jamais concourir à la destruction des préjugés et des abus, par lesquels notre noblesse et les grands de Londres affaiblissent l'influence des lumières, et retardent les progrès de la civilisation.

En mai 1794, Polverel et Santonax, que la faction coloniale avait peints sous les couleurs les plus horribles, furent rappelés en France pour y ren-

dre compte de leur conduite, et se justifier des crimes abominables, et des massacres dont on les accusaient d'être les provocateurs.

Le général Rigaud, qui commandait les forces républicaines dans le sud de Saint-Domingue, reprit, sur les Anglais, les villes de Léogane et de Tiburon; les lâches, qui ne savent prendre les places que par la trahison, ont rarement assez de courage et de valeur pour les défendre par la force.

Après le départ de Polverel et de Santonax, le général Laveaux fut revêtu du commandement de la partie de Saint-Domingue qui appartenait encore à la France.

L'Anglais fit des efforts infructueux pour le corrompre, et obtenir de lui la remise du Port-la-Paix aux forces de sa majesté britannique, aux mêmes conditions que le Môle. Le brave Laveaux, indigné d'une proposition aussi abominable, provoqua son auteur en duel; mais ce vil agent de corruption refusa de se battre : sans doute, que rentrant en lui-même, ce commandant anglais ne se jugea pas digne de l'honneur que voulait lui faire le brave Laveaux de se mesurer avec lui.

Le célèbre Toussaint-Louverture se joignit aux républicains avec un corps considérable d'insurgés noirs qu'il commandait. Il haïssait les Anglais, et il les avait déjà battus dans plusieurs rencontres. Un chef courageux d'insurgés, homme de couleur, égaré par les promesses, ou plutôt par les perfides insinuations de l'Anglais, occasiona des troubles

dans le nord de la colonie; mais le général Laveaux par sa fermeté, sa franchise et le secours de Toussaint-Louverture, parvint à rétablir la tranquillité, sur ce point.

Cependant, la colonie était dans un état d'agitation peu propre à rassurer les vrais amis de la paix et de l'ordre : plusieurs bandes formidables d'insurgés tenaient toujours la campagne, et, trompées par l'Anglais sur les intentions de la métropole à leur égard, refusaient opiniâtrément de déposer les armes. La France, sachant que les citoyens Santonax, Raymond, Girard et Leblanc jouissaient, parmi les noirs et les mulâtres, d'une grande réputation et d'une entière confiance, les y envoya pour tâcher d'obtenir, par des moyens de conciliation, ce que la politique et l'humanité défendaient au gouvernement républicain de se procurer par la force.

Les nouveaux commissaires arrivèrent à Saint-Domingue, le 12 mai 1796 : ils y firent une entrée vraiment triomphale! Les noirs et les mulâtres étaient ivres de joie; ils témoignèrent leur allégresse par des danses et des jeux publics qui se prolongèrent fort avant dans la soirée : l'ordre ne fut pas troublé un seul instant; l'union la plus franche régnait parmi les citoyens.

Les mulâtres et les noirs du sud de la colonie, excités par l'Anglais et les restes de la faction coloniale, refusèrent de reconnaître l'autorité de la république française. Dans le nord, un nommé Villatte, qui commandait un fort parti de nègres et

d'hommes de couleur, refusa aussi de reconnaître les droits de la république; mais un grand nombre des siens l'ayant abandonné et s'étant rangés sous la bannière tricolore, il se retira dans un fort où il ne put tenir long-temps; il fut bientôt contraint de capituler et de se rendre au général Desfourneaux.

Un très-petit nombre de troupes avait accompagné le citoyen Santonax à Saint-Domingue; il se trouvait par conséquent hors d'état, jusqu'à l'arrivée de nouvelles forces dans la colonie, de rien entreprendre contre les Anglais, qui étaient maîtres des points les plus avantageux et les plus importans de l'île. Cependant les troupes anglaises, assez tranquilles sous le rapport des opérations militaires, eurent à combattre un fléau bien plus terrible encore que la guerre : la fièvre jaune. Elle exerça d'horribles ravages parmi les soldats de cette nation. Un nombre considérable de malheureux, enlevés presque subitement par cette terrible maladie, furent victimes de la perfidie et de l'ambition de leur gouvernement qui, par un calcul homicide et barbare, faisait ainsi périr, loin de leur patrie, l'élite de ses citoyens, dans l'unique but de nuire à la France. C'est dans le même esprit d'inhumanité et d'orgueil, qu'un noble propriétaire du bourg d'*Ichester* fit abattre cent maisons, et réduisit tout à coup de nombreuses familles à se mettre sous l'abri de la charité publique, parce que ce *conservateur des vieux principes* avait à se venger de la résistance des habitans qui avaient

voté dans le sens de l'opposition. Les grands d'Angleterre punissent par la misère le patriotisme des citoyens, et par l'envoi dans les colonies celui des régimens qui préfèrent suivre la direction des amis de la liberté, à prendre pour des oracles les maximes de leurs chefs.

L'épidémie dont je viens de parler, força les Anglais à abandonner plusieurs positions importantes de l'île, et de se borner à garder le Môle, Jérémie, le Port-au-Prince, et quelques autres points dans le sud. Chaque régiment perdait trente et quarante hommes par jour; les rues et les maisons de ces villes étaient remplies de malades, de mourans et de morts : c'était une désolation. La contagion passa bientôt des troupes aux habitans; et les colons les plus acclimatés, ceux enfin qui étaient nés à Saint-Domingue même, étaient journellement moissonnés par cette terrible maladie... Une grande disette qui eut lieu dans le même temps, vint encore ajouter aux calamités dont ces malheureuses villes étaient la proie. Un ouragan terrible, qui ravagea les campagnes environnantes, détruisit les plantations, et la récolte qui était presque à sa maturité. La mortalité devint tellement considérable, que l'on ne savait plus où mettre les morts; les cimetières étaient remplis : il fallut les jeter à la mer. Qu'ils durent être affreux les remords de ces fabricateurs de *notes secrètes*, quand ils virent leur malheureuse patrie livrée aux horreurs de la fièvre jaune et de la disette, par leur faute!... La Providence, qui se charge

toujours de la punition des grands crimes, en les accablant ainsi de ces deux fléaux, voulait apprendre aux nations que la peste et la famine sont les seuls avantages que procurent à leur patrie ceux qui en appellent les ennemis chez eux!

Nos commissaires s'aperçurent bientôt que les chefs des nègres et des mulâtres, dans le sud, étaient ceux qui s'opposaient le plus à la pacification de cette province. Ils y envoyèrent des agens pour les inviter à la soumission, et, par suite, pour balancer leur autorité. Ces agens débarquèrent aux Cayes, où ils furent bien reçus d'abord; mais bientôt la discorde se manifesta de nouveau. Un ordre imprudent de Santonax, d'arrêter un mulâtre de la ville, et les dispositions prises par le général Desfourneaux pour le mettre à exécution, révoltèrent ceux de sa caste, tant de la ville que des campagnes. Ils coururent aux armes, et massacrèrent un nombre considérable de blancs. La tranquillité ne se rétablit que très-lentement dans cette ville et ses environs.

Il est certain et incontestable que, sous la nouvelle administration de Santonax, l'état de la colonie s'améliora considérablement. Le célèbre Toussaint-Louverture, dont tous les efforts tendaient à la paix et à l'amélioration de ceux de sa caste, seconda puissamment les commissaires. Il amena, sans effusion de sang, un grand nombre de quartiers à reconnaître les droits de la république.

La culture de la canne à sucre et du café par des

hommes libres, faisait chaque jour les progrès les plus satisfaisans.

La faction coloniale qui s'était liguée avec l'Anglais, haïssait de toutes ses forces ce commissaire, et ne souhaitait rien plus ardemment que l'éloignement de la colonie des citoyens Santonax et Raymond; mais particulièrement du premier, à cause de ses principes et de sa grande influence sur les hommes de couleur. Les colons intriguèrent donc de nouveau près le gouvernement français, pour le faire rappeler dans la métropole; ils peignirent Santonax comme un monstre, et comme ne protégeant la liberté des noirs que pour en faire les instrumens de son ambition personnelle; ils prétendaient que Santonax avait le projet de détacher définitivement Saint-Domingue de la métropole, et de s'en faire déclarer le chef suprême. Je ne peux me dispenser de faire remarquer combien étaient injustes et calomnieuses les imputations abominables que les colons dirigeaient contre cet estimable citoyen. Le projet de détacher la colonie de la métropole, pour en faire un état *libre et indépendant*, pouvait-il être qualifié de crime, même de délit, par les colons, sans les condamner eux-mêmes, puisque tous leurs efforts et toutes leurs actions ne tendaient directement qu'à ce même but qu'ils avaient manqué. Certes, je suis bien loin de blâmer les colons de leurs nobles sentimens d'indépendance; mais je ne puis m'empêcher de dire qu'il est affligeant pour l'humanité, que leur intérêt personnel ait étouffé en eux ces

sentimens philanthropiques qui feraient la gloire de l'espèce humaine, et son bonheur, si ceux qui la dirigent n'en manifestaient point de destructeurs de toute participation égale aux bienfaits de la nature et aux droits des hommes réunis en société.

Puisse l'exemple des malheurs de Saint-Domingue, et leurs véritables causes, n'être point perdu pour le monde! Les révolutions populaires, faisant époque dans les fastes des nations, doivent être pour les hommes de grandes leçons de sagesse. L'imputation d'avoir voulu détacher la colonie de la métropole, ne s'est pas plus réalisée que toutes celles qui furent dirigées contre le citoyen Santonax, par des ennemis acharnés à sa perte.

Il connaissait très-bien l'esprit de haine et de vengeance, qui animait les planteurs et les principaux colons contre sa personne; mais, plein de patriotisme, d'humanité, et d'amour pour la liberté, il ne daigna pas prendre la peine de repousser les traits empoisonnés de la calomnie, dont ses ennemis cherchaient à l'accabler. Un soin plus noble et plus digne de cet honorable républicain, l'occupait tout entier; l'amélioration du sort de ces infortunés qu'il venait d'arracher à l'esclavage, à la honte et à l'infamie, et qu'il voulait mettre à même de jouir avec plénitude et modération de la liberté à laquelle ils venaient d'être rendus. La postérité, toujours juste dans ses arrêts, fera retomber sur ses lâches accusateurs les traits odieux dont ils ont voulu le noircir aux yeux de ses contemporains. C'est aussi la postérité qui lui rendra la gloire qu'il

a si justement acquise, en servant la belle et immortelle cause de l'humanité, avec tant de zèle.

Enfin, nommé membre du conseil des cinq-cents par la colonie de Saint-Domingue, Santonax revint en France. Il fut remplacé, dans le gouvernement militaire de la colonie, par le général Desfourneaux. Ce brave général battit plusieurs fois les Anglais, et parvint, avec le peu de troupes qu'il commandait, à les serrer de très-près dans les places fortes qu'ils occupaient.

La bataille de la Vallière, gagnée par les républicains, eut pour résultat l'entière soumission des noirs insurgés contre la république.

Au moment où Santonax quitta la colonie, avec les soins et les efforts réunis des administrateurs qui le secondèrent, il y avait près de deux cents sucreries, qui toutes étaient en pleine activité. Ainsi, en comparant cet état de choses à celui où il trouva la colonie à son arrivée, le 12 mai 1796, il y a plus qu'il ne faut pour répondre aux accusations abominables, suscitées par l'intérêt froissé et les espérances déçues des propriétaires planteurs de cette île.

Les améliorations considérables apportées par le citoyen Santonax dans l'état de la colonie, sont autant de preuves incontestables, que la culture de la canne à sucre, dans les Antilles comme dans les autres parties de la terre, peut prospérer avec des hommes libres.

La soumission des nègres insurgés qui eut lieu par suite du combat de la Vallière, ne fut pas de

longue durée; les intrigues des Anglais, jointes aux prétentions abominables et sacriléges d'un nombre considérable de colons propriétaires, qui, contre la foi des traités et au mépris des lois de l'honneur et de l'humanité, manifestèrent, d'une manière non équivoque, la coupable prétention de rétablir l'esclavage à Saint-Domingue, et de rendre aux habitations, les nègres qu'une loi bienfaisante et immortelle venait de rendre à la liberté!

Avant d'en venir à l'extrémité fâcheuse de prendre les armes, les chefs des nègres, à la tête desquels on remarquait le célèbre *Toussaint-Louverture*, firent les réclamations les plus respectueuses et les plus fondées, contre des prétentions aussi désorganisatrices.

La lenteur ou le peu d'intention de faire droit à leurs réclamations, qu'ils remarquèrent en ceux dont ils avaient droit d'attendre justice et protection, les força de nouveau à défendre leur liberté. Ils invoquèrent le ciel qu'ils prirent à témoin de la sainteté de leurs droits, et ils abandonnèrent leur cause au sort des armes.

Si le sang coula de nouveau à Saint-Domingue, il est bien constant que les prétentions des colons en furent la seule et unique cause!....

L'insurrection devint générale, et Toussaint-Louverture fut proclamé le général en chef de toutes les armées des noirs insurgés de la colonie.

Ce brave général, ennemi déclaré des Anglais, apprit de bonne heure à les bien connaître et à les apprécier. Leur noire perfidie et leurs projets am-

bitieux sur Saint-Domingue furent bientôt connus de lui. Il eut le talent, non seulement de leur résister; mais de les battre et d'obtenir, même avec des forces inférieures en nombre, mais non en valeur et en courage, des avantages considérables sur les Anglais.

Toussaint-Louverture était à la tête d'une armée de près de cinquante mille hommes, disciplinée, aguerrie, et surtout acclimatée au pays. Cela lui donnait sur ses ennemis un avantage inappréciable qui suppléait, et au-delà, à l'avantage incontestable que les troupes françaises avaient sur les troupes nègres.

De nouvelles propositions de paix furent faites au général Toussaint-Louverture, par le nouveau commandant de la colonie.

A cet effet, Toussaint convoqua, en assemblée générale et extraordinaire, tous les chefs de son armée, pour délibérer sur cet avis important. Après une discussion approfondie sur cet objet, il fut décidé et reconnu par tous les membres de cette assemblée, que tant que les anciens propriétaires colons existeraient à Saint-Domingue, il ne pourrait y avoir de paix ni de sécurité pour les noirs dans la colonie; et, dès ce moment, ils proclamèrent leur indépendance, et jurèrent, à la face du ciel et de la terre, de la défendre jusqu'à la mort.

CHAPITRE VI.

Précis historique de l'expédition du général Leclerc à Saint-Domingue.

Les choses étaient à Saint-Domingue dans l'état qu'on vient de voir, lorsque la paix fut signée en 1802, entre la France et l'Angleterre, et tous leurs alliés.

C'est alors que le gouvernement français, induit en erreur par la faction coloniale, forma le projet de l'expédition commandée par le général Leclerc. Son but était de rétablir à Saint-Domingue une colonie qui avait cessé d'exister, et dont les habitans étaient remplacés par les fondateurs de la nation indépendante que l'on y voit aujourd'hui.

Trente mille hommes de troupes de toutes armes avec des munitions et un matériel proportionné, s'embarquèrent dans différens ports de France, sur un nombre considérable de transports et de vaisseaux de ligne, qui devaient non seulement protéger le débarquement, mais seconder, par leur nombreuse artillerie, les opérations de l'armée de terre dans les siéges des places maritimes, qu'elle serait dans la nécessité d'entreprendre.

Toutes les divisions qui formaient cette escadre, arrivèrent à la hauteur du cap Samana, lieu fixé pour le rendez-vous général.

Toussaint-Louverture qui avait été instruit à temps, de l'expédition qui se préparait en France contre Saint-Domingue, crut, dans l'interêt de l'humanité, devoir publier un manifeste qu'il adressa, non pas à la France en particulier, mais à l'Europe entière qu'il consentait, ainsi que tous les nègres, à prendre pour juge de leur cause.

Dans cet écrit, qui était remarquable, tant par sa modération que par les justes prétentions qu'il y manifestait, il établissait que le seul motif de conserver une liberté qui leur était devenue plus chère que la vie, et que des colons, injustes autant que barbares, menaçaient, avait engagé les nègres à prendre les armes; mais que si la France leur donnait une garantie suffisante que leur liberté serait respectée, ils consentiraient encore volontiers à faire le sacrifice d'une partie de leurs droits, afin de ne pas troubler la paix du monde.

Ces propositions pacifiques ne furent point écoutées par le gouvernement français.

Tandis qu'une partie de la faction coloniale, par ses intrigues ténébreuses et ses menées sourdes, excitait le cabinet de Paris à accélérer cette expédition contre Saint-Domingue, d'autres colons qui étaient sur les lieux, profitèrent des principes de modération que renfermait la proclamation du général Toussaint-Louverture, pour répandre méchamment, parmi les nègres, qu'il trahissait leur cause. Ceux-ci manquèrent de l'assassiner par suite de ces insinuations perfides! Si les colons ne parvinrent pas au but qu'ils se

proposaient, de se défaire, par un moyen aussi infâme, de cet homme qui était si redoutable pour eux, ils parvinrent du moins à exciter dans son armée quelques troubles, et trop de méfiance contre lui. Mais ce grand homme sut, par son talent et sa présence d'esprit, déjouer les lâches complots des méchans.

L'armée des noirs, qui parut un moment désunie, se rallia promptement à son illustre chef, et lui accorda la confiance qu'il méritait à tant de titres.

Les forces du général Leclerc qui, comme je viens de le dire plus haut, s'étaient rassemblées au cap Samana, se dirigèrent sur la partie de l'ouest de Saint-Domingue (la partie française); il se proposait de l'attaquer sur divers points, afin de ne pas donner aux nègres le temps de se reconnaître.

Dans le même temps que le contre amiral Latouche, protégeait la descente des troupes sous les ordres du général Boudet, près la ville du Port-au-Prince, le général Leclerc se présenta devant la celle du Cap qu'il somma de se rendre; il reçut pour toute réponse, une grêle de bombes et de boulets rouges. Il se vit contraint de prendre le large, pour réparer les avaries considérables que lui occasiona le feu de l'ennemi.

Voyant que la ville du Cap était mieux défendue qu'il ne l'avait présumé d'abord, le général Leclerc renonça au projet, un peu irréfléchi, de s'en rendre maître du côté de la mer. Il débarqua

son armée dans les environs du *Himbé* et du *port Margot*.

La garnison de la ville du Cap, qui n'était pas assez nombreuse pour garder et défendre son enceinte immense de l'attaque des Français, résolut de l'évacuer. Elle brûla, en se retirant, quelques méchantes cases ou baraques en bois, que les noirs y avaient rebâties depuis l'incendie dont j'ai déjà parlé.

Le plan des noirs avait été d'abord de disputer par la force aux troupes françaises, la conquête de Saint-Domingue. Mais bientôt ils reconnurent que ce projet ne pouvait être exécuté par eux, contre des troupes aussi braves et aussi valeureuses que les nôtres. Ils changèrent donc de plan et évitèrent, autant que possible, les grands combats. Ils faisaient beaucoup de marches et de contremarches. Etaient-ils attaqués, même par des forces bien inférieures, ils abandonnaient la position et se laissaient poursuivre le plus qu'ils pouvaient. Ils ne furent pas long-temps à s'apercevoir qu'il est plus facile, sous un climat aussi ardent que celui de Saint-Domingue, de réduire les soldats français par la fatigue, que de les vaincre par la valeur!....

Le général Humbert, avec douze ou quinze cents hommes, prit possession du Port-au-Prince où il n'éprouva qu'une très-faible résistance.

Les principaux chefs des armées des noirs; ayant, pour éviter de s'engager avec l'ennemi, quitté les positions des côtes de la mer où, non-

seulement ils n'attendaient aucun renfort; mais où ils auraient eu de plus les vaisseaux de l'escadre à combattre, jugèrent plus convenable de se rassembler dans les mornes et les hautes montagnes de l'intérieur de l'île.

Les généraux noirs, Toussaint-Louverture, Dessalines, Christophe et Maurepas, chacun à la tête d'un corps d'armée nombreux, s'y fortifièrent et se préparèrent à repousser les attaques des Français.

L'armée noire avait à peine terminé les travaux de son camp retranché, que le général Leclerc se présenta avec trois fortes divisions de troupes françaises, commandées par les généraux Rochambeau, Hardy et Desfourneaux, pour les attaquer de front. Le général Boudet devait attaquer la droite, et le général Debelle devait attaquer la gauche en même temps.

Cette manoeuvre savante et bien combinée, fut déjouée par les généraux de l'armée des noirs. Le général Maurepas, mulâtre, et le général Dessalines se couvrirent de gloire, et firent preuve d'un grand talent. L'armée du général Leclerc, malgré ce revers, obtint sur les noirs quelques avantages. Le général Desfourneaux se distingua dans l'attaque des montagnes qui bordent la mer, et dans lesquelles l'ennemi s'était retranché. Le général Hardy s'empara du morne qui domine Marmelade, et que les nègres avaient fortifié avec beaucoup de soin.

Les armées noires se concentrèrent sur les bords de l'Artibonite qui partage la colonie à peu

près en deux parties égales, par son cours est et ouest. Ils pensaient, avec raison, que de cette position ils seraient plus à même de se porter, suivant les cisconstances, tant dans le nord que dans le sud de la colonie.

Le général Leclerc qui occupait la côte depuis Saint-Marc jusqu'au Port-au-Prince avec toutes ses forces, ayant appris la position qu'occupait l'armée ennemie, fit une manœuvre générale pour le cerner; mais malgré la valeur française, ce mouvement qui pouvait décider du sort de la campagne, ne produisit aucun résultat avantageux; car après quelques succès d'un assez mince intérêt pour l'armée française, les divisions Debelle et Rochambeau furent très-maltraitées et forcées de se retirer en désordre et avec de grandes pertes. Les généraux Debelle et Boudet furent grièvement blessés dans cette affaire, où un grand nombre de braves trouvèrent une mort glorieuse, mais peu profitable pour leur patrie.

Le général Dessalines, avec un fort détachement de nègres, se renferma dans une forteresse nommée *la Crête à Pierrot*, où se trouvait renfermée une grande partie des munitions et des bagages de réserve de l'armée des noirs. Ce fort, placé dans une situation très-avantageuse, était entouré de redoutes formidables. Des abattis considérables de bois de Campêche, hérissés de longues épines, placés dans toutes les avenues, sur les remparts et jusque sur les redoutes, en rendaient l'ap-

proche extrêmement difficile. Les Français essayèrent plusieurs fois d'enlever cette forteresse par escalade; mais ils furent contraints de se replier avec perte.

La garnison de ce fort, fidèle à l'honneur et à la belle cause de la liberté qu'elle défendait, refusa plusieurs fois de se rendre au général Rochambeau qui, avec sa division, la tenait étroitement bloquée: alors on se décida à l'assiéger régulièrement : une artillerie formidable fut employée contre elle. Après un bombardement de plusieurs jours, une grande partie de l'artillerie du fort s'étant trouvée démontée par le feu des assiégeans, la garnison, peu nombreuse, excédée de fatigue et réduite à un petit nombre de combattans, sortit et résolut de se faire jour au travers de l'armée française, pour aller rejoindre le gros de l'armée du général Toussaint-Louverture, qui était retranché sur un morne très-escarpé à peu de distance de là.

Cette brave et valeureuse garnison ne put, comme elle l'avait imaginé, traverser les troupes qui l'assiégeaient, et qui lui opposèrent une barrière de fer!... Ici, lecteur, c'est avec le sentiment de la plus vive douleur que je me vois forcé de dire que cette poignée de braves, à qui l'on aurait, dans un autre temps, rendu les honneurs de la guerre qu'ils méritaient à tant de titres, furent impitoyablement passés au fil de l'épée, par ordre des généraux qui commandaient le siége, après avoir mis bas les armes et s'être abandonnés à la

loyauté du vainqueur..... O vous, commandans des troupes de ce siége, la postérité vous demandera compte de cette horrible exécution!... Elle ne verra sur vos fronts que des lauriers flétris par le sang des braves, que vous avez fait répandre avec tant de cruauté.

Quelques jours avant ce déplorable événement, le général Dessalines était sorti du fort la Crète, pour aller chercher du renfort.

Tandis que les blancs, excités par la faction coloniale à maltraiter les noirs, répondaient trop bien à leurs intentions, le général Christophe rencontra près le Tapum une ambulance de malades et de blessés de l'armée française, que l'on conduisait à Saint-Marc : non seulement il ne permit pas qu'il leur fût fait le moindre mal; mais, au contraire, il leur fit distribuer tous les secours et tous les soins qu'il était en son pouvoir de leur faire administrer. Un ancien militaire, témoin de ce trait d'humanité, s'écria avec l'accent de la reconnaissance et de l'admiration : *Quoi! c'est là ces hommes que l'on nous dit être si barbares et si inhumains!*

Les troupes françaises prirent des cantonnemens d'hiver : elles ne firent plus que de petites incursions dans les environs de leurs garnisons, pour repousser les partis de nègres, qui s'en approchaient trop.

Des négociations s'entamèrent entre le général Leclerc et Toussaint-Louverture, relativement à la pacification des nègres. Ceux-ci avaient éprouvé

de grandes pertes dans les différentes attaques qu'ils avaient été obligés de soutenir; ils se rassemblèrent donc en conseil général, et résolurent de faire la paix. Ils firent des propositions à ce sujet au général Leclerc, qui les adopta. La première condition de ce traité était qu'il n'y aurait jamais d'esclaves à Saint-Domingue.

Le général Leclerc, qui se laissa influencer par la faction coloniale, n'eut pas la sagesse d'empêcher les colons de manifester des prétentions criminelles sur les nègres : ce qui fit concevoir à l'Angleterre, satisfaite de cette faute, le dessein d'en faire le levier avec lequel son astucieux cabinet pourrait soulever, avec plus de succès que jamais, Saint-Domingue contre la France, dont le gouvernement s'affaiblissait, en inquiétant ses plus fidèles amis de Paris et des départemens, par un retour contre les nègres, au système désastreux qu'avait fait abolir les plus beaux génies de cette immortelle assemblée constituante, que notre *vieille noblesse* célèbre même par ses diatribes passionnées.

A l'exception de quelques émeutes locales et de plusieurs rassemblemens médiocres de nègres, occasionés par la conduite sans mesure de quelques planteurs *conservateurs de la traite et de l'esclavage* envers des noirs qui avaient été leurs esclaves, et dont ils voulurent s'emparer, l'ensemble de la colonie présentait un aspect assez tranquille, vu la circonstance dans laquelle elle se trouvait placée.

Cet état de calme ne fut pas de longue durée: des noirs ayant réclamé, sans en obtenir justice, près le général Leclerc, contre des planteurs qui avaient attenté à leur liberté, les espérances criminelles que tous les colons en général manifestaient hautement et publiquement, et, plus que tout cela, l'esclavage que le gouvernement français rétablissait dans les îles du vent, décida les noirs de Saint-Domingue à défendre une liberté qu'ils voyaient très-bien qu'on voulait leur ravir.

Les nègres coururent aux armes : c'était le seul et unique parti qu'il leur restait à prendre!....

Il est à remarquer que, depuis le commencement de la révolution de Saint-Domingue, les nègres ne se sont jamais insurgés que lorsqu'ils ont été provoqués par les colons, ou pour défendre leur liberté lorsqu'elle était attaquée, ou sérieusement menacée. L'agression ne vient jamais des masses. On leur a manqué de parole; on a blessé leurs sentimens; on a fermé leurs cœurs à l'espérance, qu'elles se décident encore avec peine à la résistance : si elles frappent leurs oppresseurs, c'est que ceux-ci ont fait tomber en leurs mains l'arme du désespoir. Il en résulte que toute révolution populaire est une preuve de la corruption et de la dureté des grands, comme la perte des colonies est le résultat des prétentions exagérées de leurs métropoles et de l'avidité sans frein des agens que l'Europe y envoie pour la *tonte* de ces malheureux troupeaux.

L'armée française, qui était affaiblie par les com-

bats dans lesquels les nègres avaient déployé une valeur égale à la sainteté de leur cause, se trouvait encore attaquée par une affreuse maladie : la fièvre jaune moissonnait les braves et infortunés militaires qui composaient nos régimens, et que la France n'avait point intérêt à voir couronnés par la victoire....

Le général Toussaint-Louverture, qui, sur la foi des traités, habitait paisiblement aux environs des Gonaïves, fut arrêté dès le commencement de l'insurrection, par les ordres du général Leclerc. Il prétendit avoir intercepté des dépêches de Toussaint, par lesquelles il invitait les nègres à la révolte.

Ces prétendues dépêches n'existèrent peut-être jamais, et il est fortement à présumer que ce n'était qu'un prétexte dont se servait le général Leclerc pour arrêter le brave Toussaint. Il est constant que si ces dépêches ont été réellement interceptées, leur contenu a été caché bien soigneusement aux contemporains; car il n'en a rien transpiré (1) qui puisse justifier le fait dont on accu-

---

(1) L'on a prétendu avoir intercepté deux lettres dont on a publié le contenu dans le temps; mais, outre que ces lettres ne prouvent aucunement que Toussaint se préparait à prendre les armes de nouveau, tout se réunit à prouver que cette correspondance était supposée : car, dans le cas contraire, l'on se serait empressé de traduire devant une *commission spéciale*, cet homme illustre que l'on voulait perdre. La manière dont on a procédé contre lui, prouve son innocence. Il a été déporté à deux mille lieux de sa patrie arbitrairement, au mépris du droit des gens et de l'humanité.

sait Toussaint. Il était cependant de l'honneur du général Leclerc de prouver au monde qui, à cette époque, avait les yeux fixés sur lui, qu'il avait de puissans motifs pour se porter envers cet illustre général à une conduite aussi déloyale, et qui sera pour lui une tache éternelle, si les siens ne peuvent le justifier. Ce ne serait pas, au reste, la première fois que le gouvernement français, dédaignant les explications, aurait eu le tort de laisser calomnier ses agens, ou de perdre ses propres avantages par une diplomatie *boîteuse*, ou par trop discrète. C'est ce qu iestarrivé dans tous nos démêlés avec la cour de Rome, qui n'aurait encore contre elle que l'ombre du brave Duphot, si l'ancien archevêque de Malines n'avait pas mis en lumière les secrets du *sacré collége*, dans ces derniers temps.

La conduite du chef de la nation française n'est pas aussi facile à justifier envers Toussaint-Louverture. Son arrivée en France n'y fut point une fête, et Fouché, alors ministre de la *police générale*, n'avait point encore cette urbanité, cette fleur de politesse qui se sont fait remarquer dans les actes du *duc d'Otrante*, quand il ne dressait point des listes de proscription.

Pour avoir été trop docile à la voix des colons, et s'être chargé du rôle odieux de *restaurateur de l'esclavage* à Saint-Domingue, le général Leclerc, sans prévoyance, et tout ennemi qu'il était de l'Angleterre, la servait en brisant les liens qui attachaient encore cette colonie à sa métropole, du moins par l'uniformité de principes professés par la

majorité qui devait faire la loi dans celle-là. Le sort voulut que cette nouvelle campagne, ouverte sous de mauvais auspices, fût tout à fait désastreuse pour notre armée. Nous fûmes punis là d'avoir combattu contre la liberté, comme nous devions l'être plus tard de ne l'avoir procurée qu'à demi aux Italiens, et de n'avoir admis les généreux Polonais qu'à la gloire de se confondre dans les rangs de nos plus héroïques phalanges.

La peste, sous le climat ardent de Saint-Domingue, exerçait de plus en plus ses ravages sur notre belle armée : plus des sept huitièmes des officiers et des soldats en étaient attaqués et jetés pêle-mêle dans les hôpitaux : ils y succombaient en peu de jours.

Le général Leclerc, qui en fut attaqué, mourut; il en fut de même du général Dugua, chef de l'état major, et d'un grand nombre d'officiers supérieurs qui en furent aussi les victimes.

Le général Rochambeau prit le commandement en chef de l'armée.

Les généraux Clervaux, Christophe et Dessalines se rendirent maîtres de toutes les positions avantageuses de l'intérieur de la colonie. Sur les côtes, ils s'étaient déjà emparés de Bayalia et du fort Dauphin.

Le général Rochambeau se trouvait dans une position extrêmement critique; le peu de troupes dont il aurait pu disposer pour retarder les progrès de l'armée des noirs, étaient employées au service des places qu'il occupait encore; il ne pou-

vait laisser sans défense, ni exposer à la merci de l'ennemi des hôpitaux remplis de malades que l'on ne pouvait évacuer.

Il prit le sage parti de ne faire aucun mouvement, avant d'avoir reçu de France les nouveaux renforts qu'il en attendait.

La 86e demi-brigade, partie de France, arriva à Saint-Domingue.

Les généraux Clauzel et Lavalette marchèrent en avant. Ils s'avancèrent, avec ce nouveau renfort, jusqu'au fort Dauphin et le port Bayalia, dont ils s'emparèrent; mais ce ne fut qu'après avoir éprouvé, de la part de ceux qui le défendaient, la plus vive et la plus courageuse résistance. Le feu bien soutenu et bien dirigé d'un vaisseau nouvellement arrivé dans la colonie, et de plusieurs frégates, contribuèrent beaucoup à la reddition de ces places.

Un corps d'armée considérable des insurgés était cantonné au port de Paix vis-à-vis de l'île de la Tortue; il s'étendait sur les bords de la mer, depuis Saint-Louis jusqu'à la baye des Moustiques.

Un convoi considérable de troupes de ligne, venant de la métropole, débarqua dans la colonie.

Depuis long-temps les communications étaient interceptées entre le nord de Saint-Domingue et l'île de la Tortue, où l'on avait transporté un nombre considérable de malades, dans l'espoir qu'ils s'y rétabliraient plus facilement qu'à Saint-Domingue.

Deux autres convois de troupes arrivèrent en-

core de France, et avec ces nouveaux renforts, le général Rochambeau se croyant en état de reprendre l'offensive, se porta en avant. Il obtint sur les noirs quelques avantages.

Le général Lacroix s'empara successivement des postes de l'Axavon et Donanamithe; il eut beaucoup de peine à s'y maintenir par les attaques hardies du général Christophe, qui ne l'abandonna que pour s'opposer aux progrès d'un corps de l'armée française qui, par ses mouvemens, semblait vouloir tourner la position qu'il occupait.

Les noirs attaquèrent infructueusement l'île de la Tortue dans l'espoir de s'en emparer; ils furent contraints de se retirer avec perte.

Il n'y avait pas plus de dix mois que la paix avait été signée avec l'Angleterre, que le gouvernement français s'apercevant qu'une rupture nouvelle était inévitable, se vit contraint, vu les circonstances, à renoncer à envoyer de nouveaux secours à Saint-Domingue, à l'exception de quelques frégates et de plusieurs bâtimens légers : tous les vaisseaux de haut bord qui se trouvaient dans ces parages, reçurent l'ordre de revenir en France. Enfin, très-peu de temps après, et sans la déclarer, l'Angleterre, suivant sa coutume, commença la guerre par l'ordre qu'elle donna à ses croiseurs et autres vaisseaux de guerre, de courir sur les navires marchands de la France et de ses alliés.

L'armée du général Rochambeau, tout à fait isolée de la métropole dont les communications, sans être tout à fait interceptées, étaient néan-

moins devenues fort rares, se trouvait dans une situation désespérée. Elle était à deux mille lieues de la métropole.

La plupart des colons qui, pour fruit de leur *note secrète*, n'avaient recueilli que la peste, la famine et la conviction intime qne le général anglais était sans foi, comme sans honneur, commencèrent à désespérer du salut de la colonie, et peu de temps après, les Anglais s'étant joints aux nègres pour chasser entièrement les Français de l'île de Saint-Domingue, les colons ne songèrent plus qu'à l'abandonnertout à fait.

A cette époque, en 1803, la goëlette espagnole, la *Santa Catherina*, mit à la voile du Port-au-Prince, avec une grande quantité de passagers, qu'elle transportait à Saint-Yago de Cuba. Etant partie avec peu d'eau douce, et retenue en mer par des calmes, elle fut bientôt réduite à la plus affreuse disette. L'equipage et les passagers étaient dans un état déplorable, lorsqu'ils aperçurent la terre de Cuba; mais encore à une grande distance du lieu de leur destination. Dans cette situation critique, il fut résolu de cingler directement vers la terre, et d'entrer dans le premier port, afin de s'y procurer les subsistances, et particulièrement l'eau qui leur manquait totalement, depuis plusieurs jours.

Quoique la paix conclue par le traité d'Amiens entre la France et l'Angleterre, fût rompue, l'Espagne étant restée neutre, les passagers français

qui étaient à bord de la goëlette, se flattaient que suivant le droit des gens, que les peuples les plus civilisés comme les plus sauvages et les plus barbares de la terre, respectent en tout temps; ces passagers, dis-je, se flattaient que, dans un navire neutre, ils seraient à l'abri de toute poursuite de la part de l'ennemi.

Après avoir souffert les angoisses longues et cruelles occasionées par la disette, ils entrèrent dans une anse qu'ils reconnurent ensuite pour être *Porto Ascondido*, à une trentaine de lieues au vent de Saint-Yago, endroit absolument désert; mais dans le voisinage duquel, ils espéraient découvrir quelques huttes ou habitations.

Ils étaient occupés à cette recherche, et y attendaient un vent favorable pour sortir, lorsque le 14 septembre, à quatre heures de l'après-midi, ils furent assaillis par quatre péniches anglaises, commandées par le capitaine en second de la frégate *le Tartare*, et pleines de matelots et soldats armés, qui se dirigèrent sur la goëlette, s'en emparèrent et se disposèrent à lever l'ancre, et à la remorquer pour la faire sortir du port.

Surpris autant qu'indignés d'une violation aussi abominable du droit sacré des gens, et du territoire neutre où ils devaient être en sûreté, les passagers français s'empressèrent de s'embarquer pour suivre la goëlette, et réclamer contre cette entreprise odieuse.

Ils arrivèrent le 15 septembre au matin, à la baie de Guantamo, à dix-huit lieues de Saint-Yago, où ils trouvèrent mouillée, la frégate anglaise, *le Tartare*, commandée par un individu nommé *Perkins*. Ce capitaine vint lui-même les visiter, et ordonna de transporter à son bord tous les passagers français, hommes, femmes, enfans et domestiques, sans aucune exception; et là, sans égard à leurs représentations, relativement à la violation du pavillon et du territoire neutre, commise en leurs personnes, il ajouta à cette insulte, des outrages sans exemple, et des excès inconnus jusqu'alors parmi les nations policées. Il les fit tous fouiller en sa présence, de la manière la plus indigne, la plus indécente, et dépouiller de tout ce qu'ils avaient sur leurs personnes. Les femmes, ce sexe qui mérite tant d'égards, furent soumises à des recherches qui offensent la pudeur.... Ce traitement inoui n'était que le prélude du pillage général qui allait suivre. Le capitaine Perkins donna ordre de faire transporter à bord de la frégate tous les effets des passagers qui étaient sur la goëlette; et ayant fait défoncer toutes les malles, il s'empara, sans exception, de tout ce qui était or, argent, argenterie, bijoux et marchandises, à une valeur présumée de plus de cent mille gourdes!... Il se saisit même, ô comble d'abomination! de plusieurs noirs fidèles qui suivaient leurs anciens maîtres par pur attachement. Vainement l'on observa au déloyal Perkins, que ces nègres

étaient libres, il n'eut égard à aucune des réclamations qui lui furent faites.

Ainsi dépouillés de tout, et réduits à la plus affreuse misère, par ceux même qu'ils avaient jadis appelés chez eux par de coupables correspondances, les malheureux colons furent remis à bord de la goëlette, et envoyés à Saint-Yago de Cuba, où ils arrivèrent le 22 septembre.

Je le demande à ceux qui connaissent les forbans, les pirates, les écumeurs de mer, auraient-ils fait plus ?...

Dans la situation fâcheuse où il se trouvait, le général Rochambeau, sans vivres, sans argent, n'ayant plus qu'un petit nombre de troupes sous ses ordres, se retira dans la ville du Cap, où il se tint sur la défensive.

Le général Noailles s'était renfermé dans le mole Saint-Nicolas, le général Ferrand à Saint-Yago, sur le territoire espagnol, et le général de Koerlan, dans la place de *Santo-Domingo*.

Il ne restait pas quatre mille hommes de troupes, sous les ordres de ces quatre généraux.

Christophe, Dessalines et Cervaux, s'emparèrent sans peine de Saint-Marc, Jérémie, du fort Dauphin, du Port-au-Prince et des Cayes; toutes ces villes ne firent que peu ou point de résistance.

Le général Rochambeau, renfermé dans le Cap, avec deux mille hommes de ses meilleures troupes, fut bientôt bloqué par l'escadre anglaise du côté

de la mer, et par les troupes du général Christophe et celles de Dessalines. Malgré tout ce qui s'opposait au succès de nos armes, dans cette contrée pernicieuse et lointaine, les Français soutinrent cependant, avec un courage et une persévérance au-dessus de tout éloge, pendant sept mois entiers, presque sans vivres, avec peu de munitions, les attaques des noirs. Enfin, après des prodiges dignes d'un autre théâtre, après avoir tout souffert d'une peuplade qui vaut mille fois mieux que ses dépréciateurs, ils firent une double capitulation avec ses généraux, et le commandant de l'escadre anglaise.

Les noirs observèrent le traité avec un efidélité remarquable; mais les Anglais conduisirent à la Jamaïque, où ils mirent à bord de pontons infects et pestilentiels, un grand nombre de ceux qu'ils s'étaient engagés de reconduire en France, par la capitulation du Cap. Cette capitulation fut indignement violée par eux, comme d'usage chez les modernes Carthaginois.

Quinze jours ou trois semaines après la reddition du Cap, le général Noailles s'embarqua sur la petite flotille qui était dans le port du Môle qu'il abandonna. Il se rendit à la Havane, après avoir été attaqué par un navire anglais, à l'abordage duquel il monta, et dont il se rendit maître.

Il n'eut qu'à se louer de la réception que lui firent les Espagnols dans cette circonstance, et des secours qu'ils administrèrent à ses blessés.

Le général Koerlan partit de *Santo-Domingo*,

pour se rendre en France. Il fut remplacé dans le commandement de cette place, par le général Ferrand qui repoussa plus tard les attaques des noirs, avec un vrai courage e une grande habileté.

Le général Dessalines qui commandait l'armée des nègres, s'étant trouvé, par le départ des Français, le maître de la partie française de Saint-Domingue, usurpa sur tous les nègres de l'île, le pouvoir suprême dont il abusa beaucoup. Son règne ne fut pas de longue durée... L'abus qu'il fit de son pouvoir, lui coûta la vie. Puisse l'exemple de la mort de Dessalines, apprendre aux rois qui méconnaissent encore les droits des peuples, que l'arbitraire et le despotisme sont les régicides les plus à craindre : car, non-seulement ils causent souvent la mort des rois; mais ils portent à la royauté des coups funestes, puisqu'ils en tuent le principe!!!

CHAPITRE VII.

Exposé de la république haïtienne, de sa constitution et de l'esprit d'indépendance de ses habitans.

Après avoir chassé les Français de Saint-Domingue, les Haïtiens formèrent deux gouvernemens. Je vais donner un aperçu de la *république*.

C'est celui de ces deux états qui offre le plus d'intérêt, tant sous le rapport de la liberté dont jouissent les citoyens qui le composent, que sous le rapport de la civilisation et des lumières qui ont fait chez eux, depuis qu'ils sont indépendans, des progrès extraordinaires, et tels que, s'ils continuent toujours dans la même progression, dans peu de temps, cet état tiendra un rang distingué parmi les nations civilisées du nouveau et de l'ancien monde. Les beaux arts et les lettres y sont cultivés avec le plus grand succès. Pour en donner une idée au lecteur, je vais lui citer quelques passages de divers écrits que j'ai sous les yeux.

Extrait d'un prospectus du lycée haïtien. —
« Condamnés, sous un régime colonial, à exercer
« des arts purement mécaniques; systématique-
« ment retenus dans l'abrutissement et dans l'i-
« gnorance, ils (les nègres) ne laissaient pas d'éton-
« ner, par leur intelligence active, ceux qui, par

« une cupidité, heureusement mal entendue,
« préparèrent, sans s'en douter, l'explosion qui
« devait tôt ou tard briser leur joug de fer. Au
« cri magique de liberté, la nature reprit ses
« droits, le génie secoua ses chaînes, et la nuit du
« despotisme colonial a fait place à la lumière de
« la raison philanthropique. Des législateurs sages
« et profonds dans la connaissance du cœur hu-
« main, ont posé les bases de notre édifice so-
« cial; des magistrats intègres et versés dans la pra-
« tique des lois, protègent et la liberté indivi-
« duelle et les propriétés particulières, en attendant
« qu'ils aient coordonné le code haïtien qui doit
« circonscrire chacun dans le cercle de ses de-
« voirs : des militaires valeureux et expérimentés
« dans l'art de la guerre, défendent et font res-
« pecter la patrie que leurs bras ont su conqué-
« rir; des citoyens agricoles font fleurir par un
« travail assidu, mais volontaire, ce sol fécondé
« par les rayons d'un soleil vivifiant : le com-
« merce, autre source de la richesse et de la
« prospérité des nations, étale dans nos marchés,
« en échange de nos denrées, le luxe, l'industrie
« et les produits des deux mondes; enfin, sur les
« ruines de l'esclavage, s'élève, comme l'astre dis-
« pensateur de la lumière, du sein des ténèbres,
« la république d'Haïti, offrant aux regards
« étonnés de l'univers, le spectacle consolant de
« la liberté, secouant le flambeau du génie, sur les
« descendans des fils du désert, du Sahara, du
« Congo et de la Guiée, cruellement arrachés,

« par l'avaricieuse cupidité, à leurs familles
« éplorées ; de la liberté poursuivant son vol ré-
« générateur sur les nombreuses tribus de l'A-
« frique et de l'Amérique, et leur apportant, avec
« les arts et les sciences, la civilisation, le senti-
« ment de leur être, l'indépendance et le bon-
« heur. » Ce passage, extrait de l'écrit d'un ci-
toyen de la république haïtienne, est plus que suffisant pour donner une idée exacte au lecteur qui n'est pas prévenu contre les habitans de cette île, de leur civilisation ; de la culture des lettres et de l'amour qu'ils ont pour la liberté. Le morceau qui suit, extrait d'un autre écrit publié dernièrement à Haïti, par un citoyen de cette république, ne laisse aucun doute sur leur intention de défendre leur liberté jusqu'à la mort.

« Nous n'avons pas usurpé de gouvernement,
« nous en avons formé un, et nous avons, à la
« face du ciel et des hommes, juré de le défendre
« et de périr jusqu'au dernier, plutôt que de voir
« y porter atteinte.

« Malheur donc au téméraire qui concevrait
« l'affreux projet de vouloir renverser l'œuvre de
« notre indépendance! Nous voulons fortement
« ce que nous avons résolu : des expéditions
« peuvent être dirigées contre notre patrie ; elle
« peut devenir la proie du fer et de la flamme ;
« mais quand nous devrions même endurer les
« plus grandes fatigues et les plus dures priva-
« tions, nous aurons du moins la douce satisfac-
« tion de laisser après nous des défenseurs, des

« hommes au dessus des souffrances de l'humanité, dont le cœur et l'âme endurcis par les calamités et par de terribles infortunes, soutiendront la gloire du peuple d'Haïti. Ce peuple préfèrera mourir libre, pour revivre avec gloire et honneur dans la postérité, plutôt que de couler d'inutiles jours dans l'humiliation, dans l'esclavage, dans les travaux forcés, et sous le fouet des exécuteurs de la justice des furies. »

Le premier soin des législateurs de cette estimable nation, après qu'elle eut recouvré son indépendance, a été d'établir parmi les citoyens qui la composent, la douce égalité qui ne règne jamais sur un peuple, sans avoir le patriotisme, le bonheur et la félicité publique pour compagnes. Que les gouvernemens de l'Europe se pénètrent bien de cette vérité, qu'un état, lorsqu'il est peuplé de classes de citoyens ennemies les unes des autres, quelques moyens que l'on puisse employer pour y maintenir la paix et la tranquillité, sera toujours déchiré par des émeutes, des factions, des guerres civiles.

Si les Haïtiens, comme on vient de le voir, ont fait de si grands progrès dans la civilisation, l'on ne doit en chercher la cause que dans la liberté dont ils jouissent. Leur gouvernement, tel qu'il est, peut passer pour un des premiers monumens de la sagesse humaine; il y a dans leur constitution des articles divins, et il serait à désirer qu'ils existassent dans la nôtre.

Il n'y a pas un peuple sur la terre qui, mieux

que les Haïtiens, connaisse le prix de l'indépendance. Il n'y a pas une nation dans le monde, capable de vendre sa liberté aussi chèrement; ils ont tous juré, à la face du ciel et de la terre, devant Dieu et les hommes, de vivre libres ou de mourir. Ce serment est répété une fois par an, avec la plus grande pompe, sur l'autel de la patrie; et, si *la voix du peuple est la voix de Dieu*, c'est lorsque tous les enfans d'une même patrie, les mains tendues vers les cieux, qui bénissent et sanctifient toujours une pareille cérémonie, prononcent le serment de vivre libres ou de mourir, et le prêtent avec cette unanimité sainte qui retrace l'uniformité de sentimens du *cœur des anges*. Dans une pareille solennité, les hommes s'élèvant à la hauteur morale qui n'appartient qu'à leur espèce, prennent, sur l'échelle des êtres, le rang que leur assigna de toute éternité cette nature que méconnait l'esclave et qu'outrage la tyrannie.

Les Haïtiens devenus libres par leur valeur et leur courage, s'occupèrent de leur organisation intérieure. La nécessité sans doute, plus que l'expérience, leur apprit qu'il était urgent de consolider l'édifice social qu'ils venaient d'établir, par une constitution libérale, par des lois sages et bienfaisantes. Les noirs, seuls habitans de la partie française de Saint-Domingue, restée en leur pouvoir, chargèrent les plus dignes de les représenter, de se réunir et de former une assemblée constituante, et le 27 décembre 1806, son comité fit

un rapport dont je vais faire connaître ce qu'il renferme de plus intéressant.

Extrait du rapport fait à l'assemblée constituante de la république haïtienne, dans sa séance du 27 décembre 1806.

« Pour rendre une révolution utile, il faut, « après s'être fait justice d'un tyran, frapper en- « core sur la tyrannie, et lui ôter tous les moyens « de se reproduire. Tel a été le vœu et l'objet du « peuple, en vous nommant pour lui donner une « constitution. »

« C'est une vérité incontestable que le meilleur « système de gouvernement est celui qui, étant « le mieux adapté au caractère et aux mœurs du « peuple, pour qui il est fait, doit lui procurer « la plus grande somme de bonheur. »

« Voyez quels avantages doivent résulter de « cette institution. *Nos lois ne seront plus l'expres- « sion du caprice et de la volonté d'un individu « toujours porté, par ses passions, à séparer son « intérêt particulier de l'intérêt général*, elles se- « ront l'ouvrage d'hommes intègres et éclairés; « elles seront soumises à un examen sévère, à une « discussionpublique. »

« Vous n'avez pas oublié ce que produisit sous « Dessalines cette prérogative de nommer aux « places, qui fut une de ses usurpations. »

« Tous les chefs, il est vrai, ne ressemblent pas

« à Dessalines, *mais en législation, on compte sur*
« *les principes et jamais sur les hommes.* »

« D'ailleurs, citoyens, *si nous déléguions au*
« *chef du gouvernement une partie du pouvoir lé-*
« *gislatif, au lieu de travailler pour la liberté,*
« *nous établirions le despotisme.* »

« Dans la situation où nous nous trouvons
« avec les autres gouvernemens, il est important
« de reconnaître au sénat le droit d'entretenir les
« relations extérieures, et de conduire les négo-
« ciations. Nous devons rechercher la bienveil-
« lance et cultiver l'amitié de tous les gouverne-
« mens; en leur payant les égards et le respect
« qui leur sont dus, nous avons droit d'espérer de
« leur part un retour de procédés nobles et gé-
« néreux. »

« . . . . En reconnaissant à tous les
« citoyens le droit d'émettre et de publier leurs
« pensées sur les matières du gouvernement, *nous*
« *faisons de la liberté de la presse le palladium de*
« *la liberté publique.* »

« Gouvernés par de tels principes, obéissant à
« une constitution qui sera la boussole qui nous
« empêchera de nous égarer dans la route que
« nous avons à suivre, que nous manquera-t-il
« pour être heureux? Rien, citoyens, si nous sa-
« vons user des bienfaits de cette Providence divine
« qui nous a protégés dans toutes nos entreprises,
« et qui, en nous plaçant au centre de cet archi-
« pel, sous un ciel heureux, sur une terre de
« merveilleuse fertilité, semble nous avoir desti-

« nés à être le peuple le plus fortuné de l'uni-
« vers. »

« Signé Pétion, César Thélémarque, Théodot,
« Trichet, Magloire, Ambroise, Blanchet,
« David Eloi, Manigot, Bonnet, Eys. »

Suivant le rapport de cette mémorable et intéressante séance, les députés des communes étaient au nombre de vingt-deux, et formaient la majorité.

Le président de la république se plaça à la droite du président de la chambre, sur l'autel destiné à cet effet, et après, il se leva et prononça le discours suivant :

« Citoyens législateurs,

« L'histoire du monde nous offre peu d'exemples de plusieurs nations qui ont dû leur origine à des révolutions ; la nôtre sera sans doute recueillie par la postérité, comme un des monumens les plus étonnans de ce que peuvent le courage et la persévérance pour le triomphe de la cause la plus sacrée. Nous nous glorifions peut-être d'avoir servi de modèle aux grands changemens qui se préparent en faveur de l'humanité, et après nous être délivrés du joug de l'oppression, et avoir cimenté de notre sang l'ouvrage de notre régénération, de voir le bonheur se répandre sur la classe infortunée qui gémit encore, mais que le génie de la philanthropie et le cri de la raison appellent sans cesse à la civilisation. »

« C'est dans le bruit tumultueux des armes, à

l'ombre du laurier de la victoire, que la république d'Haïti s'est formée. Si nous portons nos regards sur le passé, sur ce qu'il a fallu entreprendre pour nous porter à notre situation présente, nous nous enorgueillirons du titre d'Haïtiens; nous trouverons en nous-mêmes de nouvelles forces pour le soutenir, et nous pourrons avancer sans crainte que, pour avoir opéré ce que nous avons fait, nous ne pouvions être des hommes ordinaires. »

« Les bases de notre pacte social sont immuablement fixées. La république présente une masse imposante, dont les ressorts sont parfaitement liés; les citoyens, à l'envi, se reposent sous la protection des lois; les pouvoirs sont divisés, définis; les droits du peuple sont incontestablement assurés, et chacun connaît quelle est l'étendue de ses droits et de ses devoirs. »

« C'est de la représentation nationale que le peuple doit attendre sa félicité, et nos enfans la paisible jouissance de nos travaux et de nos sacrifices; c'est sur votre sagesse et votre dévouement à la patrie, citoyens législateurs, que tous les yeux sont ouverts. »

Dès que le président de la république eut cessé de parler, il reprit sa première attitude; et le président de l'assemblée législative s'étant levé, répondit en ces termes :

« Président,

« En nous rappelant les temps malheureux où « un système avilissant d'oppression et de pré-

« jugé, fit périr dans les tourmens les infortunés « Ogés et Chavannes, nous sommes comme frappés « d'étonnement de l'état où nous nous trouvons « aujourd'hui. »

« En effet, qui pouvait penser alors que ce « pays, où régnaient l'inhumanité, l'esclavage et « une cupidité cruelle, eût repris le nom qu'on « lui avait ravi, lorsqu'on en extermina les habi- « tans primitifs? Qui pouvait penser que ce pays « eût été un jour gouverné par les descendans de « ces hommes, que nos tyrans avaient inhumai- « nement arrachés de leurs foyers, et avaient assi- « milés aux brutes, par un calcul homicide et « barbare! Qui pouvait, enfin, penser que sous le « gouvernement de ces hommes jadis énervés, « avilis sous un joug affreux, dont les organes ne « semblaient plus faits pour respirer l'air pur de la « liberté, on eût vu et le vrai droit, et la liberté, et « l'égalité reconnus! ce qui commande encore « plus l'admiration; qui eût prévu que d'une com- « binaison heureuse et profonde, *naîtraient des « lois agraires favorables à tous les citoyens, et que « ces lois leur rendraient chère une patrie qui traite « ses enfans sans prédilection;* et qu'entre un sé- « nat, une autorité exécutive et une chambre des « communes, s'établirait une balance de pouvoirs, « utile et nécessaire à la sûreté de l'état. »

« En nous renfermant dans la constitution, les « projets de loi que vous proposerez à la chambre, « seront examinés et débattus avec l'attention et la « sagesse que demandent les matières de cette

« importance ; et si, dans ces examens, il naissait
« des observations, elles seront faites avec la res-
« pectueuse liberté qu'on doit à votre auguste
« personne, et avec la dignité qui convient au ca-
« ractère dont la chambre est revêtue. »

Aussitôt que ce discours fut prononcé, le président de la république s'étant levé de nouveau, déclara à la chambre qu'elle était installée, et il se retira. Alors un des membres de la commission lut, à haute voix, un projet de constitution, qui fut adopté à l'unanimité.

Ne pouvant le donner en entier sans rendre cet ouvrage trop volumineux, nous en ferons connaître du moins les principales dispositions.

Extrait de la constitution de la république d'Haïti.

« Le peuple haïtien proclame, en présence de
« l'Être suprême, la présente constitution de la
« république d'Haïti, pour consacrer à jamais sa
« liberté et son indépendance.

« Art. 1er. Il ne peut exister d'esclaves sur le
« territoire de la république; l'esclavage y est à
« jamais aboli.

« Art. 3. Le droit d'asile est sacré et inviolable
« dans la république, sauf les cas prévus par
« la loi.

« Art. 4. Le gouvernement d'Haïti n'est point
« héréditaire; il est électif.

« Art. 5. La république d'Haïti ne formera ja-
« mais aucune entrepri e dans les vues, ni de faire
« des conquêtes, ni de troubler la paix et le

« régime intérieur des états ou des îles étran-
« gères.

« Art. 6. Les droits de l'homme en société
« sont : la liberté, l'égalité, la sûreté, et la pro-
« priété.

« Art. 12. La loi est la volonté générale, ex-
« primée par la majorité des citoyens, ou de leurs
« représentans.

« Art. 13. Ce qui n'est pas défendu par la loi,
« ne peut être empêché; nul ne peut être con-
« traint à faire ce qu'elle n'ordonne pas.

« Art. 14. La ville de Port-au-Prince est décla-
« rée capitale de la république et le siége du gou-
« vernement.

« Art. 15. Aucune loi civile ou criminelle ne
« peut avoir d'effet rétroactif.

« Art. 16. La souveraineté réside essentielle-
« ment dans l'universalité des citoyens; nul indi-
« vidu, nulle réunion partielle de citoyens ne peut
« se l'attribuer.

« Art. 17. Nul ne peut, sans une délégation lé-
« gale, exercer aucune autorité, ni remplir au-
« cune fonction publique.

« Art. 19. La garantie sociale ne peut exister,
« si la division des pouvoirs n'est pas établi, si
« leurs limites ne sont pas fixées, et si la respon-
« sabilité des fonctionnaires n'est pas assurée.

« Art. 20. Tous les devoirs de l'homme et du
« citoyen dérivent de ces deux principes, gravés
« par la nature dans tous les cœurs :

« *Ne faites pas à autrui ce que vous ne voudriez*

« *pas qu'on vous fît! Faites constamment aux autres*
« *tout le bien que vous voudriez en recevoir!*

« Art. 21. Les obligations de chacun envers la « société, consistent à la défendre, à la servir, à « vivre soumis aux lois, à respecter tous ceux qui « en sont les organes.

« Art. 22. Nul n'est bon citoyen, s'il n'est bon « fils, bon père, bon frère, bon ami, bon époux.

« Art. 23. Nul n'est homme de bien, s'il n'est « franchement et religieusement observateur des « lois.

« Art. 24. Celui qui viole ouvertement les lois, « se déclare en état de guerre avec la société.

« Art. 27. Tout citoyen doit ses services à la pa- « trie et au maintien de la liberté, de l'égalité et « de la propriété, toutes les fois que la loi l'appelle « à les défendre.

« Art. 28. La maison de chaque citoyen est un « asile inviolable : Pendant la nuit, nul n'a le droit « d'y entrer que dans les cas d'incendie, d'inon- « dation, ou de réclamation de l'intérieur de la « maison.

« Pendant le jour, on peut y entrer pour un ob- « jet spécial, déterminé par une loi ou par un « ordre émané de l'autorité supérieure.

« Art. 30. Nul ne peut être poursuivi, arrêté « ou détenu, que dans les cas déterminés par la « loi.

« Art. 31. Nul ne peut être empêché de dire, « écrire, publier sa pensée. Les écrits ne pourront « être soumis à aucune censure avant leur publi-

« cation. Nul n'est responsable de ce qu'il a pu-
« blié, que dans les cas prévus par la loi.

« Art. 32. La responsabilité individuelle est
« formellement attachée à toutes les fonctions pu-
« bliques.

« Art. 36. Il sera aussi créé et organisé une
« institution publique commune à tous les citoyens,
« gratuite à l'égard des parties d'enseignement in-
« dispensable pour tous les hommes, dont les éta-
« blissemens seront distribués graduellement dans
« un rapport combiné avec la division de la répu-
« blique.

« Art. 37. Il sera fait un code de lois civiles,
« criminelles et pénales, de procédure et de com-
« merce, communes à toute la république.

« Art. 38. Aucun blanc, quelle que soit sa na-
« tion, ne pourra mettre le pied sur ce territoire,
« à titre de maître ou de propriétaire. »

Titre II. — Du territoire.

« Art. 40. L'île d'Haïti (ci-devant appelée
« Saint-Domingue), avec les îles qui en dépen-
« dent, forment le territoire de la république
« d'Haïti. »

Titre III. — État politique des citoyens.

« Art. 45. Aucun Haïtien ne pourra commencer
« sa carrière militaire qu'en qualité de simple
« soldat.

« Art. 46. L'exercice des droits de citoyen se
« perd par la condamnation à des peines inflictives
« et infamantes. »

Titre V. — Pouvoir législatif.

« Art. 54. Le pouvoir législatif réside dans « une chambre de représentans des communes, et « dans un sénat. »

Quoi de plus beau, de plus libéral et de plus sage que cette constitution? Nations de l'Europe, vous êtes civilisées depuis plusieurs siècles, les ténèbres de l'ignorance et de la barbarie, dans lesquels vous aviez pris naissance, se sont dissipés, ils ont fait place aux sentimens de la philanthropie, et cependant les descendans des déserts de l'Afrique possédent une constitution, leur ouvrage, infiniment supérieure aux vôtres.

Quel est le peuple de l'Europe qui, dans sa constitution, a eu la sagesse de mettre un article, aussi favorable à l'humanité, que celui par lequel les Haïtiens ont déclaré au monde entier, que « *la république d'Haïti ne formera jamais aucune entreprise dans la vue ni de faire des conquêtes, ni de troubler la paix et le régime intérieur des états, ou des îles étrangères?* » Nations de l'Europe, s'il existait dans vos constitutions un article semblable, vous n'en seriez que plus coupables encore, puisque vous l'auriez violé!

Quel beau jour ce serait pour l'humanité, pour le bonheur, pour la paix du monde, que celui où les monarques de l'Europe, renonçant tous simultanément et d'eux-mêmes au malheureux droit qu'ils possèdent encore, au préjudice de l'humanité, de pouvoir ravager de malheu-

reuses contrées, et de porter le fer et la flamme chez leurs voisins! Qu'à l'exemple des Haïtiens, ils le remplacent par un abandon généreux, et qu'ils s'engagent à ne jamais faire la guerre, hors le cas d'une juste et légitime défense!... S'ils sont vraiment philanthropes, comme ils le disent, ils se hâteront de souscrire à ce vœu des peuples. Il peut déranger singulièrement les projets de *division intéressée* et *d'alliance hostile* du cabinet de Saint-James; mais je le crois dans le cœur du prince qui, à la voix patriotique du vertueux La Harpe, a empêché qu'un canton suisse ne retombât sous le joug des aristocrates de *Berne*. C'est la crainte de l'influence libérale de l'empereur de Russie, qui jette nos *faiseurs de notes secrètes* et nos traîtres de *première ligne*, dans les intérêts de l'oligarchie anglaise...

Plus on considère attentivement la constitution de la république d'Haïti, et plus on est forcé de l'admirer. Cette belle et sage loi fondamentale de la république, dit aussi que, suivant les vrais principes de la justice et de la raison, « *aucune loi civile ou criminelle ne peut avoir d'effet rétroactif.* » Jamais les Haïtiens n'ont violé cet article; ils l'ont toujours, au contraire, observé religieusement; semblable principe existe aussi dans notre législation, il est vrai; mais, avons-nous été toujours aussi sages que les Haïtiens? n'a-t-on pas vu en 1815...... Ah! détournons nos regards d'une époque douloureuse! le cœur se brise au souvenir des malheurs qui furent la suite de cette invasion ter-

rible qui pouvait encore être repoussée, lorsque le président du gouvernement provisoire prenant une odieuse initiative, *s'empressait de mettre* dans des dépêches, que Carnot, toujours fidèle à la patrie et à l'honneur, refusa de signer, *la France aux genoux d'un Wellington et d'un Blucher qui n'étaient pas invincibles.*

Depuis plus de dix ans, les Haïtiens jouissaient à l'ombre de l'arbre de la liberté, des douceurs de leur indépendance, lorsque des individus, se disant chargés par la France, de négocier la rentrée de cette contrée en sa possession, arrivèrent à Saint-Domingue, où, comme *simples particuliers*, et sans se faire connaître, ils se proposaient, en parcourant le pays, de prendre eux-mêmes sur les localités et les dispositions des habitans à l'égard de la France, des renseignemens qu'ils ne crurent, sans doute, pouvoir se procurer d'une manière plus honorable pour eux, et plus digne du caractère dont ils étaient tacitement revêtus.

Le sieur Lavaisse de Médina, l'un de ces envoyés fut arrêté dans les états de sa majesté le roi Christophe, presqu'à l'instant où il y entra. Il était porteur, au moment de son arrestation, de pouvoirs et d'une longue instruction que lui avait remis le sieur Malouet, alors ministre de la marine, qui l'avait, à ce qu'il paraît, chargé de cette mission au nom de sa majesté le roi de France qui a protesté depuis contre cette expédition. Sa majesté l'a désavouée en déclarant qu'il n'en avait appris l'existence que par ses résultats. Le sieur

Lavaisse de Médina fut arrêté comme espion, et traduit comme tel devant une commission militaire qui, au lieu de le condamner à la peine de mort, que prononcent les lois de ce pays contre l'espionnage, l'acquitta, vu que l'instruction et les pouvoirs dont l'accusé était porteur au moment de son arrestation, étaient revêtus de la signature du sieur Malouet qui avait alors le portefeuille de la marine.

Cette instruction que je ne crois pas nécessaire de rapporter ici entièrement à cause de sa longueur, portait en substance, que les sieurs Dauxions, Lavaisse de Medina et Dravenant, tous commissaires chargés de cette entreprise, tâcheraient de s'entendre avec Christophe et Pétion sur la remise de Saint-Domingue à la France, de discuter avec eux un projet d'organisation politique, qui pût à la fois leur être agréable, et mériter l'assentiment du roi; de faire en sorte de recevoir de ces chefs l'assurance qu'ils accèdent à cet arrangement, et de faire en sorte de les décider, sous la protection de l'autorité royale, à ramener tous leurs partisans à l'obéissance; d'assurer ces chefs que le roi est disposé à accorder tout ce qui pourrait être convenu, et qu'il le ferait connaître par une déclaration de son plaisir; de tâcher de persuader Christophe et Pétion que, s'ils sont sages et éclairés, comme on le dit, ils doivent sentir qu'il ne suffit pas, pour eux et pour leurs successeurs, d'obtenir simplement des avantages; mais qu'il faut que ces avantages soient solides;

leur persuader aussi que pour la sûreté et la tranquillité de la colonie, il serait nécessaire que la généralité des nègres rentrât, sinon dans l'esclavage, au moins dans un état de soumission semblable à celui où elle était antérieurement aux troubles; qu'il était probable que Pétion et Christophe se trouveraient satisfaits d'obtenir faveur entière pour eux-mêmes, ainsi que pour un petit nombre des leurs qui acquerraient presque tous les droits politiques; qu'il serait donné de temps en temps et *sobrement* des lettres de blanc à quelques individus qui, par leur fortune, leur éducation ou leurs services, seraient reconnus dignes de cette faveur. Il était très-expressément ordonné à MM. les commissaires de faire tous leurs efforts, pour ramener, autant que possible, la colonie à l'ancien état de choses, et de ne s'écarter de cette marche que là où il serait de toute impossibilité de faire autrement. Il leur était recommandé de rappeler souvent à Christophe et à Pétion la puissance du roi, et que les habitans actuels de Saint-Domingue, las des troubles qui les agitaient depuis vingt-cinq ans, s'empresseraient aussitôt qu'il viendrait à leur connaissance, de profiter des *avantages certains* que leur offre le gouvernement paternel de sa majesté; que la classe la plus nombreuse, celle des noirs, employée à la fabrication du sucre, de l'indigo, etc., *serait remise dans la situation où elle était avant l'année* 1789; et qu'il se ferait sur la discipline à observer parmi cette classe, tels réglemens qui seraient

jugés propres à y maintenir le bon ordre, et à lui assurer une mesure raisonnable de travail, sans être trop exigeant. Il était aussi recommandé aux commissaires, en parlant avec Christophe et Pétion, *de rappeler souvent la bonté du roi*, et de concerter, avec ces deux chefs de Saint-Domingue, les moyens les plus efficaces *pour rendre aux habitations et ramener à la subordination le plus grand nombre possible de noirs, afin de diminuer le nombre de ceux qui sont libres*; mais quant aux noirs qui pourraient communiquer un dangereux esprit d'insubordination aux autres, qu'ils seraient déportés dans l'île de *Ratan* (1), et que cette mesure serait d'accord avec les vues de Pétion, s'il consentait à assurer sa propre fortune et les intérêts de tous ceux de sa caste. Cette instruction portait en outre, que du moment que les commissaires auraient conclu l'arrangement projeté, ils reviendraient, dans le plus court délai, rendre compte de leur mission.

Cette instruction était signée *Malouet*.

Aussitôt que l'arrestation de Médina et les instructions dont il était porteur, vinrent à la connaissance du public, un cri d'alarme et d'indignation se fit entendre d'une extrémité à l'autre de

---

(1) Lorsque la commission militaire devant laquelle Médina fut traduit à Haïti, lui demanda ce que signifiait ce mot *Ratan*, il répondit qu'il avait été imaginé par le ministre; et que ce qu'il exprimait, voulait dire, en d'autres termes, débarrasser la colonie des sujets turbulens qui pouvaient s'y trouver...

cette île. L'esclavage et ses horreurs se présentèrent, sous les couleurs les plus vives, à l'imagination de ses habitans qui, dans cette circonstance, renouvelèrent à la face du ciel et de la terre, le serment de périr tous jusqu'au dernier, plutôt que de se laisser ravir leur liberté.

Le gouvernement français loin de se décourager par les résultats de la tentative des sieurs Médina, Dauxions et Dravenant, en fit une autre en 1816.

Les sieurs vicomte de Fontanges, lieutenant-général des armées du roi, Esmangart, membre du conseil de sa majesté, du Petit-Thouars, capitaine de vaisseau, et le sieur Lauron, secrétaire général de la commission :

Les sieurs Jouette, colonel d'infanterie, et la Bouterie, procureur royal au tribunal de première instance de Gien; les premiers comme commissaires, et ceux-ci comme commissaires suppléans, partirent tous de France en 1816, sur la frégate de sa majesté, *la Flore*, qui arriva à Saint-Domingue dans la rade du Port-au-Prince, où elle mouilla dans les premiers jours du mois d'octobre de la même année.

Comme rien ne m'a paru plus propre à faire connaître les prétentions de la France sur Saint-Domingue, et l'éloignement où sont les habitans de cette île de rentrer sous notre dépendance, je vais transcrire ici la correspondance qui eut lieu à cet effet, entre ces nouveaux commissaires du roi et le citoyen Pétion, président de la république d'Haïti.

Correspondance entre les commissaires du roi de France et le citoyen Pétion, président de la république d'Haiti.

LETTRE PREMIÈRE.

En mer, à bord de la frégate de sa majesté,
la Flore, ce 2 octobre 1816.

A M. le général Pétion.

GÉNÉRAL,

Le drapeau que vous avez défendu long-temps avec courage, a été arboré avec enthousiasme, depuis plus de deux ans, sur toutes les terres de l'ancienne obéissance du roi; Saint-Domingue seule est en retard aujourd'hui, et le cœur de sa majesté s'en trouve douloureusement affecté. Occupé à réparer les malheurs qui ont été la suite de l'oubli du devoir envers lui, ce *bon prince* veut réunir tous ceux qui composent sa famille, et *ses enfans de Saint-Domingue* ne lui sont pas moins chers que ceux qu'il a retrouvés en Europe.

Les tentatives criminelles de l'usurpateur et les maux qu'elles ont occasionés, ont retardé l'exécution des projets du roi; aujourd'hui que son retour a rendu la sécurité et la paix à l'Europe; *que l'ordre est rétabli dans le royaume*, sa majesté nous a ordonné de nous rendre à Saint-Domingue, pour nous concerter avec ceux qui sont revêtus de l'autorité, sur les moyens à employer pour rendre à ce pays la sécurité dont il ne peut jouir dans un état précaire; légitimer en son nom ce qui a besoin de l'être, reconnaître les services et les besoins de ceux qui ont rétabli et maintenu l'ordre dans la colonie; consolider, par sa volonté royale, les institutions et les changemens survenus dans l'état des personnes et des

choses, que les événemens peuvent avoir rendus nécessaires dans cette île, et qui ne sont incompatibles ni avec la dignité de sa couronne, ni avec l'intérêt bien entendu de la colonie et de la métropole.

Les désastres qui ont désolé Saint-Domingue, les malheurs publics et particuliers, tout a été connu du roi. Rien de ce qui tient à la gloire du nom français, ne lui est échappé, tout ce qui peut le ternir est sorti de sa mémoire. Placé plus heureusement que les provinces de France, Saint-Domingue ravagé aussi par l'homme qui a tant abusé du pouvoir, s'est séparé de son roi. Sa majesté n'ignore pas que, si d'une part les habitans de cette île ont constamment résisté à l'usurpation, ils n'ont pas montré moins de courage, quand ils se sont crus menacés d'une domination étrangère, voilà les seules choses dont elle veut se souvenir toujours.

Si la malveillance cherchait à élever quelques doutes, ou à susciter quelques craintes sur le but de notre mission, ayez autant de confiance en nous, général, que nous en avons, et que nous en mettrons en vous et dans les autorités avec lesquelles le roi nous a ordonné de nous entendre. C'est à elles, c'est à vous, à nous indiquer tout ce qui peut être, pour le peuple, un objet de désir et d'inquiétude, ce qui peut assurer sa prospérité et son repos, et bientôt, comme tous les Français, vous jouirez du bonheur d'avoir retrouvé dans le roi le meilleur des pères.

Pleins de confiance dans votre volonté et dans votre caractère, nous n'élevons, général, aucun doute sur la réception qui sera faite aux commissaires du roi. Nous suivrons immédiatement sur une frégate de sa majesté, le bâtiment léger commandé par M. le capitaine de frégate Bégou, sur lequel nous vous expédions M. le colonel, chevalier de Jouette, M. le chevalier Domingue, chef d'escadron, qui sont porteurs de cette lettre, et M. Dué, l'un de vos compatriotes qui nous a témoigné le désir de les accompagner.

Votre vieux, votre ancien général, le vicomte de Fontanges, celui sous les ordres duquel vous et vos compatriotes

avez défendu avec honneur la cause du roi, quand des sujets parjures osaient l'attaquer, est le chef de cette mission toute pacifique. Il n'a consulté ni son âge, ni ses infirmités; il n'a point hésité à passer encore une fois les mers, pour venir porter à des hommes qu'il a long-temps aimés et défendus, les instructions et les bienfaits du roi.

Nous vous prions, général, de recevoir l'assurance de notre considération distinguée.

Le lieutenant général des armées du roi, commandant de l'ordre de Saint-Louis, officier de l'ordre royal de la légion d'honneur.

Le vicomte de FONTANGES.

Le conseiller d'état, chevalier de l'ordre royal de la légion d'honneur.

Signé ESMANGART.

LETTRE II.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

Au Port-au-Prince, le 6 octobre 1816, an 13 de l'indépendance d'Haïti.

Alexandre Pétion, président d'Haïti, à MM. les commissaires de sa majesté très-chrétienne, près de la république d'Haïti.

MESSIEURS,

Nous avons, à la vérité, défendu avec beaucoup de courage et un dévouement sans bornes, le drapeau français; nous étions bien éloignés, en le faisant, de prévoir quelle serait la conduite de ceux qui nous ont portés à l'arracher; elle ne trouve pas d'exemple dans l'histoire. — Depuis cette époque, les institutions, les mœurs, le caractère, l'accroissement des lumières, les fruits de l'expérience, les circonstances, ont fait des citoyens de cette république un peuple

nouveau. Déjà il commençait à parcourir sa carrière et à mériter quelques considérations par sa bonne foi dans ses rapports avec les étrangers, et par l'état de ses armes, quand la paix fut rendue à l'Europe, par le concours unanime des souverains, et qu'il fut décidé que sa majesté très-chrétienne remonterait sur le trône de ses pères.

Nous devions nous attendre que cette grande époque dans le monde, serait également celle où nous allions paraître à à notre tour au tribunal de l'opinion, et elle ne nous effraya pas, en sondant nos cœurs, et en jugeant favorablement des hommes, sous les rapports heureux de la morale, de la justice, de la philosophie et d'une religion éclairée. Nous n'avions rien à nous reprocher envers sa majesté très-chrétienne, son caractère connu avant la révolution, ses principes modérés, ses malheurs inouis, ceux de toute sa famille, une lutte aussi longue qu'elle a été cruelle et sanguinaire, l'incertitude de son sort qui n'a été décidé que par des événemens tardifs et extraordinaires, notre association tacite à la ligue qui l'a soutenue, tout nous portait à penser que nous ferions une exception particulière dans les idées d'une politique sage. Nous expliquons aussi en notre faveur les efforts et les succès immortels d'un gouvernement distingué, qui avait défini ce que le trafic des hommes avait en lui-même de hideux et de contraire à l'esprit du christianisme, et qui avait obtenu la preuve que les colonies à sucre et à café pouvaient prospérer, sans avoir recours à ce moyen honteux et barbare. Quelle que fût la faiblesse de nos conceptions, alors nous perçâmes le voile, et la logique la plus simple nous expliqua que point de traite, point d'esclavage. Ce plan ne s'est pas encore réalisé, parce que tout ce bien ne peut s'opérer à la hâte et sans réflexion; mais les événemens se préparent et sont dirigés avec la sagesse des hommes bienfaiteurs de l'humanité, qui s'en occupent: il s'exécutera.

Que nous restait-il à craindre? la méchanceté de nos ennemis et de nos persécuteurs; de ces hommes obstinés, vé-

ritables auteurs de leurs propres maux, et que rien ne saurait corriger. La différence de notre épiderme qui, aux yeux du système colonial, nous assimile à du bétail; la réserve faite par sa majesté très-chrétienne de continuer le commerce de la traite, pendant cinq années; les cris des ci-devant propriétaires dans ce pays; les écrits, les libelles incendiaires sortant des presses du royaume, répandus sous les yeux même du roi, nous indiquèrent bientôt combien nos présages heureux étaient évanouis, et nous ne songeâmes plus qu'à nous préparer à la guerre, tout en désirant la paix, et à garnir nos magasins d'armes et de munitions, comme si nous étions au moment d'être envahis. Il nous serait même permis de penser que nos pronostics étaient fondés et qu'un armement se préparait au moment où Napoléon a reparu momentanément en France.

Dans cet intervalle, le général Lavaisse arriva à la Jamaïque, et prit la qualité de commissaire du roi. Un écrit publié sous son influence, semblait un brandon de discorde, lancé pour nous désunir, séparer les chefs de la famille, ou la famille de ses chefs. L'esclavage modéré était peint sous des couleurs spécieuses, le peuple y était doucement rappelé : le sort des chefs était celui des sauvages malfaisans: la mort ou l'exil dans l'île de Rotan, les attendait, après avoir aidé à séduire et à enchaîner leurs frères, leurs amis, les compagnons de leurs armes et de leur gloire. Malgré cela, le général Lavaisse osa se présenter au Port-au-Prince, et y fut reçu avec bonté. Les actes de sa mission ont été rendus publics, ses instructions dévoilées et avouées par lui; sous quel rapport sa mission pouvait-elle être considérée? comme un espionnage. Dans ce cas, quels risques n'eût-il pas courus? Cependant, elle était signée et sanctionnée par un ministre influent près du roi; elle portait en cela l'empreinte de l'authenticité. Quel sujet de réflexions pour nous!... Toutes ces pièces, nous en avons la certitude, sont restées longtemps sous les yeux de sa majesté très-chrétienne, et elle les a sans doute mûrement examinées; les papiers publics

de toute l'Europe en ont retenti, et elles ont été publiées à plusieurs reprises, avec des observations qui nous font honneur, et où notre sagesse et notre modération ont été approuvées. Le général Lavaisse est retourné en France, après avoir reçu tous les témoignages de la plus sainte hospitalité.

Les commissaires qu'il a plu à sa majesté d'envoyer auprès de notre république, en mettant le pied à terre, s'aperçurent bientôt combien le droit des gens est sacré dans ce gouvernement, et que tout le monde, sans exception de couleur ni de nation, y respire, sous la protection des lois, dans la plus parfaite égalité.

Etabli par la nation, le garant et non l'arbitre de ses destinées, je recevrai en son nom les propositions qui regarderont son bonheur et ses droits, en me conformant à l'exercice des pouvoirs qu'elle m'a tracés.

Je vous prie, Messieurs, de recevoir l'assurance de ma considération distinguée.

PÉTION.

LETTRE III.

A bord de la frégate de sa majesté, *la Flore*, ce 6 octobre 1816.

GÉNÉRAL,

Nous croyons devoir vous transmettre la copie de l'ordonnance de sa majesté, qui nous nomme ses commissaires extraordinaires à Saint-Domingue.

Tout ce que nous pourrions vous dire et vous écrire, serait assurément moins expressif que les paroles mêmes du roi. Cette ordonnance doit calmer toutes les inquiétudes et remplir tous les cœurs d'espérance. Elle vous fera connaître aussi, général, quelle est l'étendue de nos pouvoirs, et combien les intentions du roi sont paternelles; enfin, elle vous démontrera que le bonheur de la colonie dépend unique-

ment aujourd'hui de ceux qui sont revêtus du pouvoir et de l'autorité; et nous ne doutons pas que, sous ce nouveau rapport, elle ne vous doive bientôt plus qu'à tout autre.

Recevez, général, l'assurance de notre considération distinguée.

Les commissaires du roi,

Le vicomte de FONTANGES,

ESMANGART.

Ordonnance du roi du 24 juillet 1814.

Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, à tous présens et à venir, salut :

Depuis notre retour en France, tous nos soins, après avoir conclu la paix, ont été employés à réparer les maux qui ont été la suite de l'usurpation.

Nos colonies, même les plus éloignées, nous ont toujours été présentes. Nous nous sommes fait rendre compte de l'état où elles se trouvent, des malheurs qu'elles ont éprouvés, et des besoins qu'elles peuvent avoir.

La colonie de Saint-Domingue a particulièrement fixé notre attention. Nous avons reconnu qu'il était utile d'y envoyer des commissaires, pour calmer les inquiétudes que les habitans de cette île peuvent avoir sur leur situation; faire cesser leur incertitude; déterminer leur avenir; légitimer les changemens que les événemens peuvent avoir rendus nécessaires, et spécialement ceux qui tendent à améliorer le sort de nos sujets.

Nos commissaires s'entendront avec les administrateurs actuels sur tout ce qui tient à la législation de la colonie, au régime intérieur et d'ordre public, aux fonctionnaires civils et militaires, à l'état des personnes et au rétablissement des relations commerciales avec la métropole. Ils nous désigneront ceux de nos sujets qui se sont rendus dignes de notre

bienveillance, et qui auront mérité des récompenses par leur attachement et leur fidélité à notre personne.

A ces causes, et sur le rapport de notre ministre secrétaire d'état, au département de la marine et des colonies;

Nous avons nommé et nommons commissaires, les sieurs vicomte de Fontanges, lieutenant général de nos armées; Esmangart, membre de notre conseil d'état; du Petit-Thouars, capitaine de vaisseau, et le sieur Lauron, secrétaire général de la commission.

Le sieur Jouette, colonel d'infanterie, et Castelle la Bouterie, notre procureur au tribunal de première instance de Gien, sont nommés commissaires suppléans.

Les instructions nécessaires à cette mission, seront remises à nos commissaires, par notre ministre secrétaire d'état de la marine et des colonies, afin qu'ils aient à s'y conformer.

Donné à Paris, au château des Tuileries, le 24 juillet de l'an de grâce 1816, et de notre règne le vingt-deuxième.

Signé Louis; etc.

LETTRE IV.

Port-au-Prince, le 8 octobre 1816.

GÉNÉRAL,

D'après ce que vous m'avez fait l'honneur de me dire avant hier, je vous prie de vouloir bien m'indiquer l'heure à laquelle vous pourrez nous recevoir, M. Esmangart et moi. Nous désirons bien, général, avoir un entretien particulier, soit seul avec vous, soit avec le membre du gouvernement qu'il vous plaira d'appeler à cet entretien. Nous accepterons, au surplus, M. le conseiller d'état et moi, tout ce qui vous semblera convenable à cet égard.

Je vous prie, général, de recevoir l'assurance de ma considération distinguée.

Le vicomte de Fontanges.

LETTRE V.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

RÉPUBIQUE D'HAITI.

Alexandre Pétion, président d'Haïti, à M. de Fontanges, commissaire de sa majesté très-chrétienne.

MONSIEUR,

En réponse à votre lettre que je viens de recevoir, j'ai l'honneur de vous informer que je serai disposé à vous recevoir, ce soir à sept heures, avec M. Esmangart, et que les principales autorités de la république seront présentes à la conférence que nous aurons ensemble.

Je vous prie, monsieur, de recevoir l'assurance de ma considération distinguée.

PÉTION.

LETTRE VI.

A bord de la frégate *la Flore*,
ce 23 octobre 1816.

GÉNÉRAL,

Retenus pendant près de dix jours par des calmes entre Saint-Marc et le Môle, notre absence pour nous porter au nord, a été beaucoup plus prolongée que nous ne comptions.

Notre premier soin, général, est de vous envoyer copie de la lettre que nous avons écrite au général Christophe, sous le couvert de M. le commandant des Gonaïves, et dont nous lui avons adressé le duplicata par le brick de sa majesté, commandé par M. le Chevalier de Bégou, le pilote du Cap n'ayant pas répondu au signal de la frégate.

Cette lettre, comme vous le verrez, général, a pour but de faire connaître à M. le général Christophe notre arrivée dans la colonie, et aussi quelles sont les intentions du roi.

De retour dans la rade du Port-au-Prince, nous nous empressons de reprendre avec vous les communications qui sont l'objet de notre mission.

Nous ne répondrons que très-brièvement, général, à votre lettre du 6 de ce mois, qui était la réponse à la nôtre du 3, dans laquelle nous vous annonçions notre arrivée. Nous ne nous permettons aucune récrimination sur les reproches que vous faites à la France. Il est à désirer que le mal que l'on s'est fait mutuellement s'oublie, c'est bien assurément le premier désir du roi.

Saint-Domingue est sans contredit la terre où la révolution s'est fait sentir avec le plus de furie; c'est incontestablement le pays où il a été commis le plus de barbaries, d'injustices, de cruautés et de crimes. Le roi a gémi de ces malheurs, comme de ceux qui ont inondé la France pendant son absence, et c'est ce souvenir qui l'a déterminé à envoyer des commissaires dans cette île, pour voir, de concert avec les autorités actuelles, quels seraient les moyens de sauver cette malheureuse colonie. Quand le roi a pardonné les injures qui lui étaient personnelles, chacun doit mettre dans l'oubli les torts réciproques; il doit le faire pour la paix publique et pour empêcher que les reproches n'amènent des récriminations qui finissent toujours par rendre les rapprochemens impossibles; ainsi, général, ne parlons plus de ces désastres, que pour nous concerter sur les moyens de les réparer, et surtout pour chercher tout ce qui pourrait en préserver la colonie, à l'avenir. Dites-nous ce que votre position, votre expérience, votre amour pour le bien, la connaissance que vous avez de l'esprit véritable du peuple, peuvent vous inspirer, et bientôt nous serons d'accord sur ces moyens.

Quant à ce que vous nous marquez de la mission de M. Lavaisse, nous ne pouvons que vous répéter ce que nous avons dit le jour où nous avons eu l'honneur de vous voir avec les principaux fonctionnaires. M. Lavaisse n'a jamais eu aucun pouvoir du roi. Sa majesté n'a eu connaissance de sa mission que par son résultat et par la

voie publique : elle a fait désavouer officiellement, elle a blâmé la mission et bien plus encore la conduite qui avait été tenue ; il ne nous est plus permis de parler après le roi : son désaveu suffit.

Sa majesté ne connaissant ni vos désirs, ni vos besoins, ni tous les changemens survenus par suite de la révolution, nous a donné des pouvoirs très-étendus pour répondre à vos demandes, et faire tout ce qui peut empêcher que cette colonie ne devienne encore le théâtre de nouvelles guerres.

Ce n'est pas le désir de se rattacher un pays ravagé et divisé par les guerres intestines, qui a dicté la démarche paternelle qu'elle fait aujourd'hui ; c'est un père qui, après avoir été abandonné de ses enfans, leur tend une main secourable pour les tirer du précipice dans lequel la plus terrible des révolutions les a jetés. Il donne dans ce moment à l'Europe, au monde entier, un exemple de modération et de bonté qui sera recueilli par l'histoire.

La France, fatiguée de ses victoires, après avoir fait le malheureux et imprudent essai de tous les gouvernemens, a retrouvé le bonheur et l'espérance sous des princes qui, pendant plus de huit siècles, lui avaient fait tenir le premier rang en Europe, et lui avaient acquis une gloire sans reproche. Nous n'avons d'autre ambition que de soutenir le gouvernement légitime, que de rester agricoles et manufacturiers. Sans inquiétude sur l'avenir, chacun se livre aujourd'hui en paix à son industrie, le même bonheur vous est offert, et c'est le but de notre mission. Placés sur un volcan, vous n'osez rien entreprendre, rien réparer ; vos maisons sont en ruines, vos champs sont incultes, vos campagnes sont désertes. Toujours inquiets des malheurs qui peuvent fondre sur vous le lendemain, vous ne songez qu'à vous défendre, et vos torches sont prêtes à vous détruire vous-mêmes.

Ceux que vous redoutez, viennent l'olivier à la main vous offrir la sécurité et le repos. Le roi qui nous envoie, ne veut pas même choisir les moyens de vous les conserver ; il

craindrait encore de se tromper; c'est lui qui vous consulte sur ce qui pourrait vous les rendre. Parlez, et bientôt vous verrez jusqu'où peut aller la bonté du roi, sa modération, sa justice et son amour pour ses peuples.

Recevez, général, l'assurance de notre considération distinguée.

Les commissaires du roi,

Le vicomte de Fontanges.

Esmangart.

P. S. Vous aurez sûrement reçu, général, la copie de l'ordonnance du roi qui nous nomme ses commissaires à Saint-Domingue. Nous vous l'avons adressée par notre lettre du 7 de ce mois, nous croyons devoir vous rappeler qu'étant partis le lendemain pour nous rendre au nord, vous ne nous en avez pas accusé la réception.

LETTRE VII.

Copie de la lettre écrite par MM. les commissaires du roi, au général Christophe.

En mer, à bord de la frégate du roi, *la Flore*, en vue des Gonaïves, ce 12 octobre 1816.

GÉNÉRAL,

Après vingt-cinq ans de troubles et de discordes civiles, de guerres, de combats, la France, rendue à elle-même, a retrouvé le repos en se jetant dans les bras de son roi. Depuis ce moment, elle répare les maux que ces temps de désordre lui ont attirés, et que chaque jour la bonté du roi fait oublier.

Sa majesté, en reprenant l'exercice de ses droits, a bien senti dans sa profonde sagesse, qu'il n'était pas dans l'intérêt de son peuple de rétablir tout ce qui avait été détruit par la

révolution ; elle a voulu au contraire que toutes les passions fussent contenues; elle a exigé de ses plus fidèles serviteurs de nouveaux sacrifices, dont la première elle a donné l'exemple ; elle a consolidé par sa volonté royale, les changemens qu'elle a crus être la suite du désir national : chacun tranquille aujourd'hui sur l'avenir de ses enfans, a vu changer en certitude ce qui ne pouvait être que précaire, et s'empresse dans les grades et les places que le roi lui a conservés, de bien servir un si bon prince.

Le bien que le roi a fait à la France, le roi veut le faire à Saint-Domingue. C'est dans cette intention qu'il nous a ordonné de nous y rendre, pour nous concerter avec les autorités civiles et militaires, sur tout ce qui peut fixer le sort de la colonie.

Sa majesté a voulu que nous nous portassions au Port-au-Prince comme point central et intermédiaire, afin de communiquer avec le nord et le sud, pour faire connaître à tous, ses intentions royales et paternelles.

Revêtu du commandement dans le nord, vous êtes plus particulièrement à même, général, d'éclairer le peuple sur la vérité et les intentions du roi ; de faire disparaître tous les doutes que la malveillance, l'ambition particulière ou la cupidité pourraient chercher à répandre sur le but de notre mission ; de dire, au nom du roi, aux citoyens de toutes les classes, que la volonté de sa majesté, est que personne ne perde à son retour ; que tous les changemens qu'on se plaît à leur faire craindre, ne sont pas plus dans sa volonté que dans l'intérêt général ; qu'elle ne veut faire passer aucune force dans un pays où il se trouve déjà une armée, des généraux, des fonctionnaires publics et des sujets qui lui seront fidèles ; et que la seule intention de sa majesté, en envoyant des commissaires munis de ses pouvoirs, est de consolider et légitimer tout ce qui peut l'être, sans manquer à ce qu'elle doit à la dignité de sa couronne, à la justice et à l'intérêt de ses peuples.

Nous attendrons, général, toutes les communications que

vous pouvez nous faire, et nous ne doutons pas un instant que vous ne saisissiez avec empressement l'occasion de prouver à vos compatriotes, dans une circonstance si solennelle, que vous voulez leur bonheur.

Nous croyons devoir joindre à notre lettre, l'ordonnance du roi qui nous envoie à Saint-Domingue; elle vous fera connaître mieux que nous pourrions vous écrire, combien les intentions du roi sont bienfaisantes et paternelles.

Les commissaires du roi, le lieutenant, etc., etc., etc.

Signé vicomte de FONTANGES.

ESMANGART.

LETTRE VIII.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

RÉPUBLIQUE D'HAITI.

Au Port-au-Prince, 25 octobre 1816,
an 13 de l'indépendance.

Alexandre Pétion, président d'Haïti, à MM. les commissaires de sa majesté très-chrétienne.

MESSIEURS,

J'ai l'honneur de vous accuser la réception de votre lettre datée à bord de la frégate *la Flore*, le 23 de ce mois, de la copie de celle que vous avez adressée au général Christophe, en mer, le 12, ainsi que l'ordonnance de sa majesté très-chrétienne qui vous nomme ses commissaires, accompagnant votre lettre du 7 à laquelle je n'ai pu répondre en raison de votre absence.

Après des crimes épouvantables, commis par des Français, crimes qui rougissent les pages de l'histoire, l'indépendance d'Haïti a été solennellement jurée sur les restes encore fumans de nos infortunés compatriotes, par les

guerriers intrépides qui venaient de la conquérir. Ce serment sacré, prononcé, pour la première fois, par un peuple indigné, n'a jamais cessé de retentir dans tous les cœurs; chaque année il est renouvelé avec un nouvel enthousiasme; il est le palladium de la liberté publique : le rétracter ou en concevoir la coupable pensée, serait un déshonneur et une infamie dont aucun Haïtien n'est capable; l'altérer serait attirer sur nous des malheurs mérités; nos lois nous le défendent impérieusement, et comme premier magistrat de le république, la plus sacrée de mes obligations est de le faire respecter. Je l'ai juré à la face du ciel et des hommes, et je n'ai jamais juré en vain. Nous faire revenir sur cette sainte résolution est au-dessus de toutes forces humaines; nous la possédons, nous nous croyons dignes de la conserver; pour nous l'enlever, il faudrait nous exterminer tous. Eh bien! si la chose était même possible, nous nous y déterminerions plutôt que de reculer.

Il nous eût été permis de penser que notre caractère peu connu, surtout en France où l'on s'est habitué à nous juger par l'esprit colonial, aurait peut-être fait croire que nous ne nous tenions sur nos gardes, que par le manque de confiance dans les garanties que l'on aurait pu nous offrir pour nous tranquilliser sur l'avenir, et qu'en employant avec nous des formes qui pourraient nous être agréables, il serait plus facile de nous ramener vers le but qu'on se serait proposé; qu'on y aurait vu combien la mission du général Dauxion Lavaisse avait effarouché les esprits, et qu'il ne nous est pas échappé qu'elle paraissait revêtue de l'authencité qu'ont ordinairement les actes des gouvernemens, puisque ses instructions restées dans nos mains, avouées par lui, étaient revêtues de la signature du ministre de la marine. Vous me faites l'honneur de me répéter que cette mission a été désavouée par sa majesté. J'en demeure d'accord, et par conséquent de la nullité de tous les actes qu'elle a produits; je n'en parlerai donc plus.

Depuis sa restauration sur le trône de France, sa majesté a

eu sous les yeux tout ce qui s'est passé d'officiel dans notre gouvernement ; aucune des époques de cette révolution ne saurait lui être étrangère, et elle aura dû se convaincre que nous tenons à notre indépendance autant qu'à notre propre existence ; et quoique nous la séparions des malheurs qui nous ont si long-temps affligés, nous avons pu croire qu'elle eût tout fait en reconnaissant l'indépendance de cette république, comme elle a sanctionné d'autres actes peut-être plus pénibles pour elle, si elle n'en eût été empêchée par l'opposition qu'elle a rencontrée dans les esprits : car pressée par les puissances de renoncer au trafic honteux des Africains, elle en a cependant réclamé la continuation, pour cinq ans, en 1814 ; lorsqu'en 1815, elle exprima elle-même que cette rénonciation était déjà dans son cœur en rentrant en France ; mais qu'elle fut alors maîtrisée par les circonstances : à plus forte raison, pourquoi ne démentirait-elle pas aujourd'hui ce que des intérêts entièrement isolés voudraient exiger, et ce qui coûterait tant de flots de sang ? C'est ainsi que nous nous représentons les sentimens de sa majesté très-chrétienne ; il nous en coûterait beaucoup d'être obligés de revenir sur cette opinion.

Tout a changé de face dans le monde, et s'est pour ainsi dire renouvelé par la révolution, pendant une période de vingt-cinq ans ; chacun s'est créé des habitudes et des occupations pour satifaire à ses besoins ; la proscription semble avoir frappé d'anciennes prétentions qui n'existent encore que par des souvenirs passés, et dont la plupart des principaux intéressés ne sont plus.

La renaissance de l'ordre et de la paix appelle les hommes au travail et à l'industrie ; les besoins toujours pressans des gouvernemens, ont de profondes blessures à guérir. Les résultats de la guerre sont les mêmes partout ; les campagnes désertes, les pays dévastés, tout languit, jusqu'au retour de la confiance qui ne peut s'établir simultanément. Ce principe est d'une application générale, et ne détruit pas les moyens que chaque contrée recèle dans son sein, en les

utilisant. Il est de fait que les nôtres ne peuvent l'être que par nous-mêmes ; il faut donc, avec la paix, chercher des ressources, activer le travail, encourager les manufactures : où les trouver si ce n'est dans l'industrie et le commerce. Celui de France ne peut avoir aucun intérêt au rétablissement de l'ancien ordre de choses ; il a besoin d'être alimenté, de recevoir de l'émulation et de faire des profits utiles pour lui et son gouvernement ; il ne demande pour agir qu'à être délivré des entraves qui le gênent, afin de se livrer à toute l'étendue de ses spéculations.

Les manufactures réclament aussi les mêmes avantages et les débouchés nécessaires, afin de s'entretenir et de s'améliorer. Personne n'ignore que ce pays, s'il produit moins, fait les plus grandes consommations, parce qu'il est dans l'esprit des Haïtiens, qui tous jouissent des avantages de leur travail, de se procurer le plus d'aisance qu'il est en leur pouvoir.

C'est dans l'intention de vous répondre avec franchise sur ce que vous me faites l'honneur de me dire, que vos pouvoirs sont très-étendus pour l'exercice de votre mission, que vous m'annoncez être toute pacifique et désintéressée, et que ce n'est pas le désir de se rattacher ce pays ravagé et dévasté par des guerres intestines qui a dicté la démarche de sa majesté très-chrétienne, que j'ai cru devoir entrer dans quelques détails où il ne règne aucun esprit de récrimination ni d'éloignement de ce qui peut être juste et raisonnable, et cependant important, avant toute chose, d'expliquer.

Si les intentions de sa majesté très-chrétienne se concilient sur ce point, et que les pouvoirs dont vous êtes revêtus se rapportent avec cet esprit de justice et de modération, alors oubliant tout motif particulier, et guidés par le pur sentiment de la vérité et le désir d'opérer le bien, vous nous regarderez comme un gouvernement libre et indépendant, dont les institutions consolidées reposent sur la volonté et l'amour national. Vous n'hésiterez pas à l'admettre comme

base essentielle entre nous; et entrant, par là, dans l'esprit de nos lois, vous me mettrez à même, dans le cercle de mes devoirs, de pouvoir correspondre avec vous sur tous les points qui pourraient être réciproquement avantageux aux deux gouvernemens.

Tout me porte à croire qu'en partant de France vous étiez bien persuadés que nous ne pouvions admettre d'autres principes; en le reconnaissant, vous retirerez le fruit le plus glorieux de votre mission, et acquerrez, à juste titre, les droits les plus mérités à notre estime et à notre considération.

J'ai l'honneur, messieurs, de vous saluer avec les sentimens les plus distingués.

PÉTION.

LETTRE IX.

Port-au-Prince, le 25 octobre 1816.

GÉNÉRAL,

Nous sommes venus avec une entière confiance dans la ville et le pays où vous commandez, bien certains que tout ce qui tient au droit des gens, serait respecté. Nous n'avons à cet égard qu'à nous applaudir de notre confiance, et c'est ce qui nous engage à vous donner connaissance de ce qui se passe entre les Carthaginois et les Mexicains qui sont ici, et des matelots de notre équipage. Les premiers embauchent les matelots et portent les autres à l'insurrection. Les plaintes nous arrivent à cet égard, et c'est y porter remède, nous sommes sûrs, que de vous en donner connaissance. Nous réclamons votre autorité pour que nos hommes soient recherchés par la police, et qu'ils nous soient rendus. Ce serait faire injure à votre gouvernement que d'insister sur une demande de cette nature, qui tient autant à la bonne police, qu'aux droits des gens que nous réclamons.

Recevez, général, l'assurance de notre considération distinguée.

Les commissaires du roi,

Le vicomte de FONTANGES,

ESMANGART.

LETTRE X.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

Au Port-au-Prince, le 26 octobre 1816,
an 13 de l'indépendance.

Alexandre Pétion, président d'Haïti, à MM. les commissaires de sa majesté très-chrétienne.

MESSIEURS,

J'ai reçu votre lettre du 25 du mois courant, par laquelle vous vous plaignez de la conduite tenue par les Carthaginois et les Mexicains qui sont ici, et les matelots de votre équipage. Ce n'est point en vain que vous réclamez l'autorité du gouvernement, pour faire cesser ce désordre. Je viens de donner les ordres les plus précis au général commandant l'arrondissement, non seulement pour empêcher que vos matelots soient embauchés sous aucun pavillon; mais encore pour faire appuyer par la force les recherches que la désertion pourrait occasioner.

Vous devez être persuadés, messieurs, que dans toutes les circonstances vous trouverez la protection que vous pourrez désirer, en ce qui concerne la police de votre équipage.

Recevez, messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Signé PÉTION.

LETTRE XI.

Port-au-Prince, le 30 octobre 1816.

GÉNÉRAL,

Nous avons reçu le 27, la lettre que vous nous avez fait l'honneur de nous écrire, le 26 de ce mois.

La France, comme Saint-Domingue, a éprouvé des réactions. Les partis qui se sont succédés, tour à tour vainqueurs et vaincus, ont exercé, comme cela arrive dans toutes les guerres civiles, des vengeances et des représailles également blâmables de part et d'autre. Mais aucun parti, quand le retour de sa majesté a fait cesser tous ces désordres, n'a imaginé d'opposer au roi les fautes et les injustices du parti, qui l'avait combattu; et de s'en faire un titre pour méconnaître l'autorité royale et ses droits. Chacun au contraire, instruit par l'expérience, est demeuré convaincu que la vérité seule et la légitimité pouvaient mettre fin aux dissensions violentes, et à toutes les ambitions qui, depuis vingt-cinq ans, avaient rendu la France si malheureuse. Tout ce qui avait été fait dans l'intérêt d'un parti contre l'autre, les lois, les réglemens, tout est demeuré comme non avenu, parce que cela n'était que des mesures préservatrices, que les partis croyaient nécessaires contre le parti qu'ils avaient à combattre. Mais l'autorité souveraine et légitime, reprenant l'exercice de ses droits, les mesures de précautions et pour ainsi dire de défense des différens partis, devenaient inutiles; leurs lois se sont trouvées abrogées par le fait: il n'en est resté que ce que le roi, dans sa sagesse, a cru devoir conserver; tout le reste a cessé d'être obligatoire pour ceux mêmes qui les avaient jurées, parce que l'effet devait cesser avec la cause. Maintenir ces lois, ces réglemens en vigueur, eût été perpétuer les dissensions civiles; c'eût été commettre une hostilité après la paix.

Sa majesté pourtant a bien senti que vingt-cinq ans de

révolution avaient changé les mœurs, les habitudes, même les pensées du peuple. Elle a légitimé tout ce qui pouvait l'être ; elle nous a donné des lois calculées sur notre caractère nouveau, et elle a ainsi rendu le repos à toutes les familles.

La sollicitude du roi a été la même pour Saint-Domingue. Nos lettres précédentes, général, vous l'ont assez fait connaître ; mais le roi ne peut faire que ce qui lui semble juste et utile pour ses peuples. Il ne doit pas consulter leurs passions ; mais seulement leurs besoins ; et c'est ce qui le réglera pour ce qu'il a à faire pour ce pays, comme cela lui a servi de règle pour la France.

Pour méconnaître les bienfaits du roi et le prix de la sanction royale, sans laquelle pourtant, tout ce que vous avez acquis par la révolution, en droits, en honneurs, en fortune, en biens, en dignités, restera éternellement précaire, vous nous opposez un acte qui seul démontrerait au roi qu'il ne peut vous abandonner à vous-mêmes ; parce qu'en vous abandonnant, il vous laisserait dans le précipice horrible dans lequel une grande imprudence vous a jetés.

Quand on lit de sang-froid et sans passion, les premières pages de l'acte qui fait la base de vos institutions, ont reconnaît bientôt que cet acte porte avec lui le germe de votre propre destruction. Il nous suffira pour vous démontrer cette vérité, de vous citer seulement les trois articles suivans ; ils portent :

ARTICLE 38.

« Aucun blanc, quelle que soit sa nation, ne pourra mettre « les pieds sur ce territoire, à titre de maître ou de pro- « priétaire. »

ARTICLE 39.

« Sont reconnus Haïtiens, les blancs qui font partie de « l'armée, ceux qui exercent des fonctions civiles et ceux « qui étaient dans la république, à la publication de la cons- « titution du 27 décembre 1806, et nul autre, à l'avenir,

« après la publication de la présente révision, ne pourra « prétendre au même droit de citoyen, ni acquérir de pro- « priété dans la république.

ARTICLE 44.

« Tout Africain, Indien et ceux issus de leur sang, nés des « colonies ou pays étrangers, qui viendront résider dans la « république, seront reconnus Haïtiens, mais ne jouiront « des droits de citoyens qu'après une année de résidence.

Vous rétablissez par ces articles, d'une manière bien plus absolue que ne l'avait fait aucune ordonnance, la différence que la philantrophie, depuis un demi-siècle, s'efforçait de faire disparaître entre les couleurs. Vous commettez un acte d'hostilité envers l'Europe; vous faites scission avec elle, vous lui donnez le droit de confisquer par représailles les biens de tous ceux qui portent chez vous le nom d'Haïtien, de les priver du droit de succéder, et des droits politiques dont ils jouissent dans toute leur plénitude et sans distinction.

Par une bizarrerie dont on ne trouve pas d'exemple dans l'histoire des révolutions, après avoir combattu pendant vingt-cinq ans pour soutenir le principe contraire, votre premier acte, votre loi fondamentale établit la distinction, prix de votre sang que vous avez voulu détruire. Si l'Europe vous jugeait par vos lois, elle serait loin de croire à votre gouvernement, cette urbanité dont nous avons fait l'épreuve, et dont nous nous faisons un devoir de rendre compte.

En effet, vous renoncez à toutes les nations civilisés pour adopter exclusivement, comme seules habiles à former sociétés avec vous, d'une part les puissances barbaresques (1) dont l'Europe réclame en ce moment la répression; ensuite

(1) C'est seulement parce que les barbaresques sont Africains, et que les individus originaires de cette partie du monde, ont un libre accès à Haïti, suivant la constitution, que MM. les commissaires du roi ont cru qu'ils pouvaient faire cette citation au préjudice de cette répu-

les nations chez lesquelles le mot de civilisation n'a pas même encore pénétré. Les philanthropes qui ne sont pas non plus exempts de la proscription que vous prononcez contre la couleur, se récrieraient néanmoins contre les représailles que l'Europe pourrait se permettre d'exercer, on pourra leur répondre par votre constitution : Le principe aura été établi par vous. Quel droit aurez-vous de vous plaindre?

Tel est cependant, général, la chose que vous demandez au roi de vouloir bien reconnaître. Le peut-il sans manquer à ce qu'il se doit à lui-même, à ce qu'il doit à ses peuples, à ce qu'il doit aux autres puissances; le peut-il même dans votre propre intérêt?

Il est dans le cœur du roi, nous vous le répétons, général, de faire pour ce pays tout ce qui est compatible avec la dignité de sa couronne et l'intérêt de ses peuples. Il ne veut que ce qui peut fixer d'une manière solide le bonheur des habitans actuels de Saint-Domingue. Nous vous avons demandé de nous indiquer les moyens qui pourraient l'assurer, nous vous le demandons encore.

Jugez vous-même, général, d'après les observations que nous venons de vous faire, si ce que vous nous indiquerez peut atteindre le but que le roi se propose.

Vous n'ignorez pas que comme il est pour les peuples des devoirs à remplir envers les rois, il est aussi pour les rois des obligations à remplir envers les peuples. Les rois ne peuvent les abandonner, même dans leurs erreurs, ni dans leurs infortunes. Plus le danger dans lequel ils se sont précipités est grand, plus ils doivent s'empresser de venir à leur secours. Sa majesté, plus qu'aucun roi ne l'a jamais fait, vient de

---

blique. Les Haïtiens auraient bien pu leur répondre que lorsque les puissances barbaresques ne sont pas en guerre avec les nations de l'Europe, il leur est permis d'entrer dans nos ports de mer, comme les autres étrangers, et aux mêmes conditions.

donner au monde entier une preuve de cette sollicitude paternelle qui aurait dû dans ce pays, comme en France, lui ramener tous les cœurs.

Quant à nous qui sommes investis de sa confiance, nous sommes convaincus que ce serait vous plonger davantage dans le précipice et abuser de nos pouvoirs, que de prendre sur nous de consentir sans restriction à ce que vous nous demandez dans ce moment, où les passions chez vous parlent encore si haut.

Nous ne répondrons pas par des récriminations aux reproches que vous faites à la France. Sans doute la France a commis de grandes erreurs, elle a surtout été bien coupable envers son roi. Comme toutes les nations en effervescence, elle a été le théâtre de grands excès. Ses erreurs, ses fautes, ses crimes mêmes seront cachés, pour l'histoire, dans une forêt de lauriers.

Enfin Dieu a brisé la verge qu'il a envoyée pour nous punir; il nous a rendu notre roi, nos princes légitimes, ne songeons plus qu'à réparer!

Si nous ne sommes pas assez heureux pour vous convaincre, général, ainsi que les autorités qui vous entourent, nous n'aurons pas à nous reprocher de n'avoir pas mis dans cette exécution la modération qui se trouve dans le cœur du roi, quand il s'agit de ramener dans ses bras des enfans que de fausses et bien trompeuses théories en ont arrachés.

Recevez, général, l'assurance de notre considération distinguée.

Les commissaires du roi,

Le vicomte de Fontanges,

Esmangart.

LETTRE XII.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

RÉPUBLIQUE D'HAITI.

Au Port-au-Prince, le 2 novembre 1816,
an 13 de l'indépendance.

Alexandre Pétion, président d'Haïti, à MM. les commissaires de sa majesté très-chrétienne.

MESSIEURS,

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, le 30 expiré.

Il appartenait au dix-neuvième siècle de produire des événemens extraordinaires, il lui était aussi réservé d'arracher le bandeau qui empêchait la portion la plus malheureuse et la plus opprimée des hommes, de découvrir dans la grande charte de la nature, ses droits imprescriptibles, et l'objet que Dieu s'était proposé dans la création. C'est l'esprit dominateur des partis que la France a fait se succéder tour à tour dans cette belle contrée, que l'arche sainte de l'indépendance d'Haïti s'est élevée du sein de l'oppression et de l'injustice; en jurant de la maintenir, nous étions tous aussi loin de penser qu'elle affecterait l'autorité du roi de France, que de l'idée de prévoir, s'il triomphait un jour des Français, qu'il ferait valoir contre nous des titres que nos armes ont détruits : titres inutiles que la politique invoque, que la raison réprouve, bien moins nécessaires à la dignité de sa couronne que beaucoup d'autres priviléges que les circonstances lui ont fait abandonner, sans doute par des motifs puissans. Nous pouvons ajouter encore qu'en nous ressaisissant de nos droits méconnus, nous ne nous sommes occupés que de notre propre sécurité; heureux d'avoir

secoué le joug le plus affreux, nous n'avons désiré que de pouvoir jouir au milieu de la paix du monde ; et puisque les ressources de notre pays seraient illusoires, si nous ne les faisions valoir par nos bras, et que nous pouvons les employer sans aucune influence que celle de l'esprit de famille qui nous unit ; nous pourrions paraître coupables aux yeux d'une politique intéressée, lorsque nous ne le serions pas au tribunal de la justice et de l'équité qui légitiment nos droits.

Nous n'avons jamais craint d'être observés, et loin de perdre, nous ne pouvons que gagner, surtout si ces observations sont faites de sang-froid et sans passion. C'est peut-être la raison qui nous a rendus impassibles dans une cause aussi délicate, parce que nous nous sommes faits de nous-mêmes ; et que c'est dans un sentiment bien réfléchi que nous avons établi notre pacte social, qui est l'exacte expression de la volonté nationale.

En me mettant sous les yeux les articles 38, 39 et 44 de nos institutions, vous semblez nous jeter le gant et vous éloigner de la question présente, pour faire d'une cause particulière une cause générale avec toutes les puissances de l'Europe. Cet appel à des gouvernemens qui sont si clairvoyans, serait bien tardif ; car ils n'ont pas jugé de la même manière, ce que vous appelez une marque d'hostilité envers eux. Ces articles se trouvent exprimés dans l'acte de notre indépendance, dans ceux qui l'ont suivi, dans la constitution du 27 décembre 1806 ; ils ont reçu une explication plus étendue par l'article 39 de la révision, qui n'est que le même sens du 27e article de la constitution ; ils n'ont jamais cessé d'être en vigueur, et n'ont pour but que notre garantie, qui ne peut nous être disputée que par le gouvernement français, comme vous le faites aujourd'hui, lorsque les autres puissances n'y ont aucun intérêt, et qu'elles ont eu des rapports constans avec nous. Vous devez vous en convaincre par la présence d'un agent accrédité des Etats-Unis d'Amérique près la république, par les bâtimens étrangers qui

sont dans nos ports, où ils sont admis comme les nôtres le sont dans les leurs; vous aurez dû voir dans cette ville beaucoup d'Européens faisant le commerce, et la proscription de couleur ne frappe sur aucun d'eux.

Y a-t-il réciprocité d'avantages dans les relations commerciales entre les étrangers et l'île d'Haïti? La question, je pense, est résolue. Y a-t-il incompatibilité sous le rapport des propriétés, des droits des citoyens? la réponse ne serait pas difficile.

Nous nous reposons sur la justice de notre cause, sur la pureté de nos intentions; nous ne pensons pas que l'Europe s'arme contre nous, parce que nous voulons être libres et indépendans, sous la seule forme qui puisse nous assurer de l'être, et que les philanthropes qui sont l'objet de notre admiration, désapprouvent une conduite qu'ils nous auraient sans doute conseillée eux-mêmes. Si de tout cela on pouvait tirer des motifs d'extermination, il faudrait encore s'y résoudre, et, en mettant sa confiance dans les mains du maître des maîtres du monde, recevoir de lui de nouvelles forces pour se défendre; c'est notre parti, nous n'en avons pas d'autre.

L'application que vous nous faites au sujet des puissances barbaresques, trouve sa réponse dans la conduite que nous avons tenue entre l'Angleterre et l'Amérique, pendant le cours de la guerre qu'elles viennent de soutenir, où jamais gouvernement n'a donné de preuves de neutralité plus exacte et de respect pour le droit des nations, aussi il n'a jamais été question de répression de leur part.

Il est de principe avéré que l'on ne peut disputer à aucun gouvernement de se régir par ses propres lois. Louis XIV, en révoquant l'édit de Nantes, a exclu des Français du sein même de la France. Aucune puissance ne s'est immiscée dans cette affaire, et toutes ont profité, plus ou moins, des avantages que leur a procurés cette émigration.

Au Japon, à la Chine, et chez d'autres nations policées, des mesures de précaution ont interdit aux étrangers jusqu'à

l'entrée dans l'intérieur de leur pays; et nous voyons cependant le commerce établi, fleurir avec des peuples dont l'existence politique ne trouble pas la paix des autres nations; les exemples de cette nature ne seraient pas difficiles à citer, si nous voulions tous les rapporter.

De quelque manière que nos efforts soient jugés dans le cours de notre révolution, l'histoire ne pourra cacher que nous avons été sacrifiés et trompés ; et que nos armes ont été aussi couronnées de quelques lauriers.

Si vos pouvoirs n'ont pas la latitude nécessaire pour vous permettre de traiter sur la base que j'ai eu l'honneur de vous proposer, ou que vous ne jugiez pas convenable d'en faire usage dans cette circonstance, je dois vous prévenir que je ne crois pas devoir correspondre plus long-temps avec vous sur l'objet de votre mission.

Quelque événement qui résulte, je n'aurai pas à me reprocher d'avoir négligé la plus petite occasion pour procurer la paix et le bonheur à mes concitoyens, comme je me montrerai toujours digne de leur confiance, en faisant respecter leurs droits et leurs priviléges jusqu'à mon dernier soupir, sans m'écarter des principes que j'ai toujours professés.

Recevez, messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

PÉTION.

LETTRE XIII.

Port-au-Prince, le 10 novembre 1816.

GÉNÉRAL,

Votre santé étant rétablie, nous allons vous transmettre la réponse que votre maladie nous a fait retarder.

Dans votre lettre du 2 de ce mois, comme dans toutes vos lettres précédentes, vous nous parlez encore des violences, des injustices que vous avez éprouvées. Nous nous sommes abstenus, d'après le caractère pacifique dont nous sommes revêtus de faire aucun reproche que nous aurions pu opposer

à ceux que vous faites à quelques Français furieux. Nous persisterons jusqu'à la fin dans cette modération.

Vous convenez cependant, que pendant l'usurpation, quand le roi se trouvait dans l'impossibilité d'exercer ses droits, vous vous êtes trouvés dans la nécessité de choisir un mode de gouvernement; que l'indépendance étant de tous, celui qui semblait vous offrir le plus de garantie, avait été choisi par la nation, mais que rien n'avait été fait contre le roi.

Tout cela, général, rentre parfaitement dans ce que nous avons eu l'honneur de vous dire dans notre dernière lettre. Jusqu'ici, vous n'avez commis aucune hostilité contre le roi; les mesures que vous avez prises l'ont été contre les ennemis de sa couronne, c'est une arme que vous avez forgée pour les combattre, dont vous ne pouviez vous servir légalement que contre eux. Mais quand le roi reprend l'exercice de ses droits, quand tous les partis déposent leurs armes; quand tous ses sujets s'empressent de se ranger sous ses lois, vous seriez les seuls qui voudriez vous servir de ce qui a été fait contre des ennemis qui étaient les siens, pour le lui opposer! Une telle entreprise serait vouloir élever une lutte nouvelle contre un pouvoir légal qui se trouverait affecté et blessé sans avoir provoqué l'agresseur; ce serait se mettre en révolte ouverte. Les droits du roi, comme souverain, sont incontestables. Le contrat qui existe entre lui et ses peuples est indissoluble; ses droits enfin qui sont imprescriptibles, ne peuvent être détruits ni altérés en rien, parce qu'il en a perdu momentanément l'exercice. Ainsi tant que le roi n'aura pas prononcé, l'état de guerre deviendra permanent et tout restera incertain jusqu'à la paix dont on ne pourra plus prévoir l'époque. Tout ceci est d'une vérité tellement reconnue, que nous ne voulons pas nous étendre davantage sur ce point. Si dans notre dernière lettre nous vous avons parlé de certains articles de votre constitution, notre seule intention a été de vous faire remarquer ce que vous proposiez au roi de reconnaître, en consacrant votre indépendance,

et de vous démontrer que la loi fondamentale de vos institutions portait avec elle le germe de vòtre propre destruction.

Il a été loin de notre pensée assurément, de faire ce que vous nommez un appel aux gouvernemens étrangers ; la France, en se séparant de son roi, a éprouvé de grands malheurs ; mais son honneur, comme sa puissance, sont loin d'être perdus, et le roi est par lui-même assez fort pour défendre des droits, selon son bon plaisir et sa volonté, sans appeler l'appui d'aucune puissance.

Pour être indépendant, il faut avoir la certitude de pouvoir en tout temps et par-tout faire respecter son indépendance ; il faut avoir en soi-même assez de force pour pouvoir résister aux efforts, comme à l'ambition, de ceux qui peuvent devenir jaloux de la prospérité que vous pourriez acquérir. Il faut pouvoir par soi-même défendre ses sujets au dehors comme au dedans, et être dans la possibilité de venger une injure. Si l'état qui veut se déclarer indépendant, n'a pas ces moyens par lui-même, s'il est obligé de recourir à une puissance étrangère pour avoir son appui, il cesse d'être indépendant, et son existence politique est à chaque instant compromise.

Voyons maintenant quelle est la position de cette colonie, plus faible en population que la moindre province de France. Vous fiant à votre courage et sur votre climat, vous êtes exposés à affronter toutes les puissances de l'Europe, s'il est nécessaire, pour soutenir une prétention qu'aucune raison aujourd'hui ne peut appuyer. Vous n'avez par vous-même aucune ressource de guerre ; tout doit vous venir de l'étranger, et si par la suite d'une guerre quelconque avec la première puissance, vos communications du dehors sont interrompues, le climat qui fait périr les hommes et tout ce que la guerre entraîne de meurtrier après elle, détruirait vos armées. Le dénuement où vous pourrez vous trouver au bout d'un certain temps, sur ce point, vous rendra déjà dépendans des étrangers. Vous ne l'êtes pas moins par les

besoins que des habitudes nouvelles vous ont donnés, dont la privation serait pénible et deviendrait même une souffrance pour beaucoup d'entre vous. Il est encore bien certain que le jour où le roi prononcerait votre indépendance, il vous laisserait dans la dépendance de tout le monde.

Quant aux moyens de défense au dedans, chacun avoue que vous n'en avez d'autres, si vous êtes menacés par une force imposante, que d'incendier vos villes, vos récoltes; de porter par-tout dans les plaines la flamme et la destruction, et de vous retirer avec vos femmes et vos enfans dans les mornes où vous vous défendrez jusqu'à la mort.

Cela peut être la suite d'une grande résolution; mais cela prouve aussi une grande impuissance. Un peuple qui n'a d'autres ressources à opposer à celui qui l'attaque, que sa propre destruction, ne peut exister sans l'appui d'un puissant protecteur. Dans votre position actuelle, un simulacre d'attaque d'une puissance quelconque, peut vous réduire à la plus affreuse extrémité, puisque dans la première démonstration hostile, armés des torches qui garnissent vos arsenaux, vous devenez les plus puissans auxiliaires de vos ennemis.

Si l'on considère tous vos moyens, on s'aperçoit bientôt que votre indépendance peut encore moins se défendre au dehors que sur votre sol : car vous n'avez, à deux coups de canon, aucune possibilité de la faire respecter et de venger une insulte qui serait faite à des sujets de cette république, où votre pavillon, votre indépendance actuelle est dans une véritable chimère, une prétention qui ne peut se soutenir; qui deviendrait funeste à vous-même, et bien plus funeste encore au peuple dont vous stipulez les intérêts, et si le roi, fatigué de la résistance qu'il rencontre, cédait à ce vœu insensé, il ne serait bientôt que trop vengé.

Vous exposant avec une grande franchise, général, la véritable situation de votre pays, notre seul but est de vous faire ouvrir les yeux sur ce qui doit être vos plus chers in-

térêts. Il n'y a pas de gloire à soutenir sans nécessité, une lutte dans laquelle un peu plus tôt ou un peu plus tard, on a la certitude de succomber et de faire périr le peuple. C'est une témérité blâmable et aussi contraire à l'humanité qu'elle l'est à la raison.

Au surplus, général, voulant nous rapprocher autant qu'il est en nous, de cette indépendance qui, seule, dites-vous, peut fixer le bonheur du peuple, nous allons vous faire connaître quelques-unes des concessions que nous pourrions faire au nom du roi; les voici:

Art. 1er. Il serait déclaré, au nom du roi, que l'esclavage est aboli à Saint-Domingue, et qu'il n'y serait jamais rétabli.

Art. 2. Que les droits civils et politiques seraient accordés à ses citoyens, comme en France et aux mêmes conditions.

Art. 3. Que l'armée serait maintenue sur le même pied où elle se trouve aujourd'hui. Les officiers généraux, les officiers supérieurs et particuliers, seraient confirmés par le roi dans leurs grades respectifs, et tous jouiraient des mêmes traitemens, honneur et distinction dont jouissent les armées du roi en France.

Art. 4. Que le roi n'enverrait jamais de troupes européennes à Saint-Domingue, la défense de la colonie serait toujours confiée au courage et la fidélité des armées indigènes, qui ne seraient jamais employées hors de la colonie.

Art. 5. Le président de la république, les sénateurs, conserveraient leurs prérogatives, et le sénat ses attributions. Il resterait, ainsi que les autorités administratives et judiciaires, provisoirement tels qu'ils sont, sauf les modifications qu'il proposerait et arrêterait lui-même, d'accord avec les commissaires de sa majesté; et dans le cas de changement à l'avenir, ils ne s'effectueraient que d'après le mode qui serait arrêté dans la révision de l'acte constitutionnel.

Art. 6. Que les anciens colons ne pourraient arriver et résider dans la colonie, qu'en se soumettant aux lois et ré-

glemens qui seraient établis; notamment à ceux qni concernent l'état des personnes et des droits civils.

Art. 7. Qu'il serait fait, par les autorités actuelles, de concert avec les commissaires du roi, un réglement sur les propriétés, afin de faire cesser les incertitudes, et empêcher que de nouveaux troubles ne viennent encore retarder le rétablissement de la colonie.

Art. 8. Que le président actuel serait nommé gouverneur général de la colonie; le commandant général actuel de l'armée, serait nommé lieutenant général au gouvernement; ils conserveraient l'un et l'autre les pouvoirs qui se trouvent aujourd'hui dans leurs attributions, sauf les modifications que l'état des choses pourraient commander; mais cela ne se ferait que sur leur avis; ils seraient nommés à l'avenir par le roi, sur la représentation de trois candidats choisis par le sénat.

Art. 9. Que les ports continueraient à être ouverts à toutes les puissances, aux conditions qui sont établies aujourd'hui pour les étrangers. Le sénat, suivant les circonstances et sur la demande du gouverneur représentant du roi, pourrait encore modifier les conditions.

Art. 10. Le roi emploirait ses bons offices, auprès de sa sainteté, afin d'obtenir un évêché pour cette colonie et tous les secours spirituels qui doivent donner au peuple une plus grande masse de consolation.

Art. 11. Toutes les concessions du roi s'étendraient au nord, comme au sud et à l'ouest de la colonie.

Art. 12. L'acte constitutionnel serait revisé dans l'année par le sénat, pour en faire, de concert avec MM. les commissaires du roi, co-ordonner toutes les dispositions avec l'ordre qu'on voudrait établir. Le roi serait supplié de vouloir bien l'accepter après cette révision faite, et le garantir pour lui et ses successeurs.

D'après de telles concessions, il serait démontré au monde entier que d'une indépendance fictive, le roi a voulu vous donner une indépendance réelle, et d'autant plus certaine et

plus durable, qu'elle n'offusquera personne; qu'elle ne blessera aucun intérêt; qu'elle recevra au dehors une protection puissante. En effet, est-il un peuple plus indépendant que celui qui a le choix de ses magistrats, de ses généraux, de ses fonctionnaires; qui a la certitude qu'elle ne sera jamais employée pour un service extérieur, et qui, pour soutenir ses prérogatives, a l'appui d'un grand prince qui commande à une nation valeureuse de vingt-quatre millions d'hommes. Méconnaître les avantages de telles concessions, c'est vouloir conserver la fiction, pour renoncer à la réalité.

Comment d'ailleurs le roi pourrait-il reconnaître l'indépendance d'un pays où deux pouvoirs ennemis et deux genres de gouvernement entièrement opposés, dont l'un (les armes étant journalières) peut succomber sous les efforts de l'autre? Le roi, en reconnaissant aujourd'hui votre indépendance, reconnaîtra par le fait votre république; et si malgré votre courage et votre résolution, et par une suite très-ordinaire de la guerre vous veniez à succomber, cette république serait aussi remplacée par un simulacre de monarchie horriblement despotique et absolue, et le roi, s'il avait pu condescendre à vos vœux, aurait signé la perte et le malheur de ses sujets.

Nous espérons, général, que l'on appréciera l'esprit qui a dicté nos observations, elles sont la suite du désir sincère que nous avons de voir cette colonie paisible et heureuse, et de combler ainsi l'un des vœux les plus chers du roi. Nous continuerons, jusqu'au pied du trône, notre ministère pacifique; nous supplierons le roi, quelque juste que doive être son mécontentement, de laisser au peuple de cette colonie, le temps nécessaire pour qu'il puisse mûrir ces nouvelles réflexions, et penser froidement ce qui peut lui offrir le plus d'avantages, ou de ce que vous demandez pour lui, ou de ce que le roi voulait lui accorder. Sa majesté qui espérait retrouver dans ces contrées, comme elle les a retrouvés dans toutes les autres, des enfans reconnaissans e des sujets fidèles, sera bien péniblement affectée, si elle se

voit dans la nécessité de parler en roi, quand elle aurait voulu parler en père.

Quant à nous, général, notre séjour dans ce pays devenant inutile et même inconvenant, nous allons nous retirer, dès que vous nous aurez accusé réception de cette lettre. Nous vous remercions du bon accueil que vous nous avez fait, et nous en rendrons compte. Nous partons avec le sincère regret de n'avoir pu réussir à faire ce qui pourrait rendre le bonheur à cette colonie, et la paix aux familles. Si leur avenir n'est pas si heureux qu'il pouvait l'être, si quelques malheurs nouveaux viennent encore les désoler, on pourra en accuser votre refus, votre résistance; mais jamais le cœur ni la justice du roi.

Recevez, général, l'assurance de notre considération distinguée.

Les commissaires du roi.

Le vicomte de FONTANGES;

ESMANGART.

LETTRE XIV.

LIBERTÉ. ÉGALITÉ.

RÉPUBLIQUE D'HAITI.

Au Port-au-Prince, le 10 novembre 1816, an 13 de l'indépendance.

Alexandre Pétion, président d'Haïti, à MM. les commissaires de sa majesté très-chrétienne.

MESSIEURS,

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire sous cette date. J'ai observé le développement des mêmes principes et des mêmes idées que ceux énoncés dans vos communications, et qui ramenèrent au point de recon-

naitre la puissance du roi de France sur cette île. Je pense y avoir répondu dans mes précédentes lettres ; et si les expressions du serment que j'ai prêté à la nation (conformément à nos lois) n'étaient pas aussi profondément gravées dans mon âme, je n'aurais qu'à les relire pour me convaincre que j'ai fait mon devoir, et que c'est la volonté nationale bien déterminée que je vous ai énoncée en vous disant qu'aucun changement d'état n'était admissible.

Vous paraissez, tout en le discutant, en convenir vous-mêmes, et justifier le choix du gouvernement que nous avons adopté, pour notre garantie. A la première époque où nous l'avons consacré, les circonstances ayant changées en France, vous en inférez qu'elles doivent aussi avoir changé pour nous. Il serait plus juste de croire que si le motif a été légitimé dans son principe, il serait aussi plus naturel de le reconnaître aujourd'hui, que de le rejeter. Par cet acte solennel de la volonté du roi de France, toutes les conséquences des malheurs que vous entrevoyez seraient détruites ; les précautions que vous prenez dans le système mixte de gouvernement que vous nous proposez, deviendraient inutiles ; rien n'altérerait la prospérité de la république dans ses rapports honorablement calculés avec le gouvernement français : toute méfiance cesserait.

En déclarant son indépendance, le peuple d'Haïti l'a fait à l'univers entier, et non à la France en particulier ; rien ne pourra jamais le faire rétrograder de cette inébranlable résolution; il sait, soit par l'expérience de ses malheurs passés, soit par ses plaies qui saignent encore, que sa garantie ne peut être qu'en lui-même et sans partage ; il a mesuré toute la force et l'étendue de sa démarche, puisqu'il a préféré se vouer à la mort, plutôt que de revenir sur ses pas, sans avoir l'intention de se mettre en état d'hostilité contre qui que ce soit.

C'est au nom de la nation dont je suis le chef et l'interprète, que je vous ai parlé. Je ne compromettrai jamais sa souveraineté ; et ma responsabilité est de me conformer aux

bases du pacte social qu'elle a établi. Le peuple d'Haïti veut être libre et indépendant, je le veux avec lui. Voilà la cause de mes refus, de ma résistance pour changer d'institution; c'est la nation qui doit prononcer et non le chef.

En m'annonçant votre départ, je reçois, messieurs, avec satisfaction l'assurance de votre part, que vous avez rencontré, pendant votre séjour dans la république, tout l'accueil et les égards qui vous sont dus.

Recevez, messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

PÉTION.

Au reçu de cette lettre du citoyen Pétion, président de la république d'Haïti, MM. les commissaires du roi demeurèrent persuadés que tous les efforts nouveaux qu'ils pourraient ajouter à ceux qu'ils venaient de faire, seraient inutiles pour prouver au peuple et au gouvernement de la république, qu'ils étaient venus pour rendre à ce pays le sécurité dont il ne pouvait jouir dans un état précaire; légitimer ce qui avait besoin de l'être; reconnaître les services et les besoins de ceux qui avaient rétabli et maintenu l'ordre dans la colonie. Ils reconnurent aussi qu'il était impossible de persuader aux autorités, ainsi qu'aux citoyens de cette république, que Dauxion Lavaisse et Médina n'avaient jamais eu aucun pouvoir du roi, et que sa majesté n'avait eu connaissance de leur mission que par son résultat et par la voie publique, et que ce n'était pas dans le désir de se rattacher un pays ravagé et divisé par les guerres intestines, que le roi de France

faisait cette démarche; que c'était un père qui, abandonné de ses enfans, leur tendait une main secourable, pour les tirer du précipice où la plus terrible des révolutions les avaient jetés, et qu'il donnait, en agissant ainsi, à l'Europe et au monde entier, un exemple de modération et de bonté, qui sera recueilli par l'histoire. MM. les commissaires eurent aussi le chagrin de n'avoir pu convaincre les Haïtiens, que la France, fatiguée de ses victoires, après avoir fait le malheureux et imprudent essai de tous les gouvernemens, avait enfin retrouvé le bonheur et l'espérance, et que la république haïtienne placée, sur un volcan, n'osait rien entreprendre, rien réparer; que toutes ses maisons étaient en ruine, tous ses champs incultes et ses campagnes désertes; que les art. 38, 39 et 44 de leur constitution étaient inconvenans et contradictoires, et qu'ils portaient avec eux le germe de leur destruction; que la république d'Haïti renonçait à toutes les nations civilisées de la terre pour adopter exclusivement, et comme seules habiles à former société, les puissances barbaresques dont l'Europe réclamait en ce moment la répression, et qu'eux seuls, MM. les commissaires du roi, leur exposaient avec une *grande franchise* la véritable situation de leur pays, et que le seul but qu'ils s'étaient proposé, étaient de leur faire ouvrir les yeux sur ce qui devait être leurs plus chers intérêts, et qu'il n'y avait pas de gloire à soutenir, sans nécessité, une lutte dans laquelle un peu plus tôt ou *un peu plus*

tard, on a la certitude de succomber et de faire périr le peuple. Ce que voyant, MM. les commissaires du roi, après environ un mois et demi de séjour à Haïti, mirent à la voile et quittèrent cette république, sans y avoir laissé une haute idée de leur logique, ni une grande estime pour le ministère qui avait, chez la nation la plus instruite, chez un peuple qui a le bonheur de compter plus d'un Bignon parmi ses diplomates, fait choix de commissaires d'une médiocrité propre à exciter la compassion, et d'une réserve méticuleuse qui aurait pu exciter le soupçon de de fourberie, s'ils n'avaient pas eu l'insigne honneur de parler au nom d'un Bourbon.

La frégate *la Flore* sur laquelle ces bonnes gens étaient arrivés à Haïti, avait à peine mis à la voile, que le citoyen Pétion fit afficher au Port-au-Prince et dans les autres villes de la république, la proclamation suivante, qu'il adressa au peuple et à l'armée.

REPUBLIQUE D'HAITI.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

PROCLAMATION.

Alexandre Pétion, président d'Haïti, au peuple et à l'armée.

« Le pavillon français a paru sur nos plages, et le roi de France a envoyé des commissaires à Haïti.

« Dans quelle circonstance se sont-ils présentés ? Au moment où nous allions consacrer l'édifice de nos lois ! au mo-

ment où j'étais appelé par votre choix à les défendre! c'est au milieu de l'enthousiasme de la nation la plus jalouse de ses droits, qu'on a pu lui proposer de les compromettre! Pour quels avantages? il n'existe pas un Haïtien dont l'âme soit assez tiède pour consentir à revenir sur les pas que notre gloire a franchis; nos devoirs sont tracés, nous les puisons dans la nature; elle nous a créés égaux aux autres hommes; nous les soutiendrons contre tous ceux qui pourraient concevoir la coupable pensée de nous subjuguer. Ils ne trouveraient sur cette terre que des cendres mêlées de sang, de fer et un climat vengeur.

« Dans cette occasion, comme dans celle qui l'a précédée, vous avez montré la même circonspection, le même respect pour le droit des gens. Vous avez calculé votre force; et en laissant à vos magistrats le soin d'expliquer vos plus chers intérêts, vous avez attendu avec tranquillité qu'ils vous éclairassent sur ce qu'ils avaient fait pour vous : votre confiance ne sera jamais trompée. L'autorité repose sur votre volonté, et votre volonté est d'être libres et indépendans; vous le serez, ou nous donnerons cet exemple terrible à l'univers, de nous ensevelir sous les ruines de notre patrie, plutôt que de retourner à la servitude, même la plus modifiée.

« Quand l'Europe entière se réunit à la voie de la philanthropie, pour anéantir jusqu'à la trace du trafic le plus déshonorant; quand les nations les plus policées préparent et méditent le plan de l'émancipation générale de ceux qui gémissent encore sous l'oppression; nous voyons avec douleur les gouvernemens qui se piquent d'être les plus religieux, caresser des principes que la justice et l'humanité condamnent.

« Haïtiens, votre garantie est dans vos armes; réservez les contre tous ceux qui tenteraient de vous troubler, et profitez par votre travail des avantages que la terre la plus féconde ne cesse de vous offrir.

« J'ai ordonné l'impression de ma correspondance avec

les commissaires du roi de France : elle sera mise sous vos yeux.

« J'ai fait mon devoir, et mon devoir est le vôtre.

« Donné au palais national du Port-au-Prince, le 12 novembre 1816, an 13 de l'indépendance.

PÉTION.

D'après cette proclamation et la correspondance qui précède, le lecteur peut se faire une idée du noble esprit d'indépendance et de liberté, qui règne dans la république d'Haïti, et du prix auquel ses intéressans et courageux citoyens se proposent de la vendre, si on l'attaquait.

Dans les états de sa majesté, le roi Christophe Ier, régna, comme dans la république, parmi tous les citoyens, le même esprit national, le même amour pour l'indépendance et la liberté, la même aversion pour l'esclavage, et la même méfiance et la même haine pour tout ce qui s'y rattache.

Sa majesté le roi Christophe s'étant trouvé justement offensé de l'inconvenance du mode arrêté par MM. les commissaires du roi, pour correspondre avec lui relativement aux négociations qu'ils essayèrent d'entamer (*voyez* le no VIII de la correspondance), ne fit aucune réponse à la lettre que le vicomte de Fontanges et M. Esmangart lui adressèrent le 12 octobre 1816, et dans laquelle ils le qualifiaient seulement de général (1). Il se borna à

(1) Ils y traitent sa majesté de général ! cependant il est bien roi : il a un royaume, des sujets, et il est revêtu d'un pouvoir dont il n'abuse pas ! ! !

publier une déclaration pleine de force et d'énergie, que je crois inutile de rapporter ici, et dans laquelle il « déclare (ce sont ses propres expressions) « et proteste, en présence du Très-Haut, des souve- « rains et de leurs peuples, que quelles que soient « les menaces du gouvernement français pour in- « timider les Haïtiens, quelles que soient ses ten- « tatives pour les subjuguer, quel que soit le genre « d'attaque et les moyens qu'il compte pouvoir « mettre en usage pour arriver à ce but, rien « ne pourra ébranler un seul instant leur résolu- « tion et la sienne : dût le monde entier conspirer « à leur extermination, le dernier des Haïtiens « poussera son dernier soupir, avant de cesser « d'être libre et indépendant. »

La mission dont les sieurs *vicomte* de Fontanges, Esmangart, etc., furent chargés, était toute pacifique, je le crois, et cela d'autant plus facilement, que la France, alors, n'était guère en état d'envoyer à Haïti les forces nécessaires pour faire la conquête de cette île. Si cette mission était pacifique, les instructions dont MM. les commissaires étaient porteurs devaient, en leur recommandant toute la modération et la douceur indispensables, dans ces sortes de négociations; leur défendre, dans leurs entretiens comme dans leur correspondance, de mettre rien qui eût le ton de la menace, qui, dans une circonstance semblable, est toujours du plus mauvais effet. Si les instructions de MM. les commissaires leur ordonnaient, comme je n'en doute pas, de porter aux Haïtiens des paroles

de paix et de concorde, qui peut donc les avoir déterminés à leur dire (*voyez* le nº XIII de la correspondance) que « tant que le roi n'aura pas prononcé, « l'état de guerre deviendra permanent, et tout « restera incertain jusqu'à la paix, dont on ne « pourra plus prévoir l'époque ! » Dans quel moment les commissaires sont-ils venus adresser aux paisibles Haïtiens ces paroles fatales, qui ont jeté dans le cœur de tous les habitans de cette île l'alarme et la méfiance? C'est précisément dans le temps où chacun d'eux se livrait avec sécurité à l'agriculture, au commerce et aux arts. Ce ton était au moins déplacé dans la bouche de ceux qui s'étaient chargés de faire contraster la politique d'un roi *tout débonnaire* avec celle du conquérant dont le général Leclerc ne sut imiter que l'intrépidité.

Vous ne prévoyez pas l'époque qui sera témoin de la paix, dites-vous, MM. les commissaires! Les Haïtiens vous ont répondu que le jour qui verrait exterminer le dernier d'entre eux, serait témoin de la fin de cette lutte terrible et sanglante que vous leur annoncez, par cette mission que vous nommez pacifique; sans doute que la mansuétude qui manquait à vos paroles, s'était réfugiée au fond de vos âmes, et vous vous en êtes autorisés à qualifier bénignement votre *ambassade*.

Les pouvoirs dont MM. les commissaires à Haïti étaient munis, quoique très-étendus, ne leur permettaient pas, j'imagine, de faire entre un roi et un père, l'affreuse différence d'un bienfaiteur et

d'un instrument de vengeance. « Sa majesté, di-
« sent-ils (voyez le nº XIV de la correspondance),
« sera bien péniblement affectée; si elle se voit
« dans la nécessité de parler en roi, quand elle
« aurait voulu parler en père. » Hâtons-nous de dire, et c'est la vérité, pour ôter tout l'odieux que ces paroles de MM. les commissaires donnèrent à la royauté aux yeux des Haïtiens, que c'est toujours en s'exprimant en père, que *les monarques constitutionnels parlent en rois*. Oui, cette vérité est trop consolante et trop favorable à l'humanité, pour que l'on puisse la révoquer en doute, quoi qu'en puisse dire MM. les commissaires près la république d'Haïti.

Quant aux concessions que le gouvernement français paraîtrait disposé à accorder aux Haïtiens, et dont MM. les commissaires du roi étaient porteurs, en les considérant attentivement et comparativement à l'état de liberté et d'indépendance dont jouissent les habitans d'Haïti, l'on ne peut se dissimuler qu'en les acceptant, ils échangeraient la chose même *pour son ombre*. Ils les ont refusées, cela était tout simple; de même que les fleuves et les rivières, les révolutions ont un cours ordonné par la nature, et un but auquel elles tendent également, et qu'on ne peut leur empêcher d'atteindre : une force accidentelle peut sans doute arrêter ou détourner momentanément le cours de l'un et de l'autre; mais cet obstacle, bien loin de les faire rétrograder, ne fera au contraire, des fleuves comme des révolutions, que des torrens

dévastateurs qui porteront par-tout l'épouvante et la désolation. L'on ne peut contrarier la nature dans ses œuvres : de même que les fleuves, dès leur source, tendent à se jeter dans la mer, les peuples, dès leur naissance, tendent à la liberté. Nul obstacle au monde ne peut empêcher les fleuves d'arriver à la mer. Rien sur la terre n'est capable de s'opposer à ce que les peuples n'arrivent à l'indépendance ; ces vérités sont éternelles et immuables.

Je dois dire ici que MM. les commissaires du roi se sont étrangement mépris, lorsqu'ils ont cru annoncer, comme une chose agréable et favorable aux Haïtiens, « que sa majesté le roi de France « s'entendait avec le pape, afin d'obtenir un évê- « ché pour Saint-Domingue, et tous les secours « spirituels qui doivent donner au peuple une « plus grande masse de consolation. » Il est bien vrai que si les Haïtiens étaient forcés de renoncer à la liberté dont ils jouissent, et qu'ils ont achetée au prix de leur sang, qu'ils auraient besoin d'une bien grande *masse de consolation*, et que la religion pourrait leur être d'un grand secours, je n'en doute nullement; mais je doute fort que les Haïtiens verraient d'un bon œil et avec satisfaction arriver d'Europe des secours spirituels qui pourraient leur paraître d'autant plus suspects, que personne n'ignore dans le monde que les prêtres du culte de Christ, qui aiment et chérissent pour eux seuls la liberté et l'indépendance, sont les ennemis les plus prononcés de la liberté des peuples,

sur lesquels ils cherchent vainement en Europe à conserver une prépondérance qu'ils ont perdue pour jamais, et que leur défendent leurs dogmes, et leur morale, vraiment divine, qu'ils n'observent plus depuis long-temps. Cette morale condamne l'ambition, et ils en sont pétris; elle ordonne la simplicité, l'humilité et l'abandon des richesses, et presque par-tout on les voit vains, orgueilleux et altérés d'or... Leurs avocats à la chambre des députés demandaient en 1816, pour notre clergé, déjà gratifié de dix-sept millions, une augmentation de plus du double, et les prêtres *les plus opulens* n'ont pas désavoué ce zèle inopportun, quoiqu'ils aient appris par M. Beugnot que d'autres misères reclamaient de plus indispensables secours; *que des Français de l'est expiraient de douleur et de faim*; qu'il y avait là *des villes abandonnées et des villages en cendres; qu'on s'y réfugiait dans des cavernes*, etc., etc., etc. Cet état déplorable frappait des habitans, non-seulement du Haut et Bas-Rhin, mais encore de la Meuse, et une partie de la population de la Haute-Marne. On signalait la misère à la gendarmerie, et les malheureux étaient astreints à porter ostensiblement une plaque qui les désignaient aux méfiances de l'égoïsme. Il ne paraît pas que tous les prêtres aient partagé avec eux une partie de leur aisance, quoiqu'ils fussent bien, ces infortunés, *de vrais membres de Jésus-Christ*; car l'excuse de la plus profonde détresse fit acquitter en juillet 1817, par la cour d'assises du Bas-Rhin, une infanticide : la nommée *Salomé*

Guth avait égorgé son fils chrétien, âgé de 15 mois, et mis une partie de sa cuisse dans une marmite pleine d'eau, tandis que le père, tenant par la main son aîné, était allé mendier hors de son pays épuisé par l'occupation; et on demandait pour le clergé dix-neuf millions, et les auteurs de *notes secrètes* se sont senti défaillir à la seule annonce du départ des troupes étrangères!!!... Si les hommes monarchiques ont pensé ainsi, pour la plupart, il faut dire que tous nos curés et nos vicaires ne partageaient point ce délire; on trouve encore dans la partie laborieuse des ministres des cultes, plusieurs consolateurs des malheureux et des apôtres infatigables de la paix, de la concorde et de l'union. Mais les Haïtiens n'ignorent pas que l'on ne se défait jamais de ces bons pasteurs, et que ceux qui ont le bonheur de les posséder les gardent toujours!... Ils savent aussi que la soutane du prêtre cache quelquefois la cuirasse de l'ennemi, et sert souvent de laissez-passer à l'espion.

Haïtiens, ne recevez jamais d'Europe ce que vous pouvez vous procurer chez vous, et défiez-vous de nos missionnaires, car ils divisent souvent les familles, abhorrent les lumières et *conservent* toutes les doctrines des siècles de ténèbres!

~~~~~~
~~~~~~

CHAPITRE VIII.

Depuis quatorze ans passés que les habitans noirs de Saint-Domingue ont conquis la liberté et l'indépendance au prix de leur sang, et qu'ils l'ont déclaré au monde entier par un acte authentique, monument éternel de sagesse et des intentions pacifiques qu'ils conserveront toujours ; les gouvernemens de l'Europe jusqu'à ce jour ont refusé de reconnaître leur indépendance, ce droit sacré, ce droit imprescriptible, ce droit incontestable, en un mot, ce droit divin!... Peuples de l'Europe, parlez ! expliquez-vous franchement !... Quel est le motif de votre refus ? Quel reproche fondé avez-vous à faire à cette nation ? Depuis quatorze ans que les Haïtiens ont brisé leurs fers et secoué à jamais le joug insupportable de leurs cruels tyrans, ont-ils fait un mauvais usage de cette liberté, de cette indépendance qu'ils chérissent, qu'ils adorent et qu'ils ont juré de défendre jusqu'à la mort !... la nation haïtienne a-t-elle porté ses prétentions sur les possessions d'autrui ? a-t-elle, au mépris des droits sacrés de l'honneur et de l'humanité, violé les traités les plus saints et les plus authentiques ? A-t-elle porté le fer, la flamme et la désolation chez ses paisibles voisins, chez ses alliés ?... Ses intentions, à votre égard, au lieu d'être pacifiques, comme ils l'ont annoncé au monde entier, seraient-

elles au contraire hostiles et alarmantes?... Parlez, gouvernemens de l'Europe, mais parlez avec franchise et sans détour; laissez-là votre politique et ses affreuses maximes! Que vos savans publicistes, renoncent ainsi que vous, à ces rêves profonds et ambitieux qui, jusqu'à ce jour, ont coûté tant de sang et de larmes au monde!!!... C'est avec le langage de la justice, de la franchise et de la vérité, que vous devez vous adresser à cette intéressante nation, à peine sortie des mains de la nature; tout autre langage lui est inintelligible; car il faut dire à son honneur et à sa gloire, que l'art de tromper lui est encore inconnu.... Puisse-t-il l'être toujours!... Les Haïtiens vous prouveront que depuis qu'ils sont libres et indépendans, ils n'ont jamais formé d'autres désirs, d'autres vœux que celui de l'être toujours.... Gouvernemens de l'Europe, depuis quatorze ans que les Haïtiens sont libres et n'ont été nuisibles à personne, je vous le demande avec la même franchise, depuis la même époque, quel usage avez-vous fait de votre indépendance, comme nations? Je jette un coup d'œil sur l'Europe, et aussitôt je recule d'épouvante et d'effroi!... Du nord au midi, et de l'orient au couchant de cette vaste contrée, je n'aperçois que des cendres mal éteintes et du sang qui fume encore... J'entends par-tout les accens sinistres et lugubres des familles désolées et des peuples qui déplorent leurs malheurs: ils accusent, dans leur juste désespoir, les funestes auteurs de tant de maux; mais ceux-ci sont sourds aux cris plaintifs et déchirans, et feignent de ne

point apercevoir le sombre deuil des campagnes et des cités de cette Europe, leur victime... Les partisans de l'esclavage transforment tout pays où ils dominent en un triste et vaste cimetière, où des millions d'hommes, ou plutôt de malheureux, ne peuvent trouver la paix et le repos, que dans la fin d'une existence qui, contre le vœu et le but de la nature, n'est plus pour eux qu'un fardeau insupportable.

Gouvernemens de l'Europe, quel usage n'avez-vous pas fait de votre indépendance? Quel est celui d'entre vous qui n'a pas à se reprocher d'avoir ravagé ses voisins, et d'avoir participé, plus ou moins, à ces guerres d'extermination qui ont désolé le monde si long-temps?... Dites donc quels peuvent être les motifs qui vous engagent à refuser de reconnaître l'indépendance d'une nation qui, jusqu'à ce jour, en a fait un meilleur usage que vous?

Vous refusez, ô gouvernemens de l'Europe, de reconnaître l'indépendance de Saint-Domingue, et de traiter avec elle comme avec les peuples libres, et cependant vous traitez d'égal à égal, et vous reconnaissez l'indépendance d'une poignée de brigands, de voleurs, de pirates et *d'écumeurs de mer*, les puissances barbaresques, puisqu'il faut les nommer par leur nom!.... Qui peut, sans indignation, jeter un regard sur leurs forfaits et les outrages sans nombre qu'elles font journellement aux droits sacrés des gens et à l'honneur des na-

tions, ou plutôt des gouvernemens de l'Europe, qui, au lieu de réprimer leurs brigandages, se sont avilis jusqu'à se rendre leurs tributaires, et à payer avec de l'or des trèves honteuses, que ces brigands n'observent que tant qu'ils n'ont pas intérêt à les rompre!.... Vous reconnaîtriez sans doute l'indépendance des Haïtiens, comme vous semblez approuver celle des Barbaresques, si vous pouviez la diriger contre vos voisins, qui tous excitent votre jalousie, votre envie, qui tous sont vos ennemis.... L'Espagne ne veut pas la destruction des barbaresques, parce qu'ils nuisent au commerce de l'Angleterre et de la France; la Russie ne veut pas la destruction des Algériens, des Tunisiens et des Maroquins, parce qu'ils nuisent aux Italiens, aux Hollandais et aux Danois; et l'Angleterre, l'ennemie du monde, veut la conservation de ces infâmes brigands, pour partager de force, avec eux, le produit de leurs brigandages, et parce qu'ils sont les ennemis du genre humain, et que les Anglais le sont aussi!..... Les Français seuls, parce qu'ils sont justes, braves et amis de l'humanité et de la vraie gloire, désirent sincèrement la répression de ces brigands, qui ont l'Angleterre, la Prusse, l'Autriche et la Russie pour auxiliaires!... Lecteur, voilà ce que ces puissances nomment *de la politique*... Elle n'est plus que l'art détestable de savoir faire de l'Algérien ou de toute autre nation, l'instrument de la ruine ou de la destruction de son voisin; et telle est, dans

le dix-neuvième siècle, malgré ses lumières, sa civilisation et sa philanthropie, toute la science de la plupart des cabinets.

Si les discussions entre les gouvernemens pouvaient se terminer, de même que celles qui naissent entre les particuliers, c'est-à-dire, suivant les lois de l'équité, les Haïtiens ne craiendraient pas, au tribunal de la justice humaine, de perdre leur cause, car elle est juste et légitime.

Jusqu'à ce jour, chacun le sait, les gouvernemens n'ont eu qu'eux-mêmes pour juges de leurs différends; leurs avocats sont leurs canons; leurs droits, la force !... Ce système n'est plus tenable aujourd'hui, que les monarchies de l'Europe sont devenues en partie constitutionnelles et représentatives; l'on ne peut nier qu'un des plus grands bienfaits pour l'humanité, résulte de cette heureuse et à jamais mémorable révolution; les peuples prendront enfin une part active à leurs gouvernemens: la justice seule en sera bientôt et presque par-tout la base fondamentale. L'intrigue, l'ambition, et la fatale discorde s'enfuiront pour jamais, au seul aspect de la majestueuse représentation nationale. Lorsque toutes les puissances seront devenues constitutionnelles et représentatives, les peuples ne seront plus les déplorables instrumens des funestes desseins des cabinets; car les peuples participeront à leurs gouvernemens, ne voudront que ce qui est juste et équitable. Il s'élèvera, au sein même des nations, un tribunal suprême, qui seul aura le droit de prononcer sur les différends

des peuples, sur leurs prétentions, sur leurs droits respectifs!... Ce tribunal impartial, en un mot, ce tribunal infaillible, sera l'opinion publique, la reine du monde!... C'est à ce tribunal intègre et lumineux, établi par la civilisation et présidé par la philanthropie, que les Haïtiens se présentent aujourd'hui avec la plus grande confiance. Ce tribunal seul saura apprécier leur courage, leur valeur et leurs vertus! Ce tribunal équitable ne pourra voir sans attendrissement les honorables cicatrices que ce peuple a reçues en combattant avec tant d'intrépidité et de persévérance, pour conquérir cette inappréciable indépendance et cette douce liberté qu'il chérit chaque jour davantage!...

Les citoyens qui composent aujourd'hui la république d'Haïti sont-ils Français? Peuvent-ils être considérés comme tels? Je pense que non, quoiqu'ils soient dignes de ce titre par leur valeur, leurs vertus, leur courage et leur amour pour la liberté. Ils sont réellement Africains pour la plupart, ou Haïtiens, c'est-à-dire, que ceux qui ne sont pas venus de la côte d'Afrique, par suite de la traite, sont nés à Haïti, depuis que cette intéressante nation a conquis et déclaré son indépendance; dans ce cas, la traite étant définitivement abolie, ainsi que l'esclavage, dans l'île de Saint-Domingue, il s'ensuit naturellement que tous ses habitans, redevenus libres, appartiennent de droit à leur nouvelle patrie. Ils n'appartiendraient à la France qu'en vertu d'un commerce abominable,

ou par l'interprétation injuste et arbitraire d'une politique vorace et intéressée. Or, suivant la justice et l'équité, tout ce qui peut provenir de ces deux monstres, ainsi que de leurs prétentions, est nul de plein droit.

La partie de Saint-Domingue formant aujourd'hui la république et le royaume d'Haïti, et que la France possédait jadis à titre de colonie, lui appartenait-elle légitimement? Une autre nation, les Haïtiens, la possédant de la même manière, par la même voie, en sont-ils aussi légitimes possesseurs? En examinant la chose avec toute l'attention et l'impartialité qu'elle mérite, l'on voit que la France dit, que des Français *valeureux*, n'ayant d'autre patrimoine que leur *courage*, etc., etc., avec *leurs propres forces*, et en leur *propre nom*, pour en faire leur *propre bien*, chassèrent les Espagnols de la partie de Saint-Domingue qui parut leur convenir. Je n'examinerai pas la *légitimité* des possessions de cette nature, lesquelles, quoique toujours contestées, n'en ont pas moins finies jusqu'à ce jour, par être reconnues valables, lorsque la partie *prenante* a été assez forte pour prouver, à coups de canon, qu'elle avait bon droit. Si les Haïtiens n'avaient de bonnes, de justes et de légitimes raisons à donner pour prouver la sainteté de leurs droits, ils pourraient dire qu'il est incontestable que ce qui est juste et légitime pour les uns doit l'être aussi pour les autres, sur-tout quand ils le prouvent de la même façon; ainsi les Haï-

tiens, en se servant des mêmes expressions, seraient à même de prouver la légitimité de leur indépendance et de leur possession de Saint-Domingue, en disant que des noirs valeureux, réduits au plus affreux désespoir par des maîtres barbares et inhumains n'ayant d'autre patrimoine que leurs malheurs, d'espoir que dans leur courage et leur persévérance, avec leurs *propres forces*, en leur *propre nom*, pour en faire leur *propre bien*, chassèrent les colons de l'île de Saint-Domingue, pour en former un état libre et indépendant qui peut seul les rendre heureux. Outre cela, les Haïtiens pourraient dire, et peut-être avec quelque raison, qu'ayant arraché par un travail forcé, du sein de cette terre qu'ils ont arrosée de leurs sueurs et de leur sang, pendant plus d'un siècle, de cette terre qu'ils ont rendue fertile et qui n'était alors ingrate que pour eux; qu'en ayant arraché, dis-je, des richesses immenses, tandis que, périssant de misère, de fatigue et des mauvais traitemens de ceux dont ils étaient les esclaves, et qu'ils enrichissaient, ils pourraient dire avec quelque raison, qu'ils ont des droits réels à la jouissance d'une terre dont la fertilité est leur ouvrage, et qui ne fut si long-temps considérée par eux que comme un épouvantable et vaste sépulcre où ils étaient ensevelis vivans, à la voix impie d'imposteurs qui proclament, en opprimant leurs frères, une religion dont les principes, tout démocratiques, firent rougir de leurs chaînes les esclaves de l'ancienne Rome.

Sachons bien nous rappeler toutes les phases de l'existence de ce beau pays.

Voyant que la force ne lui aurait pas réussi, l'Anglais eut recours à son *moyen favori*, pour s'introduire à Saint-Domingue. Il employa avec un plein succès la trahison, la corruption et la provocation à tous les crimes. Tandis qu'il portait la cocarde blanche dans la Vendée et que, reprochant même aux jacobins leur faiblesse, il *violait les droits de l'homme à Paris*, et y prenait le bonnet rouge, il débarquait, dans une partie de Saint-Domingue, précédé du drapeau tricolore; arborait, dans l'autre, l'étendard des lis, et plantait plus loin son pavillon; c'est ainsi qu'on l'a vu, en 1815, avoir, pour favoriser son entrée dans Paris, les acclamations des amis des Polignacs, et toute la meute du révolutionnaire Fouché...

Les Anglais à la tête de toutes les factions, de tous les partis (depuis celui d'Hébert et de Ronsin, jusqu'à celui des talons rouges, de la mère *Théos*, et même jusqu'à la petite coterie dont l'aveugle malignité applaudit à la prétentieuse obscurité de *Bonald* et à l'intolérance boursoufflée de l'abbé de la *Mennais*,) qui divisaient alors la malheureuse France, excitaient leur fureur et voyaient avec une joie féroce, digne des cannibales, des antropophages, les Français s'entre-déchirer; c'était ce qu'ils voulaient! Il fallait la proscription du célèbre Condorcet, du profond Bailleul, de l'énergique Camille Jordan, du ver-

tueux Ribereau et de l'imployable Lanjuinais, puisque *le parti de la cour*, avoue M. de Montveran, dans son intéressant ouvrage *sur la situation de l'Angleterre, au* 1er *janvier* 1816 (1), avait pour systême dominant, une fausse *politique qui se croyait en état de combattre ses ennemis l'un par l'autre*, et que *c'est à lui*, tout autant qu'à M. Pitt qu'on doit cet *axiome désastreux et toutes ses effroyables conséquences* :

« Qu'il fallait appeler tous les excès, parce que « l'excès des maux peut seul en amener le re- « mède. »

Les pages fidèles de l'histoire qui révéleront d'horribles vérités(2), en racontant la fin tragique et déplorable du bon et trop crédule Louis XVI, diront quelle part l'Anglais a pris à cet événement terrible et inattendu, qui fit saigner le cœur des Français de tous les partis!... Les Français ne sont pas régicides et sont encore à se demander comment un duc d'Otrante a pu siéger dans le conseil d'un Bourbon; mais ils n'ont point été surpris de la correspondance de ce proscripteur avec le duc

---

(1) Tome III, livre IV, chap. Ier, page 402.

(2) M. de Montveran, à qui un long séjour en Angleterre a permis de faire d'importantes recherches, et de prendre une place très-distinguée parmi le petit nombre d'émigrés qui ont su utiliser leur infortune, nous révèle, dans les trois premiers volumes de son *Histoire critique et raisonnée de de l'Angleterre*, des choses qui donnent un vif désir de lui voir publier la suite de ce bel ouvrage.

de Wellington : un transfuge du camp romain, peut servir Carthage.... Tous ceux des Français qui ne se sont ni souillés par des excès, ni déshonorés par la trahison, chérissent leur patrie et ses institutions libérales; ils sont avides de gloire, de la vraie gloire, fille de la valeur et du courage! Un monarque vertueux et soumis aux lois, est pour cette confiante et généreuse nation un père, un ami qui a pour trône tous les cœurs de ses sujets!..... L'Anglais seul aime à se baigner dans le sang de ses souverains; il en a donné souvent la preuve.

Les Anglais, non contents de souffler le feu de la guerre civile qu'ils avaient allumée en France et dans nos colonies, fournirent encore des armes et des munitions aux nègres insurgés de Saint-Domingue, moins pour les aider à devenir libres, que parce que ceux à qui ils les donnaient ne devaient s'en servir que pour détruire des Français!..

La guerre que déclara l'Angleterre à la France, ou plutôt la guerre que l'Angleterre fit à la France en 1802, sans la déclarer, ayant mis de trop grands empêchemens aux communications entre le général Leclercq et la France, son armée, qui avait à lutter contre un climat extrêmement mal sain, funeste aux étrangers, et parculièrement à des soldats qui manquaient du nécessaire, affaiblie par les pertes fréquentes occasionées par les affaires partielles où elle était journellement engagée avec les insurgés; et, par-dessus tout, la fièvre jaune qui exerçait ses ravages sur les soldats qui avaient

échappés au fer de l'ennemi, obligèrent la France, en rappelant les tristes restes de cette belle et brave armée, à renoncer à la conquête d'un pays où sa puissance était à jamais anéantie : l'île entière resta au pouvoir des insurgés.

Devenus libres par la force de leurs armes, favorisés par le climat et un concours prodigieux de circonstances imprévues, ces nègres, quoique peu civilisés en général, avaient à leur tête des hommes de la même couleur doués d'un rare mérite, et qui avaient eu une très-bonne éducation.

Les Français avaient à peine quitté Saint-Domingue, que l'Anglais secoua, sur cette île infortunée, les brandons de l'infernale discorde. Les nègres de Saint-Domingue, livrés à eux-mêmes, se seraient créés un gouvernement libéral et bienfaisant, à l'abri duquel cette nouvelle et intéressante nation aurait pu devenir heureuse et florissante, et acquérir, par la suite, un degré de puissance qui, quoique dans une perspective extrêmement éloignée, était déjà pour l'Anglais un sujet d'alarme et de jalousie !.... Il conçut et exécuta le détestable et criminel projet d'y allumer le feu dévorant de la guerre civile !.... Il a toujours eu le talent, depuis cette époque, de l'entretenir de manière qu'il n'y consume que cet accroissement de force physique, auquel doit tendre naturellement un peuple de cet âge.

L'art affreux nommé *politique* en Europe, était totalement inconnu de ce peuple qui, pour ainsi dire, venait de naître : il ne considérait comme son

ennemi, que celui qui lui faisait directement et visiblement du mal. Aussi accorda-t-il à l'Anglais, dont les secours en armes lui aidèrent à briser ses chaînes, une confiance funeste et inconsidérée qui, par les torrens de sang dont cette île a été arrosée depuis, aurait dû lui apprendre, et lui a sans doute appris, combien est infâme et dangereux l'ennemi qui s'annonce comme l'ami de celui dont il médite la perte.

Si les habitans actuels de Saint-Domingue s'étaient aperçus, dans le temps, des vrais motifs qui engagèrent l'Anglais à les protéger dans la guerre qu'ils eurent à soutenir contre la France, loin de lui accorder une si généreuse confiance, ils auraient au contraire rompu tout commerce avec lui.

L'Anglais, pour nuire à la prospérité de cette nation naissante, et en même temps à la France, conçut et exécuta un projet qui est un chef-d'œuvre d'iniquité britannique !.... L'Anglais, le seul Anglais savant dans l'art épouvantable de la destruction des peuples, était capable de l'enfanter..... Il fallait pour cela diviser les Haïtiens ; rien n'était plus facile pour lui, il avait à sa disposition tout ce qu'il fallait pour cela. Sous son influence, et également protégés par l'Anglais, deux prétendans à la souveraineté d'Haïti se montrèrent dans le même temps ; ils voulurent, chacun exclusivement, s'emparer de la totalité du gouvernement de l'île. C'est

alors que dans l'absence d'un ennemi puissant, mais brave, mais sincère, mais généreux, de l'armée française enfin, l'on vit couler le sang avec autant d'abondance qu'auparavant : cela n'est pas étonnant ; il leur restait un allié, un ami.... Mais cet allié, cet ami... c'était l'Anglais !... Sous les auspices de ce digne allié, deux gouvernemens se formèrent dans l'île de Saint-Domingue. Mais, ô raffinement de perfidie ! ce n'est ni deux républiques, ni deux royaumes que l'on voit s'élever dans cette île infortunée, abandonnée entièrement à la politique anglaise et aux désastres qui en sont les effrayans résultats ; deux gouvernemens de forme semblable, et composés des mêmes élémens, comme le seraient, par exemple, deux républiques, deux royaumes, pouvaient conclure une paix durable et avantageuse pour les contractans, et qui, en faisant le bonheur des habitans de cette contrée, aurait détruit l'espérance de l'Anglais, son vœu le plus ardent, qui fut toujours de faire couler le sang humain à grands flots...., et particulièrement celui des Français !.... Une république se forma donc dans la partie du sud de cette colonie où les noirs les plus civilisés et les mieux éduqués s'étaient retirés, et un royaume féodal et despotique se forma dans l'autre partie (le quartier du Nord). Deux États d'une nature si différente, et commandés chacun par un prétendant à la souveraineté de l'île entière, ne pouvaient manquer, excités par l'Anglais,

de se faire une guerre perpétuelle et désastreuse. Mais dans la crainte que la France ne pût, par la suite, profiter de la désunion qui existait entre les Haïtiens, et pour rétablir dans l'île la puissance qui y est le génie du mal, un traité d'alliance entre ces deux Etats ennemis, fut conclu sous l'influence de l'Angleterre; elle fit cesser, de part et d'autre, les hostilités, pour quelque motif que la guerre fût engagée, afin de réunir les forces des deux ennemis, et de pouvoir les tourner contre les Français!..... Nuire aux Français, combattre les Français, détruire les Français, massacrer, déchirer, assassiner les Français, fut toujours le but de l'Angleterre.

Voilà comme l'Anglais a su profiter des événemens désastreux pour la France, qui ont précédé et suivi la scission de cette colonie.

Si, en fournissant secrètement des armes et des munitions aux nègres de Saint-Domingue, lors de l'expédition du général Leclerc, l'Angleterre eût agi de bonne foi, et dans la noble et généreuse intention de rendre la liberté à ce peuple, il est évident que non-seulement elle n'eût pas participé à la formation, dans cette île, de deux gouvernemens semblables à ceux que l'on y voit aujourd'hui; mais au contraire, alors même que les prétendans au gouvernement de cette île n'eussent pas été disposés à s'arranger à l'amiable, n'était-il pas du devoir de l'Angleterre d'interposer son autorité et sa puissance, pour faire cesser une guerre sanglante

et cruelle qui déchirait les entrailles de cette nation intéressante, à la liberté et à l'indépendance de laquelle elle venait de prendre une grande part? Tout s'accorde donc à prouver que les efforts de l'Angleterre, en aidant les nègres de Saint-Domingue à briser leurs chaînes, n'avaient d'autre but que de nuire à la France.

Avec quelle satisfaction et avec quelle joie féroce l'Anglais, le cruel Anglais ne verrait-il pas la France tenter de nouveau la conquête de cette île infortunée, où, grâces à lui, tout est si bien disposé pour nous recevoir! En 1814, il put croire un moment que le sang français allait encore couler avec abondance dans cette contrée: il sait mieux que personne qu'elle est à jamais perdue pour nous. Entraîner la France dans des guerres ruineuses, l'épuiser d'hommes et d'argent, anéantir son commerce et son industrie; en un mot, faire son malheur et sa honte, est ce qu'il s'est toujours proposé; ce qu'il se propose, et ce qu'il se proposera toujours.

O France! ô ma belle patrie! méfie-toi bien surtout de l'Angleterre, ton orgueilleuse et implacable rivale; c'est ta plus cruelle ennemie!....

La France, entourée d'ennemis, a besoin d'alliés sincères, et non pas de conquêtes!.... La gloire de la nation française est immortelle et sans tache, comme sa bravoure, sa valeur et sa générosité est reconnue sans pareille dans le monde!!! La valeur

française n'a jamais cédé à aucune force humaine !... Le climat, les élémens et la trahison en ont triomphé quelquefois !... Le Français, dans les revers de la fortune, est mille fois plus grand que ses ennemis dans la prospérité !....

Si le gouvernement français renonce généreusement à ses prétendus droits sur l'île d'Haïti, il se hâtera de reconnaître et de proclamer l'indépendance de ces peuples; se rendra médiateur de leurs différends, et les mettra en garde contre la perfidie et les embûches de l'Anglais, qui, trompé dans sa cruelle et coupable attente, fera tous ses efforts pour rendre cette nation ce qu'il nomme *politiquement faible!*

Si l'Angleterre désire que la France tente de faire la conquête de Saint-Domingue, c'est que le résultat doit en être favorable pour elle. Or, comme l'Angleterre ne spécule que sur notre ruine et notre destruction, il s'ensuit qu'il doit nous être désavantageux. Il est une vérité, c'est que, dans la position des deux puissances, tout ce qui convient à l'Angleterre est nuisible à la France. Les Français ne doivent jamais s'éloigner de ce principe, qui est tout plein de vérité.

Si la France adopte le beau et généreux principe de l'indépendance d'Haïti, il en résultera les plus grands avantages pour les deux états. Il en est un surtout dont on ne saurait trop apprécier la valeur, c'est que, dans peu d'années, non-seulement

Haïti serait pour nos manufactures un lieu d'exportation considérable, mais que cette île possédant dans son sein des bois de construction propres pour la marine, l'on verrait dans les ports nombreux et commodes d'Haïti, se former des flottes de bâtimens de commerce et des vaisseaux de guerre, qui ne tarderaient pas à être en état de balancer les forces navales que les Anglais entretiennent ordinairement dans ces parages.

Le but que je me propose, dans cet ouvrage, est de détourner la France du projet qu'elle semble entretenir de faire la conquête de Saint-Domingue. Le motif, c'est que cette guerre me semble injuste, et que ses résultats, si je ne me trompe, en seront désastreux. S'il est de l'intérêt de la France d'avoir des colonies, il ne l'est pas, sans doute, de s'en procurer à tout prix et par toutes sortes de moyens.

Le moment est venu où la France doit opter : se faire un allié ou un ennemi du peuple haïtien.

Si, par malheur, la France persiste à vouloir de nouveau tenter la conquête de cette île, en considérant attentivement et avec impartialité les choses dans l'état où elles se trouvent, l'on ne peut, sans en être effrayé, considérer les obstacles multipliés qui s'opposeraient sans cesse à la réussite de cette entreprise. La grande différence qui existe entre les forces dont la France et Haïti peuvent disposer, se trouve de fait illusoire et chimérique, par la grande distance qu'il faut parcourir pour se rendre de France à Haïti. Cette île est entourée d'un fossé profond et large de *deux milles lieues!*... on le traverse rarement sans éprouver des ouragans, des

tempêtes et des orages terribles!... et de plus elle est défendue par des hommes qui ont fait serment sur l'autel de la patrie, de tout sacrifier pour leur liberté. La distance et le climat en sont sans contredit les meilleurs et les plus sûrs remparts : c'est la nature qui l'indique ; depuis le plus petit et le plus faible de tous les êtres, jusqu'aux plus grands et aux plus puissans, il n'en est pas un qui, dans un danger pressant, ne se hâte de l'opposer à son ennemi. Dans l'état où est Saint-Domingue aujourd'hui, il est incontestable que si la France venait à s'en emparer, non-seulement elle n'en tirerait aucun bénéfice, mais bien au contraire, ce serait pour elle une charge énorme à supporter. Il ne faut pas se faire illusion et se créer des fantômes qui s'évanouissent d'eux-mêmes. Si les Français pénétraient à Haïti, il est assuré que, dans le cas où la la France, après de grandes pertes, viendrait à avoir enfin l'avantage, elle n'aurait pas encore pour cela de colonie à Saint-Domingue ; il lui faudrait reconstruire tous les ateliers, toutes les sucreries, et rétablir toutes les plantations dont la destruction aurait été le moindre résultat de cette guerre. Avec quoi les rétablir?... où trouver pour cela des bras, de l'argent?... La traite des nègres est abolie, au triomphe de l'humanité ; qui emploierait-on pour rétablir, sur son ancien pied, la culture de la canne à sucre et de l'indigo qui faisaient jadis la richesse de cette colonie? Quant aux habitans actuels de l'île d'Haïti, il n'y faudra jamais compter; car, dans l'hypothèse où ils viendraient à avoir le dessous, tous ceux qui n'auraient pas succombé

sous le fer du vainqueur se retireraient dans l'épaisseur de forêts nombreuses, sur les montagnes ou dans les mornes inaccessibles aux Européens, qui, dans ce climat brûlant, résistent peu aux maladies épidémiques, et particulièrement à la fièvre jaune qui exerce des ravages affreux sur les étrangers, en particulier sur le soldat qui, outre le peu de moyens qu'on peut lui procurer pour s'en garantir, est obligé de supporter les fatigues de la guerre dans des contrées sèches et arides : sous un ciel brûlant, il succombe accablé par la lassitude et dévoré par la soif la plus ardente ; car il ne peut trouver, pour se rafraîchir, que les fruits du pays, qui sont toujours mortels pour lui, et auxquels, malgré les défenses les plus expresses et la discipline la plus sévère, on ne peut l'empêcher de toucher. Tout ceci est la pure et l'exacte vérité : tous ceux qui faisaient partie de l'expédition désastreuse du général Leclerc, et qui ont eu le bonheur de s'en réchapper, en conviendront ; ils ont été à même de l'éprouver.

Cette guerre serait vraiment interminable. Il ne faut pas croire, en effet, que les Haïtiens, ainsi retirés dans les bois et dans les rochers, y resteraient paisiblement ; ils feraient, de leurs sombres retraites, de fréquentes et de vigoureuses sorties pour ravager les propriétés et les plantations de leurs injustes vainqueurs !...

Ainsi, en admettant que les Français, par leur valeur et leur courage accoutumés, viendraient à faire la conquête de cette île, tout l'avantage qui en résulterait pour la France se réduirait donc à

avoir sous sa dépendance un peuple qui la détesterait, qui serait toujours prêt à secouer le joug, et chez lequel nous serions forcés d'entretenir une armée formidable qui serait à notre charge; car il ne faut pas s'imaginer que de long-temps la France retirerait le plus faible bénéfice de cette colonie. Son terrain est très-fertile, il est vrai; mais il ne produit pas sans travail, et, comme je viens de le dire plus haut, la colonie manquerait totalement de bras pour la culture du sucre et de l'indigo, qui sont les deux principales branches des produits de Saint-Domingue.

Je le répète encore, on ne saurait le dire trop souvent, la France, entourée d'ennemis et de rivaux qui méditent et projettent sa ruine, n'a pas besoin de conquêtes; il lui faut des alliés à l'extérieur, et c'est dans le Nord qu'elle doit les prendre...

Ce n'est pas en combattant la liberté des peuples pour la détruire à jamais, que la France se montrera digne de celle dont elle jouit et dont elle connaît tout le prix. Trop long-temps, et à l'imitation de Louis XIV, de *ruineuse mémoire*, ceux qui en ont tenu les rênes se sont imaginés que c'était par la force des baïonnettes que l'on faisait des alliés! Par ce moyen, l'on ne se donne que des ennemis à l'extérieur, et l'on se forge des fers pour l'intérieur...

Les Français, s'ils sont vraiment libres, ne feront usage de leur émancipation que pour assurer l'indépendance, le repos et le bonheur du monde. Cette conquête peut seule couronner toutes celles qu'ils doivent aux plus illustres capitaines des temps

modernes. La France, régie par de sages lois, après trente ans des plus terribles épreuves, ne doit chercher d'alliés que parmi les nations éclairées, valeureuses et libres comme elle !

O belle et généreuse France ! ce n'est pas sur Saint-Domingue qu'il faut fixer tes regards. C'est sur de plus chers intérêts, ton agriculture, ton industrie, ton commerce ; c'est sur de plus réels ennemis, ceux qui préconisaient un duc de Feltre, proscripteur de tes armées, ceux qui aujourd'hui cherchent à abreuver de dégoûts un ministre qui est la consolation des braves ; mais dont la naissance ne convient pas plus que les opinions aux prédicans de la féodalité...

Comme les autres nations, le peuple français a été déchiré par des guerres civiles ; mais en remontant à la source de la plupart de nos dissensions politiques, on reconnaît, à la gloire de la France et de ses habitans, qu'elles furent l'ouvrage de l'Anglais !... Oh ! oui, les Français donneront, dans cette circonstance, des preuves que, si dans des instans ils ont été divisés, il en est où ils sont toujours unis, toujours d'accord ; c'est lorsqu'il s'agit de respecter l'existence des peuples, et de commercer avec eux.

La France, me fera-t-on observer, pour se soustraire à la dépendance des étrangers, consommant une grande quantité de denrées coloniales, lesquelles sont aujourd'hui, pour l'Europe, de la première nécessité, a besoin d'avoir des colonies où elle puisse s'en procurer ; mais pour quelques balles de sucre, de café, de cochenille et d'indigo,

la France doit-elle compromettre sa dignité, son honneur? Non, sans doute; et dans le cas où elle ne pourrait s'en procurer autrement, elle ne devrait pas hésiter un seul instant à s'en priver; elle le ferait avec courage et résignation; car si le sucre est doux, si rien n'est plus doux pour les étrangers, pour les Anglais!... il n'en est pas de même pour le Français!... La justice, l'honneur, la gloire et la liberté sont ce qu'il y a de plus doux pour lui! C'est son nectar; c'est son embroisie!...

Jusqu'à ce jour, et c'est la vérité, les colonies, envisagées par les nations sous un faux point de vue, ont été victimes du système le plus affreux et le plus anti-social que l'on puisse imaginer. C'est avec douleur que je suis forcé d'en faire ici l'aveu; mais leur état n'a presque pas changé!... J'ouvre notre loi fondamentale, notre charte, notre constitution enfin.... à peine y est-il question des colonies.... A l'article 73, seulement, il est dit: « Que les colo» nies seront régies par des lois et des réglemens » particuliers. » Combien il est insuffisant, cet article, pour un objet d'une si haute importance!... La charte ne dit ni où, ni par qui ces lois et ces réglemens seront faits! Elle ne dit pas non plus que les colons, comme les citoyens de la métropole, auront le droit de discuter les lois destinées à les gouverner. Les colons doivent-ils être considérés ou non comme Français? est la question que l'on se fait naturellement, après avoir lu ce seul article de notre constitution, qui les concerne. Mais combien ma surprise a été grande, lorsqu'ayant cherché en vain dans notre constitution l'article qui annul-

lait la traite des noirs, je me suis convaincu qu'il n'y existait pas!.... Je m'abstiendrai de faire part, sur cette omission si considérable, de toutes les réflexions affligeantes pour l'humanité et la philantropie, qui sont venues en foule à mon imagination; je me bornerai à quelques-unes, essentiellement nécessaires au sujet que je traite. Je dirai donc que la mission de MM. de Fontanges et Esmangart aurait eu peut-être un tout autre résultat, si, avec les concessions que la France était disposée à accorder aux Haïtiens, l'on avait pu leur citer, pour garant que la traite des noirs et l'esclavage ne seraient jamais rétablis à Saint-Domingue, un article de notre constitution où le principe de ce honteux trafic aurait été aboli entièrement et pour toujours. Le Haïtiens, peu versés dans l'art que l'on nomme *politique* en Europe, le sont davantage dans la sagesse, la raison, et dans la science utile et honorable des saines doctrines. Ils n'auront sûrement pas manqué, en rapprochant les propositions des sieurs de Fontanges et Esmangart de notre constitution, de s'apercevoir que les promesses du gouvernement français étaient inconstitutionnelles, et qu'il pourrait un jour les annuller comme telles. Quand on traite avec une puissance quelconque, il faut, pour garantie de l'exécution des traités, offrir ou des ôtages, ou des institutions. MM. les commissaires n'avaient ni l'un ni l'autre à offrir aux Haïtiens.... Plus j'y réfléchis, et plus je suis porté à croire que, si les rapports entre la France et ses colonies avaient été spécifiés dans notre constitution, d'une manière claire et plus précise, ainsi que

l'abolition de la traite, les Haïtiens auraient peut-être été plus disposés à entrer en accommodement. Aussi, sa majesté Christophe Ier., roi du nord d'Haïti, prouve, dans sa déclaration publique, après l'arrivée de MM. les commissaires, qu'il s'est bien aperçu que l'on ne lui offrait aucune garantie. « Il ne sera conclu, dit-il, aucun traité » définitif avec le gouvenement, sans que nous » ayons préalablement obtenu les bons offices et » la médiation d'une grande puissance maritime, » laquelle garantira que la foi des traités ne sera » point violée par le cabinet français. » Ce sont les propres expressions de S. M. Ces paroles, pleines de prévoyance du roi d'Haïti, ont dû faire voir aux sieurs de Fontanges et Esmangart qu'ils avaient fait une grande faute, ou au moins commis une grande imprévoyance, en se présentant à Haïti pour faire un traité, dont une des parties contractantes seule se rendait garant de l'exécution. MM. les commissaires ont poussé la maladresse encore bien plus loin; car, dans le même temps qu'ils invitaient les Haïtiens à couclure avec la France un traité, ils leur disaient que les Français et les Haïtiens étaient en guerre, et qu'on ne pouvait pas prévoir le moment qui serait témoin de la paix!.... Déclarer à une nation que l'on est en guerre avec elle, pour obtenir sa confiance, et l'inviter à conclure un traité dont on sera garant soi-même, est d'une simplicité dont je n'aurais jamais cru capables MM. les commissaires du roi, quelqu'opinion que j'eusse de leur mérite et de leurs talens.

MM. les commissaires, en proposant aux Haï-

tiens de rentrer sous la domination de la France à titre de colonie, étaient-ils bien pénétrés de toute l'étendue de cette proposition? Non, sans doute; car je pense qu'ils auraient encore assez de franchise pour ne pas oser leur annoncer un semblable changement de situation politique, comme une si *grande amélioration à leur sort!* Les colonies, de même que les individus, dès leur naisssance, tendent également à l'indépendance: c'est le but et vœu de la nature, que tous les êtres qu'elle crée, quoique nés dans la dépendance, deviennent libres un jour. Le sage *Turgot* était bien pénétré de cette vérité, lorsqu'il disait, en parlant des colonies, qu'on ne pouvait contrarier la nature dans ses vues qui étaient, suivant lui, d'en faire par la suite des Etats libres et indépendans. Cette opinion, qui n'accommodait pas plus les vues des métropoles, alors qu'aujourd'hui, ne fut point adoptée, quoique pleine de sagesse et de verité!... Le philosophe Turgot prédit alors ce que nous avons vu s'exécuter de nos jours dans l'Amérique méridionale, où l'on peut considérer la cause des indépendans, comme définitivement gagnée!...

Les amateurs de la dépendance éternelle des colonies ne manqueront pas de s'élever contre ce système d'indépendance, qu'ils qualifieront d'odieux, d'infâme!.... L'ingratitude la plus caractérisée, s'écrieront-ils avec force, en est la base!.... Une colonie élevée par les soins, les peines, les sacrifices de la métropole, qui, après àvoir bravé des dangers sans nombre, surmonté tous les obstacles, au moment de jouir du *bénéfice légitime* de ses

soins, de ses bienfaits, se verrait obligée d'y renoncer!.... Ne serait-ce pas, diront-ils, une chose inouïe, une injustice horrible!.... Oui, en effet, je suis très-fort d'avis que ce serait une chose abominable, que l'action d'une colonie qui secouerait le joug de sa métropole, si cette dernière avait toujours été constamment pour l'autre ce qu'une bonne mère est à son enfant, et si la métropole avait eu la sagesse et la prévoyance d'accorder à sa colonie le degré de liberté et d'indépendance auquel elle avait droit de prétendre, suivant son âge et sa force; je conviens très-bien que si, avant d'avoir acquis ce degré de force et de puissance nécessaires à un Etat quelconque, pour faire respecter son indépendance nationale, il prenait fantaisie à une colonie de se détacher de la métropole, que son action serait injuste et digne de blâme, puisque pouvant tomber au pouvoir d'une puissance étrangère, celle-ci peut s'en servir comme d'un instrument dangereux, pour nuire à la mère-patrie. Mais jamais l'on ne peut craindre une scission entre une colonie et sa métropole, lorsque cette première ne se sent pas capable de pouvoir se suffire à elle-même, comme, par exemple, seraient l'île de Bourbon, la Martinique, etc. Ces colonies, circonscrites dans des îles de peu d'étendue, seraient incapables de se maintenir dans un état réel et parfait d'indépendance, vu que la plus faible puissance maritime de l'Europe en ferait sans peine, et en peu de temps, la conquête, si elles étaient abandonnées à leurs propres forces, pour défendre leur indépendance. Cependant, il faut bien se garder de conclure que

ces colonies dépendront éternellement de la France, ou de tout autre Etat. La modération et l'excessive tolérance politique qui fait la base de tous les gouvernemens qui se créent dans le Nouveau-Monde, sont un gage certain que les brigandages, les perfidies, les manques de foi, les violences, et, en un mot, ce qui, jusqu'à ce jour, a été la religion des puissances européennes, sera totalement inconnu dans le Nouveau-Monde, et que le droit des gens régnant dans ces fertiles et heureuses contrées, permettra de voir auprès d'un grand Etat, un peuple peu nombreux vivre libre, heureux et dans un état d'indépendance qui n'excitera ni sa crainte, ni son envie.

Au fait, il me semble peu convenable de vouloir réunir sous un seul gouvernement des pays que la nature a pris un soin particulier de séparer par des distances considérables, ou des obstacles d'une difficulté extrême.

De deux choses l'une; une colonie est à sa métropole ce que l'enfant est à sa mère, ou ce que l'esclave est à son maître : il n'est pas dans la nature que les enfans, avant leur virilité, subviennent aux besoins des auteurs de leurs jours, et l'esclavage y est encore moins. La politique européenne a consisté jusqu'à ce jour, dans le droit du plus fort. Qu'on lise l'histoire, et l'on verra que, depuis des siècles, les souverains de cette belle et riche partie de la terre n'ont jamais su faire autre chose que se tromper et se battre. Mais grâces à la civilisation et aux principes constitutionnels, qui, avant peu, seront adoptés par tous les gouvernemens, on verra

enfin régner la loi et le droit des gens dans chaque empire, et le repos, l'abondance et le bonheur sur tous!.... Il ne restera aux souverains, de tous leurs droits, que celui de rendre les peuples heureux! Ce droit est si beau, si noble, que lorsqu'un monarque constitutionnel ne possède plus que lui, il ne doit pas regretter les autres.

Il est en Europe une classe d'individus, heureusement peu nombreuse, mais intéressée, égoïste, et, par-dessus tout, ennemie de la liberté et de l'indépendance des nations. Je le demande, à ces vils suppôts de l'esclavage et de la tyrannie, qui ne veulent de liberté pour eux seuls, qu'afin d'écraser les peuples sous le poids de leur despotisme, de leur ambition; je leur demande si une colonie qui, justement indignée de la rapacité et du joug insupportable de sa métropole, qui, au lieu d'être son alliée, n'est, au contraire, pour elle, qu'une marâtre, une rivale injuste, méfiante et soupçonneuse, en un mot, qu'un vampire cruel et insatiable qui ne s'y attache que pour sucer jusqu'à la dernière goutte de son sang. Avant que d'accuser les colonies d'ingratitude, rappelez-vous de quoi elles se composent dans leur enfance; rappelez-vous vos sacrifices pour les établir, et dites-nous tout ce qu'elles vous ont rapporté de bénéfice au moment où elles ont atteint leur virilité; à cette époque, elles vous ont rapporté plus de mille fois les faibles avances que vous avez pu avoir fait pour leur établissement!... Et c'est après en avoir retiré un profit aussi considérable, aussi énorme, que vous osez dire que vous alliez jouir du *bénéfice de vos bien-*

faits, au moment où la colonie, en commettant une ingratitude horrible, s'est détachée de la métropole. Les peuples de l'Europe sont trop éclairés aujourd'hui pour se laisser séduire par de semblables raisons.

Pour taxer ainsi d'ingratitude l'action des colonies qui déclarent leur indépendance, il faut ignorer qu'elles ne se composent presque toutes, à leur origine, que de la partie la plus malheureuse ou la plus corrompue des peuples civilisés, qui, réduite à la misère, ou abandonnée à la débauche et au libertinage, soit par l'indifférence ou l'incapacité des gouvernemens, et par l'usurpation des grands propriétaires; car, soit dit à la honte des gouvernemens des Etats civilisés, ils protègent tous ces abus criminels; source de tant de troubles et de guerres intestines, qui sont les causes principales de la destruction des empires. Or, si une colonie, dans son origine, ne se compose que de citoyens malheureux, sans asile, réduits aux horreurs de la plus affreuse misère, et qui, forcés d'abandonner une patrie ingrate, ou plutôt de fuir l'oppression d'un gouvernement corrompu et injuste, pour aller sous un ciel étranger, et sur des rivages lointains et barbares, chercher un bonheur et un repos dont ils sont privés dans les lieux qui les ont vus naître, il est évident que les gouvernemens doivent considérer comme un véritable bénéfice, la facilité d'éloigner des individus qui auraient pu troubler le repos des autres citoyens.

Si les gouvernemens sont institués dans l'intérêt général de la société, pour faire le bonheur et la

félicité de tous les êtres qui la composent, gouvernemens de l'Europe, l'éclat du luxe que vous affichez ternit à jamais l'éclat de votre gloire!.... Votre opulence, les instrumens de votre puissance, si habiles dans l'art affreux de la destruction, et que vous étalez avec tant de pompe et d'orgueil aux yeux du vulgaire, sont loin de séduire les vrais sages; ceux-là qui, presque toujours proscrits ou persécutés par vous, dans mille circonstances, vous ont donné de salutaires avis, que vous avez ou rejetés ou méprisés.

L'art de bien gouverner les hommes serait-il donc le partage des sauvages qui habitent au fond des bois de l'Amérique, ou les déserts de la brûlante Afrique? Voit-on l'habitant des rives de l'Amazone, de la Plata, du Mississipi, de l'Orénoque, du Zaïr, et celui des contrées où le Nil prend sa source, déserter les lieux qui l'ont vu naître, pour aller chercher, loin de sa patrie, un bonheur qu'il ne pourrait plus se procurer chez lui?.... L'on ne peut se le dissimuler, et il est affligeant d'être forcé de convenir que si les gouvernemens avaient eu véritablement pour but le bonheur des peuples confiés à leurs soins; et si, moins occupés de leurs intérêts personnels, moins prodigues des richesses et du sang des gouvernés, ils s'étaient sérieusement occupés des vrais intérêts des nations, l'Europe, cette belle et riche partie de la terre, la plus puissante et la plus civilisée, ne serait pas aujourd'hui couverte de malheureux qui, sans ressource aucune, sans asile et au désespoir, sont réduits à déserter leur patrie, pour chercher, dans les trois

autres parties du monde, le repos qu'ils n'ont pu trouver dans une contrée qui produit et reproduit sans cesse bien plus qu'il ne faut pour rendre ses habitans heureux.

Les deux motifs principaux qui engagent les nations civilisées de l'Europe à former des colonies dans le Nouveau Monde, sont, 1°. de se débarrasser de leurs mauvais sujets, et d'en retirer, par la suite, le plus grand bénéfice possible. Ces sommes ou ces profits considérables provenant des colonies, sans soulager les peuples des métropoles des impôts énormes et de toutes espèces sous lesquels les particuliers gémissent, ne sont, dans les mains des gouvernans, que des instrumens dont ils se servent pour mettre à exécution les plus funestes desseins.

Si les métropoles, en fondant des colonies, n'ont en vue que leur intérêt particulier, ce qu'on ne peut révoquer en doute, je demande à l'homme juste et impartial si une colonie, parvenue à cet accroissement de force et de puissance où une réunion d'hommes peut se suffire à elle-même ; je demande, dis-je, si une colonie commet une ingratitude, en secouant le joug de la mère-patrie ?... Non, sans doute ; et, quel que soit le nombre de ceux qui condamneront ces principes, je n'en persisterai pas moins à croire qu'une colonie, dans cette circonstance, se permet l'action du monde la plus juste, la plus légitime et la plus intéressante, puisqu'elle cède au vœu de la nature, qui, dans son système général de sagesse et d'économie, en soumettant tous les êtres qu'elle crée à une sorte de dépendance

dans leur enfance, n'a, ni ne peut avoir eu, d'autre but que de les rendre libres un jour.

Dans tous les cas, les métropoles ne peuvent ni ne doivent légitimement prétendre qu'à la réciprocité dans les rapports de leurs colonies envers elles. Ainsi, puisqu'il est démontré que les mères-patries n'ont d'attachement pour leurs colonies qu'en raison du bénéfice qu'elles en retirent, ou au moins l'espoir sordide d'un intérêt exorbitant, je crois fermement qu'une colonie qui peut se soustraire à une domination semblable, ne commet pas une injustice, une ingratitude affreuse!

Si les colonies, au lieu de rapporter au gouvernement, n'étaient pour eux, au contraire, que des sujets de dépense ou de soins pénibles, continueraient-ils, pour elles, leurs prétendus sacrifices? Non, bien certainement; car il n'est pas permis d'ignorer que les gouverneurs européens ne sont que des ogres affamés, et non des êtres justes, équitables et généreux.

Pourquoi les colonies n'auraient-elles pas le droit de déclarer leur indépendance, quand elles y trouvent leur avantage, puisque les gouvernemens, lorsqu'ils y voient leur intérêt, les vendent et les livrent au premier acquéreur, comme un fermier vend et livre à celui qui se présente pour en faire l'acquisition, un vil troupeau de bétail?.... Quoi! les gouvernemens de l'Europe pousseraient leur affreuse et déplorable injustice jusqu'à soutenir, à la face du monde, qu'ils ont le droit de vendre et de livrer un peuple à la tyrannie d'une autre nation, et que ce peuple, lorsqu'il brise ses chaînes et se-

coue le joug d'un aussi horrible despotisme, commet une ingratitude!... Oh! non, ce système affreux, enfanté par la politique européenne, a fini son règne de sang; le flambeau brillant de la civilisation et de la vérité éclaire aujourd'hui les hommes sur leurs véritables intérêts. Anathême contre tous ceux qui, refusant de se conformer aux lumières de leur siècle, exposeraient encore le monde à être victime de ces révolutions affreuses où les hommes, dans leur fureur, en combattant les hommes, détruisent en peu d'années ce que la nature avait mis tant de temps à former.

Ils seraient bien embarrassés sans doute dans leur réponse, les gouvernemens européens, si on leur demandait ce qu'ils entendent par le patriotisme ou l'attachement qu'ils veulent voir aux colons pour une métropole qui, suivant son caprice ou son intérêt, les vend et les livre à une autre nation qui ne les traitera ni avec plus de justice, ni avec plus de ménagemens. Le peuple qui achète une colonie est en droit d'exiger des colons qui viennent de passer sous sa domination, autant de patriotisme ou d'attachement que pourrait en exiger le peuple qui vient de la vendre; car celui qui vend cède tous ses droits à celui qui achète!... Je le dis avec franchise; mais les colons seraient non-seulement bien malheureux, mais bien dupes, s'ils avaient pour une métropole avide et injuste, ces beaux sentimens de patriotisme ou d'attachement extraordinaire que tout citoyen ressent dans son cœur pour son pays, pour sa chère patrie, enfin, pour l'honneur et la défense de laquelle il est toujours prêt à

verser jusqu'à la dernière goutte de son sang !... Le colon, comme l'habitant de la métropole, est patriote ; mais la nature, dont la sagesse et la prévoyance sont infinies, ayant en vue l'affranchissement de la colonie dès l'instant même de sa naissance, a voulu que le colon, comme l'habitant de la mère-patrie, fût attaché par-dessus toute chose au pays qui l'a vu naître et à ses habitans, parce qu'il sera une nation indépendante un jour, et qu'une nation ne conserve son indépendance que par le patriotisme des citoyens qui la peuplent.

Quels que soient les reproches d'*ingratitude affreuse* que puisse adresser une métropole avide et tyrannique à sa colonie, au moment de sa scission, celui qui sans passion observe la chose avec impartialité, ne peut s'empêcher de reconnaître et de convenir qu'une colonie parvenue à sa virilité ne mérite plus le nom de colonie ; car ce n'est réellement, de fait, qu'un peuple tributaire d'un autre peuple, et que, dès ce moment, il est de son honneur et de son intérêt comme de sa dignité de secouer à jamais un joug insupportable et honteux !...

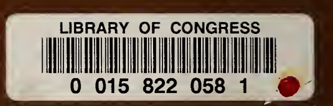
Je le répète encore, une métropole ayant retiré de sa colonie, au moment où celle-ci s'affranchit, un *très-honnête bénéfice* de ses bienfaits, la colonie étant bien quitte de tout envers la mère-patrie, l'*ingratitude* de la colonie ne consisterait donc qu'à ne pas vouloir payer ce qu'elle ne devrait plus !... Quelle *ingratitude !...*

La forme libérale, constitutionnelle et représentative des gouvernemens nouveaux qui s'établissent en Europe, et particulièrement dans le Nouveau-

Monde, nécessite absolument l'anéantissement de la *politique* abominable qui était la base sur laquelle reposait le système qui subordonnait les colonies à des métropoles, comme les esclaves l'étaient à Rome aux patriciens, et depuis, dans toute l'Europe, les serfs ou paysans à leurs seigneurs... L'humanité demande avec instance, pour le repos et le bonheur du genre humain, que les gouvernemens de l'ancien monde adoptent le système juste et équitable de la liberté des peuples. S'ils s'y opposent, le sang humain coulera encore par torrens, et arrosera de nouveau l'Europe et les vastes continens situés au-delà des mers.

Une vérité incontestable, et qui n'a été que trop méconnue jusqu'à ce jour, c'est que la sécurité des gouvernans ne trouve ses garanties que dans le bonheur et la félicité des gouvernés. Plus de despotisme, plus de tyrannie, et nous n'aurons plus de révolution. Puisse ce vœu s'accomplir en faveur des peuples des deux hémisphères! Puissions-nous voir toutes les îles et leurs anciennes métropoles dans une communauté d'échanges et de services mutuels sous les auspices du commerce, et vivre tous sous la loi d'*union* et d'*oubli* qui régnera en France, quand il n'y aura plus ni proscrits, ni soldats étrangers, ni mesures arbitraires, ni aucune trace de féodalité!

FIN.


LIBRARY OF CONGRESS
0 015 822 058 1